

**LE LIVRE BLANC
SUR LA TORTURE AU BENIN
1972 - 1990**



TOME I

**Par : L'Association des Anciens Détenus
Politiques et Victimes de la Répression
au Bénin (ASS.AN.DE.P.)**

LE LIVRE BLANC SOUS LA TORTURE AU BENIN

1972 – 1990

INTRODUCTION

Tout le monde s'émeut à propos des témoignages sur la torture sous le régime du Parti-Etat P.R.P.B. L'on se demande en quoi des fils de notre peuple ont pu mériter un traitement aussi cruel et déshumanisant. La réflexion a débordé le cadre de la simple compassion pour se laisser abuser par un discours démocratiste facile. Comprendre pour s'impliquer dans une défense conséquente des droits de l'homme.

« Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit ». C'est là un principe qui n'a pas existé de tous les temps. Le triomphe n'en a pu être possible qu'au prix de lourds sacrifices en vies humaines et notamment par la Révolution Française de 1789. Ainsi naissait la démocratie moderne.

Dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme il est dit à l'article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ». Mais l'expérience concrète dans ce domaine à travers le monde a prouvé que le fossé est souvent très grand entre le principe et la réalité vécue en matière de respect des droits de l'homme dans chaque pays. Face à une situation oppressive, droit de l'homme et droit du peuple se conjuguent pour fonder le droit de s'insurger, comme le prévoyait cette même Déclaration Universelle des droits de l'homme qui dit dans son préambule :

« Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience, et que l'avènement d'un monde où des êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ».

« Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

Ainsi donc, il importe de comprendre que l'instauration d'un Etat de droit moderne ne s'octroie ni ne se décrète. La jouissance de ces droits est fonction du niveau de développement économique et du niveau de conscience, ainsi que des luttes politiques dans un pays.

C'est ainsi que dans les sociétés esclavagistes et patriarcales, les esclaves et les paysans n'ont été libérés de leurs entraves que pour être contraints aux travaux forcés. Les luttes des intellectuels pour l'assimilation imposeront au colonisateur d'importantes concessions. La montée des luttes des réformes profondes du système de domination des peuples.

L'indépendance nominale du 1^{er} août 1960 verra naître l'Etat du Dahomey (aujourd'hui Bénin) dont la forme républicaine avait été décrétée déjà par la loi-cadre de 1956.

Toutes ces constitutions adoptées pour organiser la vie politique de notre pays ont fait référence de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Des chapitres et des articles entiers sont consacrés aux libertés, et pourtant la violation des droits de l'homme a été une pratique constante sous tous ces gouvernements qui avaient pour point commun d'opprimer le peuple. Une véritable bureaucratie s'est installée au pouvoir avec à son sommet des chefs politiques civils et militaires qui rivalisent pour un contrôle exclusif du pouvoir politique, procédant parfois à des alliances tactiques et à des coupes d'Etat pour atteindre leur objectif, aidés dans leur sale besogne par une cohorte de gens corrompus.

Cette bureaucratie, du sommet à la base vit de ce système et s'oppose à l'émancipation du peuple. Dès lors, elle évoquera les « nécessités de l'ordre et de la sécurité publique » pour justifier tous les crimes. Pour se donner les moyens légaux de son action et faire face aux pressions intérieures et extérieures elle fera élaborer un arsenal juridique adapté à ses besoins.

C'est dans ce but que sera prise la loi 61-7 du 20 février 1961 sur la sécurité publique et dont l'article 1^{er} dispose :

« Les personnes dont les agissements sont dangereux pour l'ordre et la sécurité publique, le crédit d'Etat ou tendent manifestement à compromettre l'édification de la République du Dahomey, et par voie de conséquence la cohésion et l'union nationale pourront, par arrêté du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité et, indépendamment des poursuites judiciaires dont elles pourront faire l'objet,

- soit être éloignées des lieux où elles résident,
- soit être astreintes à résider dans une circonscription désignée spécialement à cet effet
- soit être administrativement internées dans un établissement spécial
- soit être exilées
- soit s'il s'agit de personnes non originaires du Dahomey, être expulsées du territoire de la République.

La durée de l'enseignement de la résidence obligatoire de l'internement ou l'exil sera fixée par le Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité Publique qui pourra éventuellement la prolonger ou l'abroger ».

Cette loi modifiée parle même régime du PDU de MAGA-APITHY par la loi 61-32 du 14 mars 1961 qui dispose :

« Article 1^{er} : avant de prendre ou après avoir pris les arrêtés prescrivant les mesures énoncées à l'article 1^{er} de la loi 61-7 du 20 février sur la sécurité publique, le Ministre de l'Intérieur pourra ordonner par écrit aux services de police de procéder aux investigations, arrestations et perquisitions qui s'avèrent nécessaires dans une affaire donnée.

« Article 2 : les nullités prévues par les lois de procédure applicables au Dahomey ne pourront être invoquées contre les actes accomplis pour l'exécution des ordres que donnera le Ministre de l'Intérieur en vertu de l'article précédent ».

Ainsi les lois de procédure qui sont en principe conformes à la lettre de la Constitution en vigueur deviennent nulles et de nul effet.

Avec cette loi sur la sécurité publique, la bureaucratie au pouvoir déclare inopérantes les dispositions constitutionnelles dont elles découlent.

C'est donc l'Etat de siège permanent de la bureaucratie contre le peuple. Arrestations et détentions, exils et assassinats sont alors autorisés au nom de l'ordre public et cela contre tout usage des droits de l'homme par le peuple et parfois pour des règlements de compte au sommet de la bureaucratie.

Tel a été le cas avec M. AHOMADEGBE qui utilisa cette loi contre les responsables du mouvement étudiant en 1972 sous le régime du Conseil Présidentiel. Il est à noter que c'est ce même AHOMADEGBE qui avait été la première victime de cette loi-là avec l'éclatement du premier gouvernement formé après l'indépendance de 1960.

A l'article 2 de loi 61-7 précitée, il est prévu :

« Les biens utilisés par des personnes visées à l'article 1^{er} de la présente loi, même en l'absence de toute mesure relative à la personne intéressée, peuvent être placés sous séquestre ou définitivement saisis ou confisqués au profit de la Nation ». Cette disposition sera complète sous le régime du gouverneur fasciste ZINSOU par l'Ordonnance 69-10/P.R. du 14 mai 1969 comme suit :

« Lorsqu'il s'agit de fonctionnaires ou de tous autres agents de l'Etat, ils feront en outre l'objet de l'une des sanctions prévues à l'article 43 de la loi 59-21 du 31 août 1959 portant statut général de la fonction publique et cela qu'il soit besoin de suivre la procédure prévue à l'article 44 de ladite loi ».

On voit là comment d'autres clauses de sauvegarde favorables à l'Agent Permanent de l'Etat se sont trouvées contournées par des hommes politiques qui se présentent aujourd'hui comme des champions d'un renouveau démocratique.

Il faut souligner par ailleurs la création des Tribunaux d'Exception dont l'existence constitue en elle-même des violations des droits de l'homme parce que constituant une justice expéditive. Ainsi il a été créé en 1986, la cour criminelle d'Exception, puis en 1988, la cour de sûreté de l'Etat.

Mais toutes ces institutions et lois ont été chaque fois remises en cause par le mouvement démocratique au cours des multiples luttes qui ont jalonné l'histoire de notre pays. Souvent ces mêmes lois réapparaissaient quelques années plus tard, revues et corrigées dans un sens encore plus répressif pour le mouvement démocratique, mais aucune d'elles n'aura réussi à étouffer les légitimes aspirations des masses en lutte pour la liberté et la justice sociale. Elles ont toujours lutté la tête haute contre le régime autocratique du Parti Etat-PRPB depuis le coup d'Etat du 26 octobre 1972 où un groupe d'officiers sous la direction du commandant KEREKOU renversa le conseil présidentiel, proclamant la révolution et installant un gouvernement militaire qu'il baptisa de « révolutionnaire ».

Au nom de cette révolution, il fera jeter en prison les trois Présidents déchus (MAGA, AHOMADEGBE , APITHY) qui y resteront une dizaine d'années.

Très tôt, ce gouvernement montrera son vrai visage. Les violations des droits de l'homme se succéderont à une cadence infernale. C'est ainsi que :

- En 1972 : un paysan de Savè du nom de BENON s'est vu arracher un membre inférieur par une grenade défensive lancée par les gendarmes sur une foule de paysans qui réclamaient des prix rémunérateurs pour leurs produits
- En février 1973, de nombreux chefs militaires seront écartés de l'appareil pour avoir osé contester l'autorité du « Grand Camarade de lutte. ».
- En 1974 : début des tentatives de bâillonnement des organisations de jeunes et des associations régionales de scolaires. Ainsi la Jeunesse Unie anti-impérialiste du Dahomey (JUD) et toutes ses sections de base seront dissoutes. L'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (UGEED) et le Front d'Action Commun des Elèves et Etudiants du Nord (FACEEN) seront remplacés par des structures d'embrigadement du pouvoir en 1976
- En 1975 : Nouvelle vague d'élimination des militaires insoumis. Tentative de coupe d'Etat de janvier ASSOGBA en janvier 1975

Le grand événement de cette année-là sera l'assassinat politique du Capitaine Michel AIKPE, numéro 2 du régime, Ministre de l'Intérieur dont les ambitions pour le trône devenaient insupportables par l'autocrate.

Les manifestations de protestations qui suivront cet assassinat crapuleux seront sauvagement réprimées, faisant de nombreuses victimes. Certains seront déportés à DODJA, parmi lesquels le regretté Hilaire AKAN, mort de soins.

Cette même année, le mécanicien ADJAGBONI Dieudonné fut arbitrairement arrêté et torturé à mort pour une fausse accusation.

- En 1976 : une quinzaine de personnes (fonctionnaires, élèves et étudiants) arrêtées sous prétexte d'appartenir à l'Union des Communistes du Dahomey (UCD) seront torturées et enrôlées de force dans l'armée au grand mépris de l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme.
Elles seront déportées à la carrière de DAN et au Camp militaire de OUASSA.
- En 1977 : nouvelle vague d'arrestation d'étudiants soumis à des traitements atroces et inhumains. Toutes ces brutalités et cruautés étaient dictées par le tout puissant MISON, d'alors le GOEBBELS béninois Martin Dohou Azonhiho.
- En 1979 : des responsables de la Coopérative Universitaire furent arrêtés suite aux menaces proférées par le chef de l'Etat lors de son passage à l'Université en mai 1979 contre les étudiants : « Nous marcherons sur les cadavres. Puissent ces cadavres-là être des corps d'étudiants, cela ne nous fait pas peur... BOKASSA a raison de tirer sur les enfants etc.... » Tels étaient les propos tenus à l'UNB ce jour-là par le dictateur béninois Mathieu KEREKOU.

Un état de siège permanent fut installé sur le campus universitaire dès cette époque par le pouvoir, violent ainsi sans vergogne les franchises universitaires acquises de haute lute.

En 1981 : D'autres centres de détention politique seront ouverts : aux prisons civiles de Cotonou et de Porto-Novo, viendront s'ajouter celles de Ouidah, d'Abomey, de Natitingou ainsi que les camps de Parakou, de Kandi, de Bembéréké qui regorgeront de Béninois victimes de la répression.

Tout cet arsenal répressif était mis en place par l'autocrate dans le but de liquider cette opposition animée par le Parti Communiste du Dahomey (PCD) que le Parti-Etat-PRPB désignait comme l'ennemi public n° 1 à abattre.

Les luttes ininterrompues, les exigences sans cesse croissantes du peuple ont forcé le pouvoir à libérer tous ces détenus en août 1984. Mais ce simulacre d'Amnistie ne fut que de courte durée car dès septembre de la même année une nouvelle vague d'arrestations sera déclenchée, au cours de laquelle les deux porte-parole des détenus à peine libérés seront remis dans les geôles du pouvoir.

AVRIL 1985 : nouvelles chasses à l'homme qui culmineront avec les manifestations du 5/6 mai 1985. Ordre fut donné de tirer à vue sur les manifestants. Un jeune élève, ATCHAKA Parfait tombera sous les balles des assassins.

MARS 1987 : Un groupe d'officiers de l'armée accusés de tentative de coup d'Etat fut arrêté.

JUILLET 1988 : D'autres officiers seront arrêtés et jetés en prison pour les mêmes motifs. Création de la cour de sûreté de l'Etat.

1989 : Arrestation tous azimuts d'enseignants grévistes, d'élèves, d'étudiants et de fonctionnaires. Une fois encore KEREKOU ordonne de tirer sans sommations sur tout rassemblement de plus de deux (2) personnes.

Mais les luttes populaires se poursuivront malgré toutes ces menaces et obligeront le Parti-Etat-PRPB à prononcer une amnistie générale le 29 août 1989.

Ce fut un tournant car à partir de ce moment chaque nouvelle arrestation mobilisera de larges fractions de la population contre l'arbitraire, contre les violations des droits de l'homme. Cette mobilisation se poursuivra pour atteindre son sommet le 11 décembre 1989, date désormais historique pour le peuple béninois dans sa lutte contre le pouvoir scélépat du Parti-Etat-PRPB

- 1990 : Tortures et sévices corporels se sont poursuivis sur la personne des travailleurs, étudiants et paysans arrêtés dans le cadre de leurs luttes contre les maires corrompus.
- Dévastations de villages entiers (cas : Sogbavihoué)
- Assassinat à Kinkinhouè de Maurice DANSOU
- Destruction de maison de responsables syndicaux sous l'autocratie

Avec l'avènement du régime du renouveau démocratique, on assiste déjà à de nombreux cas de violations des droits de l'homme :

- Assassinat d'un vendeur d'essence à Kouhounou (Anicet...° ?
- Assassinat de deux vendeurs de carburant à Kraké,
- Interdiction des vendeurs ambulants dans les carrefours et dans certaines zones commerciales de Cotonou.
- Menaces fréquentes du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale sur les libertés publiques
- Mandat d'arrêt délivré subrepticement à l'encontre de responsables d'organisations démocratiques
- Maintien des lois sur l'internement administratif
- Maintien des tribunaux d'exception (cour criminelle d'exception, cour de sûreté de l'Etat).

Nous ne saurions terminer sans rendre hommage à tous les combattants de la liberté qui ont versé leur sang pour la liberté. Hommage à ces Martyrs du peuple béninois qui ont pour noms :

AKPOKPO – GLELE Rémi, ATCHAKA Parfait, AKAN Hilaire, ADJAGBONI Dieudonné, ARABA Désiré, ADJAVON , AGOLI-AGBO Clovis, BENON Julien, BOCO Crépin, TOGBADJA Luc, DANSOU Maurice, HOUDEGLA Alphonse, HOUNMENOU Christophe, GNIMADI Serge et toutes les autres victimes d'assassinat politique ainsi que tous ceux qui sont morts de faim, de maladie ou de chagrin du fait de ce pouvoir de honte.

LES ANCIENS DETENUS POLITIQUES PRECEMMENT ARRETES AU MINISTERE DES FINANCES.

Les 2 et 6 février 1989, dix sept (17) agents de certaines Directions techniques du Ministère des Finances ont été, par effet de surprise, arrêtés par une horde de militaires armés suite au débrayage observé au sein dudit ministère dans la période du 20 au 31 janvier 1989.

Avec la complicité coupable des responsables syndicaux et du Comité de Défense de la Révolution, nous avons été convoyés et écroués au Camp Guézo puis au camp de Ouidah où nous avons été contraints à suivre une formation dite pré militaire et idéologique initiée par la machine répressive du PRPB pour nous dépouiller de notre « esprit contestataire ».

Deux mois durant, sous le soleil et la pluie, de jour comme de nuit, à l'aube comme au crépuscule, nous avons connu toutes les humiliations et les injures, subi contre gré des séances dites d'ordre serré comme si nous étions des recrues appelées à la carrière militaire. Coupés de nos familles sur instructions des tenants de la formation, sans aucun contact extérieur et intérieur nous avons connu l'isolement et la sous-alimentation sous la coupe et la vigilance particulière du Maréchal de Logis chef Kora Yarou et de l'Adjudant AOULOU Nicaise, apôtres zélés de la police politique du PRPB.

Vivant dans un état de psychose permanente où la terreur côtoie l'esprit de sollicitude et le sens humanitaire du Commandant FANDOHAN, Directeur de la formation, nos âmes se sont envolées et nos chairs au service du fusil MAS 36 et du sport tous azimuts. Certes nous n'avons pas subi la torture de la prison de Ségbana mais nous étions aussi déprimés et fatigués –élargis pour la plupart le 31 mars 1990, nous avons été affectés, toujours sur propositions diligentes du Syndicat (Alliance SYNACEF et UNSTB), dans les provinces autres que celles de l'Atlantique- Qui à N'DALI (Borgou) qui à Bonou (Ouémé) pour y tourner les pouces à défaut de travail pour lequel nous sommes qualifiés.

Au prix de lourds sacrifices, nous avons, chacun à son nouveau poste et dans son lieu d'affection, supporté le calvaire sans ressources et sans chaleur familiale pendant dix (10) mois. Une évaluation des préjudices moraux et matériels subis pendant et après cette odyssée relèverait seulement de calculs indicatifs tant les dégâts au niveau de chaque foyer sont énormes et difficilement chiffrables. N'ont pas de prix la désorganisation et la désagrégation du cercle familial rompu, les divorces prématurés enregistrés chez certains, les décès d'enfant dus à l'absence de secours paternel et le choc moral à jamais incrusté dans le subconscient de chaque détenu.

Si au niveau des préjudices matériels, des intérêts communs ont été sacrifiés telles les rémunérations d'heures supplémentaires et les primes de rendement exercice 1989 (en moyenne 150.000 à 350.000 F par tête) certains cas particuliers constituent une matière à réflexion et méritent qu'on s'y penche sérieusement. Entre autres, il s'agit de noter les frais pharmaceutiques et les frais de soins médicaux effectués pendant et après la détention sur endettement en raison des dommages corporels subis ou des maladies contractées (cas de HOUESSINON Antoine, AWEDE Gabin), la destruction de deux hectares de récolte de maïs pour cause d'arrestations (cas de GANDOTE Camille), à la destruction matérielle de moyen de déplacement suite à un accident de circulation consécutif à l'affectation de Monsieur AWEDE Gabin.

Mais aujourd'hui grâce à l'action collective des travailleurs organisés et tout le peuple béninois, nous sommes tous revenus depuis le 15 février 1990 à nos anciens postes et sommes désormais renforcés dans notre lutte contre l'injustice et la torture.

LISTE DES 17 PERSONNES

DOMINGO Désiré Guy
AWEDE Gabin
DEGILA Sylvain
GANDOTE Camille
KOUDJI André
CODO K. Mathias
HOUNDETE Albéric
AHIZIME Grégoire
DOUTI Michel
SATIGNON Boniface
FANOUVI Nicolas
FOUESSINON Antoine
OKE Noelia
AMOUSSOU DELE Antoine
MEHOU Paul
ABITAN Mathias
SEKEDE Mahouna Antoni

GENERALITES

LES CONDITIONS D'ARRESTATION

Ces arrestations se sont toujours opérées dans ce régime dans une insécurité totale. Elles n'obéissaient à aucune règle et s'apparentaient aux kidnappings.

Ceux qui en étaient chargés ne disposaient jamais de mandat d'arrêt et leur unique identité était « Nous sommes des envoyés de la Présidence de la République. »

Ils débarquaient à tous moments chez la victime ou dans son service et l'embarquement manu militari après perquisition et bastonnades ou violences physiques ou morales sur les parents ou collègues de la victime qui auraient osé vouloir savoir l'objet de l'arrestation et la destination de celle-ci.

L'humiliation même devait se passer devant parents, femmes, enfants et collègues de la victime. On lui administrait sans raison des paires de gifles, des coups de chaussures rangers.

LES SEANCES D'INTERROGATOIRES

L'interrogatoire de certaines victimes s'est précédée de tortures physiques et morales, de rodéos et de menaces.

C'est la mise en condition pour extorquer des aveux. Les rodéos étaient de véritables spectacles de cirque où les toréadors, les militaires armés de bâtons, de chicottes, de ceinturons militaires ayant à leurs extrémités des boucles métalliques, de lanières en cuir mouillées à plusieurs branches terminées par des bouclettes en fer, se jetaient sur leur cible, le détenu politique. Sur les blessures, c'est avec brutalité qu'on verse de l'alcool ; sinon on vous menace d'y mettre du piment.

C'est horrible à voir et à vivre. On eût cru se trouver en plein Moyen Age où la question était utilisée pour arracher les aveux sous le nazisme.

Certains d'entre les victimes traînent encore des amétropies et d'autres maux d'yeux ou mentaux, des chéloïdes et même des gerçures sur leurs corps pour toute leur vie.

Au petit Palais, on vous force à monter les cocotiers sous des pluies de lanières. Tant pis pour vous si vous en tombiez.

Certains sont morts sous torture : Rémi AKPOKPO Glèle, Luc TOGBADJA , Dian Serge GNIMADI , ADJAGBONI Dieudonné etc.

LES CONDITIONS DE DETENTION

C'est dans des cellules très exiguës et très crasseuses que l'on est logé. Pendant parfois plus d'un mois, on n'en sortait que pour les interrogatoires. L'on se couche à même le sol et tous les besoins se faisaient selon les lieux de détention dans les boîtes, seaux ou bassines.

A Ségbana, les cellules sont soumises aux conditions climatiques : la chaleur et le froid y sont extrêmes. Les cellules en dehors des portes métalliques n'ont plus d'autres ouvertures et on devrait y vivre pendant un bon moment 24 heures sur 24, sauf le temps de toilettes et de repas.

Les visites à plusieurs lieux de détention étaient absolument interdites : PLM-Alédjo, Prison Civile de Ségbana, là où elles étaient autorisées, il n'y avait aucune garantie si bien que cela dépendait souvent du bon vouloir des autorités de ces lieux.

Les visites avaient été autorisées qu'en août 1988 à la prison civile de Ségbana ouverte le 6 novembre 1985.

En dehors du camp Séro-Kpéra de Parakou où les détenus ont le même service que les recrues (bouillon et autres), la prison de Cotonou et la prison de Ségbana où les détenus sont nourris à un taux journalier de 300 F CFA pour les trois repas : les détenus sont à la charge de leurs parents ; déjà démunis, dans les autres centres de détention.

Les correspondances connaissaient une certaine lourdeur administrative imposée à nous pour nous abattre moralement. Une lettre entre Cotonou et Ségbana pouvait faire 45 à 50 jours si elle ne disparaissait pas sans trace.

Bien que le pouvoir ait détourné les salaires et bourses, nos soins de santé et nos besoins quotidiens étaient à la charge de nos parents et mais.

Certains ont vu leurs maux s'aggraver faute de moyens pour l'achat des médicaments, pour les frais de consultations. Pendant plus de 15 mois, le Président de la Commission Clément ZINZINDOHOUE s'est opposé fermement aux évacuations sanitaires et refusait d'acheter des médicaments prescrits alors que les moyens financiers ne manquaient pas à la Commission : un avion pouvait transporter de Cotonou à Parakou, 2 détenus et en amener 3 autres le lendemain. C'était un gâchis.

Ce sont toutes ces informations que LE LIVRE BLANC se propose de mettre à la disposition du public qui ne cache pas son très ardent désir d'en savoir sur ces cruautés qu'il ne voudrait pas qu'on laisse impunies.

AKPENI René

Demeurant à : Adanhondjiga

Profession : Cultivateur.

Date d'arrestation : 1977 : 11 jours – 1979 : 1 nuit – 1980 : 15 jours – 1982 :

Date de libération : Evasion en fin février 1983 – clandestinité après avril 1984

Centre de détention : Gendarmerie de Bohicon puis d'Abomey ; Commissariat central de Cotonou

Etant foncièrement contre l'exploitation de l'homme par l'homme, je m'étais opposé avec certains de mes copains aux agents de perception qui avaient voulu imposer les taxes sur les marchandises dans un petit marché comme celui d'Adanhondjinon. Cette action nous avait valu notre arrestation au cours de laquelle nous avons été gardés et torturés pendant 11 jours à la Brigade de gendarmerie d'Abomey en 1977. C'était le chef de District DAGAN BAGNIME Louis qui avait ordonné les arrestations.

En 1979, au cours du recensement de la population, pour avoir demandé les intérêts que cette opération présente aux paysans, j'ai été arrêté sur l'ordre de Monsieur BIAOU, chef du District d'alors d'Ahangnizoun. Cette fois, je n'ai pas passé qu'une nuit à la brigade de gendarmerie d'Ahangnizoun.

En 1980, j'ai connu ma 3^{ème} arrestation pour la simple raison que je m'étais opposé à l'expropriation des terres de gens de mon village. J'ai passé 2 semaines avec mon ami Nestor AGBO dans la cellule insalubre et très étroite de la gendarmerie d'Abomey. On a été l'objet de toutes sortes de menaces possibles de la part des geôliers. Ne pouvant continuer à vivre dans cette situation, nous avons cherché les moyens de nous évader. Après l'évasion on est entré en clandestinité, où nous allons vivre en dehors de nos familles pendant 9 bons mois.

En 1982, sous prétexte que je suis un subversif, l'un des membres de la Commission de Sécurité que dirigeait Monsieur AGOSSA, m'a kidnappé sur la voie de Bohicon. J'y allais pour faire des achats. Aussitôt j'ai été conduit avec ma mobylette au commissariat de Bohicon où les policiers m'avaient sérieusement maltraité à coups de lanières et de bâtons. J'ai été ensuite acheminé dans la même journée à Cotonou (au petit palais et à l'école de police) où

j'ai subi un interrogatoire rude et musclé. C'est là où j'ai été à plusieurs reprises torturé par ladite commission d'AGOSSA.

Signalons que j'ai perdu plusieurs fois connaissance et j'ai été réanimé par de l'eau froide. J'ai été gardé sans contact au violon 2 du commissariat central. C'est un violon strictement célèbre par son étroitesse et l'important effectif qu'il contenait. Pendant les 4 mois que j'ai passé au violon 2, aucun de mes parents n'avait su là où j'étais enfermé.

C'est après mon évasion que ma mère apprenait que j'étais gardé au commissariat central, et ne sachant pas que je n'y étais plus, elle s'était rendue là-bas. Ce qui lui a valu son arrestation et sa détention pendant 30 jours.

Après mon évasion, j'ai repris avec la vie dans la clandestinité jusqu'au 1^{er} août 1984, date après laquelle j'ai regagné mes parents.

En 1985, les poursuites policières ne m'ont pas épargné. J'ai été alors obligé de reprendre ma vie de clandestinité, pour échapper à de nouvelles arrestations. C'est après l'amnistie générale du 29 août 1989 que j'ai regagné de nouveau mes parents.

Je tiens à souligner que pendant toutes ces périodes de péripéties, j'ai contracté dans les geôles insalubres des maladies de dermatose.

Ma fiancée a été obligée de m'abandonner. Tout mon projet agricole que j'avais initié a échoué. Mes parents ont beaucoup souffert.

Je n'ai pas pu récupérer ma bicyclette laissée au Commissariat en 1982.

AGBEGIANOU Blaise

Né vers 1964, Elève

Arrestation : 21-4-1982 puis 26-7-1986

Libération : 14-5-1983 puis 30-9-1989

Centres de détention : commissariats de Ouinlada, central de Porto-Novo, central de Cotonou, prison civile de Cotonou, commissariat de Cadjèhoun, camp militaire Guézo, camp militaire Séro-Kpéra de Parakou, prison civile de Ségbana.

J'ai été arrêté et détenu 2 fois par le régime barbare de Kérékou. J'ai subi des tortures physiques et morales atroces. C'est ce que je voudrais bien vous raconter à travers ces lignes.

1^{ère} arrestation

Tout commença dans la matinée du mercredi 21 avril 1982 dans la ville de Porto-Novo où je poursuivais mes études en classe de 1^{ère} aux Complexes Polytechniques I et II. Ce jour-là, alors que je me rendais à la DSCE avec mon cousin, contre toute attente, je fus interpellé au niveau du Commissariat de Oulinda par le nommé ADIGBE Djibé Boniface et un policier qui m'avait obligé à me rendre immédiatement au dit commissariat.

ADIGBE Djidé Boniface était mon cohabitant. Ce matin là, il était allé me convoquer au commissariat de Oulinda pour le prétexte que je recevais des visites dont il ne comprenait rien. Cette affaire avait conduit à l'arrestation de mon ami ZOUNON Alain qui a été surpris avec des tracts dans la même journée, puis de moi et ensuite de deux autres.

C'était donc le 24-4-1982 vers 18 heures qu'une voiture contenant 4 policiers dont le commissaire d'Ataké et Alain ZOUNON avait été débarqué devant notre maison. Les policiers étaient armés de AKM. Après avoir demandé mon nom, ils me sommèrent de leur montrer ma chambre. Quand je les y conduisis, ils se mirent à fouiller tout, sans plus rien dire. Quand ils eurent fini, ils n'avaient rien pris. Sans mandat d'arrêt, ils m'emportèrent avec eux

et je fus bientôt enfermé au commissariat central de Porto-Novo sans contact. Ce ne sera que le surlendemain que je devrais être interrogé ! J'étais accusé d'être distributeur de tracts.

A l'interrogatoire, il y avait deux policiers dont j'ignore encore les noms. C'étaient eux qui avaient pris en charge mon affaire. Ils étaient armés de matraques et de lanières. Leurs chaussures et leurs mains simples servaient au besoin à faire souffrir. L'interrogatoire avait commencé à 8 heures et avait pris fin après 13 heures. Pendant tout ce temps, j'étais obligé de rester debout et d'encaisser tous les coups. Je recevais des gifles, des coups de pieds, de matraques... et parfois, les coups étaient si violents que je n'arrivais pas à résister, je tombais. Mais il ne fallait pas que je tarde à me relever au risque d'attirer une série de coups plus foudroyants qui m'aideraient selon mes bourreaux à bien me maintenir debout. Ils aimaient bien frapper aux articulations telles que celles de l'épaule, du coude, des genoux...

Ce jour-là, tout mon corps était douloureux et boursouflé, mes articulations calées. C'est à partir de ces tortures que j'ai commencé à souffrir des maux articulaires, qui me reviennent périodiquement actuellement.

Mon second interrogatoire a eu lieu plus de deux semaines après mon arrestation. Cela rassemblait un grand monde de policiers que je veux évaluer à une dizaine au moins. Au nombre de ceux-ci, étaient le commissaire central lui-même et les deux autres dont j'avais déjà parlé. J'étais emmené dans une salle où on m'avait fait coucher à plat ventre et les policiers se relayaient en me mâtant les fesses avec des matraques en bois et en caoutchouc. Pendant ce temps, quelqu'un d'autre me donnait des coups de lanière sur le dos ou les mollets. Comme je ne pouvais pas rester tranquille, deux autres policiers étaient désignés pour bien m'adhérer au sol dans cette posture de plat ventre. Même le commissaire, à un moment donné, estimant peut-être que ses bourreaux ne m'avaient pas assez martyrisé, avait pris lui-même la lanière pour mieux inculquer à ses agents ses belles façons de faire souffrir les hommes. Il l'avait si bien fait que j'en avais le dos et les flancs bien zébrés.

Au commissariat central de Porto-Novo, j'étais gardé au violon, une cellule exiguë et ténébreuse et il y fait très chaud. On y distingue à peine le jour et la nuit. J'étais obligé de faire tous mes besoins à l'intérieur. La crasse roulait sur mon corps lorsque j'y passais la main. A l'intérieur de la cellule, les restes de nourriture et autres feuilles ayant servi d'emballages et qu'on n'autorisait pas les détenus à jeter ailleurs, pourrissaient dans un coin. Outre les émanations nauséabondes auxquelles nous nous étions familiarisées, c'était un véritable jardin de culture des crottes. Ceux-ci ne cessaient de nous envahir jusqu'au moment où mes gardiens se décidaient de nettoyer les cellules quand ils le voulaient. Peu importe pour notre santé.

De temps en temps, l'inspecteur chargé de mon affaire venait me demander si j'étais disposé à dire la vérité (ce que lui il voulait et qui était que je fasse arrêter la prétendue personne qui nous apportait les tracts). Ils (les policiers qui exprès interrogent) disent en dehors des interrogatoires ou même pendant ceux-ci : « tu es jeune, tu n'as pas pitié de ton père, de ta mère que tu fais souffrir tant ! Toi-même tu perds ton temps ici. Dis-nous la vérité pour cesser de faire souffrir tes parents qui attendent beaucoup de toi. Les gens te trompent. Tu ne seras rien si même ils prennent le pouvoir. Mais ils n'ont aucune force pour le prendre ailleurs... » Et lorsqu'on estime avoir dit tout ce qu'on savait, soit c'est des tortures abominables, soit des menaces de mort. Dans le dernier cas, on vous signifie que vous ne reverrez plus jamais vos parents, que vous êtes perdus à jamais, en tout cas des choses horribles et terrifiantes. Par exemple, menace de vous brancher de l'électricité, attente de recevoir l'ordre de Kérékou pour vous fusiller etc...

Après cette séquence, j'étais amené à Cotonou, au commissariat central. Mon état de santé s'était aggravé. Les maux articulaires persistaient. J'avais même des difficultés pour prendre appui sur mes mains quand je devais me lever le matin. Pas de soins. Je savais mieux à ce

moment que chaque jour qui se levait me rapprochait plus de la tombe. Après deux mois environ passés ici, j'étais envoyé à la prison civile de Cotonou.

C'est grâce à la solidarité qui existe entre les détenus politiques que je dois le reste du temps que je passe encore sur terre. C'étaient eux qui par tous les moyens, s'étaient battus pour m'acheter tous les médicaments nécessaires. C'est le lieu de rappeler que tous autant que nous étions, Kérékou ne nous avait donné que les lugubres cellules devant nous maintenir dans les fers. Nous n'étions ni nourris, ni soignés. Tout cela était pris en compte par nous-mêmes et nos parents sans moyens.

Dans la prison, les excréments humains étaient déversés exprès tous les 3 mois au plus dans la cour où nous restions dans la journée, ce qui entraînait les innombrables maladies qui faisaient rage dans l'enceinte de la prison.

Le pouvoir de Kérékou envoyait périodiquement nous interroger : on faisait répandre des illusions sur notre libération prochaine. Cela par exemple a été répété un nombre incalculable de fois. On vous demande d'écrire des lettres de clémence à Kérékou. C'était surtout l'œuvre du régisseur GBEDJAHOUNGBO.

Evidemment, dans la prison civile, les cellules sont non aérées avec des effectifs pléthoriques. On y dort corps contre corps, suant beaucoup surtout pendant la période de chaleur.

La plus grande douleur est l'incertitude constante de l'avenir. Le pouvoir barbare vous emprisonne sans jugement ni inculpation et on ne sait jamais, jusqu'à la dernière minute quand on nous libérera.

C'était ainsi qu'un matin, des gens étaient arrivés me chercher avec les 3 autres de mon affaire. Nous devrions être libérés, avaient-ils dit. C'était le 12 mai 1983.

Nous étions de nouveau gardés au commissariat central de Cotonou. Pendant 3 jours encore parce que le Ministre de l'Intérieur Michel ALLADAYE voudrait nous rencontrer avant notre libération et il n'avait pas le temps de nous recevoir aussitôt.

Le 14 mai 1983, j'étais effectivement libéré sans autre forme de procès.

2^{ème} arrestation.

Il est à remarquer que suite au mouvement scolaire et universitaire de 1985 et les arrestations massives qui s'en étaient suivies, j'avais cessé d'aller à l'école, de peur de me voir de nouveau arrêté.

J'étais de nouveau arrêté le 26 juillet 1986, soupçonné d'appartenir au Parti Communiste du Dahomey (PCD).

J'étais amené au Commissariat de Cadjèhoun. J'étais aussitôt accueilli par des paires de gifles et des coups de pieds tout simplement parce que les agents de police qui étaient là avaient appris que j'étais arrêté pour affaire de tracts.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet, j'étais soumis à des douleurs atroces (coups de pieds, de matraques, de lanières, de bâtons, etc...)

J'étais en sang. Des menaces de mort étaient proférées par le commissaire adjoint de Cadjèhoun. Il avait trouvé que je partais pour ne plus jamais revenir, je devais succomber. Après ces tortures supervisées par le commissaire adjoint et deux autres policiers dont j'ignore les noms, on m'avait lié les mains derrière le dos avec du fil de nylon qui me pénétrait dans la chair. J'étais en slip. On me fit monter à bord d'un mini-bus et on me fit coucher sur les bras liés au dos. Un policier pointa le canon de son AKM sur ma gorge tout le long du parcours. Arrivé à Gbégaméy, ils me firent promener dans le quartier, demandant aux uns et aux autres s'ils me connaissaient. Délégués et Maires n'étaient pas de reste. Le but poursuivi en agissant ainsi était de recueillir des informations me concernant afin d'arrêter les autres membres du PCD.

Nous avions fait deux fois le déplacement dans le quartier cette nuit mais sans succès.

Le dimanche était estimé propice. Le lendemain donc, aux environs de 9 heures trente, nous étions de nouveau dans le quartier. J'étais descendu, toujours en slip, les mains liées au dos. Une foule de curieux accourut. Un policier me chicotait avec la lanière tandis que le commissaire adjoint me giflait de temps en temps et ainsi nous passions devant les maisons emportant avec nous de nouveaux curieux. Le Maire du quartier Mifongou, demanda au commissaire adjoint la permission pour me donner quelques coups lui aussi. Il l'obtient. C'est alors qu'il prit sa propre courroie et se mit à me battre violemment de toutes ses forces.

Mes blessures se mirent à saigner. Bientôt la sueur perlait sur son front. Malgré mes protestations comme quoi, il n'avait pas le droit de me battre, que j'étais arrêté pour affaire politique, il redoublait d'effort jusqu'à ce qu'il plût enfin au commissaire adjoint de me taper.

Nous étions revenus au commissariat. Le lundi suivant, j'étais amené au camp Guézo (29 juillet) dans la matinée. J'étais à présent entre les mains du capitaine HOUSSOU Patrice. Dans l'après midi, il m'emmena voir COOVI Gaston qui m'avait beaucoup menacé. Il avait dit en dernière position à Patrice de me taper à mort, si je n'acceptais pas de conduire les flics arrêter les autres membres du PCD.

Nous étions bientôt sur un terrain aménagé dans l'enceinte du camp. Une trentaine de militaires y étaient déjà. On me fit enlever mes vêtements et j'étais en slip. Les militaires, armés de bâtons, de lanières de branchages, de courroies etc... avaient pris d'assaut tout le terrain. C'était le rendez-vous pour le rodéo. On me cria de commencer à faire les roulades-avant. Je me mis à exécuter. J'entendis encore "il faut l'accueillir" Et les coups pleuvaient sur moi ! Affaibli par les coups, je ne pouvais plus continuer les roulades. J'étais à présent sur place et tout ce qui servait à taper s'abattait sur moi. A un moment donné, ils cessèrent de me torturer. On me demanda de me lever immédiatement. Les mouvements étaient difficiles à faire, tellement tout mon corps était calé et douloureux. Je parvins tant bien que mal à me lever. On m'ordonna d'avancer vers un trou contenant des eaux de douche et autres eaux sales. Quelques coups dans le dos me forcèrent à aller plus vite et me laissèrent choir dans cette eau. Quelques minutes après et sur leur ordre, j'étais sorti de l'eau. Les coups me firent tomber aussitôt. J'offrais tantôt les bras, le dos, les flancs et même le ventre, peut-être sans le savoir ou encore peut-être parce qu'à ces moments précis, ces parties paraissaient les moins douloureuses.

Finalement, je ne sentais plus les coups. Je ne bougeais plus du tout. Pourtant messieurs les tortionnaires se déployaient de plus belle, criant que je faisais la main. Je n'avais plus la force de dire un mot. Ils coururent chercher du piment moulu, me saupoudrèrent tout le corps déchiqueté qu'ils frottèrent ensuite afin de bien faire pénétrer ce piment. J'avoue que je n'avais vraiment rien senti de la douleur atroce que ça pouvait donner. J'avais fait dix (10) heures de coma.

Le lendemain, je me réveillais tout enflé. Je ne pouvais pas me lever moi-même. On me levait et on me faisait coucher.

C'était dans cet état, qu'on me parlait de ma pauvre mère que j'étais supposé faire souffrir, de mon cousin qu'on alla arrêter parce qu'il m'avait tout simplement passé son vélo. Il a passé une semaine environ en détention au commissariat de Cadjèhou et au camp Guézo. Ils sont allés arrêter ma copine qu'ils m'ont amenée à ce moment-là en faisant du chantage : « ... Nous ne parlerons plus de ton cousin que tu fais souffrir depuis. Cette fille, c'est celle que tu aimes. Tu n'as pas pitié d'elle, tu ne veux toujours rien dire pour qu'on la laisse ? »

Je leur avais répondu que c'étaient eux-seuls qui savaient ce qu'ils voulaient faire d'elle pour avoir été la chercher. Je ne leur avais jamais demandé de me l'amener et sur ce, je n'avais rien à leur dire de ce qui me concernait. Mais tout ce qu'ils lui feraient, relèverait de leur entière responsabilité.

A ces mots, ils l'empoignèrent vigoureusement et la traînèrent presque après eux en me lançant : « En tout cas elle va souffrir seulement. »

J'en étais là quand le 31 juillet au matin un groupe de militaires vint me soulever pour me mettre dans une voiture pour l'aéroport où je fus embarqué pour Parakou. A Parakou, tous les jours, j'étais sous les menaces de nouveaux rodéos de la part de Zinzindohoué Clément, Alexis Babalao, Alphonse Agonkan et autres soldats.

Je me trouvais dans la hantise quotidienne de l'idée de subir à nouveau ces châtiments humains, j'étais réellement en tension. Dans une certaine mesure, c'est plus que les tortures physiques elles-mêmes.

Tout mon corps avait formé du pus qui s'éclatait quand je me couchais et cela faisait une adhésion ferme de mon corps au matelas sur lequel je me couchais. C'était toujours très pénible de s'en détacher par la suite. Chaque fois, c'était l'occasion de nouvelles douleurs, des déchirures et du sang qui coulait. En fin de compte, je n'étais plus rodé à nouveau après ma guérison. Toutefois, lorsque la femme d'un de nos camarades lui apportait à manger, les militaires l'avaient provoquée (ce qui avait dégénéré en une bagarre entre eux et nous), nous fûmes tous conduits sur le terrain de sport dans le camp alignés en colonnes de bastonnade. C'était l'ordre de Zinzindohoué Clément. Nous passions à tour de rôle, des adultes que nous étions et pères de famille pour leur bon nombre, nous agenouiller, après avoir enlevé nos chemises, devant nos bourreaux pour encaisser les coups de bâtons. Après cette épreuve, il fallait encore faire quelques tours du terrain de foot-ball. Nous fûmes ensuite enfermés pendant plusieurs jours, nuit et jour.

A Ségbana où les conditions de vie sont plus dures, j'ai été comme mes camarades sous le feu de l'ennemi tout le temps, l'alimentation était de qualité défectueuse, parce que nous étions nourris à 300 F CFA par jour et par tête. Nos soins médicaux étaient laissés à la charge de nos parents et de nous-mêmes. Il y avait aussi que nous étions là pour une durée indéterminée, toute chose de nature à démorraliser et à réduire.

Les cellules sont non aérées et très surchauffées pendant la période de sécheresse. Pendant l'harmattan, le froid est insupportable, car il faut passer de pommade et se couvrir chaudement, ce qui n'était pas facile. C'est grâce à nos luttes au sein des prisons, à celles, de notre peuple et des démocrates de par le monde, à celles des organisations humanitaires de défenses des droits de l'homme comme Amnesty International que nous avons pu nous en sortir avec l'amnistie du 29 août, car des camarades furent assassinés.

AGBAHOUNGBATA Séraphin

Profession : Etudiant

Date d'arrestation : 13-6-1985, 17-3-1987

Date de libération : 22-6-1985, 3-9-1989

J'ai été deux fois victime d'arrestation arbitraire suivie de détention prolongée sans inculpation avec tortures physiques et morales.

1^{ère} arrestation

CONDITIONS D'ARRESTATION

Nous étions le jeudi 13 juin 1985. A 4 heures 15, une dizaine de soldats fortement armés et conduits par le capitaine HOUSSOU Patrice, se sont jetés sur moi après avoir brisé ma porte avec des coups de rangers. Deux camions militaires étaient stationnés au dehors avec à bord une trentaine de militaires. Ma carte d'identité fut examinée et la maison farfouillée, c'était à Sikècodji.

« Où se trouve ton second Wantchékon Léonard ? » cria le capitaine
« Je ne sais pas », lui répondis-je.
« Embarquez-le », ordonna-t-il à ses hommes, et je fus jeté dans l'un des camions pour descendre au camp Guézo.

INTERROGATOIRES ET TORTURES

La seule question était où retrouver les autres « anarcho-gauchistes ». Une liste d'une vingtaine de noms m'a été remise pour que je donne des précisions sur ceux que je connais. Devant mon refus persistant, il (HOUSSOU Patrice) n'a trouvé mieux que m'appeler ses hommes pour qu'ils viennent me « redresser », ici commencent les cas de tortures.

Premier cas : j'ai été menotté par derrière debout entre deux hommes qui ont les mains vides ; à chaque réponse négative que je donne aux questions « le connais-tu ? Où peut-on le retrouver ? » correspond une paire sonore de gifles de la part des deux hommes ; après une trentaine de minutes, je n'entendais plus rien.

Deuxième cas : sur l'ordre de HOUSSOU Patrice, mes deux tortionnaires m'ont conduit à l'extérieur de la chambre (dans une cour) et me demandaient de rouler mes mains au dos toujours menottées ; n'ayant pas bien compris, j'hésitais lorsque l'un d'entre eux me terrassa en me poussant violemment, une fois étendu par terre, ils m'ont forcé à rouler avec des coups de rangers dans le dos, au cours du mouvement, ils me reposaient les mêmes questions (je ne pouvais plus répondre). Après quelques instants, je me suis réveillé au milieu d'une grande boue les mains déjà libres, j'ai compris alors qu'ils avaient versé de l'eau sur mon corps. Aux environs de 8 heures 30 j'ai été enfermé dans une cellule où il y avait d'autres personnes. Je n'ai rien mangé cette journée.

Troisième cas : Le lendemain matin, on m'a conduit dans un autre bureau devant un Adjudant (c'est le même bâtiment) qui me demandait si j'ai bien réfléchi la nuit, je lui ai affirmé que je ne connais rien de tout ce qu'ils me demandent ; à sa question de savoir si j'ai faim, je lui ai répondu oui, bizarrement il est parti amener deux paires de menottes et un soldat ventru. Il m'a menotté assis, main gauche au pied droit et pied gauche à la main droite. Je dois manger maintenant mes propres cheveux que le ventru s'est mis à arracher avec ses doigts en me les présentant. Devant mon refus de les bouffer, il n'a pas insisté, cependant il en a arraché suffisamment. J'ai été libéré le samedi 22 juin 1985 à 19 heures 45

2^{ème} arrestation

CONDITION D'ARRESTATION

Deux semaines environ après ma libération du Camp Ghézo, je faisais encore l'objet de poursuite policière. J'ai dû rentrer en clandestinité pour échapper à la barbarie des criminels. Le mardi 17 mars 1987, ils sont parvenus à me coincer devant le CEMG Akpakpa Centre : ce fut le début d'un nouveau calvaire.

INTERROGATOIRES – TORTURES ET CONDITIONS DE DETENTION

Ce jour de mon arrestation, j'ai été conduit au commissariat central (DSUC) de Cotonou avec quelques blessures issues de la bataille que les élèves et moi avions engagée contre les bourreaux qui sont venus m'arrêter. Je fus enfermé dans une cellule (violon n°3) après les fouilles de sécurité. Je n'avais que mon caleçon pour tout vêtement dans ce bâtiment exigu (3 mètres x 7) pour la cinquantaine régulière que nous atteignons souvent, tous détenus confondus (droit commun – politique). Dedans, nous disposons d'un vieux seau en plastique percé et sans couvercle ; cela nous sert d'urinoir et de dépotoir des matières fécales, ce qui rend l'atmosphère puante et suffocante, surtout les jours où on enferme de nouveaux détenus ayant sali leur caleçon sous les coups de matraque et à qui on refuse la moindre toilette. Pour

nous coucher la nuit, nous formons deux équipes : l'une se couche de 22 heures à 3 heures du matin et se lève ; la seconde se couche de 3 heures à 7 heures 30, l'heure à laquelle nous vidons notre pot et la poubelle. Ce violon ne bénéficie d'aucune ampoule électrique et garde son aspect sombre de jour comme de nuit. La mention « sans contact » me fut appliquée rigoureusement jusqu'au refus de me laisser prendre la douche au moins deux semaines, avant de commencer par bénéficier de l'indulgence de certains agents. Nous nous nourrissions grâce à un véritable humanisme révolutionnaire que nous (les détenus de chaque violon) avions su entretenir entre nous-mêmes. J'ai vécu dans ces conditions du mardi 17 mars 1987 au 23 décembre 1987, date à laquelle j'ai été transféré à la « Grille » dans le même commissariat (DSUC). Le jeudi 26 mars 1987, le lieutenant DAYATHO Léon (?) l'actuel chef de District du DUC IV, me transporta en ville, menotté et encadré par deux soldats armés avec le commissaire de police BONOU Augustin (?), pour aller faire des indications, au retour de la chasse n'ayant rien donné, les deux messieurs (DAYATHO et BONOU) m'ont soumis à une séance de bastonnade (matraques, lanières et rangers). J'ai été enfermé de nouveau dans la cellule sans soins et sans nourriture. J'avais envoyé une commission à mon amie Dossou Mireille qui, répondant à mon appel m'avait amené à manger avec des effets de toilette : elle fut de ce fait arrêtée avec sa cousine Akpaniakou Adèle qui l'avait accompagnée, elles furent relâchées 72 heures après. J'ai été transféré au camp SERO-KPERA de Parakou le samedi 26 mars 1988 pour être finalement libéré le 3 septembre 1989 après l'amnistie du 29 août 1989.

N.B. – J'exige la comparution et un châtiment fort exemplaire de tous les tortionnaires sans circonstance atténuante aucune.

- J'exige une indemnisation immédiate.

AKOUEDJINUDE Romuald

Né vers 1959 à HOUIN

Elève-Professeur

(ENS – Porto-Novo)

Arrestation : 6 mars 1984

Libération : 2 août 1984

Centres de détention : Compagnie territoriale des FSP de Porto-Novo, Camp Ghézo, Commissariat de Tokplégbé

En effet, dans la nuit du 5 au 6 mars 1984, j'ai été arrêté dans ma maison à 4 heures 30 du matin avec les camarades YELOME Léon, Bouraïma MALEHOSSOU et Léon ADJAKPA. Ceux-ci étaient arrêtés depuis 1979 et jetés en prison sans inculpation ni jugement.

Cinq (5) ans de détention sans jugement ni inculpation, c'est révoltant. Ces camarades se sont donnés les moyens de se libérer et ils l'ont fait. J'ai été d'une façon ou d'une autre impliqué dans l'affaire.

Nous avons été arrêtés, enfermés ensemble, dans un container où nous avons subi toutes les affres dues à cette forme d'emprisonnement.

Dans le container, les conditions de détention étaient en effet très dures. Dans la journée, il faisait excessivement chaud. Il n'y avait sur le container qu'une petite fenêtre fortement barricadée, mais juste convenable pour faire passer la nourriture et pour faire entrer un peu d'air. On y suait à grosses gouttes dans la journée. La nuit c'était le froid au vrai sens du mot.

Les premiers jours, nous nous couchions à même le sol. C'est après que nous nous sommes trouvés quelques vieux pagnes que nous avons commencé par étaler par terre pour

nous coucher. Bien entendu, nous avons été jetés dans le container avec nos menottes aux poignets.

Et tout le temps que nous y avons passé, c'était en menottes. Nous avons fait vingt et un jours dans le container, au terme desquels, nous avons complètement dépéri et commencé par « blanchir ».

Pour ne pas y mourir, pour ne pas nous faire oublier, nous avons entrepris des actions de protestation. Ce sont ces actions qui ont fini par décider les autorités d'alors (Commission Nationale Permanente d'Enquêtes, Etat Major FSP et FDN) à nous transférer à COTONOU.

Je dois préciser qu'au moment où nous étions dans le container, il arrivait que nos gardiens nous refusaient de sortir pour faire nos besoins, alors nous devions nous servir de sachet de cellophane pour le faire dans le container, au vue et au su de tous. C'est vraiment dégradant, inhumain.

Mieux, nous n'étions pas autorisés à aller nous laver. Si tant est que vous y tenez, eh bien, vos gardiens vous envoient de l'eau dans le container et vous vous lavez dans ce container qui servait en même temps de couchette.

C'est triste. Je n'aime pas trop me rappeler de ces choses là. Mais il faut témoigner pour imposer le respect de l'homme.

Transféré à Cotonou (Camp Ghézo), j'y ai été enlevé en mi-juin (je ne me rappelle pas exactement la date) pour la Compagnie Républicaine d'Intervention (CRI) où j'ai subi un interrogatoire musclé d'environ 2 heures 30, avec quelques séances de tortures.

Ici la torture consistait à vous immobiliser par quelques flics dont deux au moins vous tiennent les bras immobilisés dans le dos. Deux autres vous soumettent aux bastonnades, gifles, coups de tête à l'improviste contre votre tête, coups de matraque sur les parties sensibles etc...

L'objectif, ce faisant, était de vous amener soit à dénoncer des gens, soit à vous faire dire que vous appartenez au PCD à propos duquel, il y avait d'interminables questions.

C'est après cette séance d'interrogatoire et de tortures que j'ai été balancé au Commissariat de Tokplégbé où j'ai été enfermé avec la consigne stricte « sans contact ».

Là, j'étais resté avec ladite consigne appliquée fermement jusqu'à l'amnistie du 1^{er} août 1984.

Qui étaient-ils, les tortionnaires ?

A PORTO-NOVO

Le principal responsable était le Commandant GANHOUENNON Prosper. C'est lui qui nous a fait enfermer dans son container. Et comme les petits soldats ne voulaient pas désobéir à leur grand chef au risque de voir leur carrière en l'air, ils exécutaient les ordres de leur chef à la lettre.

CRI

A la CRI, c'est le fasciste et criminel LALEYE Ibitotcho, actuel ambassadeur du Bénin en URSS et autre AGOSSA qui ordonnaient les séances de tortures.

2^{ème} arrestation

J'ai été arrêté le 7 octobre 1985 à 11 heures 30 environ devant mon école (ENS – Porto-Novo). Ce fut comme un enlèvement dans la rue. Je passais quand, tout à coup, quelqu'un m'interpella par mon nom. Avant même d'avoir réalisé le danger, une nuée de gens m'envahit et me prit solidement par la taille.

Un véhicule d'immatriculation nigériane s'approche précipitamment et j'y fus jeté comme un colis. Je fus immédiatement conduit au camp BIO-GUERA II où je fus en même temps enfermé dans une cellule après quelques formalités d'usage.

Vers 15 heures 30, une équipe du petit palais à Porto-Novo vient me chercher, c'était pour m'amener à Cotonou. Nous fîmes une escale au petit palais où j'ai été gardé quelques heures avant d'être conduit vers 18 heures 30 au camp GHEZO où je passais la nuit. Je n'avais depuis le matin rien mangé.

Le lendemain matin vers 7 heures 30, un véhicule R 12 plaque bleue vint me chercher avec un grand empressement. Conduit à l'aéroport, je fus embarqué dans un avion militaire pour Parakou où nous arrivions vers midi. Depuis la veille, je n'avais rien mangé et j'avais très faim.

A Parakou, je fus accueilli par le Lieutenant AGONKAN qui, après quelques heures, me fit enfermer dans une des cellules de l'ex-Infirmerie du Camp. Je fis part à AGONKAN de mes préoccupations, notamment la nécessité qu'on me trouve à manger. Pour simple réponse, il me signala qu'il avait donné des instructions dans ce sens. Curieusement, je passais la nuit à jeun.

Une fois enfermé, il était impossible de se faire entendre sans déployer de grands moyens. C'est seulement 60 heures après mon arrestation que je pris mon premier repas.

C'est 72 heures après mon arrivée à Parakou que je subis les premiers interrogatoires. Etaient présents ZINZINDOHOUE Clément, GOMINA, BABALAO etc...

La séance s'ouvrit par des menaces et chantages de ZINZINDOHOUE : « Vous savez, vous êtes ici parce que nos radars sont tombés sur vous. Vous êtes recherché depuis, vous le savez... Et nous savons tout de vous. Vous avez intérêt à tout dire. Votre nom, prénom, votre pseudonyme ou nom de travail ; le nom de votre maître devant qui vous avez prêté serment, depuis quand vous êtes membre du PCD etc... »

Et de terminer en disant « Quand l'heure vient d'accoucher, la femme ne cache plus son sexe. Si vous ne parlez pas, on vous appliquera un tampon d'acide sur le sexe ».

Après cette séance de mise à condition, on vous donne des papiers et bic pour aller écrire, dire tout ce que vous savez du PCD. Comment vous y êtes arrivés et ce que vous y avez fait comme travail ."

Toujours dans le cadre de la guerre psychologique contre le détenu que l'on veut faire parler, il arrivait qu'on organisa des séances de rodéo à d'autres devant lui.

Les séances de tortures s'organisent les nuits, les matins vers 9 heures ou 10 heures, en plein midi ou dans l'après midi entre 16 heures, 17 heures et 20 heures.

Il s'est passé des choses effroyables : imaginez dix à quinze soldats s'acharner sur un seul et même individu, qui avec la lanière, qui avec des chicottes ou des branches d'arbre arrachées à droite et à gauche, qui encore avec des câbles d'antivol terminés à leur bout par des boucles, cela pendant près de 30 minutes et parfois jusqu'à 45 minutes. Et pendant la séance, on obligeait la victime à avancer à genoux sur des caillasses.

La victime qui s'évanouit est arrosée d'eau. On attend quelque temps, le temps qu'il revienne à la vie et la séance reprend, s'il refuse de parler. Certains ont été jetés dans de l'eau boueuse pleine de matières fécales (cas de ESSOU Eustache par exemple). D'autres, évanouis sont traînés par terre du lieu de la séance de torture jusqu'au robinet pour être mouillés.

Pendant les séances, les coups n'épargnaient nul endroit ; tête, yeux, couilles, dos, ventre, coups de godasses, dents enlevées (CHABI SIKA KARIM), yeux endommagés (SEKE Tikandé) etc...

Evidemment, tout cela se faisait dans une arrogance et un cynisme affichés par ZINZINDOHOUE Clément et son équipe, lui qui se plaisait à nous dire que KEREKOU lui avait accordé jusqu'à 10% de morts sur nous, lui qui se plaisait à nous appeler des « colis » qu'il recommandait ses hommes de main d'aller accueillir à l'aéroport de Parakou.

Après la séance de torture, on vous passe de l'alcool immédiatement dans les blessures. C'est le soin, et cela s'arrête là.

C'est après que par vague vous êtes envoyés à Ségbana, la sinistre prison des détenus politiques. Le voyage est tout un calvaire. Dans les akmats, vous êtes parqués à plusieurs dizaines jusqu'à en avoir les jambes et pieds meurtris pendant le voyage. Vous voyagez tout bâché. Qu'importe la chaleur.

La nuit, vers 4 heures du matin, des voyages se faisaient sous l'humidité et le froid d'harmattan, parfois sans bâche. On est alors grandement exposé aux intempéries et aux risques du trajet vu l'état défectueux de la voie. A Parakou, ZINZINDOHOUE Clément ne ratait bien entendu aucune occasion pour montrer qu'il était tout puissant camp. A la moindre chose, il soumettait les camarades aux injures, voire aux séances de bastonnades.

Il pouvait lui plaire de vous couper la visite ou de l'accorder à qui il voulait. A la moindre protestation contre un état d'injustice, il pouvait décider de vous priver de nourriture ou menacer de vous envoyer à la prison de Ségbana.

C'est ainsi qu'après une lettre de protestation adressée par les détenus autant de Parakou et de Ségbana au Procureur général du parquet populaire central le 28 juillet 1986, ZINZINDOHOUE s'était lancé dans des manœuvres de chantage et de division des détenus. De Parakou, il envoya un groupe de détenus à Ségbana le 29 juillet 1986, d'où il prit un certain nombre qu'il ramena à Parakou.

La commission nationale permanente d'enquêtes et de sécurité de l'Etat de ZINZINDOHOUE et GOMINA, dès lors se lança dans des manœuvres de pression sur les détenus.

Objectif : les diviser, les réduire au silence en arrivant à obtenir d'eux les demandes de clémence à KEREKOU. Il était par exemple dit aux détenus de Parakou qu'en demandant pardon à KEREKOU, ils allaient être libérés et réintégrés dans leurs droits. Ceux qui refuseraient de demander pardon, passeront devant la cour criminelle d'exception qui venait alors juste d'être créée. Leurs têtes alors rouleraient par terre parce que ce sera sans pitié.

BABALAO Alexis organisa savamment la guerre psychologique en direction de Ségbana. Lui-même téléphonait directement pour entretenir la panique. Il arrivait aussi qu'il accorda à certains des détenus acquis à la lettre de clémence à PARAKOU, de téléphoner aux détenus de Ségbana pour entretenir la peur et aider à obtenir des défections.

Bien sûr, le jeu a pu marcher puisqu'à Ségbana des gens n'ont pas pu résister à cette guerre psychologique. En bref, il a été institué finalement au sein des détenus une atmosphère de suspicion, de méfiance, tout ce qui se passait était difficile, dur à vivre.

Il fallait avoir du nerf pour vivre cette atmosphère. C'était là d'autres formes de torture. La torture morale, n'est-ce pas ?

A Ségbana, les visites étaient strictement interdites. Des parents étaient venus qui de Cotonou, qui de Natitingou, qui de Parakou pour voir les leurs emprisonnés. Mais ils ont été purement et simplement renvoyés. Et c'est tous émus, que vous les verrez loin, en pleurs, reprendre le chemin de la maison sans vous voir. Il y a par exemple le cas de la grande sœur de Mathias FINOUDE , celui de la femme de MONSIABONI Christophe, celui de la femme de DJAFAROU Ali.

A Ségbana, du 6 novembre 1985, ce n'était qu'à partir de septembre 1988 que nous avions commencé par avoir des visites bien sûr à l'issue de multiples et nombreuses luttes protestataires.

A Ségbana, il n'y avait d'infirmerie que de nom. Quelques comprimés de Nivaquine et d'Aspirine. Les nombreux cas de maladies graves n'ont pu être évacués qu'après d'intenses luttes... Là encore, les ordonnances étaient à la charge du prisonnier qui devait faire appel à l'aide de ses parents, amis ou autres bonnes volontés. De nombreux cas étaient restés sans traitement sérieux, faute de moyens.

Il n'y avait même pas de véhicule pour s'occuper de l'évacuation des cas urgents. Quand un cas de ce genre se produisait, il fallait attendre jusqu'à 40 minutes, voire 1 heure avant de trouver un véhicule en ville à réquisitionner. C'était très grave, la chance était avec nous.

Parlons à présent de nos cellules :

Elles sont exiguës. En période de chaleur, la température atteint parfois jusqu'à 40 ou 41°C. C'est dans ces conditions que nous étions au début de notre détention enfermés, vingt quatre heures sur vingt quatre. Il n'y avait à sortir le matin que pour faire la toilette et les petits besoins.

On nous envoyait à manger à l'intérieur. La situation était devenue insupportable et a conduit à notre première et vive réaction le 13 mars 1986. Plutôt mourir sous les balles des tortionnaires pour que tout le monde entier le sache que de mourir en silence dans les cellules. C'était le cri de guerre.

C'est à partir de là que nous avons commencé par conquérir progressivement quelques parcelles de liberté. Nous étions même privés de radio, de journaux, même pas EHUUZU. Les débuts étaient très difficiles et il nous fallait choisir de mourir en silence ou de nous battre et espérer gagner. Nous avons fini par gagner.

Poursuivons avec les cellules : quand il pleut, l'eau rentre dans les cellules et mouille nos affaires. Si c'est la nuit, nous sommes obligés de nous lever, de prendre certains de nos bagages à la poitrine et de rester là debout jusqu'au matin.

Pour ce qui est de la nourriture, inutile de dire que c'était nettement minable surtout en qualité. Nous étions à 300 F CFA par jour pour les trois repas. Au début les repas, surtout le soir, étaient pleins de sable, difficile d'avaler une bouchée. Là encore, il fallait hausser le ton, dire non pour voir disparaître finalement le sable dont étaient remplis nos repas du soir.

Bref, notre séjour en prison était un chapelet d'angoisse, de lutte et d'espoir. Qui aurait cru que nous pourrions un jour sortir de la prison de Ségbana !

Mais le peuple est debout et ne saurait laisser la barbarie se perpétuer sur son sol. Il a fait, mais doit en faire plus. Se mobiliser de façon permanente pour se prendre en charge et empêcher toute bureaucratie d'installer de nouveau une barbarie digne des périodes moyenâgeuses.

Quelles sont mes exigences au terme de cette odyssée ?

1- Poursuivre et châtier tous les tortionnaires et assassins des fils du peuple

2- Me dédommager...

Salutations militantes.

AGBO Nestor.

Profession : Ouvrier agricole

Demeurant : Abomey

Dates d'arrestation : 1977, mai – 1978, 1980, 10-10-1983, 28-6-1985

Dates de libération : 1977 : 11 jours, mak 1978 : 3 jours, 1980 : 22 jours, 1^{er} août 1984, 1^{er} avril 1989

Centres de détention : gendarmerie de Zogbodomey, Abomey, Savè, Commissariat de Cadjèhoun, Camp Séro-Kpéra (Parakou), Prison civile de Ségbana

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance à travers ce rapport tout ce qui m'était arrivé pendant chacune des mes arrestations arbitraires sous le régime barbare de Kérékou. J'ai connu plusieurs arrestations à savoir :

- En 1977, ayant participé à une protestation contre les taxes imposées aux petits marchands du marché d'Adanhondjigon, j'ai été arrêté sous l'égide du chef de District M. DAGAN Bagnimé Louis. On était sept à être arrêtés et torturés pendant onze jours.

Mais avec la pression de la population, le chef de District a été obligé de nous libérer en nous donnant raison. Il a ensuite procédé à la destitution du chef de village d'alors.

- En mai 1978, j'ai été arrêté et enfermé à la gendarmerie de Zogbodomey pour la simple raison que j'avais élevé la voix contre une corruption flagrante des autorités du District de Zogbodomey. J'ai fait trois jours (72 heures bien comptées) dans le violon lugubre de la brigade.
- En 1980 et plus précisément en février de cette année, sur convocation du chef de district M. ALENME Théodore, je m'étais rendu au bureau du District. Le chef de District dès mon arrivée a donné l'ordre de m'enfermer à la Brigade de gendarmerie d'Abomey. Ceci, parce que je suis contre l'expropriation des terres de la population de mon village. J'ai passé 12 jours pour interrogatoire dans le violon non aéré avec mon ami René AKPNI. On s'était entendu pour nous évader. Ce qui fut fait. On a regagné la clandestinité. On a fait pratiquement près d'un an avant de retourner en famille. Au cours de ma fuite, j'ai perdu un enfant d'un an et demi, faute de soutien. Dès que le chef de District eut vent de mon entrée en famille, il a lancé des poursuites à mon encontre. C'est alors que j'étais parti à Savè et par chance j'ai été recruté dans la Société Sucrière comme ouvrier agricole.
- Le 10 octobre 1983, après que j'ai fait une intervention en présence des autorités du District de Savè, intervention qui a retracé les malversations et les faits d'exploitation des ouvriers agricoles de la Société Sucrière de Savè, le chef de District d'alors a ordonné sans tarder mon arrestation au vu et au su de tout le monde. Soulignons qu'à cette époque, nous avions cinq mois de salaires impayés. J'ai été enfermé à la Brigade de Savè sous l'autorité du chef de brigade M. AIKPE Jean. J'ai fait trois semaines au violon de Savè avant d'être déporté à Abomey et confié au Commissaire HOUÉGBONOU, là où j'ai passé quarante cinq (45) jours. C'est après que M. AGOSSA Christophe était venu me chercher pour Cotonou. J'ai été gardé au commissariat central de Cotonou dans le violon n°2 pendant 8 mois. C'est dans ce violon dépourvu de toute bonne condition hygiénique que j'ai contracté des maladies de la peau. Les soins ont été possibles grâce à mes codétenus. À ma sortie le 1^{er} août 1984, je suis retourné pour reprendre service à la Société Sucrière de Savè, mais j'ai été purement refoulé.
- En 1985, plus précisément le 28 juin, vers 5 heures du matin et sur l'ordre du Capitaine Dossou Irénée, une équipe de cinq gendarmes bien armés étaient venus encercler ma chambre au village. Ils étaient en compagnie du Maire de la commune. Dès mon réveil, j'ai été saisi et ils m'ont attaché la figure et m'ont emporté manu militari pour me jeter dans leur camion comme un sac de maïs qu'on jette dans un véhicule de marchandises. Dès mon arrivée à la Compagnie d'Abomey, le Capitaine DOSSOU Irénée n'a pas attendu avant de commencer par me taper avec des bâtons et lanières. Il me faisait faire des mouvements impossibles. Ils m'ont torturé de 6 heures du matin jusqu'à 3 heures. Le Capitaine même en personne a l'habitude de me taper sur la tête. Il en a tapé jusqu'à me percer le crâne. Je porte jusqu'à ce jour les séquelles. Malgré les soins intenses, la partie atteinte demeure sans cheveux. Les cinq jours d'interrogatoire que j'avais passés ont été tous des jours noirs où j'ai été tout le temps torturé même malgré toutes les blessures issues des premières tortures. Je suis enfermé seul dans un violon et sans aucun contact. Le jour où ma première femme était arrivée me voir, on m'avait sorti et cela a été encore une occasion pour le Capitaine de me torturer à sang en sa présence. Ma femme ne pouvait alors pas se contenir. Le Capitaine a été sanglant, il me demandera de laper mon propre sang qui coule sur mon corps et en présence de ma femme. Le capitaine m'avait laissé à jeun pendant 72 heures et c'était grâce au Brigadier Tossou que j'ai pu recevoir au bout du

3^{ème} jour, un peu de bouillie. Et c'est le même brigadier qui a proposé qu'on m'envoie à l'hôpital mais Monsieur DOSSOU Irénée a opposé un refus catégorique et a ordonné de me raser la tête seulement. Le 5 août, j'ai été transféré d'Abomey à Cotonou et enfermé au Commissariat de Cadjèhoun. Le 18 décembre 1985, j'ai été déporté au Camp Séro-Kpéra de Parakou. J'ai fait ensuite 9 mois à la prison civile de Ségbana, j'ai vécu les mêmes conditions que tous ceux qui ont fait les cellules de ces centres de détention. Ces arrestations m'ont causé assez de dommages à savoir :

- J'ai perdu mon travail à la Société Sucrière de Savè après mon arrestation de 1983
- J'ai abandonné ma famille pour de longues périodes, ce qui a entraîné assez de problèmes et des soucis à mes parents. Ce qui a valu la mort prématurée de mon père et de ma mère.
- Une de mes femmes m'a abandonné au cours de ma détention de 1985
- Les tortures dont j'ai été victime m'ont laissé des séquelles. En effet, j'ai souvent les maux de tête.
- Avant ma libération en avril 1989, mon oncle qui a pris la lourde charge de mes sept enfants et ma seule femme qui me restait, a dû emprunter plus de 225 000 F CFA pour pouvoir subvenir au minimum vital de ma petite famille. Il me revient de payer cette dette.

Voilà ce que je peux vous exposer sur mes arrestations répétées.

AFFON-AMONMI Commian François

Demeurant à : COTONOU BP 526

Profession : administrateur civil

Rectorat Université Nationale du Bénin

Date d'arrestation : 11 octobre 1985

Date de libération : 1^{er} avril 1989

Centres de détention : Camp-Guézo, Camp Séro-Kpéra, Prison civile de Ségbana

MON ARRESTATION

J'étais arrêté le vendredi 11 octobre vers 19 heures 45 dans mon salon à Cotonou (Mènontin-Kindonou). Ce jour-là, étaient dans ma chambre, mon grand frère, sa femme et mes deux enfants, il y avait aussi un visiteur avec qui je causais au salon lorsque intervint mon arrestation.

Pendant que je discutais avec mon visiteur au salon, un homme habillé en civil, après s'être annoncé poliment à la porte, fit son entrée dans ma chambre. A peine nous a-t-il salué qu'il fit comprendre qu'il aurait besoin d'un certain François et ceci pour quelques secondes, il avait l'air pressé et pour l'écouter, il m'a fallu presser également les pas. Je n'ai pu le rattraper qu'au portail où il s'arrêta net tel celui qui se décide soudain à me parler. Dès que j'arrivai au portail, une dizaine de militaires sortirent simultanément de deux voitures garées plus loin du portail et se ruèrent sur moi. Ils firent une sorte de demi-cercle autour de moi. Tous les habitants de la maison étaient surpris et indignés mais ne pouvaient malheureusement rien. Un des militaires me dit qu'on avait besoin de moi au Commissariat pour un petit problème et qu'on me donne tout juste le temps de m'habiller. Ils me suivirent jusqu'à ma chambre à coucher, les fusils braqués sur moi de part et d'autre. Je mis mon pantalon et ma chemise et les suivis en demandant à mon frère de veiller sur les enfants. Au moment de prendre place dans la voiture pleine et gardée par des hommes armés, je fus aussitôt propulsé à l'intérieur et la voiture démarra en trombe. De force, je fus conduit au domicile d'un collègue de service. La voiture a repris, quelques minutes plus tard le chemin

de la ma maison. A quelques centaines de mètres de chez moi, la voiture s'arrêta au bord de la route. L'un des militaires me dit que j'étais membre très actif du PCD et qu'il détenait les preuves. Poursuivant ses paroles menaçantes, il dit « vous avez à choisir entre la vie et la mort. Si vous choisissez la vie, vous tâcherez de dire tout ce que vous connaissez du PCD, si vous choisissez la mort, nous sommes prêts à vous la donner, on ne s'amuse pas avec nous et ne faites surtout pas le malin ». Je me suis tu et brutalement, je reçus un coup de cross sur le dos. Ce coup est suivi immédiatement de gifles et des tapes fortes et sévères. A chaque question sans réponse, ils m'assommaient plus fort. Comme je ne répondais pas du tout, ils m'ont conduit dans ma maison vers 21 heures. Ils procédèrent, menaces à l'appui à une fouille minutieuse et systématique de mes affaires. Chaque objet était examiné et fouillé soigneusement. Après avoir fouillé mes effets qu'ils ont laissés en vrac et dans un désordre inouï, ils étaient rentrés dans ma cour arrière d'où ils renvoyèrent mes parents. Ils avaient creusé profondément le sol qu'ils avaient fouillé scrupuleusement et très attentivement. Après avoir fouillé et remué tout le sol de l'arrière-cour, ils m'avaient embarqué vers 2 heures du matin pour me déposer ensuite au Camp Guézo. Comme je demandais à boire parce que j'avais soif et sentais aussi la faim, ils avaient fait la sourde oreille et avaient donné l'ordre à deux militaires de me conduire au poste 200. Ce qui fut fait. Le chef de poste enregistra mon nom et m'introduisit dans la cellule pleine de détenus. La lumière fut éteinte et je passai le reste de la nuit assis. J'étais tout fatigué et sentais des douleurs depuis la colonne vertébrale jusqu'à la tête. Ainsi commença ma nouvelle vie, celle de la prison.

LA VIE EN PRISON

L'itinéraire de ma vie en prison est la suivante : j'ai passé près de deux semaines au Camp Guézo. Je suis transféré à Parakou le 24 octobre 1985. Là, j'ai fait près de cinq semaines avant d'être envoyé à Ségbana d'où je ne partirai que huit mois plus tard, c'est à dire au début du mois de mai 1986 pour recevoir des soins médicaux à Parakou. C'est à Parakou que j'ai passé tout le reste de mon séjour en prison. Je soulignerai à chaque étape les points marquants et les événements importants.

1- Au Camp Guézo à Cotonou

Du vendredi 11 octobre au 24 octobre 1985, j'étais resté au Camp Guézo (poste 200) à Cotonou. Nul n'ignore le caractère insalubre et inhabitable de ce fameux poste où de très nombreux détenus sont parqués tels dans une boîte de sardines. C'était un lieu d'insécurité et de souffrance. C'était dans cette cellule que les militaires venaient me chercher pour m'amener au Petit Palais qui est une véritable zone de terreur et d'assassinat. Lorsqu'on m'amena au Petit Palais le matin à 8 heures 30, ce n'était que le soir vers 19 heures que je revenais fatigué et complètement abattu par la faim. Au Petit Palais, j'étais soumis à de longs interrogatoires sur les activités du PCD. A chaque interrogatoire, c'était des menaces, des bastonnades et des punitions de tout genre et de toute forme. Les menaces seules m'affolaient, me déroutaient et me démoralisaient profondément.

Lorsque vous entendez, voyez et subissez ces tortures, il y avait de quoi être troublé et paniqué à l'extrême. Ces tortures morales, physiques et psychiques intelligemment orchestrées pour m'extirper des déclarations et des aveux de toute nature, ces tortures, dis-je, m'ont rendu psychologiquement malade. De nuit comme de jour, en sommeil ou en éveil, il m'arrive de crier et d'avoir le sentiment et la sensation de subir encore les mêmes tortures. C'est une maladie inquiétante dont je souffre. En dehors de ces tortures, j'ai subi des humiliations ignobles dont le souvenir me révolte et me démoralise encore plus. Comme si ces tortures et ces humiliations ne leur suffisaient pas, des gradés passés maîtres tortionnaires ont organisé une séance dite de confrontation avec un camarade de même service que moi

arrêté la même nuit du 11 octobre 1985. Cette confrontation était un prétexte pour nous soumettre à un dur « rodéo ». J'étais battu et maltraité et c'était malheureusement à cette occasion que j'ai reçu successivement des coups sévères de chaussures militaires dans les côtes droites. Ce jour-là, je n'ai pas eu le courage de demander ni consultation, ni soin. Ce n'était qu'à Parakou que j'ai pu recevoir une dizaine de jours plus tard, quelques soins (massages journaliers, piqûres de Pénicilline, comprimés d'Aspirine et de Nivaquine). A Parakou, j'avais demandé à plusieurs reprises d'aller faire la radiographie mais le médecin du Camp (le Major) a toujours opposé un refus catégorique. Il a notamment dit, lorsque j'insistais d'aller à la radiographie que mon intention serait de communiquer les résultats de l'analyse médicale à Amnesty International.

Aujourd'hui, les séquelles sont là : je suis incapable de faire des gestes forts avec mon bras droit, je ne peux plus soulever sans souffrance et grandes douleurs des briques ou tout objet ayant du poids, il m'est difficile de respirer profondément, assis pendant plus d'une heure je commence par ressentir des douleurs variées et atroces. Si j'avais assez d'argent, j'aurai fait la radiographie après ma libération.

2 – Au Camp Séro-Kpéra (1^{ère} étape)

Comme je l'ai dit plus loin, lorsque j'ai été transféré du camp Guézo de Cotonou, c'était au Camp Séro-Kpéra de Parakou que j'ai été déposé le 25 octobre 1985 par un camion militaire. A Parakou, j'ai subi des séances d'interrogatoires. C'est aussi à Parakou que j'ai pu bénéficier des soins en ce qui concerne mes douleurs des côtes, mais je n'ai pas pu bénéficier de l'examen médical de radiographie. J'ai fait un peu plus d'un mois à Parakou car, arrivé le 25 octobre 1985, ce n'était que dans la première semaine du mois de décembre 1985 que j'ai été transféré à Ségbana.

3 – A la prison civile de Ségbana

De façon générale, la vie dans cette prison est particulièrement pénible pour moi. C'était pour moi un véritable enfer. Le climat était insupportable et les conditions de détention étaient inhumaines. On vivait dans une obscurité presque permanente. Mon organisme n'arrivait pas du tout à supporter cette situation. Pire encore, c'était mes douleurs des côtes qui persistaient et je n'avais que la pommade « zorro » pour mes soins. J'ai fait environ quatre mois à Ségbana lorsque j'ai commencé par souffrir des maladies que je ne comprenais plus : tantôt c'était les maux de tête suivis de fatigue excessive et des douleurs dans les muscles. Des fois pendant deux semaines durant c'étaient les coliques interminables suivies de diarrhées qui durent des jours. A la suite, j'ai commencé par sentir des brûlures violentes dans le ventre et surtout dans les intestins. Peu à peu, j'ai commencé par sentir des maux de tête insupportables et des picotements dans les yeux. J'ai demandé à aller à Parakou pour me faire soigner, mais c'était impossible. Mais Dieu est grand, heureusement, par la faveur d'un hasard, la Commission d'enquête a organisé une grande vague de déplacement de détenus. J'étais heureusement de ceux qui devaient aller à Parakou. C'est ainsi que je fus transféré à Parakou le 8 mai 1986.

4 – Séjour au Camp Séro-Kpéra de Parakou (2^{ème} étape)

Ce séjour a été très long et a couru du 8 mai 1986 au 1^{er} avril 1989. A Parakou, j'ai commencé aussitôt mes soins médicaux. J'étais gravement malade et seule ma santé me préoccupait. J'allais à l'infirmérie, mais malheureusement c'était le même traitement à savoir : Nivaquine, Aspirine et des vermifuges. Tout cela était non seulement insuffisant, mais

encore inefficace, car mes maux n'ont pas cessé mais devenaient plus compliqués de jour en jour. Quelques mois après, j'ai commencé à ne plus voir correctement de loin. Je n'arrivais plus à lire correctement dans les livres. C'était difficilement que je distinguais les mots et les lettres. Je précise par ailleurs que, avant que je ne commence par sentir les maux d'yeux, je souffrais de rhumatismes. Tous mes orteils et mes articulations se raidissaient et me faisaient très mal. C'était par la suite que ma vue est devenue floue, les larmes me coulaient à flots. J'étais obligé de gratter mes yeux qui me démangeaient et me faisaient excessivement mal. Je m'étais rendu quelques jours plus tard à l'infirmerie de la garnison qui m'a envoyé à l'hôpital chez l'ophtalmologue. Ce dernier a procédé à l'examen médical. Il a découvert le mal et m'a prescrit de nombreux médicaments que je ne pouvais pas acheter faute d'argent. J'ai dû écrire à mes parents et mon correspondant pour les informer. C'était en ce moment que mes parents étaient arrivés à Parakou et m'avaient acheté les médicaments. C'était des dizaines de mille qu'ils avaient dépensé.

Quelques mois plus tard, j'ai reçu de l'argent de mon correspondant et avec cet argent, j'ai pu respecter le régime alimentaire que le médecin oculiste m'a prescrit. Il y eut certes une amélioration mais actuellement, ma vision reste trouble lorsque je regarde de plus près et quand je regarde de loin, je ne vois plus clairement à partir de 20 mètres environ. Ainsi le mal persiste toujours et il me faudrait un nouvel examen en vue de m'acheter des médicaments et des verres correcteurs (les lunettes) correspondants actuellement à mes yeux. Au total, j'ai passé une vie très malheureuse en prison. C'est au cours de mon séjour en prison que j'ai attrapé les deux graves maladies qui sont : les douleurs que je ressens dans les côtes qui me gênent à tout moment et il y a surtout mes maux d'yeux qui m'inquiètent beaucoup.

C – Les préjudices : Bilan de dégâts provoqués par la prison.

En gros, la détention m'a crée beaucoup de préjudices. Elle a créé des problèmes et de nombreux dommages à mes enfants (deux filles) et à ma mère. Les dégâts causés par ma détention (qui coure du vendredi 11 octobre 1985 au 1^{er} avril 1989) se présentent comme suit :

- le jour de mon arrestation, après la longue séance de fouille, les militaires ont emporté mes libres, mes documents personnels. Parmi ces objets emportés, on peut citer tous mes journaux, toutes mes collections de Lénine, Karl Marx et autres... Ils ont pris quatre rames de papier fort, tous mes documents qui leur semblaient suspects, ma carte d'identité est restée avec eux. Je demande qu'on me retourne toutes mes affaires.
- J'ai subi en prison des dommages physiques. Je veux parler des maux de côtes. En effet je continue de ressentir des douleurs atroces au niveau de mes côtes droites. Cela serait dû soit à un déplacement des côtes, soit à une blessure que les coups de chaussures des militaires auraient provoquée à cet endroit. A cet effet, il me faut une nouvelle consultation et un examen radiographique. Il y a aussi mes maux d'yeux : à ce sujet, il me faut également une nouvelle consultation pour déterminer le niveau de dégénérescence de mes yeux en vue des prescriptions de médicaments et des lunettes (verres correcteurs) correspondants.

Durant tout le temps que j'ai fait en prison, mes enfants n'ont plus été à l'école. Leur déplacement forcé de Cotonou sur le village causé par mon absence les a dépayées et elles étaient découragées et démoralisées parce qu'elles ont manqué d'encadrement adéquat. Il faudrait trouver une issue à ces deux filles qui ont déjà 14 ans et 16 ans.

Ma détention a fait que mon avancement professionnel a piétiné. Pendant plus de trois et demi, j'aurais pu bénéficier soit d'une bourse de stage ou d'un avantage qui aurait amélioré ma vie professionnelle et contribué à mon évolution. Il est normal qu'on redresse ce tort et qu'on répare ces dommages portés à ma vie professionnelle.

CONCLUSION – SOUHAITS

Je souhaite vivement que l'Etat béninois se penche favorablement sur mon cas et répare les nombreux dommages qui m'ont été faits. Je demande que justice me soit faite et que tous ces dommages énumérés plus haut me soient réparés. Par ailleurs, je tiens à souligner que depuis mon arrestation le 11 octobre 1985, mon salaire a été coupe et est versé dans un compte obscur à la Banque Commerciale du Bénin (Agence Cocotiers). A ce sujet, je réclame mon salaire et demande qu'on me remette le montant total de tous les mois que j'ai passés en prison. En clair, je réclame le paiement de l'intégrité de tous mes salaires confisqués depuis le 11 octobre 1985, date de mon arrestation.

AGNANKPE Luc Gbétondji

26-1-1950 à ADJAHON

Actuellement en service à la CO. BE. NA. M BP 2314

COTONOU – (R- BENIN)

En dehors des interpellations, j'ai été arrêté et détenu plus de 24 heures, 5 fois sous le régime du Parti-Etat PRPB.

- septembre 1976 juste pour 4 jours
- 11 mai 1977 à juillet 1977
- 20 novembre 1978 au 05 avril 1979
- septembre 1982 : juste encore pour 4 jours
- 10 juillet 1985 : juste une journée de 9 heures 30 à 23 heures 50
- 22 juillet 1985 au 3 septembre 1989

Ces différentes arrestations et détentions sont l'expression même des crises et des résultats des luttes des peuples qui secouaient profondément le régime défunt du Parti-Etat PRPB

1 – ARRESTATION ET DETENTION DE SEPTEMBRE 1976

Cette première détention sous le régime défunt survint à la suite de l'arrestation et de la détention d'un certain nombre de personnes qui revenaient de Lomé et sur qui la police avait retrouvé des documents dits subversifs. Toutes ces personnes étaient des camarades et amis à moi. La police établit alors que je ne devrais être étranger à ce qui venait de se passer c'est à dire la création de l'UNION DES COMMUNISTES DU DAHOMEY, se fondant sur mes activités passées, mes appréciations sur la situation politique nationale d'alors et enfin sur mes relations personnelles et politiques avec les personnes arrêtées, en tout cas sur rien de consistant sur mon appartenance à ladite organisation. Ce qui suit relate les conditions de cet événement.

CONDITIONS D'ARRESTATION

Un beau matin, à peine m'étais-je réveillé que j'entendis frapper à la porte. Après quelques questions et réponses bredouillées, j'ouvris la porte. Il sonnait environ 6 heures 15. C'était un agent de police en tenue civile du nom de KOUKPAKI (frère de l'ARP au ministère de l'Intérieur).

« Est-ce vous le camarade AGNANKPE Luc, demanda-t-il ? »

« Oui, qu'est-ce qui vous amène vers moi et qui êtes-vous ? »

« C'est votre ami DJEGUI Narcisse qui m'envoie vous demander de lui envoyer la chose »

« Je regrette bien qu'il ne vous ait pas parlé que de chose sans l'avoir identifiée. Dis-lui donc que je ne suis pas arrivé à comprendre son message et que je lui demande d'être plus explicite.

Puis il retourna sur ses pas. Une heure plus tard, j'eus les précisions demandées : deux agents de police se présentèrent à moi étant des envoyés de la Commission Nationale d'Enquête pour me conduire à l'ex-commissariat de Gbégamey d'où je ne sortis que le cinquième jour.

LIEU ET CONDITIONS DE DETENTION

L'ex-commissariat de Gbégamey fut mon nouveau domicile. J'étais à ma propre charge. J'avais vécu dans une même cellule avec les détenus (qu'on nomme gardés à vue) de droit commun, une cellule oblongue où la crasse, le manque de lumière absolu et la chaleur en toute saison se disputaient la première place.

Ces conditions étaient certainement nécessaires pour eux pour agir sur le moral du détenu que j'étais. J'avais été épargné des tortures physiques. Evidemment, je n'avais pas eu à passer pour interrogatoire devant la Commission. Ce fut un des membres, le commissaire Pierre Claver GODONOU qui avait demandé de me libérer après s'être étonné. Ce ne fut que partie remise, puisqu'une autre arrestation, intervendra en mai 1977

2 – ARRESTATION ET DETENTION DE MAI 1977

Cette arrestation s'opéra dans un contexte socio-politique qui donna les moyens au régime du PRPB de frapper très fort et très sauvagement : c'était après l'agression du 16 janvier 1977

CONDITIONS D'ARRESTATION

Nous avons été convoqués par la radio pour nous présenter le 11 mai 1977 au MISON (Ministère de l'intérieur de la sécurité et de l'orientation nationale) pour affaire nous concernant au 6^{ème} étage chez le Directeur Général du Ministère d'alors, Monsieur Roger AHOYO. Nous étions, il me semble, au nombre de onze (11) ; tous étudiants à l'Université Nationale du BENIN dont deux jeunes filles

- Amélie AZIABLEE, actuellement en service à la Direction des pêches.
- Antoinette ZOSOUNGBO, actuellement en service à l'OBEMINES
- Clément AGOSSADOU, médecin à Savalou
- Castrence ALYKO, BCB (commerce extérieur)
- Jérôme MEDEGAN FAGLA, Labo biochimie (UNB°)
- Nicolas Désiré FASSINOU, SOBEMAP
- Patrice GANGNITO, BCB
- Camille KPADE, médecin (CNHU – CUGO)
- Jérôme SAKAKININ (COOP CENTRALE)
- Julien TAGBADJA, étudiant UNB
- Et moi-même, Luc GB. AGNANKPE (COBENAM)

Après que nous nous fûmes présentés au Directeur Général du Ministère, nous avions été conduits au bureau du Ministre tortionnaire en chef, Mr Martin DOHOU AZONHIHO qui nous fit savoir que nous étions des membres de l'Union des Communistes du Dahomey (UCD), opposée à leur régime. Il précisa que c'était le résultat de leurs enquêtes et que des preuves irréfutables établissaient que c'était nous qui entretenions et alimentions la subversion dans le pays.

« En conséquence, déclarait-il, je vais vous casser. Certains d'entre-nous ont des liaisons à l'étranger. Nous vous mettrons tous hors d'état de nuire, vous les ennemis de la révolution. Vous êtes des réactionnaires et vous serez traités comme tels ».

Après cette déclaration de guerre par des mots d'intimidation qu'il martelait de toutes ses forces, il ordonna à ses hommes-gorilles de nous emporter et de nous prendre en compte.

Certains, surtout les deux femmes, se fondirent en larmes et voulaient affirmer leur innocence. Mais rien n'y fit, nous fûmes embarqués dans le « yéyé bleu » (super geôlette de la Police) conduit par MAHULOLO. Nous fûmes ventilés dans les différents commissariats de ST Miche, au commissariat central, à celui de ZONGO, à l'ex-DPE (Direction de la police d'Etat) pour choir enfin à la Compagnie Républicaine d'Intervention (CRI).

CONDITIONS DE DETENTION

Au commissariat ST Michel, c'est un garage qui sert de cellule. Le sol cimenté portait quelque niveau de crasse puante. On y voyait se pavanner là-dessus quelques animalcules qui vous caressent le corps.

On ne rentre dans cette cellule très malpropre qu'en slip, et pour tout siège et tout lit, l'on avait eu que sa petite portion de sol d'à peine 60 cm² lorsqu'elle est pleine.

Ce commissariat, de par sa situation géographique, recevait des délinquants et autres larcins et drogués du marché DANTOKPA. L'on peut comprendre que la cellule soit toujours comble.

Il paraît tout naturel que l'hygiène soit inconnue à ce lieu. Pour nos besoins, nous avions un récipient. Celui-ci était vidé tous les trois jours et débordait souvent. L'on ne pouvait se laver qu'une fois par semaine dans le meilleur des cas.

Des consignes spéciales étaient données contre moi et je suis resté là près d'une semaine sans m'être jamais lavé. J'étais interdit de communication.

Je n'étais pas nourri et chaque matin et chaque soir (vers 16 heures), les geôliers venaient me chercher pour interrogatoire. Chaque séance était précédée de rodéo sec ou mouillé avec double musette (à la poitrine et au dos).

Après quelques jours, quand mes blessures ont commencé par être importantes, on me transféra au commissariat central. J'étais resté au violon n°2, une salle oblongue ayant pratiquement les mêmes caractéristiques que la cellule du commissariat de Gbégaméy.

Les pratiques semblent identiques avec les autres commissariats quant aux conditions de détention.

SEANCES D'INTERROGATOIRES

Pendant près de trois semaines, j'étais soumis à de très rudes épreuves telles qu'il sied à quelqu'un en qui le pouvoir voyait l'organisation de la subversion au niveau national.

Bref, ces tortionnaires exécutants se connaissent bien.

L'ordre était donné de me soumettre aux conditions les plus intenables pour m'amener à parler. Je fus donc confié à une équipe spécialisée qui ne comprenait que des policiers et agents de renseignements parmi lesquels se trouvaient un certain SINDJAME (c'était un karatéka), SINHO (il joue pendant longtemps le rôle de provocateur, il lui arrivait très souvent de se constituer en garde de corps de ma copine qu'il suivait dans ses déplacements, surtout quand elle revenait du campus en week-end à Cotonou), ANIAMBOSSOU (un agent de police ; ce n'est ni le commissaire qui doit être déjà admis à la retraite, ni celui qui est actuellement au service Emigration). Il y avait bien d'autres dont j'ignore les noms. Mais ils doivent se connaître.

Je puis dire qu'ils exécutaient leur tâche avec un zèle inédit. Toutes mes séances d'interrogatoires étaient toujours précédées de tortures physiques et de toutes sortes de rodéo (secs et mouillés). Le moment privilégié de ses séances inhumaines est celui où le soleil est au zénith.

Elles se déroulaient à l'ex-Direction de la Police d'Etat (commandements des commissariats des forces de la Sécurité Publique situé en face des Chèques Postaux) et généralement après les heures de travail (entre 14 h – 16 h). C'était la période des journées continues de travail.

L'impression que j'avais, c'est que c'est la commission même qui fixait les tortures en fonction des séances d'interrogatoires. Si ce n'était pas le rodéo, c'était les flagellations qu'une bonne équipe d'environ six (6) personnes exécutaient. Elles se relayaient trois à trois, mais leur victime elle était toujours la même.

En slip, musette remplie de sable, sous des averses de chicottes, mes bourreaux me conduisaient au robinet pour me mouiller, puis me soumettaient à quelques épreuves physiques (reptations sur le ventre, sur le dos, roulades avant, roulades arrière, trépied, marches sur les genoux, reptations avec appui sur les coudes sur des endroits pavés de graviers et de caillasses et tout cela toujours sous le soleil caniculaire).

Il est des épreuves pour lesquelles je ne portais pas musettes. Mais dans tous les cas, les rodéos s'exécutaient musette au dos et/ou à la poitrine. Lorsqu'il s'agissait de rodéos mouillés, j'étais conduit au robinet, musettes remplies de sable pour y recevoir ma douche.

Ces rodéos qui consistaient à courir, à ramper, à rouler, à monter les murs, à y marcher et courir et en descendre étaient agrémentés de quelques séances de flagellations et d'autres exercices telles que marches de canard et de crapaud (rester accroupi et sautiller) ; un autre exercice consiste pour rompre avec la monotonie des autres épreuves, à éprouver la résistance des yeux face au soleil ; vous restez, toujours en slip et torse nu, bien entendu sur le sol surchauffé, les yeux bien tournés vers le soleil au zénith sans jamais les cligner sous peine de pluies de chicottes et de lanières, qui vous rappellent à l'ordre.

Il est évident que l'obéissance à cet ordre ne saurait durer plus que quelques secondes parce que cette épreuve est extrêmement difficile. Les sévices et tortures sont à cette étape inévitables, je dirais même incontournables. S'il est possible de limiter les coups dans l'exécution des autres épreuves, celle de résistance des yeux au soleil est une bonne occasion pour vous en asséner le maximum. Ils vous disent d'ailleurs qu'eux autres sont payés par la révolution pour mettre hors d'Etat de nuire les « tracteurs » (entendre rédacteurs et distributeurs de tracts).

Un jour, je me retrouvai avec Castrence ALYKO (arrêté dans les mêmes conditions que moi) à la séance de tortures. Tous deux, nous fûmes soumis aux mêmes épreuves. Mais lui d'allure moins sportive et moins résistant que moi, eut beaucoup de difficultés à affronter celles-ci, et des coups, il en avait reçus sur la tête et dans les yeux. Jusqu'à ce jour, l'intéressé ne s'est pas retrouvé et souffre effroyablement de maux d'yeux. Ceux qui l'ont connu avant son calvaire s'étonnent de ce que ce jeune homme très intelligent et bosseur est devenu : il est complètement atteint et je suis très personnellement inquiet et pessimiste pour sa santé. Rien à ma connaissance ne peut réparer les dommages physiques et moraux causés à sa personne. Cependant, l'Etat doit prendre en charge son problème de santé et l'indemniser, bien sûr avec toutes les autres victimes ou leurs ayants droit.

Les tortures ne se limitaient pas aux seules séances qui se déroulaient dans la cour de l'ex-Direction de la Police d'Etat. La salle d'interrogatoires ou salle de conférence était aussi un lieu privilégié de tortures pour arracher les aveux. Des séances d'interrogatoires, deux étaient particulièrement émouvantes.

La première, c'est le jour où j'ai eu le cinquième métacarpien de mon auriculaire gauche fracturé sous les coups de Marius DADJO alors inspecteur de police et membre du comité de

défense de la révolution (CDR) de la police, aujourd’hui président de la Fédération Béninoise de Foot-ball. L’intéressé s’était mis dans un état de rage, trouvant inadmissible que je « mente » sur des choses qu’il croyait évidentes à son avis et avait donc juré d’obtenir la vérité pour faire avancer la commission. Malheureusement, il ne fut pas plus utile qu’il ne l’avait été jusque-là.

C’est donc lui, Marius DADJO, aidé de SINHO qui s’appliquaient dans l’exécution des séances corporelles contre ma personne aux interrogatoires. Les instruments étaient les matraques (noires), les chicottes, les lanières et les menottes.

Usage était fait de tout cela. L’on vous menottait de plusieurs façons : les mains derrière et les pieds également, étendu sur la table de la salle de conférences le dos pressant donc les menottes réglées méchamment à vos poignets.

C’est dans cette position que l’averse de coups de lanières, de chicottes et de matraques tombe sur vous sans la moindre retenue.

Une autre position, c’est de vous maintenir menotté de la même manière mais cette fois-ci couché sur le ventre pour permettre à ces vils individus d’exécuter leur sale besogne : c’est ainsi qu’ils m’ont cassé le doigt dont j’ai parlé plus haut.

Je ne su que j’étais victime d’une fracture que le soir quand je rejoignis ma cellule. Je refusai ce jour-là d’intégrer le violon n° 2, ce qui obligera le membre de la commission qui était allé me déposer, à demander au chef de poste de me mettre à la grille.

N’eût été la compassion des locataires de la grille, notamment d’un certain Dr OSSENI (qui enseigna plus tard le cours de santé publique au Centre régional de santé publique) qui prit sérieusement soin de moi comme le ferait une bonne maman à l’égard de son enfant malade. J’aurais peut-être eu une infection, j’étais fortement courbaturé. Il me massa et commanda des médicaments anti-inflammatoires et Décontractyl pour moi. J’étais sans contact et sans sous sur moi.

Le lendemain, je comparus à nouveau devant la commission, toujours soumis aux sévices habituels, bien que j’eusse la main enflée et ai annoncé que je sentais une fracture au doigt.

Cela ne changera que négativement ma situation car c’était le moment que choisit la commission pour me demander de dire ce qu’elle me voulait déposer, à moins d’être masochiste. Mais je n’hésitais pas à dire à cette commission que c’était plutôt elle qui était sadique. Elle reçut mal ces propos et la séance continua de plus belle sans tenir compte de cette fracture.

L’acharnement fut décuplé les trois jours qui suivirent : la tactique était de concentrer tous les moyens pour avoir les aveux. Malheureusement la commission n’avança pas d’un iota.

C’était bien en cette période que la rumeur de ma mort circula à l’Université et dans Cotonou.

Je restai pendant plus de deux semaines à ruminer mes douleurs physiques liées à la fracture, le MISON s’étant opposé à un quelconque examen à l’hôpital. Il a fallu une relance de correspondances au commandant de la CRI (GOMINA) que je ne manquais pas de bousculer, pour me voir un jour conduire au CNHU (Centre National Hospitalier et Universitaire) pour la radiographie qui révéla qu’il y avait effectivement une fracture ; une intervention chirurgicale était prescrite ; faute de m’être présenté à temps chez le docteur, les deux parties de l’os cassé qui se chevauchaient s’étaient développées un peu trop rapidement en sens inverse.

Une fois encore, après le diagnostic et la prescription de l’intervention chirurgicale, il a fallu des jours et des jours pour convaincre le MISON, le tout-puissant, le célèbre Martin DOHOU AZONHIHO, Goebels béninois, avant qu’il n’autorise mon hospitalisation.

Entre-temps, le mal a évolué négativement et le diagnostic devrait changer légèrement étant donné le développement anormal des deux parties de l’os cassé.

Mais finalement, notre MISON accepte mon admission en chirurgie au CNHU de Cotonou. Trois hommes armés chacun de fusil mitrailleur assuraient ma garde. J'y séjournai du 12 au 28 juin 1977.

L'opération chirurgicale ne fut pas facile. Le professeur Henri Valère KINIFO assisté du Dr PETIT Jean traita cette affaire avec un soin exceptionnel pour la réussir. Des dires des internes des hôpitaux, c'est une intervention très délicate dont le succès à 100% n'est jamais assuré.

Les spécialistes de la médecine savent bien en quoi consiste ce travail délicat sur un petit os cassé.

Enfin, je porte encore sur mon corps les traces indélébiles des bonnes œuvres de ces messieurs.

ARRESTATION ET DETENTION DU 2.11.78 AU 5.4.79

Le 2 novembre 1978, alors que j'étais au bureau à l'intérieur du port, quelqu'un s'y présente et me demande si c'était moi Luc AGNANKPE. Je lui répondis qu'oui.

Alors il déclina son identité et m'annonça qu'il était envoyé par la commission nationale me chercher. J'exigeai de lui une pièce attestant son identité, car moi, lui avais-je dit, je ne me laisserai pas emporter par n'importe quel individu qu'on ne retrouverait plus après. Très agité et fier de sa mission dont son inconscience ne lui permettait pas d'apprécier les conséquences, il exhibe sa carte d'identité professionnelle : c'était l'agent de police VIGAN. Je lui demande où il m'amenaît. Il répondit : « LA CRI »

Il me conduisit à la Compagnie Républicaine d'Intervention (CRI) et me fit comparaître devant ladite commission où je reconnus Mrs Bernard SINDJALOUM, un certain OUSMANE (actuellement admis à la retraite et employé par le Magasin SOBA° ;

Je fus immédiatement enfermé dans une des cellules de la CRI sans contact, puis ressorti pour rester au poste de police.

C'est là que mon collaborateur Constant OLYMPIO vint me rendre visite le même jour à la sortie puisqu'il savait où devrait m'emmener Mr VIGAN. D'ailleurs lui et VIGAN se connaissent bien.

Aussitôt à son arrivée au poste, ce dernier le sonna de questions. Mais l'une des réponses qui coûta environ quatre jours de détention à mon collègue, c'était :

- le camarade AGNANKPE est un brave type que vous ne pourrez pas réduire facilement. C'est en vain les tracasseries que vous lui faites subir, avait-il déclaré à M. VIGAN devant moi.

Ce dernier y trouva un affront et le fit enferme. La commission alla le perquisitionner et le garda pendant quatre ou cinq jours. N'eût été l'intervention de sa femme, une policière, il aurait pu faire banalement, à cause de moi, autant que moi comme durée de détention.

Le soir de mon arrestation, je passai à l'interrogatoire dans la cour de la CRI à quelques pas de l'équipe d'exécution des tortures.

« Nous avons eu d'anciens rapports sur vous, camarade AGNANKPE. Il en ressort que vous n'avez pas l'habitude de répondre aux questions. Vous les feitez, c'est votre habitude. Mais cette fois-ci, nous espérons que vous allez nous aider, nous faciliter la tâche »avait déclaré M. SINDJALOUM qui présidait cette commission.

- « Moi j'ai toujours répondu aux questions, mais peut-être sans satisfaire pleinement ceux qui les posent », avais-je répliqué.

Puis vinrent ces premières questions relatives à mes relations avec certains étudiants à l'Université Nationale du Bénin (quelques noms étaient donnés) qui pensaient que les choses

ne se passaient pas comme ça du temps où j'étais responsable des étudiants. Il en a déduit que c'est moi qui les montais.

Evidemment de tous les noms, je n'en connaissais qu'un seul, puisque celui-ci était secrétaire général de la section dahoméenne de l'Union générale des Elèves et Etudiants Dahoméens (S.D./UGEED dont je fus le Président).

Mes réponses furent qualifiées d'insolites et l'un d'entre les membres de la sous-commission qui était derrière moi pour me rappeler à l'ordre menaça de s'exécuter (de me labourer le corps si je persistais à ne pas me considérer comme un cadre responsable).

Il ne put se retenir quand je confirmai mes premiers propos. Ses patrons le temporisèrent, mais j'en avais déjà eu pour mon compte. « Tant pis pour lui » dit-il.

Puis après quelques autres questions dont la reconnaissance de mon style dans les tracts qui circulaient, je fus envoyé au garage à l'ex-DPE d'où je ne serai rappelé pour un autre interrogatoire que le 25 janvier 1979. Mes mots ne furent pas tendres et n'avaient rien arrangé. Le tout-puissant Antoine KPOHAZOUNDE , alors premier responsable CDR et président de la sous-commission qui m'entendait solennellement ce jour-là conclut que je les avais nargués.

Je fus à nouveau retourné à mon garage où je séjournai jusqu'au 5 avril 1979.

ARRESTATION ET DETENTION DE SEPTEMBRE 1982

Des malaises socio-politiques couvaient et avaient même éclaté dans notre pays : en avril 1982 naissait la Centrale Syndicale des Travailleurs du Bénin (CSTB), les enseignants s'organisèrent pour revendiquer leurs droits, notamment les arriérés d'indemnités de correction pou divers examens et concours. Le pouvoir du régime de KEREKOU était mis à l'épreuve et il ne restait qu'à mettre hors d'état de nuire des boucs-émissaires en les isolant. C'est ce qui explique mon arrestation et ma détention de quatre jours.

Cette fois-ci, je ne connus pas de tortures physiques. Les questions à l'interrogatoire se rapportaient à mes activités politiques en France pendant que j'y étais en formations et mes accointances avec certaines personnes là-bas.

Une fois encore, je reçus la question de savoir pourquoi je n'avais pas profité de mon départ en France pour y rester définitivement.

Evidemment mes réponses à ces questions étaient toujours insatisfaisantes. Lors des perquisitions à domicile où se trouvaient le feu adjudant-chef Christophe AGASSA et l'officier de paix M. MIGAN, ils avaient emporté certains de mes livres et correspondances non retournés à moi jusqu'à ce jour.

Les autres membres de cette sous-commission furent le magistrat Théodore AISSI, l'officier de police François-Xavier AGONVINON.

Cette fois-ci, je n'ai pas été torturé physiquement. Je fus gardé à la Brigade Territoriale de Cotonou dans des conditions, en tout cas pas du tout enviables.

ARRESTATIONS ET DETENTIONS DE JUILLET 1985 AU 03 SEPTEMBRE 1989

Elles se sont opérées en 2 phases :

La première le 10 juillet 1985. J'ai été perquisitionné au bureau et à domicile. Ma garde à vue, cette fois-ci, l'on peut l'appeler parce nom, alla de 9 heures 30 à 23 heures. Je fus gardé à la grille du commissariat central.

Elle n'aura été qu'un processus pour parvenir à une détention de longue durée : du 22 juillet 1985 au 03 septembre 1989

Le mardi 22 juillet 1985 vers 17 heures, une équipe des agents de renseignements du parti-Etat PRPB, vint me chercher au bureau. A leur tête l'officier de police HOUNSOU. Je

fus consigné dans le registre du commissariat spécial du port sous la responsabilité de l'officier de police OUSMANE que je ne verrai point jusqu'à mon transfert au Camp Séro-Kpéra de Parakou le 06 novembre 1985

Du 22 juillet 1985 au 6 novembre 1985, je passais les journées au poste de police et les nuits dans une cellule que je partageais avec d'autres détenus parmi lesquels ne se trouvait qu'un seul politique, Francis DAKO. Jérôme HOUESSOU s'ajoutera à nous en octobre 1985.

En dehors de l'exiguïté de la cellule que par nos propres moyens nous entretenons, elle n'est pas bien éclairée et aérée. On s'y couchait bien serrés. Cette cellule d'à peine 7 m² arrivait à contenir jusqu'à la trentaine.

Le 6 novembre 1985 par l'avion de l'escadrille, j'arrivais au camp Séro-Kpéra avec une vingtaine d'autres camarades.

Ce fut là que je verrai une fois encore les atrocités dont un homme est capable sur un autre.

Pendant près d'un mois, on restait enfermé 24 H/24 H. L'on était nourri aux frais de la commission. La qualité ? N'en parlons pas. Il s'agissait de remplir le ventre. Les visites n'étaient pas autorisées le premier mois.

Les interrogatoires étaient réellement musclés : le commandant Clément ZINZINDOHOUÉ, le capitaine Fousseni GOMINA, le lieutenant Alexis BABALAO et autres en étaient les chefs.

Enfin, chacun a dû raconter comment cela s'est passé avec lui, sinon des documents (lettres à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, au Procureur du Parquet Populaire central....) notes d'information aux organisations humanitaires de défense de droits de l'homme en ont suffisamment fait le cas.

DE SERVICES CORPORELS ?

Me comparant à d'autres par rapport à ce que je les ai vus vivre, je me dois de taire ce que j'ai vécu personnellement.

A Parakou, nous avons été soumis à des travaux forcés dont les plus pires furent : vidange des w.c, forages des fosses septiques et des regards au poste central et au poste jardin.

Ces travaux qui nécessitaient de la force physique ont été la cause d'une ptose que je traîne depuis 1986 suite à une intervention chirurgicale d'hernie remontant à février 1968. Une opératoire est encore nécessaire.

Le 29 décembre 1988, je fus déporté à la prison civile de Ségbana. Mes maux d'yeux se sont aggravés ainsi que l'ulcère gastrique que j'avais commencé par sentir juin 1985 et que l'alimentation et les conditions n'ont pas aidé à guérir.

Les évacuations que le médecin-chef de Ségbana avait prescrites en août 1986 rencontraient toujours les oppositions du président de la commission M. ZINZINDOHOUÉ qui voyait assurément dans leur réalisation le tarissement des moyens financiers permettant de payer les fabuleuses indemnités et primes. Ce ne sera que suite à des mouvements de protestation et de grève de la faim déclenchés par les détenus de Ségbana en 1986-1987 qu'une solution apparente intervint. Nous avons été évacués sur l'hôpital de GUERE (BEMBEREKE) en décembre 1987.

Nous y avions été consulter. Mais la commission refusa de supporter les frais de produits pharmaceutiques et nous revînmes à la case départ. Nos luttes forcèrent le nouveau Président, le Commissaire ATAKPA à se pencher sur les problèmes de santé à partir d'octobre 1988.

Les frais pharmaceutiques furent pris en charge. Les problèmes d'évacuation ont été résolus.

Pendant longtemps, nous étions interdits de toutes visites.

Seules nos luttes constantes et résolues ainsi que celles de nos parents, camarades et amis à l'extérieur obligèrent le pouvoir à nous reconnaître le droit de recevoir nos visites le 18 août 1988. Elles ont aussi été à la base de notre libération décidée le 30 août 1989.

AHOSSI Jacqueline née ASSOSSOU 30 ans

Ménagère

Date d'arrestation : 29 janvier 1986

Date de libération : 30 janvier 1986

Motif : Prise en otage à la place de mon époux recherché

J'ai accouché le mercredi 22 janvier 1986 au CNHU en l'absence de mon mari poursuivi par la police politique de l'autocratie qui est descendue chez moi.

Sans taper au portail, ils les militaires) ont escaladé les murs de la clôture de chez moi. Certains ont fait la ronde autour de la maison. Ceux qui ont escaladé le mur de clôture ont encerclé le bâtiment central et ont commencé à remuer toutes les portes et fenêtres.

Réveillée par les bruits, j'ai ouvert les portes et je fus accueillie par les militaires. Qui cherchent-ils ? Mon mari. Répondant que je sais où se trouve mon mari, j'ai été reçue par des gifles. Ce fut le début du calvaire.

Un groupe de flics furent occupés à fouiller systématiquement tout dans la maison. Tout était mis en désordre. Un autre groupe est chargé de me taper systématiquement ensemble avec la fiancée de mon beau-frère. Le troisième groupe a maintenu encerclée la maison et empêcha tous les voisins du quartier qui accoururent vers la maison, alertés par mes pleurs et les bruits dans la maison.

Ils continuèrent à me taper ou me giflaient. D'autres me tapaient la tête avec leur crosse. J'ai même uriné sans m'en rendre compte. Il en est de même pour ma seconde.

Et les fouilles et les tortures durèrent plus de deux heures. Après cela, ils m'ont posé la question suivante : lequel de tes enfants ressemble le plus à son père, ton mari n'ayant laissé aucune de ses photos ? Question à laquelle j'ai répondu que je n'en sais rien. Là, c'est encore la torture qui fut leur riposte.

Avant de m'emporter, ils m'ont dit de leur dire honnêtement là où il faut trouver mon mari car je ne suis pas concerné et que si l'on le trouve, on trouvera tous les chefs parce qu'il est un chef dans la subversion. Mais j'ai observé le silence. Face à cette attitude, un militaire m'a giflée au visage et ma mère et ma belle-mère qui se trouvaient avec moi se sont mises à pleurer.

Dehors, j'ai constaté qu'ils (les militaires) étaient plus d'une quarantaine avec au moins cinq véhicules. La torture que je subissais ne m'a pas permis de bien observer les choses. En m'emportant, ils ont pris les bulletins de visite médicale que j'ai pour les soins.

En chemin, ils ont fait escale chez mon beau-frère avec les mêmes problèmes en apportant le frère consanguin de celui-ci.

Arrivée au Petit Palais, je n'ai pas fermé un instant les yeux. On me tapait en désordre. Des gifles, des coups de godasse et de crosse sur la tête, mes membres et au visage. Je tombais sous ces coups régulièrement. Les militaires venaient me torturer, à tour de rôle.

Cependant, il est à noter la grande sympathie d'un d'entre eux qui ne voulait pas qu'on me torture et criait par moment au scandale.

J'avais des blessures et d'égratignures un peu partout sur mon corps. Avant le lendemain jeudi 30 janvier 1986, j'avais tout mon corps notamment mon visage et mes membres gonflés. J'étais incapable de mouvement correct. Une femme, à ma vue, s'est écriée le lendemain : « Vous allez tuer les gens avec cette pratique. Une nourrice ? » Un militaire a dit aussi : « Je ne suis pas dedans car ils risquent de tuer la dame . »

Ce jeudi 30 janvier 1986 à 9 heures 30, j'étais pratiquement incapable de mouvement. Un militaire (apparemment, l'un de leurs chefs) me propose de me conduire à l'hôpital à mes frais. Ce que j'ai refusé en disant que je n'ai pas d'argent et que je veux aller faire mes toilettes chez moi.

Face à ma fermeté pour ne pas aller à l'hôpital à mes frais et vu la gravité de mon état, ils ont fini par céder en me conduisant à la maison (donc chez moi) autour de 11 heures. Et j'ai fait mes toilettes devant les militaires. C'est dire que ma nudité ne vaut rien pour eux. Même au WC, je suis gardée.

Mes enfants étaient comme de véritables orphelins. Ne parlons plus de mon bébé de sept (7) jours ! Il a pleuré toute mon absence jusqu'à l'apparition d'une hémorragie ombilicale et dormait déjà à mon arrivée. Tous mes efforts pour le faire téter sont vains. C'est dans ces conditions que les militaires m'ont retourné au Petit Palais.

Ils m'ont ramenée chez moi encore vers 15 heures avec les mêmes scènes. L'hémorragie ombilicale de l'enfant continue. Et il n'avait même pas la force pour téter. Ils m'ont retournée encore au Petit Palais pour me ramener à la maison autour de 18 heures. A ce tour, un militaire, marqué par la scène ignominieuse, l'état de mon bébé et ma belle-mère qui disait de la prendre à ma place, sympathise fortement avec et suggère une solution.

En effet, ce militaire a dit à ma belle-mère de tout faire pour amener l'enfant (le bébé) au Petit Palais le montrer aux gens sinon je ne serai pas libérée. Ce que ma belle-mère a fait par l'aide d'une amie de quartier parce qu'elle ne connaît nulle part à Cotonou.

C'est avec la présentation du bébé de sept jours à tout le monde au Petit Palais que j'ai été mise en liberté avec des menaces : « Ton mari est un chef de la réaction. C'est un mauvais citoyen. Si on le voit, on verra tous les chefs. Il faut venir le signaler dès qu'il arrivera car ce n'est pas toi qu'on cherche. Tous les traitements qu'on t'a infligés c'est son œuvre. Ce qui est sûr, nous le trouverons s'il n'est pas déjà à Ségbana ou Parakou ». C'était autour de 20 heures 30.

Ils ont gardé ma maison toutes les nuits pendant au moins un mois. Tous mes déplacements étaient surveillés pendant des années (jusqu'en 1988). Ils ont fait un grand trou derrière ma chambre où ils pensaient trouver des choses enterrées.

Quels dommages n'ai-je pas subis ?

Quelques mois plus tard après ces tortures policières, et contrairement à mon état, je commence par souffrir de maux de dent dans la même année et finir par perdre quelques dents. Je re-précise que je n'ai jamais souffert de maux de dent jusque-là.

En octobre-novembre 1989, ce fut les maux d'yeux qui furent virulents. Malgré les dépenses énormes, j'ai fini par perdre mon œil gauche (vu sur croquis). Le seul qui reste est tout le temps en traitement. C'est dire que le pouvoir assassin de KEREKOU m'a gâté tous les yeux.

Le Directeur du service (service des Impôts) de mon mari a non seulement bloqué ses primes mais a refusé de me délivrer des bulletins médicaux de prise en charge. Ce qui a compliqué encore les choses.

Madame AKPOKPO Hogbonouto (Mère de AKPOKPO Rémy)

Née vers 1942 à Abomey

Ménagère.

Date d'arrestation : le 24 décembre 1987 à Cotonou

Arrêtée le 24 décembre 1987 et conduite à Bohicon puis encore à Cotonou où j'ai retrouvé ma liberté après 4 mois de détention. Cette détention a été une grande épreuve pour moi, car j'ai vécu là les tortures physiques et morales de la force de sécurité du Zou : on me tracassait, on me frappait, on me posait des questions auxquelles je ne peux jamais avoir une réponse,

tout ceci parce qu'ils m'ont arrêté avec mon enfant, donc je connaissais bien là où mon enfant est en exil et je suis venue lui dire de prendre fuite.

Les commanditaires et les exécutants sont : Ogouchola et Kesso. Ils m'ont battu jusqu'à ce que j'ai perdu connaissance et sont venus m'étaler sur le sol au salon de la brigade à 50 m de la compagnie où la scène s'est passée.

Après la torture je fus conduite à l'hôpital où j'ai commencé par prendre des oins. Une partie de ces soins est restée à ma charge.

J'ai perdu l'enfant le plus préféré au cours de cette détention : père d'une famille qui veillait sur ma situation sociale.

J'ai perdu mon commerce ainsi que le capital car au cours de cette détention, les enfants s'en sont servis.

Soins : 85 000 F

Capital : 1.000.000 F

Aide que mon enfant me portait par an : 100.000 F malgré qu'il ne fait encore rien.

Au total : il me faut 1.185.000 F sans compter la charge des mes arrières enfants.

M. AKPOKPO Marcellin (père de AKPOKPO Rémy)

Né vers 1933 à Cotonou

Profession : maçon.

Date d'arrestation : le 6-12-1987

Arrêté le 6 décembre 1987, amené à la brigade territoriale d'Abomey puis au commissariat central de Cotonou où j'ai trouvé ma liberté. On me demande où s'est exilé mon enfant AKPOKPO Rémy. Je vous dis que pendant cette dure période de détention, c'est moi-même qui me débrouillais pour satisfaire mes besoins.

Sous l'ordre du capitaine KESSO, le CB me jette dans le violon où ce n'est qu'après huit jours que je suis sorti de là.

Au cours de ma détention mes soins sont restés à ma charge.

J'ai perdu mon cher enfant et c'est en prison qu'ils sont venus nous enfermer le 15 février 1988 et ce n'est qu'après 2 mois que j'ai retrouvé la liberté après l'enterrement de mon enfance en mon absence. Il a laissé des enfants ; une fille d'un an et demi et le fœtus du garçon actuel qui ont besoin d'éducation.

Mme AGONHOUN Catherine veuve AKPOKPO Rémy

Née en 1961

Profession : ménagère

Date d'arrestation : 24 décembre 1987 à Cotonou

Arrêtée le 24 décembre 1987 à Cotonou et conduite à Bohicon où les questions ont jailli sur moi. Bien avant qu'on ne m'arrête, ils m'ont vu à Abomey puis après avec mon mari à Cotonou. La seule chose qu'on me demande c'est que j'étais en état de grossesse et ils me demandent de savoir comment je ne voyais pas mon mari puis je vais me retrouver dans cet état.

Je fus conduite au Commissariat Central, au Petit Palais de Cotonou puis à Parakou où j'ai retrouvé mal liberté après 4 mois de détention. Au cours de cette dure période de détention tout était resté à ma charge.

Pou OGOUCHOLLA, les recherchés n'ont pas droit de se marier car il me dit : « Tu sais bien ce que fait ton mari et tu l'as choisi comme ton époux mais que c'est fini maintenant qu'il va mourir en prison et si j ne sais pas faire je risque d'accoucher en prison là et l'enfant

naîtra prisonnier et restera prisonnier. A ces mots je ne faisais que pleurer du matin au soir. Les commanditaires et les exécutants du temps sont OGOUCHOLA et KESSO.

J'ai été malade au cours de cette détention et une partie de soins est restée à ma charge. Pour cette détention, j'ai perdu mon commerce surtout le capital. J'ai perdu mon mari, père de deux enfants : une fille et un foetus du garçon actuel. Mon mari est mon seul soutien.

Capital du commerce : 550.000 F

Soutien par an de mon mari : 200.000 F

Soins : 50.000 F

Au total, il me faut : 800.000 f sans compter les années à venir et l'éducation de ses enfants.

Voici les photos de ses enfants.

ALAVA Eric Désiré Wilfrid

Né le 5 janvier 1968 à Abomey

Date d'arrestation : 24 avril 1989

Date de libération : 22 août 1989

Centres de détention : commissariat de Zongo (DUC 4), commissariat central de Cotonou

Le 24 avril 1989 à 7 heures et demi au Lycée Coulibaly, deux messieurs se sont présentés à moi. Ils étaient tous deux au service du Petit Palais. L'un s'appelle GBAGUIDI et l'autre Barnabé. Ils étaient tous deux en service à Hilacondji (sans autre adresse et identité).

Ils étaient, le jour là, au Lycée dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions.

GBAGUIDI, à son arrivée avec sa vespa, s'était promené dans les classes de l'établissement. Il a alors remarqué dans l'une des salles (où il m'a vu sortir) que des graffiti étaient faits contre les murs et des phrases sur le bureau et le tableau. Il m'a donc suivi jusqu'à la sortie de l'établissement et a attendu la fin de mon déjeuner. Je me suis présenté à lui après un appel qu'il fait poliment. Je lui ai laissé mon bic feutre (que j'avais utilisé pour l'explication d'une épreuve de dessin avec un camarade quelques instants avant quand il me l'a demandé).

Après cette exécution, je lui ai demandé à mon tour de se présenter à moi quand son second (Barnabé) se présenta tout furieux et laissa entendre : « C'est lui, c'est le marqueur, toi tu serviras de cobaye aux autres. C'est toujours le lycée on en a marre ». Après ces mots, l commença par chercher un taxi ; le moyen de transport une fois trouvé, il me demande de monter ce qui évidemment n'était pas de mon accord d'où mon refus. Il a essayé de m'embarquer de force et la résistance a engendré une bagarre. Pris de pitié, devant les coups, je recevais des deux agents, les morsures que je recevais par ces mêmes agents pour me décourager à lâcher, le bic feutre que j'ai repris entre temps, mon sang qui coulait de ma tête, sur mon bras, mes mains, ma poitrine et ma figure, mes camarades venaient à mon secours en masse quand le nommé GBAGUIDI a fait sortir son pistolet automatique et le chargea. La foule avançait malgré ses menaces. Cette foule décidée a été prise de peur quand un coup est parti dans le vide.

Vu la gravité de la situation, j'ai accepté la proposition faite par l'un d'eux qui est allé voir (nous trois) l'administration de C.P COULIBALY . On était là quand d'autres agents du Petit Palais, le commissariat central, celui de Zongo et le chef DUC I se présentèrent. Sur demande de l'administration j'ai suivi les hommes du commissariat de Zongo.

Quinze (15) minutes environ après notre arrivée à Zongo, les hommes du Petit Palais se présentèrent encore pour me déférer au Petit Palais.

Depuis la voiture, on me giflait les mains menottées derrière. Une fois arrivé au Petit Palais, des gens m'attendaient et se jetèrent sur moi en m'appelant colis (le nom commun aux détenus). De 9 heures 15 jusqu'à 13 heures 30, heure à laquelle j'étais enlevé dans la ville, j'ai

été le jouet des uns, la charge de colère, des problèmes de la maison, de jalousie pour certains et la nourriture pour les autres. Ils me tapaient avec des matraques, des lanières, des bois servant à ouvrir les personnes, des rangers. Ce qui m'a le plus fait mal avant de me laisser à 13 heures 30 après m'avoir battu à sang, ils m'ont roulé dans du sable chaud et sont montés sur moi, m'ont demandé de leur montrer ma maison, une fois connue une perquisition qui a adressé 3 heures d'horloge a été faite par trois agents. Le rapporteur de la perquisition qui a adressé a attesté que rien de suspect n'a été trouvé chez moi...c'est alors qu'arriva le temps d'interrogatoire.

Ils étaient 5 , composés comme suit : 2 qui me posaient des questions, 1 qui prenait note et 2 derrière moi qui m'assomment de coups dès qu'une réponse n'allant pas dans leur sens sort de ma bouche. Donc toutes questions ont représenté pratiquement des coups sous moi sauf celles afférentes à mon identité. L'interrogatoire était fait en réalité pour savoir de moi des noms des personnes qui sont contre la politique du PRPB ou qui sont membres du PCD. Après cet interrogatoire à 14 heures 30 les vautours affamés ont repris leur travail cette fois-ci parce que j'ai blessé l'un de leur camarade et ceci jusqu'à 17 heures à laquelle je suis transporté au violon du commissariat de ZONGO.

J'étais là avec 2 autres détenus ATCHIKE Coffi arrêté en octobre 1988 et KISSI Michel en janvier 1989 quand, un matin du vendredi 29 juin 1989, deux de ceux qui m'ont fait le premier interrogatoire sont venus pour un autre interrogatoire cette fois, comme la première fois, des propositions très grandes sont faites ; seulement que pour la dernière fois ils avaient une fiche de mise en liberté de détenus. Une fiche faite par CNPSE. Aussi une promesse de bourse d'étude occidentale m'a été faite à une et une seule condition : citer des noms ou au moins un nom même si c'est douteux.

Après cet interrogatoire, mon père et certaines personnes (D/CPC) ont entendu dans les coulisses l'ordre qui stipulait mon transfert à Ségbana. Je n'ai plus compris pourquoi cela n'a plus eu lieu.

Les conditions de détention étaient telles que l'existence n'était pas la peine. Les visites sont permises tout juste pour faire souffrir moralement les nôtres. Ils leur permettent de venir parler et nous informer de la santé des nôtres pendant 3 minutes au plus. Ce temps excédé, c'est des menaces, des injures. Un jour l'un de mes frères a été giflé parce qu'il me faisait le compte rendu des cérémonies de libération de ma cousine, l'état de santé de mon papa qui devait subir une intervention chirurgicale, il y a un ami qui est gardé avec nous de 18 heures 30 à 23 heures 15 sur l'ordre du commissaire de Zongo lui-même. On se lave tous les matins à 6 heures 30 quel que soit le temps qu'il fait. Il faut une corruption ou des supplications intenses avant qu'on ait de l'eau à boire notamment quand l'effectif du violon atteint 20. Si jamais on atteint cet effectif c'est que les détenus (de droits commun, raflés et politiques) se couchent à champ tête contre pieds ou assis. C'est l'enfer même.

Sur les demandes et les démarches de mon père, j'ai été déplacé du commissariat de Zongo à la salle trafic du commissariat central de Cotonou le 10 août 1990. Là, il y avait aussi d'autres détenus tels que : ABDOU Imorrou, Djoko Edmond, GANDAHO Florentin, un certain Anicet, professeur au CEMG Zobo...

C'est ainsi que commença une nouvelle vie déplorable. On se lave une seule fois tous les 6 ou 7 jours en 3 minutes bien comptées. Cette durée excédée c'est avec des coups qu'on sort de la douche. Pour les visites, cette fois-ci, on avait assez de temps seulement l'assistance d'un agent est obligatoire. Dans la cellule, il y avait des mouchards qui écrivaient, faisaient des rapports sur notre comportement en détention. C'est le jour même où on avait voulu battre un certain SEIGNI Théophile qui était l'un de ceux-ci parce qu'on avait contre lui une preuve qui est le brouillon d'une lettre adressée au sujet des dires de Monsieur DJOKO E.

qui était le jour du ouf, le jour le plus attendu, le plus souhaité, le jour de ma libération qui est le 22 août 1989. C'était la joie dans tous les cœurs et c'est ainsi qu'a pris fin les jours de taule.

Cotonou le 26 avril 1990

ALOFA Pierre Bruno

Né le 8 juillet 1966

Profession : étudiant

Date d'arrestation : 9 janvier 1989

Date de libération : septembre 1989

Centres de détention : Camp PLM Alédjo de Cotonou

Le lundi 9 janvier 1989, alors que je me rendais au Campus d'Abomey-Calavi, j'ai été intercepté et conduit au S.D.I (service de Documentation et d'Information) d'où j'ai été envoyé, les deux poignets de la main menottés au « Camp PLM Alédjo » de Cotonou. Sans être interrogé, l'ordre était donné de me bastonner. J'ai donc subi, à partir du premier jour, des tortures physiques de la part des gorilles du PLM u nombre desquels je reconnais :

- DJIDONOU Anatole (1^{ère} classe), celui qui me fera manger plus tard une poignée de piments mûrs
- GBENONON Charles (1^{ère} classe) qui me contraindra en présence des autres militaires, à avaler un demi-plat de riz pourri de plusieurs jours, qui me fera boire par surcroît l'eau issue de la mise au propre du bol qui contenait ce riz pourri, et pour comble de malheur, me fera avaler du sable fin, cristallin du fait de quelques gouttes d'eau nauséeuses tombées par terre.
- ADANGNIKOA Tohouégnon (1^{ère} classe) qui s'illustre dans les corvées de forage de trou avec toujours pour compagnon bien sûr son Kalachnikov, son gourdin, sa chicotte. L'homme de toutes les corvées, et plus précisément des travaux forcés.
- Le sergent Sénagnon OKE, tortionnaire en chef ; le sergent-chef GBESSA, terroriste et violent comme OKE, tortionnaire distingué, l'adjudant-chef KPADONOU, le dauphin du capitaine TAWES Pascal, pour ne citer que ceux que j'ai rencontrés sur mon passage.

Certes, j'ai été arrêté par le servent AVENON Coovi Bernard qui, par surcroît avait donné l'ordre aux soldats du PLM de me lyncher.

En tout cas pour les 8 mois passés au PLM, je me suis beaucoup senti proche de l'enfer. C'est la terreur, les tortures physiques ou morales : intimidations, menaces, travaux forcés (forage de grands trous, arrosage de plantes, lavage, de wc, de contrainte de rester dans un cachot tantôt éclairé avec la chaleur étouffante et la puanteur des gaz issus des urines et matières fécales faites dans le même cachot etc... bref toutes les conditions qu'il faut pour tuer un Homme. La faim était d'ailleurs au rendez-vous.

Encore une fois donc, les Soglhoun, les Tawes Pascal se sont illustrés à travers leurs agents exécuteurs dont je ne saurais donner ici la liste exhaustive comme des bourreaux et des suppôts de l'arbitraire du général KEREKOU. Je demande réparation pour tous les préjudices subis et le jugement des tortionnaires.

Cotonou le 20 avril 1990

ASSOU Koffi André

Date d'arrestation : 2 MARS 1981

Date de libération : 1^{er} août 1984

Centres de détention : Compagnie républicaine d'intervention (C.R.I.) etc...

Arrêté dans la nuit du 3 MARS 1981 par quatre hommes dont trois armés de kalachnikov, j'ai été embarqué dans une Wolskwagen à coups de crosses de canon, de godasses et amené à la Compagnie Républicaine d'intervention (C.R.I.). Quelques minutes plus tard, ils amèneront Didier d'ALMEIDA. Ils informent leur chef qui a fait le déplacement cette nuit-là pour nous interroger.

L'interrogatoire a eu lieu dans son bureau et était entrecoupé des séances de tortures avec comme moyens utilisés : lanière, matraque, coups de poings, de godasses etc...

Pendant la torture, un policier avait cassé l'ampoule lumineuse avec son bâton. La torture se poursuivait dans l'obscurité jusqu'à ce que le Commissaire fasse allumer une veilleuse.

Malgré notre état de faiblesse générale, les douleurs dans le corps, une entorse à mon bras gauche survenue au cours des tortures, les flics nous ont soumis à des travaux forcés dans la journée du 3 mars. Le lendemain matin c'est à dire le 4 mars 1981, on nous déporta avec sept (7) autres camarades (Félix DOSSOU , Apollinaire SODJO, André HOUNGNIBO , Jérôme HOUESSOU, Raphaël DJEGUI , Grégoire ALLEY et Moïse SEJRO) par un avion militaire pour nous détenir au secret.

Les contacts même entre détenus étaient interdits, chacun était dans sa cellule. Quelques semaines après, les autorités du Camp militaire de BEMBEREKE nous déplacèrent pour une vieille bâtisse où des reptiles logent, aggravant ainsi l'insécurité dans laquelle nous étions gardés. Nous étions enfermés 24 heures 24 dans nos cellules. Conséquences : dépigmentation, maux d'yeux, lesquels se sont aggravés au niveau de notre camarade Didier d'ALMEIDA actuellement au Sénégal pour les soins.

Nous étions privés de douche des jours entiers, privés de soins en cas de maladies, contraints de faire des toilettes dans nos cellules. Des odeurs puantes, nauséabondes rendaient invivables l'intérieur de nos cellules.

Le 4 mars 1981, jour de notre déportation, KEREKOU prenait une mesure anti-sociale, suspendant les salaires des travailleurs qui étaient parmi nous, envoyant par la suite un message aux autorités du Camp interdisant de nous nourrir. L'application de ces mesures a aggravé davantage les problèmes de survie tant au niveau des familles des camarades travaillant, qu'au niveau de nous qui sommes en déportation, les différentes manifestations de protestation de notre part ont été suivies de mesures d'endurcissements : privations, coup de crosses, de godasses dans le dos ou les jambes pendant les corvées d'eau, dispersion des détenus pour éviter de nouvelles protestations.

Cette dispersion interviendra sur l'ordre de l'officier LALEYE Ibitotcho, actuel Ambassadeur du Bénin à Moscou. Les frais de notre détention de près de quatre ans ont été supportés par les parents, amis et organisations humanitaires.

L'amnistie du 1^{er} août 1984 nous remettait en liberté.

Le 30 septembre 1985, plus d'une cinquantaine de militaires débarquèrent la nuit chez moi à 2 heures du matin. Ils arrêtèrent l'Agent du Ministère de la Santé Antoine Yaovi FANTODJI qu'ils libérèrent dans la même journée.

Ayant pu éviter ce coup de filet ce jour-là, j'ai vécu des mois en semi-clandestinité.

ATINDEHOU Marcellin

Né le 9 janvier 1957 à Sébrohoué (Mono)

Date d'arrestation : 3 juillet 1988

Date de libération : 23 mars 1990

Centre de détention : brigade d'Abomey, D.S.U.C. et Camp Guézo, Camp Séro Kpéra, Camp commando de Bembèrèkè

Abomey : Arrêté le 3 juillet 1988 à Abomey et gardé à la brigade de la compagnie du Zou par le capitaine OGOUCHOLA Dossou Irénée et sur ses instructions, j'étais enfermé dans une cellule ; menotté par derrière et à poil.

Le 4 juillet matin, c'était l'interrogatoire comme ma déclaration compromettait le capitaine OGOUCHOLA, le capitaine chargé de m'écouter allait lire mes réponses à ce dernier pour qu'il vienne faire pression sur moi pour que je change d'avis. Comme je ne changeais pas, ce dernier a commencé par me torturer. Etant menotté par derrière et sans chemise, ce capitaine a eu le temps de me boxer partout et surtout le visage. A la fin de l'interrogatoire tout mon visage était en sang et mon nez déchiré (je porte les séquelles jusqu'à ce jour).

Cotonou : 1^{er} D.S.U.C. : 48 heures passées dans la cellule 11 du commissariat menotté et sans être nourri.

2^o Camp Guézo : 21 jours passés dans une douche

Parakou : 2 jours après mon arrivée à Parakou, j'étais soumis à un régime spécial ordonné par les autorités de la C.N.P.E.S.E. . J'ai droit à n repas après 48 heures. Cela dépend de comment la garde a compté les 48 heures. Si cela finit un matin j'ai droit au café, si cela finit à midi ou le soir, j'ai droit au repas du moment.

Le 14 août 1988 jour de rodéo. Ordre donné par AINZINDOHOU. Dans un premier temps on m'a ligoté par du fil à courant ; dans un 2^{ème} temps c'est la bastonnade avec des fils à courant jusqu'au moment où ils ont constaté que tout mon corps était en sang et que je ne bougeais plus. Dans un 3^{ème} temps quelqu'un d'entre eux a constaté que le sang ne circulait qu'au niveau de la cheville compte tenu de la façon dont ils ont ligoté les pieds et ils ont enlevé le fil à courant pour me ligoter à nouveau. Cette fois-ci c'est, des pieds à l'épaule avec une corde en nylon d'une longueur de 26 mètres (j'ai su la longueur du moment où la garde faisait la corde). Je suis resté dans cette corde pendant 48 heures. Après les 48 heures je suis transféré au Camp de Bembèrèkè.

Bembèrèkè : Au camp de Bembèrèkè on m'a logé dans une cellule de 2 x 1 m environ aménagé sous un escalier ; dans laquelle on y logeait les moutons. Il a fallu mon arrivée pour qu'on enlève les moutons et leurs excréments pour m'y loger pour une durée d'un mois et demi sans me soigner malgré les blessures que je portais sur le corps. Après cette durée, je suis ramené à Parakou.

A nouveau à PK : Sur une durée de 2 semaines je me couche en menottes et en slip, c'est à dire qu'à 18 heures la garde me met les menottes et les enlève le matin à 7 heures ou 8 heures selon l'humeur du chef de garde.

BAPARAPE Aboubakar

Né 23 janvier 1952 à Kouandé

Profession : Etudiant

Demeurant à BP 03-0958 Cotonou

Date d'arrestation : 18 février 1986

Date de libération : 2 septembre 1989

Centres de détention : Camp Séro-Kpéra de Parakou, Prison civile de Ségbana

Ce mémorandum qui présentera de façon détaillée les nombreuses persécutions, arrestations, tortures et sévices morales et corporelles dont j'ai été personnellement victime de la part des sbires de KEREKOU, comportera trois volets :

- la période de 1980-1984
- de mai 1985 au 19 février 1986
- du 19 février 1986 au 2 septembre 1989

PERIODE DE 1980-1984

Nous étions au début de l'année scolaire 1980, au lendemain de la première puissante grève étudiante qui avait alors secoué le régime autocratique de KEREKOU en 1979. Les arrestations massives d'Etudiants et la chasse aux sorcières qui avaient été déclenchée à cette occasion, s'étaient poursuivies avec un zèle ignoble par la police secrète de KEREKOU jusqu'en 1980 et au-delà.

Au nombre des Etudiants à traquer et à arrêter figurant sur la liste noire de la police, se trouvait mon nom.

La preuve de mon affirmation a été donnée par la descente matinale qu'a effectuée la police à mon domicile le 11 mai 1980 à 1 heure du matin pour m'arrêter. Par bonheur, je n'avais pas passé la nuit chez moi. J'avais ainsi échappé de justesse à l'arrestation. Mais mon jeune frère qui était avec moi a payé pour moi, car il fut emporté manu-militari par les deux agents et un civil qui étaient arrivés, ce, malgré ses véhémentes protestations.

DE LA PERIODE D'AVRIL-MAI 1985 AU 19 FEVRIER 1986

Suite aux troubles d'Avril-mai qui ont secoué tout le pays en 1985 par le déclenchement de la plus puissante grève scolaire et étudiante ponctuée de l'insurrection scolaire du 6 mai 1985, le pouvoir a réagi avec une brutalité sans précédent.

Entres autres mesures barbares prises, le Président de la République avait personnellement décreté l'arrestation spéciale de cinq des onze responsables élus du Bureau Exécutif de la Coopérative Universitaire d'alors. Considérés par le Président de la République comme les principaux du mouvement, les cinq dont je faisais partie, feront l'objet d'un mandat d'arrêt public et d'un avis de recherche spécial par voie d'affiche à travers tout le pays et par l'ensemble des unités de l'armée (police, armée, gendarmerie etc...) Pour ce faire, nos noms seront largement diffusés à la Radio où nous étions traités de tous les noms les plus offensants et les plus humiliants. Nos photos seront publiées par le quotidien EHUZU (cf. EHUZU du 8 ou 9 mai 1985) et diffusées partout dans les services publics où elles ont été affichées.

Mes parents étaient systématiquement l'objet de tracasseries policières voire d'arrestations.

1° Ainsi courant 1985, mon père au nom de El-Hadj Ismaïla BAPARAPE, un instituteur en retraite à PEHUNCO a été l'objet de perquisition, d'interpellation, et de plusieurs comparutions devant une commission d'enquête présidée par M. Albert WASSA et dont était membre Monsieur Bernard SINDJALOUM – membre du Comité central du Parti de la Révolution populaire du Bénin, KOUNDE Alphonse 1^{ER} vice-Président C.E.A.P et Soulé MOUSSA, Préfet de la Province d'Atacora.

Cette commission avait été constituée sur ordre express du Président de la République suite à un rapport de l'ex-chef de District de PEHUNCO, M. TCHEMA Théodore qui lui était parvenu et selon lequel mon père m'aurait hébergé clandestinement et qu'il aurait secrètement organisé mon évacuation sur le Niger.

C'était donc un crime grave qu'il fallait châtier s'il se révélait effectivement que mon père m'avait porté assistance pendant que j'étais officiellement et publiquement menacé d'aller au peloton d'exécution.

Faisons remarquer que ces allégations du fameux Chef de District étaient fausses et mensongères. La commission ne pouvait donc conclure qu'à un non-lieu.

2° Outre mon père, un de mes frères M. Omar BARARAPE, Agent des Forces de Sécurité Publique à SINENDE en 1985 fut interpellé et menacé de radiation par son chef de district, s'il se révélait qu'il savait là où je me trouvais.

3° BAPARAPE Arouna a été arrêté à NATITINGOU

Tous mes autres parents connus ont été l'objet d'une surveillance spéciale de la part de la police.

DE LA PERIODE DE 1986 AU 2 SEPTEMBRE 1989

La date du 18 février 1986 sera la date ultime de mes 10 mois de clandestinité depuis mai 1985. Car cette date fut celle de mon arrestation

a) de mon arrestation

En effet, par l'après midi du mercredi 18 février 1986, sous un soleil viril malgré les 16 heures et poussière de marche qu'il venait de consommer, une voiture 504 break et 404 bâchée vinrent garer près de ma cachette.

Ce mouvement aussi insolite qu'inquiétant de voitures devant mon portail n'était rien d'autre que la police qui ne tarda pas à s'annoncer bruyamment.

L'un des officiers, Alexis BABALAO Chef du convoi, commença à hurler mon nom
« BAPARAPE Aboubakar, rendez-vous, vous êtes encerclé ! Ne tentez pas de fuir sinon vous êtes un homme mort. Nous avons mission de vous amener mort ou vif !...3 »

La panique soudain s'empara des femmes de la maison qui commencèrent à crier au secours.

La horde de militaires armée jusqu'aux dents pénétra sans ménagement dans les chambres pour procéder aux fouilles.

Ne pouvant plus sortir par la porte, j'escaladai la fenêtre de ma chambre après avoir écartelé les barreaux qui la défendaient. J'engageai ma tête la première et le reste de mon corps suivit.

Ayant été alertée par un bruit sec causé par ma fuite, la horde se précipita dehors pour me barrer la route et empêcher ma retraite.

Un combat corps à corps s'engagea entre les officiers, le lieutenant Alexis BABALAO , le capitaine de gendarmerie GBONSOU Armand, le sous officier sergeant AGBLO Simon, leurs hommes et moi. L'élimination de mon passage après un bref et rapide corps à corps des deux officiers et du sergeant ne résolut point mon problème. Je fus attrapé par un soldat de qui je me

défis par un direct au visage, puis d'un autre que je roulai à terre avant d'être maîtrisé par les autres militaires qui me saisirent tous à la fois.

Mon arrestation venait d'être consommée. Les soldats commencèrent à me rouer de coups et d'injures grossières, offensantes et humiliantes.

Le capitaine GBONSOU ordonna de m'enchaîner, ce qui fut fait. Mais il ordonna aussi l'arrêt immédiat des brutalités sur ma personne. Car disait-il, il fallait m'amener vif et non mort.

Je fus alors embarqué dans la 504, sévèrement encadré par les soldats armés. Etaient également à bord les officiers GBONSOU capitaine, le lieutenant BABALAO, les sous-officiers Simon AGBLO Sergent et un adjudant qui serait le chef régional du Petit Palais, la S.D.I dans le temps à Parakou.

Le convoi s'est alors ébranlé à destination du Camp Séro Kpéra siège de la fameuse Commission Nationale provisoire d'enquête de la Sécurité de l'Etat « qui sera transformée en commission permanente (CNPESE) et dont le président était pour la circonstance transformé en un camp de concentration et en un haut lieu de la torture. Bref un « Camp Boiro ».

Dès notre arrivée au CAMP Séro Kpéra, je fus immédiatement introduit dans le bureau du Commandant ZINZINDOHOUÉ (actuellement Lieutenant-Colonel en retraite) pour y subir un interrogatoire.

b) de mon interrogatoire

D'entrée de jeu, le commandant ZINZINDOHOUÉ me lut le décret par lequel le Président de la République crée la commission et l'en nomme président. Pour la circonstance, les membres de la commission présents à Parakou étaient réunis au grand complet dans le bureau du commandant qui me les présenta tour à tour.

Y étaient donc présents, outre le Colonel lui-même :

- Le capitaine BABALAO Alexis (lieutenant à l'époque) rapporteur de la commission.
- Le capitaine GBONSOU Armand (membre)
- Le commissaire CHABI Guy (membre)
- Le lieutenant LOKOTO (membre)
- L'officier de police YARABA (membre)
- Un adjudant chef régional du S.D.I dont j'ai oublié le nom
- Puis le sergent Simon AGBLO

J'ai été par la même occasion informé par le colonel de l'absence du vice-président de la commission, le capitaine Fousséni GOMINA en mission.

Puis débuta l'interrogatoire à proprement parlé. Entre temps, mes mains ont été libérées de leurs chaînes.

Après une pluie de questions auxquelles je refusais de répondre, le commandant se redresse brusquement, rouge de colère. Il me pointa du doigt en disant :

« Mon pauvre petit, vous faites le héros, cela ne servira à rien. Vous n'avez pas voulu qu'on vous traite à la douce. Eh bien ! nous utiliserons les moyens qui nous sont propres pour vous faire parler. Si vous croyez qu'ici nous plaisantons, vous vous trompez. Vous allez vous faire tuer pour rien. Vous allez parler tout à l'heure. »

C'est ainsi qu'il mit fin à cet interrogatoire qui dura 45 minutes environ. Puis, il ordonna de m'enchaîner et de me faire un rodéo premier degré.

Rappelons qu'à notre entrée au camp, j'y avais trouvé une agitation et une excitation très impressionnante au niveau de tous les militaires dont l'écrasante majorité délirait de joie.

A l'entrée des bureaux de la commission trônait un impressionnant montage de chicottes, de bâtons et de lanières.

Aussitôt après l'ordre impératif du commandant, je fus pris en compte par les soldats fulminant d'une joie sadique et haineuse. Ils m'ont constraint à me déshabiller pour rester seulement en slip. Je fus ensuite enchaîné et ligoté aux mains. Car prétendaient-ils, je serais très dangereux. Tout était donc prêt pour les séances de tortures appelées rodéos.

Je vous fais grâce de toutes les insanités très offensantes dont j'ai été l'objet de la part des soldats depuis mon entrée au camp. Enfin, cela n'est rien face aux atroces et horribles tortures dont voici le déroulement.

c) De la séance de torture.

Le rodéo

Après avoir été mis torse nu, l'équipe de rodéo d'une vingtaine de membres environ armés de bâtons, de chicottes, de barres de fer, de câbles, de fouets avec bouclettes etc...l'ordre me fut intimé d'avancer.

Je fus conduit dans une baignoire d'eau boueuse très infecte où je fus précipité la tête la première. Je fus maintenu dans cette eau pendant quelques minutes avant d'en être ressorti. A peine ma tête émergea-t-elle de l'eau que je fus accueilli par des coups de chicottes et des injures obscènes de toute sorte. Je fus retiré de la baignoire puis conduit à un endroit caillouteux et plein de graviers.

Je fus constraint de me mettre à genoux et de marcher (sur les genoux) sur les pierres et le gravier. Pendant ce temps, les coups pleuvaient, on me chutait au ventre et aux côtés avec les rangers (souliers militaires).

Ensuite, je fus constraint de ramper sur les coudes sur les cailloux et le gravier. Puis il fallait rouler (roulade avant et arrière) puis latéralement le corps à même le sol.

Au moment où l'équipe de rodéo était déchaînée sur moi, le lieutenant AGONKAN Alphonse qui dirigeait personnellement la séance assisté du lieutenant BABALAO me posait des questions. Ils voulaient coûte que coûte m'extorquer des aveux sur mon appartenance au P.C.D. et m'obliger à dénoncer mes compagnons de lutte.

Mon mutisme et mon attitude de glace face aux questions et aux tortures, déchaîna davantage les ardeurs bestiales des tortionnaires. Les coups pleuvaient sur mon corps déjà en lambeau et ensanglanté avec un zèle redoublé. Je restai ferme et imperturbable, encaissant stoïquement les coups sans broncher. Car je ne voulais pas dans ce duel inégal certes, offrir le plaisir à mes bourreaux de m'entendre crier et gémir.

Face à ma ténacité, le lieutenant AGONKAN ordonna d'arrêter. Mais c'était pour me poser des questions et me proférer des menaces de mort, si je continuai de les défier et de les narguer --« un anarcho-gauchiste de moins et le pays est sauvé du désordre »-

Si je veux faire le héros, je serai brisé et réduit en poussière. Car ici disait-il « on réduit les durs en bouillie et on durcit les mous etc »

Et de me demander si je voulais parler. Je dis oui, mais devant les juges et en présence de mon avocat. Il rit d'un rire sadique.

Où les verras-tu ces gens-là ? Dans ton tombeau ? Tu es rigolo toi !

Puis il ordonna la poursuite des bastonnades. Les coups pleuvaient partout, sur ma tête et sur mon corps. Mon œil droit saignait abondamment. Tout mon corps ruisselait de sang. Après plus de deux heures de tortures sans résultat, je fus ramené dans la baignoire toujours roué de coups. Je fus replongé dedans plusieurs fois avant d'en être ressorti. Je fus reconduit à l'endroit du rodéo. Là je refusai catégoriquement d'exécuter le moindre ordre.

Plus question de roulade ni de reptation. Je restai assis mes bras sur la tête pour protéger ma tête et le seul œil qu'il me restait.

Mon corps était devenu insensible aux coups qui continuaient de pleuvoir avec une rare violence. Mon impassibilité face à leur déchaînement inquiéta les officiers de la commission

qui observaient ou plutôt supervisaient la séance à distance (3 mètres environ). Ils ordonnèrent la suspension de la séance, estimant que la violence ne me ferait pas céder. Je risquai de mourir sans rien leur livrer. BABALAO Alexis et YABARA ordonnèrent à AGONKAN Alphonse de cesser et de me conduire dans son bureau (AGONKAN était le B.G. du camp de Parakou, responsable du bureau de garnison (BG) en attendant l'arrivée du commandant ZINZINDOHOUE. Mais celui-ci ordonna de m'enfermer dans un W.C. Je fus enchaîné aux pieds, mes mains étant déjà enchaînées depuis le début de la séance de rodéo, et précipité dans le W.C. par les soldats qui ne tarissaient pas d'injures contre moi.

Aucun soin ne m'a été prodigué avant l'arrivée du commandant. A son arrivée, je fus conduis dans son bureau. Là il ordonna de me faire des attouchements à l'alcool sur les blessures. Ce qui fut fait. Puis, après l'interrogatoire reprit. Cette fois-ci, ils étaient à deux BABALAO et lui.

Après un long interrogatoire, assorti de confrontations avec d'autres détenus, je fus conduit dans une cellule.

En dehors de la teinture d'iode, je ne reçus plus de soins contre mes blessures du corps et celles de mon œil droit qui était contusionné et sérieusement enflé. Je ne voyais plus qu'avec un œil.

Avant donc d'aborder le problème des soins dans le sous-paragraphe qui suit, je me ferai le devoir d'indiquer le nom du plus célèbre et du plus zélé des tortionnaires mis à part les officiers sus-mentionnés : il s'agit de Théophile SOSSAMINU qui, comble de l'ironie était un infirmier de la Garnison de Parakou à l'époque. C'est un véritable sanguinaire, un fauve à peau humaine. Aucune tolérance ne doit l'épargner.

d) des problèmes de soins

En effet, suite aux incidents violents survenus entre une de nos visiteuses, Mademoiselle Bertille HOUNKPATIN, fiancée de Grégoire KPEKPEDÉ et un soldat, le commandant ZINZINDOHOUE avait ordonné de nous « roder ».

Les faits :

Mademoiselle Bertille était arrivée de Cotonou apporter sa tendresse et son amour à son fiancé en détention.

Un jour, elle fut interceptée par un soldat qui la somme de faire demi-tour pour saluer un adjudant. Celle-ci s'y opposa fermement. Alors elle fut brutalisée, battue, et la nourriture qu'elle apportait à son fiancé renversée.

Notre réaction fut unanime, car c'est sous nos yeux et notre barbe que cette brutalité a été exercée sur la fille. Nous nous sommes soulevés, ce qui était un crime punissable pour le commandant ZINZINDOHOUE.

Il fit mobiliser les équipes de rodéo armées de bâtons, de chicottes et de fouets.

Nous fûmes conduits sur le terrain de sport. Et sous la direction du lieutenant AGONKAN et du capitaine GBONSOU, les séances de tortures commencèrent. Nous fûmes battus sans ménagement à tour de rôle. Puis nous fûmes obligés de faire plusieurs tours de terrain avant de regagner nos cellules.

Comme mesures d'accompagnement, la fille fut aussi rodée. ZINZINDOHOUE ordonna de nous enfermer pendant deux semaines dans nos cellules. Nous ne devons en sortir que pour faire nos besoins urgents.

Les visites furent supprimées pour deux semaines.

Mademoiselle Bertille fut interdite de séjour à Parakou jusqu'à nouvel ordre.

Avant d'aborder les péripéties de ma déportation à la Prison civile de Ségbana, je dirai un mot sur mon isolement.

e) de mon isolement

Après les tortures et les interrogatoires infructueux, je fus maintenu dans l'isolement total, enfermé 24 heures sur 24 dans ma cellule pendant cinq mois, de février à juin ! sans contact avec l'extérieur. Les visites de mes parents me sont systématiquement refusées. Et j'étais sévèrement gardé par six soldats qui ne manquaient aucune occasion pour commettre des exactions contre ma personne.

C'est dans le courant du mois de juin que suite à mes protestations, l'autorisation m'avait été faite de prendre de l'air devant ma cellule de 7 heures du matin à 18 heures le soir. Puis, le 31 juillet 1986 au 7 mars 1987, date de ma déportation sur Ségbana.

f) de mon séjour à Ségbana

Mon séjour à la Prison civile de Ségbana a été marqué par une foule innombrable de vexations, de tracasseries et de sévices moraux de la part de nos geôliers dont il serait vraiment laborieux de faire le récit détaillé dans le présent document. Je résumerai donc le tout en quelques mots en faisant ressortir les éléments essentiels susceptibles de vous instruire :

- un isolement total et absolu du monde extérieur
- l'interdiction absolue pendant trois ans (du 6 novembre 1985 date d'ouverture de la prison au 20 août 1988) de toute visite de nos parents
- le refus obstiné du colonel ZINZINDOHOUE de nous évacuer sur des centres hospitaliers appropriés pour nos soins graves
- et enfin, par une insuffisance notoire de la nourriture de qualité douteuse qui nous était servie. Voilà les conditions difficiles dans lesquelles mes camarades et moi avons vécu dans des cellules exiguës et infectes sans aération, de la prison civile de Ségbana.

Je vous remercie.

P.S. : ma sœur Hawaou BAPARAPE épouse EL Hadj Amouda , transporteur à Parakou avait été arrêtée et écrouée pour 3 jours au camp Séro Kpéra, le 19 février 1986 en même temps que moi, parce qu'elle m'avait hébergé lors de mon passage à Parakou.

Son mari aurait versé une forte caution au Colonel ZINZINDOHOUE avant qu'elle ne soit mise en liberté provisoire.

BONOUP Epouse HOUEDETE Antoinette

Née le 13 juin 1953 à Agonlin-Houegbo District de ZANGNAGNADO

Profession : Assistance sociale au Centre social de Cotonou IV.

La maison est encerclée à notre réveil

Nous sommes au petit matin du jeudi 31 octobre 1985

Réveillée en sursaut par un grand bruit, je suis allée au salon d'où le fracas me semble provenir. Je jette un coup d'œil par une fenêtre et vois un soldat. Il est assis sur le mur, entre le petit portail et le garage. Légèrement courbé, il a son fusil braqué sur les chambres (le bâtiment) et ses pieds sont posés sur les fagots de bois entassés contre le mur.

Affolée, je fais rapidement le tour des persiennes des autres chambres et me rends compte de l'événement : notre maison est encerclée !

J'ouvre la porte qui donne dans l'arrière cour et sors pour voir si ce côté est gardé. Je me dirige vers le grand portail, je dépasse à peine le bâtiment et j'entends crier : « ne bougez plus, sinon je tire ».

Je lève la tête et aperçois un soldat en position de tir sur le mur. Après quelques secondes d'hésitation, je rebrousse chemin et cours me renfermer dans la chambre. Sans plus tarder je réveille Thomas.

Je lui relate les faits et lui demande ce qu'on peut faire. Assis sur le lit, il me demande avec son calme habituel de voir s'il n'y a plus d'issue pour sortir de la maison. Je lui réponds que non et lui suggère de sortir pour tenter ou demander à ces hommes ce qu'ils veulent, mais qu'après tout, nous devons considérer qu'il est pris aujourd'hui et penser plutôt à mettre de l'ordre dans les chambres.

Il arrange son pagne de nuit autour de sa hanche et dit « je vais donc sortir, il ne faut pas t'affoler, garde ton sang froid ».

Il sort par la même porte où j'ai passé et la referme. Il était 5 heures 20

L'arrestation de mon mari et mes sévices endurés.

1) Arrestation de Thomas

Aussitôt la porte fermée, j'entends : « qui va là, ne bougez pas ». A travers les persiennes, je vois des soldats armés descendre des murs, d'autres affluer de derrière la maison. Un homme en tenue civile a escaladé le mur, près du W.C. et commence à parler à mon mari :

« Qui êtes-vous ? »

« HOUEDETE Thomas » répond-il

« Déclinez votre identité » ordonne l'homme

« HOUEDETE Thomas, professeur à l'UNB » répond-il

« Vous êtes chez qui ici ? » continue l'homme

« Je suis chez moi-même » dit-il

« A qui appartient cette maison » demande de nouveau l'homme ? « Je suis HOUEDETE Thomas, ici c'est ma maison. Que me voulez-vous à cette heure-ci ? » reprend-il

Comme un éclair, l'homme lui assène une paire de gifles, lui saisit les bras et une horde de militaires l'entourent. J'entends crier « c'est lui ». Ils l'entraînent hors de la concession par le grand portail.

2) Le premier temps de sévices.

Après avoir emmené mon mari, ils ont procédé aux fouilles de la maison et nous ont beaucoup malmenés. Au moment où ils franchissent le portail, six d'entre eux se détachent de l'escorte, courent vers ma chambre et se ruent sur la porte en criant : « ouvrez, ouvrez, sinon on défoncera ».

J'ouvre la porte et tous m'assailent à l'intérieur. Ils braquent leurs fusils sur moi et demandent : « où est madame ? » Je leur réponds que c'est moi. « Où sont vos hôtes, ceux que vous avez hébergés ? » questionnent-ils. « Qui ? Nous n'hébergeons personne » J'ai à peine prononcé cette phrase quand j'entends l'homme en civil lancer : « prenez-la en charge ». Deux d'entre eux, m'appliquent deux paires de gifles qui me font fermer les yeux et crisper les mâchoires.

« Ouvrez-nous les chambres, où sont les clés ? ajoutent-ils. Je leur réponds que nous ne fermons pas les portes, qu'ils peuvent aller voir eux-mêmes. Ils me saisissent le bras et je les amène inspecter toutes les pièces.

Après avoir fouillé partout dans les chambres, ils traînent dans la cour du côté de la cuisine et commencent par me couvrir de coups, les gifles affluent de quatre hommes dont celui en tenue civile. Il est de taille courte pas trop corpulent, teint clair avec une cicatrice sur la joue gauche.

Voilà tel que je l'ai décrit dans le petit rapport remis au DT-TAS Atlantique le mardi 5 novembre 1985 quand il a ramené Thomas à la maison pour une enquête.

BABALAO Alexis est donc le chef. Il donne l'ordre et l'exécute en même temps que les autres. Tous me tabassent longtemps pour m'obliger à :

- reconnaître qu'il y a une fille qui tape à notre portail tous les matins à 6 heures et qui repart de la maison à 22 heures à mobylette et porte des lunettes
- accepter de les accompagner chez un certain oncle paternel de Thomas domicilié à Agla

Je leur explique qu'il n'y a que la dame qui m'aide dans le ménage (la bonne) qui tape au portail à cette heure-là. Elle loge non loin de notre maison chez sa sœur jumelle. Moi-même je porte des lunettes et rentre tard du service à mobylette. Quant à l'oncle, celui que je connais réside à Aïdjèdo à Cotonou V et s'appelle HOUEDETE Michel.

Cette réponse ne les satisfait pas. Le lieutenant BABALAO me place encore deux gifles en ricanant et demande aux autres de me prendre en charge. Il rentre ensuite dans les chambres et fait sortir Edith et se met à la rudoyer. Il la gifle et l'a fait sortir de la maison. L'enfant crie et m'appelle. Dehors BABALAO la chicotte et lui pose les mêmes questions. Elle dit qu'elle ignore l'oncle et l'emmène chez la sœur de la bonne.

Ils (les soldats) encerclèrent la maison de celle-ci et font « haut les mains » à son mari. Il répond à leurs questions pour dire qu'il ne connaît pas mon mari. Il leur indique la couchette de la bonne et ils sont allés la réveiller. Celle-ci leur sert les mêmes explications que nous, et BABALAO lui demande de venir travailler comme d'habitude, de ne pas avoir peur.

Quand Edith m'appelait au secours, je lui ai répondu, je lui demande de ne rien dire. L'un des militaires m'applique une claqué et m'intime l'ordre de me taire, de ne pas alerter les gens du quartier. Je commence à saigner des lèvres et des gencives. Les autres soldats s'éloignent de nous et vont, les uns s'adonner aux murs, les autres s'asseoir sur la véranda. Sur ma demande ils m'autorisent à aller m'asseoir sur la véranda et allaient ma petite qui pleure.

Quelques minutes après, BABALAO revient avec Edith qui est toute crispée. A sa vue un soldat se précipite pour m'arracher l'enfant qu'il remet à mon neveu près de la porte, du salon et lui dit d'aller à l'intérieur.

Tous se regroupent autour du chef.

« Est-ce qu'elle a parlé ? » demande ce dernier

« Non, mon lieutenant » répondent-ils en chœur.

Alors, le lieutenant BABALAO me regarde et déclare : « Madame, tu ne veux pas nous dire la vérité ? Ton enfant aussi a dit que c'est la bonne qui vient taper à 6 heures. Nous allons attendre jusqu'à 6 heures, si elle ne vient pas, tu auras chaud, on va te tuer s'il le faut ».

« Il est 6 heures » réplique une voix ; « nous attendons jusqu'à et dix » dit le lieutenant.

Quelques minutes passées, nous entendons taper au portail. Ils courrent l'ouvrir ; c'est la bonne qui rentre, un grand soulagement pour moi ! BABALAO me refuse de l'aborder et lui intime l'ordre de se mettre au travail. Comme une habituée, elle vaque à ses occupations dans la maison. Le lieutenant n'a plus de raison immédiate pour me frapper. Il me demande alors sur un ton câlin, de lui montrer là où mon mari a enterré les papiers.

Il me traîne ensuite partout dans le carré sans détecter ce lieu. Nous sommes au niveau du W.C. , quand un autre homme en tenue civile, élancé teint clair, entre dans la maison avec une autre vague de soldats. Tous se mettent au garde-à-vous. L'homme demande s'ils ont trouvé quelqu'un dans la maison. Ils répondent tous que non. Il réclame la clé de notre voiture et inspecte l'intérieur, comme il n'a rien vu, il demande aux militaires de « replier ».

Mais BABALAO insiste pour fouiller la maison. Après hésitation, le commandant ZINZINDOHOUE l'autorise à choisir ceux qui vont faire le travail avec lui. Il en choisit cinq dont un autre lieutenant en civil. Il ordonne ensuite aux autres de se replier, et ils sont sortis.

Avant de partir, ZINZINDOHOUE me dit : « Madame, nous allons emmener votre mari pour lui poser quelques questions. Il faut prendre cinq pantalons, deux chemises et ses effets de toilettes que vous allez mettre dans un sac de voyage que vous allez lui apporter ». Je lui demande où je peux les trouver. Il me dit de lui envoyer le sac par les militaires qui sont restés pour fouiller la maison.

3) Le second temps de sévices

Le lieutenant BABALAO, après avoir fouillé vainement la maison, n'a pas accepté son échec. Il m'a brutalisée et bastonnée à sang. Aussitôt après le départ du commandant, je rentre dans la chambre à coucher pour apprêter les choses. Mais BABALAO se plante devant moi et crie : « Ne touche à rien, c'est moi qui commande ici ». Il m'invite à venir assister aux fouilles sur le bureau de mon mari, dans la bibliothèque et les chambres.

Il veut que je lui montre là où mon mari cache les papiers. Ignorant les papiers dont il s'agit, je me tais pour ne pas recevoir d'autres coups. Mais mon silence n'arrange rien. Il se jette sur moi, me bouscule violemment et je suis partie cogner ma tête contre le mur. Il me saisit le cou et cogne mon front contre la bibliothèque. « Montre-moi les papiers, les papiers te dis-je » grogne-t-il de nouveau.

Je ne ressens plus la douleur, la tête me tourne et mes oreilles bourdonnent. Je fais un effort pour crier « Je ne connais pas de papiers, vous êtes dans la maison, fouillez tout ». Tu vas parler tout à l'heure me lance-t-il.

Se tournant vers les soldats, il dit « allez me chercher des chicottes ». Deux soldats sortent pour exécuter l'ordre. (Ils ont tardé à revenir). Très fâché, BABALAO vide deux compartiments de la bibliothèque remplis de livres d'économie, d'œuvres de MAO-MARX et d'autres livres sur l'Albanie. Ensuite, il rentre dans notre chambre à coucher et me demande de défaire le matelas et les oreillers pour lui faire sortir les choses cachées dedans.

Ne comprenant rien à son ordre, je ne réagis pas. Furieux, il me pousse et je tombe à genoux avec un mouvement violent de ma tête contre le sommier du lit. Il soulève le matelas, me saisit le cou et cogne de nouveau ma tête contre les traverses. Il pose le matelas sur ma tête et appuie dessus. Je me relève après, j'entends dire « Tu veux être femme Ministre, c'est pourquoi tu ne veux pas me montrer les papiers ». Prise d'horreur par cette affirmation sans fondement, je n'ai pu m'empêcher de lui répondre : « Femme Ministre ? Je ne l'ai jamais souhaité ».

« Tu penses que ton mari va revenir dans cette maison ? Il n'est pas béninois, il est dahoméen, donc sa place n'est pas ici ». Après ces mots, il rejoint les autres près du bureau et réclame les chicottes. Les deux militaires, au cri du lieutenant courrent de derrière les chambres, amener deux touffes de branches d'arbre.

« Arrose-la » dit-il en me doigtant. Voyant que ces derniers ne se décident pas à exécuter, il arrache la touffe des mains d'un soldat et demande à l'autre de le suivre. Il m'entraîne dans la cour derrière notre chambre à coucher (un petit verger) et m'ordonne de me déshabiller. J'enlève le pagne (de peur qu'il y découvre un noeud que j'y avais fait suite au rangement que nous avons fait). Il insiste que j'enlève ma robe de nuit (alors que je suis sans sous-vêtement) mais je refuse.

Il prend ce refus pour entêtement et s'échauffe. Il se met à me chicoter et poser les éternelles questions. Je suis désorientée et ne sais plus quoi faire. Je me tournoie seulement entre lui et l'autre soldat, les coups pleuvent sans arrêt. Remarquant que le soldat me ménage un peu, il (BABALAO) lui arrache les touffes de branches et continue seul sa forfaiture. Il me

tabasse des deux mains avec toutes ses forces. Je tombe et me relève. Je suis tombée sur un jeune citronnier dont les épines sont rentrées dans ma peau et m'écorchent les bras et le dos. Je le supplie de me laisser vivre pour m'occuper de mes enfants, surtout la dernière que j'ai eue beaucoup de peine à mettre au monde.

Je vois l'autre lieutenant au seuil de la porte et l'entends dire « camarade lieutenant, il faut la laisser, elles sont toutes pareilles, c'est leurs maris qui les éduquent comme ça. Tu peux la tuer, elle ne va pas parler ». BABALAO continue toujours sa besogne.

Pas une seule de mes supplications et lamentations ne le touche au cœur. Je sens mes forces m'abandonner, je ne sais plus à quel Dieu me vouer. Je me vois mourir sous les coups de cet homme enragé. Je ne sais plus ce qui m'arrive, puis soudain je me retrouve à genoux les mains levées au ciel en train de crier : « O Marie, sauve-moi et de réciter « Je vous salut Marie ».

J'entrevois en ce moment la bouche de BABALAO remuer et le vois jeter les bâtons. Il dit quelque chose comme « lève-toi imbécile » et je me lève. Je ressens une lourdeur dans tout le corps, j'ai partout sur le corps des traces de chicottes et de doigts. Mon corps saigne par endroit.

Une fois dans la chambre, il me reposa encore les mêmes questions mais je ne lui réponds pas. J'ai voulu savoir ce que mon mari lui a fait. Il me répond en ces termes : « Ton mari est un communiste, nous nous faisons le socialisme, et eux parlent de communisme, si je ne le tue pas, c'est lui qui va me tuer. Je vais le tuer là-bas ». Sur ce, il sort de la chambre à coucher et va regrouper les livres qui sont par terre. Il me demande un sac ou une bassine pour les mettre dedans pour les emporter. Je lui réponds que je n'en ai pas. Il se fâche, va dehors, prend ma corbeille à vaisselle, jette les plats et ustensiles qui sont dedans et vient la remplir de livres.

Il met ensuite les cassettes, les lettres et autres dans un sac. Il me demande après la clé de la voiture pour transporter leur butin, mais j'ai fait semblant de ne pas la retrouver et ils l'ont cherchée en vain.

Entre temps, le répétiteur des enfants (Félicien EYIYE) est arrivé et ils l'ont empêché de ressortir.

Voyant qu'il est décidé à emporter les livres, je le supplie de me les laisser, il se moque de moi et me dit que je ne connais même pas leur valeur, que je cherche déjà à hériter des biens de mon mari, qu'il ne va pas me les laisser pour que j'aille les revendre à vil prix, histoire de récupérer une petite somme d'argent qui ne me suffira pas à nourrir les enfants pour deux jours.

J'insiste alors pour relever leurs titres, mais il répond qu'il n'a pas son temps à perdre et que d'ailleurs il ne peut pas venir chez nous et retourner bredouille. Il ordonne que deux soldats se chargent des fardeaux et désignent deux autres qui restent avec nous. Ceux-là reçoivent l'ordre :

- de nous empêcher (mes enfants, la bonne, le répétiteur et moi) de sortir de la maison jusqu'à nouvel ordre
- de faire rentrer tous ceux qui viendront taper au portail et les retenir dans la maison.

Au moment où il quitte la maison, il m'interpelle et dit : « Madame, vous devez rester dans la maison jusqu'à nouvel ordre, les enfants ne doivent ni sortir ni aller à l'école, je laisse ces deux hommes pour garder la maison avec vous, ne cherchez pas à leur désobéir, vous devez les nourrir aussi ».

Je lui demande comment mes autorités seront informées de mon absence, et lui explique que sans sortir il me sera difficile voire impossible de donner à manger à quiconque dans la maison. Je lui montre la demi-mesure de « gari » qui me reste dans la maison comme nourriture.

« Je me chargerai d'informer tes autorités, répond-il. Quant à la nourriture, il faut donner le reste du gari aux militaires prioritairement, tes enfants peuvent rester à jeun ». Sur ce, il me quitte et l'autre lieutenant le suit (les deux soldats étant déjà partis avec les bagages).

Il est presque 9 heures, le calme revient dans la maison. Je me retrouve seule avec les enfants, la bonne, le répétiteur et les deux gardes. Le temps de la « détention » à domicile commence pour nous et les supplices moraux rivalisent avec les douleurs corporelles.

c) Détention à domicile et supplices vécus.

Temps de détention : le lieutenant BABALAO, une fois parti, nous a « oubliés ». Il n'a plus fait signe de vie. Les deux gardes étaient obligés d'aller voir leurs chefs immédiats au Camp Guézo pour se faire remplacer le soir. Nous sommes gardés du jeudi au lundi 4 novembre à 21 heures où des caporaux chefs ont pris sur eux la responsabilité de nous donner une liberté provisoire.

Les supplices moraux : avec la détention, commence la période des peines, des soucis et des souffrances morales qui vont durer jusqu'à la libération des détenus.

Aussitôt après le départ des derniers, je commence à ressentir de vives douleurs partout dans le corps. J'ai mal à la tête, aux yeux, aux oreilles. Le corps me brûle et je suis fiévreuse. Fatiguée et désemparée, je m'étends dans le divan au salon. L'un des gardes (il parle le Fon) vient s'asseoir sur l'un des fauteuils et me dit : « Madame où tu as mal ? » Je lui réponds que j'ai mal partout mais surtout aux oreilles. Il me propose de mettre quelques gouttes de parfum dans du coton et boucher mes oreilles avec. Ce que je fais, n'ayant plus d'autres produits appropriés. Cela me soulage et le sommeil me gagne.

Mais ai-je fermé les yeux que je les rouvre aussitôt. Un élève qui a confié son dossier d'inscription à mon mari est arrivé pour lui demander le résultat et le second garde qui est du Nord l'empêche de sortir. Je me lève donc pour aller le supplier avec l'autre, avant qu'il ne laisse l'enfant repartir. Il promet ne plus laisser quiconque qui rentrerait dans la maison ressortir. Je me vois obligée de rester dehors pour courir ouvrir le portail à tous ceux qui sont arrivés et leur demander de retourner.

J'ai ainsi retourné la mère de Félicien, mes cousins Evariste et Toussaint, le chauffeur Martin et les parents de la bonne. C'est tout une bagarre avec ce garde qui ne veut rien comprendre et qui tente chaque fois de m'empêcher d'aller ouvrir. Ces visites se sont succédées jusqu'à 13 heures.

Personne n'a encore rien pris dans la maison. Le garde Fon ayant pitié de moi et des enfants a fini par accepter d'accompagner la bonne faire des emplettes pour nous préparer à manger. Ce dernier a accepté la pâte qu'on lui a servie, mais le second a refusé.

Après 18 heures 30, tous deux commencent par s'inquiéter du sort qu'on veut leur réservier. Ils commencent par se lamenter et dire que c'est ainsi qu'ils sont souvent oubliés après les « opérations », qu'ils n'ont pas un sou en poche, qu'ils revenaient à peine d'un autre front quand on les a embarqués dans la précipitation pour ici. Ils me demandent de leur passer une mobylette pour qu'ils aillent au camp voir les chefs pour savoir s'ils peuvent partir et nous laisser libres.

Le Fon a pris la mobylette pour partir après que le répétiteur lui ait remis cent francs pour payer de l'essence. Il revient à 19 heures 30 accompagné par son chef (caporal chef) et deux autres soldats. Le chef m'explique qu'il ne peut pas me libérer sans l'ordre de celui qui m'a fait garder, qu'il va essayer de téléphoner à ce dernier à Parakou pour connaître son avis. Il emmène les premiers soldats qu'il remplace par les deux soldats.

La bonne devait aller assister à une cérémonie le samedi soir, sa sœur lui a annoncé le jeudi la mort d'une tante dont l'enterrement est prévu pour lundi. De même, il y a une messe

de huitaine à célébrer pour un autre oncle défunt. J'ai supplié les militaires (les chefs) pour qu'ils l'autorisent à partir assister à ces cérémonies, mais ils ont refusé.

Ceci a affecté son moral et elle refuse de manger toute la journée du dimanche et de lundi. Je suis abattue par ces faits et n'arrive plus à ordonner mes idées. Je me demande quand nous allons recouvrer notre liberté et ce qu'est devenu mon mari.

Le dimanche matin l'un des gardes un jeun du de Batchou, m'appelle et me dit : « Madame, pourquoi tu fais tant de bruits avec nos chefs. Les grands qui vous ont fait garder ici sont déjà partis au Nord, ce sont eux seuls qui peuvent vous libérer, celui (le chef) qui est arrivé ici le jeudi soir a effectivement tout fait pour les toucher, mais le téléphone ne marche pas. Au lieu de crier chaque fois qu'il amène la relève et demander qu'il vous emmène en prison, tu ferais mieux de chercher à voir ton mari ». Je lui réponds que je ne sais là où il se trouve et que je ne peux pas sortir.

Il dit qu'il a appris comment les gens m'ont tabassée, que les militaires qui ont assisté à la scène en parlent au Camp et beaucoup d'entre eux en sont indignés. Que les premiers gardes ont témoigné que je les ai bien nourris et bien traités. Que lui-même vient de remarquer la même chose et que pour cela, il va m'aider à aller voir mon mari et lui apporter à manger.

Après m'avoir assuré qu'il est sincère dans sa déclaration (il m'a décrit mon mari), je cours à la cuisine apprêter le repas mais les douleurs et les maux m'empêchent de préparer moi-même ce repas. Quand tout est prêt le soldat m'accompagne au Camp voir Thomas, nous avons fait à peine 20 minutes de conversation quand le chef de poste l'oblige à me quitter. Le responsable de garnison, Batchou en le voyant lui demande celui qui l'a autorisé à me conduire au camp. Je lui réponds que je suis venue apporter à manger à mon mari et qu'il m'a suivie comme cela se doit.

Cette première rencontre avec mon mari est aussi la dernière avant sa déportation au camp de Parakou.

Devant mes lamentations et mes menaces de sortir de force ou de m'accrocher avec tous mes enfants à leur camion pour les suivre, le chef (le caporal) qui s'est occupé de la relève des gardes le samedi soir a promis de prendre sur lui la responsabilité de nous libérer le lundi soir. Mais ce jour-là à 18 heures 30, à notre grande surprise, c'est un autre chef qui a accompagné deux autres gardes pour la relève. Déconcertés par cette attitude des chefs et dépassés par cette situation qui perdure, nous avons tous réagi et protesté vivement. Nous n'avions pas laissé le chef sortir de la maison quand il a décidé emmener les nouveaux gardes et promis retourner au camp prendre contact avec le premier qui nous a fait la promesse. Il revient vers 21 heures nous apprendre qu'à partir de cet instant nous sommes mis en liberté provisoire.

La bonne et le répétiteur retournent aussitôt dans leur famille et je suis restée seule avec les enfants.

Le lendemain matin, les enfants ont repris le chemin de l'école et moi celui du service et apprends que personne n'était informé de l'événement, je rédige alors un petit rapport que j'apporte au DP-TAS Atlantique, et lui relate de vive voix les faits. Ce dernier a sursauté d'indignation quand j'ai fini de raconter, il me dit : « Et ils t'ont tapée jusqu'à laisser toutes ces traces et plaies sur le corps ? Ce n'est pas possible Antoinette. Il faut qu'ils soient punis ces militaires ! Et tu dis que tu ne connais pas leurs noms ? (après un petit silence, il ajoute). Ce n'est pas grave, je vais rendre compte au Ministre et on verra ce qu'il faudra faire ».

Il compatit à mes douleurs et me donne l'autorisation d'aller aux heures de visite voir mon mari et de prendre le temps pour me soigner, quand je quitte le DP-TAS, je me rends au camp pour connaître les heures de visite, mais on me dit que les visites sont interdites ce jour-là, quand j'y suis retournée le lendemain, le chef de poste m'apprend que mon mari n'est plus au camp. Il me dit d'aller m'informer à l'Etat Major sur là où il se trouve.

Les militaires « bérrets verts et rouges » que j'ai rencontré là (à l'Etat Major) se sont moqués de moi en me disant que mon mari est allé enseigner à l'U.N.B. Après avoir passé

toute la matinée à les supplier, j'allais retourner bredouille, s'il n'y avait pas parmi eux une femme qui a eu pitié de moi et m'a soufflé qu'il est déporté au Nord.

Dès lors, je me retrouve seule à faire face aux nombreux problèmes ; la garde la maison, l'entretien des enfants et d'autres parents à charge, la recherche des voies et moyens pour venir en aide au détenu et le faire libérer, la peur suscitée par la prise d'assaut de notre maison et les nombreux agents secrets qui rôdaient autour a longtemps empêché les parents et amis de nous visiter ou de nous aborder dans la rue ou sur les lieux publics.

J'ai dû mener une campagne de démystification en même temps qu'une lettre contre ces agents secrets, pour que les parents et mais fassent montre de courage pour commencer à nous rendre visite à partir de décembre 1985.

DOSSOU Alexandre K

Profession : Ingénieur du Génie civil

Né le 11 octobre 1954 à Porto Novo

Date d'arrestation : samedi, le 28 septembre 1985 aux environs de 23 heures 30 à mon domicile à Cotonou par le capitaine Patrice HOUNSOU alors lieutenant.

Lieux de détention :

28 septembre 1985 – 29 septembre 1985 : camp Guézo à Cotonou

29 septembre 1985 – 17 décembre 1985 : camp Séro Kpéra à Parakou

17 décembre 1985 – 11 janvier 1985 : prison civile de Ségbana

11 janvier 1986 – 25 février 1986 : camp Séro Kpéra Parakou

25 février 1986 – 22 mars 1986 : prison civile de Ségbana

22 mars 1986 – 8 mai 1986 : camp Séro Kpéra de Parakou

8 mai 1986 – 11 juin 1986 : prison civile de Ségbana

11 juin 1986 – 31 juillet 1986 : camp Séro Kpéra Parakou

31 juillet 1986 – 6 décembre 1986 : prison civile de Ségbana

6 décembre 1986 – 1^{er} avril 1989 : camp Séro Kpéra Parakou

Date de libération : samedi 1^{er} avril 1989

Conditions de détention :

Sérieusement déprimantes, les premiers mois à Parakou.

Simplement inhumaines dans la prison civile de Ségbana

Quelque peu supportables avec évolution en dents de scie par la suite à Parakou.

Exemple : suite à une évasion en juillet 1987 nous étions enfermés dans les cellules 22 heures 40 sur 24 heures, 57 jours d'affilée alors que nous avions déjà pu obtenir de rester en dehors des cellules de 7 heures à 19 heures. Les visites bien qu'ayant fini par être réglementées après plusieurs péripéties à Parakou, étaient bien souvent suspendues ou simplement remises en cause suivant l'humeur ou le bon vouloir du colonel ZINZINDOHOUE alors commandant de son chef de bureau de garnison, capitaine Idelphonse AGONKAN, alors lieutenant ou de celle du sous-officier de permanence ou de semaine.

A Ségbana, les visites n'étaient pas autorisées pendant les séjours que j'y ai faits.

Tortures subies :

Morales : menaces très souvent chantées par le capitaine, Alexis BABALAO alors lieutenant, de passer devant le peloton d'exécution, menaces diverses, refus de visites.

Physiques :

1) le 14 octobre 1985, aux environs de 21heures après une séance de confrontation avec deux autres détenus et en présence du comandant Clément ZINZINDOHOUE, du capitaine Fousséni GOMINA et du capitaine Patrice HOUNSOU, le commandant ZINZINDOHOUE, n'ayant pu obtenir les informations qu'il recherchait avait ordonné qu'on nous tape. Le

capitaine HOUNSOU ne s'était pas embarrassé de scrupules pour lui-même. Les coups de poing au détenu Christophe MONSIA, celui-ci en ouvrant la bouche n'a pu cracher que du sang. Il avait constaté aussi que deux de ces dents bougeaient. Le sergent chef DJATO dit « l'homme pour l'homme » s'est jeté sur moi pour me taper avec une lanière (SOKPACA). Mes épaules et mon cou étaient zébrés. Après quoi, le commandant ZINZINDOHOUE ordonna qu'on m'accompagnât à ma cellule ramasser mes bagages, les porter sur la tête moi-même vêtu uniquement d'un slip pour venir m'asseoir à même le sol avec mes bagages au milieu de la cour en face du poste de commandement du camp jusqu'à ce que son chef de garnison, lieutenant AGONKAN qu'il a envoyé chercher la nuit-là, vienne me trouver une autre cellule au poste de police.

2) Le 15 octobre 1985 un peu avant 7 heures le matin, j'étais appelé pour me présenter au poste de commandement ensemble avec un autre détenu du nom de Adolphe KOULIDJI. Un troisième nous a rejoint du nom de Mohamed ALASSANE et tous trois nous avons été conduits sur le terrain de football du camp et en présence du commandant ZINZINDOHOUE et sur son ordre une multitude de soldats s'est abattue sur nous sous la direction de l'adjudant ZATO du Génie militaire. Il est difficile d'apprécier combien ils étaient. Tous les désœuvrés et autres qui traînent dans la cour du camp se lancent simplement à l'assaut des criminels que nous étions. Chacun armé comme il peut : branchages et branches de neems et d'acacia, lanières (SOKPACA), bouts de vois, câbles et autres étaient de la partie. Nous étions sommés de nous déshabiller pour ne laisser sur le corps qu'une culotte ou un pantalon retroussé jusqu'aux genoux ou au cas où le pantalon ne se retroussait pas comme c'était le cas chez Mohamed, il avait reçu ordre de se mettre en slip. Ainsi vêtu, nous devrions ramper et rouler à même le sol pendant que les soldats tapaient à cœur joie. La séance se poursuit jusqu'à ce que le commandant ZINZINDOHOUE, toujours debout à suivre toute la scène donne l'ordre d'arrêter, du terrain au poste de commandement. Là moi je retrouve mes sens. Mais la séance n'est pas finie. Il nous fallait pour accéder au poste de commandement traverser le jardin du poste. L'ordre était donné de la traverser en marchant à genoux sur les briques servant de bordures au jardin les bras en croix et le bâton derrière. Dès qu'un genou tombait des briques, des coups de bâton ramenaient rapidement à l'ordre, cette épreuve avait pour conséquence de vous arracher la peau et chair aux genoux.

3) Au poste de commandement, le commandant ZINZINDOHOUE nous avait fait accueillir avec des feuilles de papier, un bic et une table pour écrire ce que nous avions dans la tête. J'étais si affaibli, je n'avais rien mangé depuis la veille au soir (ayant été privé de dîner la veille pour nécessité de la séance de confrontation) que j'avais dû m'allonger sur le carreau à même le sol pendant un temps qu'il m'a été difficile d'estimer peut-être une heure avant de pouvoir, le corps tout en sang, me tenir debout et m'asseoir à la table qui m'avait été présentée pour écrire.

Vers la fin octobre 1985, alors que nous sarclions souvent tout autour des cellules et que nous balayions directement avec les mains nues, j'avais eu des ampoules dans la paume de la main droite.

Ces ampoules, comme je devais continuer à sarcler, ont éclaté et se sont infectées. Ma main droite était inutilisable parce que gonflée de sang noir et m'empêchait de dormir la nuit du fait des douleurs. Après plusieurs séances de bains humides à l'alcool et à l'eau permanganate, le Major de l'infirmérie de garnison avait fini par m'inciser le pouce et l'index le 4 novembre 1985 pour extraire le sang noir mélangé au pus. Les médicaments pour les traitements (anti-inflammatoires, antibiotiques, sérum anti-tétanique, bandes, alcool et autre) étaient à mes propres frais.

Revendications succinctes :

- remboursement des salaires non perçus de novembre 1985 à septembre 1989

- remboursement frais approximatifs des médicaments durant tout mon séjour au camp
- dédommagement pour tortures subies
- dédommagement pour tracasseries policières imposées à ma grande sœur et à mon grand frère qui, en plus, ont dû faire plusieurs séjours au Camp Séro Kpéra de Parakou à cause de moi.
- Dédommagement pour divers frais occasionnés à mon épouse pour les va et vient au camp et les voyages Cotonou-Parakou
- Dédommagement pour pertes constatées après perquisitions et retrait de certains de mes bagages
- Jugement des tortionnaires

Cotonou le 16 avril 1990

DJOKO Pierre

Directeur de CESE, Djakotomey

Arrestation : 1-01-1990

Libération : 22-01-1990

Centre de détention : compagnie de Lokossa

1^{ère} ARRESTATION

C'était le lundi 30 février 1985 à Aplahoué. J'étais dans mon établissement que les gendarmes étaient venus me chercher pour la brigade. Immédiatement, je fus transféré à la compagnie à Lokossa où j'avais passé la nuit sans nourriture ni matériel de couchette. Le lendemain matin, direction PCO après des formalités au petit palais. Dans une des cellules du PCO où j'étais gardé nous étions au nombre de 54 pour une dimension de 4 m x 4. Là, j'ai passé la nuit ; le lendemain matin, nous avons pris le chemin de Parakou. J'étais gardé au camp Séro-kpéra mais cette fois-ci, sans torture physique mais morale où je fus libéré le samedi 1^{er} mars 1985. Mais les autorités ne se sont pas occupées de mon retour de Parakou à Aplahoué. Je m'étais débrouillé en ville pour revenir.

Pour nous libérer on nous a fait payer les frais de notre entretien lors de la détention. Ces frais s'élevaient à 500 F par jour. Cette somme soit un total de 12 000 F devrait être versée au petit palais ou envoyée par mandat au camp Séro-Kpéra sinon on nous intimidait de revenir nous chercher. Arrivé à Cotonou, mes parents m'ont aidé à aller payer les 12 000 F au petit palais contre un reçu manuscrit mais signé à l'anonymat. Quelle déception ! Voilà encore une escroquerie.

2^{ème} ARRESTATION

Après mon élection comme maire de la commune urbaine de DJAKOTOMEY par l'Assemblée générale de la population de ladite commune, je fus arrêté en pleine circulation à AZOVE le 4 janvier 1990 par BA-AGA Daouda C.D. d'Aplahoué en connivence avec la brigade dudit District.

Le même jour, enchaîné avec un de mes camarades, le nommé ABONDJESSE Charles, je fus transféré à la Compagnie à Lokossa. Le même soir, après nous avoir mouillés mais toujours enchaînés, c'est le rodéo militaire dirigé par HOUNYO C. Firmin Maréchal des logis chef (Chef peloton de la compagnie). Les mouvements excessifs auxquels nous étions soumis à coups de matraques et de lanières ne nous ont plus permis de continuer à exécuter les ordres. C'est maintenant que commencent les tortures – les coups de matraques pleuvaient sur mon dos, la lanière était l'additive jusqu'au moment où je m'affaissai. HOUNYO disait que je

faisais le singe, me laissa, alla vers d'autres camarades avant de revenir vers moi. Déjà j'avais retrouvé un peu le souffle. Il recommença sa bastonnade quand le CB de DJAKOTOMEY en la personne BRAHI Julien me disait en ton moqueur : « ce petit DJOKO ! Tu me connais ? J'ai des enfants qui ont la maîtrise et qui te dépassent. Tu me gênes beaucoup, je n'ai même plus envie de te revoir ». Après ça, il donna l'ordre à HOUNYO de continuer sa bastonnade. Je n'en pouvais plus supporter, il me laissa – tout crotté, trempé, affamé-, nous nous étions couchés toujours menottés avec refus catégorique de nous mettre en contact avec qui que ce soit et de satisfaire nos besoins (aller à la selle, uriner). Quand nous rejoignîmes notre cellule, il y a avait deux détenus de droit commun qui pleuraient à cause de la manière dont nous étions torturés. Sans traitement et nourriture jusqu'au lendemain vers 16 heures, le même manège se reproduisit, nous étions tous assis dans notre cellule quand HOUNYO est rentré avec sa lanière en main. Son slogan était « Debout ! Au robinet ! » déjà avec des coups de matraques et lanières. Au robinet, nous étions proprement mouillés et la même scène que la veille se reproduisit et cette fois jusqu'à la tombée de la nuit. Face à cette dernière torture, des passants étaient attroupés au portail de la Compagnie qui huaien le nommé HOUNYO qui faisait le zélé. Par ailleurs, il faut noter que durant ma détention, j'ai fait d'abord 10 jours sans me laver et je me suis lavé 3 fois avant ma libération le 22 janvier 1990. Lors de la détention assez de tortures morales ont été également enregistrées : Dovi, CD Dogbo était venu me voir dans ma cellule pour me dire que je suis en train de salir la corporation car je suis incapable d'analyse et me mêle à des affaires qui ne me concernent pas.

Certains gendarmes du genre HOUNYO Firmin le tortionnaire disaient que c'est bien fait pour moi d'avoir abandonné ma famille et de me retrouver seul ici. Ils poursuivent de dire que ceux qui faisaient les plus actifs avec moi, s'ils sont présents pour partager mes douleurs ? Surtout HOUNYO en nous torturant disait que nous pouvons écrire au P.C.D., Amnesty International à qui nous voulons mais que nous ne pouvons rien.

Aucune nourriture ne nous a été octroyée (donnée) durant toute la détention.

N.B : le 18 janvier 1990 au matin, nous étions dans notre cellule quand le Capitaine de la Compagnie M. BANKOLE était venu me dire de m'habiller sans me notifier la destination. Nous étions montés à bord d'une 504 avec deux gendarmes. Où allions-nous ? Personne ne voulait me répondre. Je m'étais tu et ils ont pris la direction de Cotonou. Arrivés à Cotonou nous nous étions dirigés à la direction de la douane après une formalité au MISPAT. Le capitaine me laissa à l'entrée de la salle de conférence avec mes deux gardes et ouvrit la porte entra dans la salle où étaient les ministres chargés de l'application du Programme d'Ajustement structurel en séance de travail avec les représentants des travailleurs (CA, BL, Syndicats etc). Dans la salle, je ne savais pas ce qui se passait. Le capitaine revenait me chercher sur l'ordre des ministres. Arrivé devant ces derniers, un des ministres m'intima l'ordre de monter au podium et d'expliquer les raisons pour lesquelles on m'avait arrêté. Et c'est par mon dynamisme que j'avais pu m'en sortir sans m'être inquiété ni intimidé.

EKEHOUNHO Emmanuel.

Date d'arrestation : 19 février 1988

Date de libération : 3 septembre 1989

Centres de détention : petit palais Cotonou, Camp Séro Kpéra Parakou, Prison civile Ségbana

Contraint à la clandestinité en novembre 1985, je fus arrêté le 19 février 1988 aux environs de 22 heures. Mais avant ce jour fatidique, de graves événements s'étaient déroulés à mon insu.

En effet, le 16 février 1988, une horde de soldats armés jusqu'aux dents, dirigés par le Petit Palais, fit irruption dans le quartier Zogbo, dans la maison de location d'un frère et ami Benoît HOUESSOU, soudeur. Tout le quartier fut mis en état d'alerte. Tous les habitants de la maison furent sortis sur la cour avec bagages. Les soldats procédèrent à des fouilles minutieuses accompagnées de menaces, de cris hystériques et de brimades.

Benoît HOUESSOU, sa femme, son enfant et son propriétaire furent emportés. Le premier subira quelques instants après des tortures inhumaines. On lui demandait d'indiquer ma planque. N'ayant pas eu satisfactions, la flicaille organisa, cette nuit-là même, une chasse systématique. Il était déjà plus d'une heure du matin. Ils allèrent tour à tour arrêter :

- ma grande sœur Séhidé KINHOUNHO à Akpakpa, après l'avoir manqué à Agla et Godomey
- ma grande sœur Madame Agnès GNANCADJA et son mari Vincent GNANCADJA à Gbèdjromèdé
- Mon oncle Elie KINHOUNHO, ses enfants Abel, Suzanne, Epiphane, Claire, sa femme Aïnon GOVENOU ainsi que tous les locataires de la maison.

Un voisin qui passa sa tête par-dessus sa clôture, cherchant à savoir ce qui se passait fut appréhendé.

Partout où la horde est passée, elle amis en émoi tout le monde, fracassé des portes, brutalisé de paisibles habitants déjà endormis, procédé à des fouilles grossières (lit démonté, matelas défoncé, fauteuils jetés pêle-mêle...)

Le lendemain 17 février, les locataires furent relâchés sans excuses ainsi que la femme et l'enfant de Benoît. Mes parents, une dizaine, furent gardés. Ils subiront des interrogatoires musclés du 17 au 19 février au soir. Mes deux grandes sœurs eurent le visage et tout le corps boursouflés par des gifles, des coups de poing, des coups de bottes.

Mon oncle âgé de 65 ans, qui a eu le « tort » de déclarer qu'il ne me connaît pas, a subi les pires traitements : bastonnades à coups de lanières en cuir, coups de bottes. Il a reçu un coup au front qui fit une grosse bosse. Il fut jeté dans un coin sans soin. Il ne se remettra jamais de ces traitements. Il s'éteindra un an après jour pour jour, le 16 février 1989.

Le jour même de son arrestation, ma sœur Agnès perdit sa maman (ma belle sœur). Elle se verra refuser l'autorisation d'aller l'inhumer.

Mon jeune cousin Abel (18 ans) subit un genre particulier de torture. Il a demandé à être libéré pour aller au cours. Quel sacrilège ! Sous prétexte qu'il me ressemble trop et que par conséquent il doit connaître ma planque, on lui intima l'ordre de monter sur un cocotier. Ce qu'il fit. Des hommes armés de lanières et de gourdins l'attendaient en bas. Dès que, fatigué, il essayait de descendre, il recevait une avalanche de coups qui l'obligeaient à remonter. Il s'en était sorti avec des écorchures aux mains, à la poitrine, au ventre et aux cuisses. Cette scène se passait sur la cour du Petit Palais sis en plein centre de COTONOU.

Elle se déroulait en plein jour et devant son papa (l'oncle de 65 ans) sa maman, ses frères et sœurs.

Ma sœur Agnès fut chaque fois battue devant son mari. Ces tortures physiques étaient accompagnées de toutes sortes de tortures morales, interdiction de visites, séjour sous un arbre à ciel ouvert nuit comme jour, menaces de mort, de prison à vie, de déportation à SEGBANA si je n'étais pas retrouvé.

Une souricière dressée depuis plusieurs jours dans une maison eut raison de moi le 19 février 1988. Ligoté, bâillonné, bousculé et battu, on m'emmena au Petit Palais où je découvris l'horreur : la présence d'une dizaine de parents dont certains portaient des signes visibles de tortures (j'ignorais jusque là tout).

Les formalités de police furent d'un autre ordre. Plus de dix agents du Petit Palais dirigés en personne par le chef, le Capitaine GOMINA Seydou Fousséni, se jetèrent sur moi : coups

de poings incontrôlés, coups de godasses (j'avais encore les mains ligotées derrière le dos). Après ces formalités, on me déshabilla, m'aspergea d'eau au robinet, puis commencèrent les tortures en plein air, devant tous mes parents réunis. Je subis les coups de lanière de deux agents pendant plus d'une heure. Sur ordre de GOMINA, on m'emmena ensuite dans son bureau où l'interrogatoire musclé commença. Chaque question est précédée et succédée de coups de lanière et gourdin de deux agents (les premiers étaient relayés par deux autres). Encore deux heures de calvaire.

Les coups n'ayant pas fait œuvre utile, GOMINA entama les tortures morales. On me montra tout à tour mes parents, on me désigna leurs blessures, on me dit que j'en suis responsable. On me dit aussi que je suis jeune, que je dois tout dire pour m'en sortir. On me proposa de vite parler pour prendre un repas copieux.

Aux environs de trois heures du matin, on me jeta dans une cellule en slip, le corps ensanglanté, un œil tout à fait fermé. J'ai dû me coucher à même le sol. On m'abandonna sans soins pendant une semaine. C'est encore les pauvres parents (ils furent relâchés sans excuses, sans dédommagement le lendemain de mon arrestation) qui m'envoyaient par jour, deux comprimés de paracétamol. Le vendredi 26 février, on m'embarqua sur Parakou par avion.

Dès mon arrivée à Parakou, le capitaine Alexis BABALAO me prit en charge de 11 heures à 16 heures pour un interrogatoire sans interruption si ce n'est l'arrivée fréquente de ZINZINDOHOUE Clément, Commandant du Camp, Président du CNPESE, qui poussait alors des cris hystériques, m'incitait à parler, me promettait tous les maux au cas contraire.

A 16 heures, ZINZINDOHOUE lui-même prit la relève de BABALAO. Lui aussi essaya un échec cuisant. Alors il me remit dans les mains de l'exécuteur des basses œuvres, le capitaine AGONKAN (le B.G) qui lâcha sur moi dix militaires armés, qui de lanières en cuir terminées par une boucle de fer, qui de fils de fer enroulés (anti-vol des vélos-moteurs dont la gaine protectrice est enlevée à demi, découvrant les fils de fer enroulés), qui de grosses branches d'acacia. On me força à un plongeon dans une citerne à eau verdâtre. Le rodéo mouillé dura près de trois heures en présence de BABALAO et ZINZINDOHOUE. Je perdis connaissance. Je me retrouvai sur un lit à l'infirmerie du Camp. Pendant trois jours, je restai allongé. Mais je recevais la visite régulière de BABALAO et AGONKAN qui venaient voir si je m'étais suffisamment remis pour que se poursuivent les hostilités. Ils me promettaient les pires sévices si je continuais de me taire.

Le 7 mars 1988, on vint me chercher à 5 heures du matin. Destination SEGBANA pour un séjour de près de 19 mois (libération le 3 septembre 1990, suite à l'amnistie du 29 août 1990)

ESSOU Eustache

Né le 18 septembre 1959 à Kinkinhoué (Aplahoué)

Profession : technicien travaux publics.

Demeurant à Parakou

Date d'arrestation : 26 septembre 1985

Date de libération : 1^{er} septembre 1989

Centres de détention : prison civile de SEGBANA

Revenu d'une tournée sur la route de TCHAOUROU, tout fatigué car depuis le matin très tôt, nous étions au travail. Vers le soir, je rentrai. A peine assis dans mon salon, un Monsieur fit brutalement son entrée sans taper à la porte. Il s'assit et déclara : « Bonjour Eustache, j'ai un problème que je veux que tu résolves ». Je lui répondis que ce n'est pas moi Eustache, quand un instituteur cohabitant m'interpella dans la cour, ce qui confirma au Monsieur que c'était réellement moi.

Il dit de l'accompagner au portail qu'il va rentrer et revenir plus tard. A peine nous arrivons quand il fit appel à des gens qui étaient cachés dans l'obscurité dont un au volant. Ceux-là accoururent vers nous armés. J'ai compris aussitôt que j'étais ainsi arrêté.

BABALAO Alexis et le Sergent AGBLO me poussèrent dans le véhicule que conduisait le Commissaire Chabi. A peine assis, encadré par deux soldats (BOSSOU et AHOUANDOGBO) j'aperçus deux autres véhicules devant moi : il s'agit du véhicule personnel du Commandant Clément ZINZINDOHOUE, une 504 couleur bleue que conduisait BABALAO et une bâchée qui servait de liaison pour le service des renseignements de la Province du Borgou, véhicule que conduisait l'Adjudant responsable dudit service.

Nous avions fait le tour du quartier à peine que nous retournons pour une perquisition. Il y avait le Commissaire CHABI, le sergent AGBLO, le lieutenant BABALAO et AHOUANDOGBO et l'Adjudant responsable du service de renseignements de la province du Borgou.

Dans la maison, tortures morales, menaces, si je ne donnais pas les documents et la machine qui servait à ronéotyper les tracts du PCD.

Après ceci, je devais être conduit au Camp chez le commandant Clément ZINZINDOHOUE à domicile. Mais il n'était pas présent. Ils m'avaient renvoyé au Poste de police où je fus enfermé dans une cellule. Quelques heures plus tard, ils revinrent me chercher et m'emmenèrent au bureau du commandant. Enfin le bourreau lui-même était cette fois-ci présent.

Il m'assaillit d'énormes questions et ordonna de lui apporter toutes les bouteilles de boissons qui se trouvaient sur son guéridon. Ce qui fut fait. Il me demanda de boire ce que je refusai. C'est alors qu'il ordonna au Commissaire CHABI, le lieutenant BABALAO et le sergent AGBLO de poser toutes les questions sur une feuille et de me remettre la feuille de papier et un bic pour répondre le lendemain.

Après cela, je fus gardé dans un bureau au poste de commandement. Le lendemain matin à 8 heures, le Commandant demanda à un soldat de me prendre les réponses. A peine avait-il vu le papier tout vierge qu'il intima l'ordre de me sortir et demanda à la garde de passer au rodéo 1^{er} degré.

Ce fut le sergent BIAOU qui dirigea l'opération. Il me demanda de me déshabiller. Je devais ramper, rouler et marcher sur les genoux, les mains à la nuque sur l'ordre du sergent BIAOU. Ceci, du poste de commandement au terrain de sport du Camp, puis de ce lieu à l'ordinaire (appellation donnée à la cuisine des militaires). Là je fus plongé dans un puits. Ce puits contenait les déchets issus de l'ordinaire, des vers et des crapauds. Au fond du puits existait une boue qui vous retient comme si on y était enterré.

L'eau contenue dans le puits est puante. Ce puits se situe sous des manguiers et se trouve sans couvercle. Les feuilles qui y tombent se décompensent, ce qui rend verdâtre l'eau. Après cette épreuve, je continuais par rouler, ramper, et marcher sur les genoux, tout ceci, avec des coups de lanière au dos.

L'opération a duré de 8 heures à 10 heures 30. Un photographe apparaît pour me prendre une vue, pour constitution d'un dossier. Il m'était difficile de m'habiller. Il faisait très très chaud. BABALAO demanda à BOSSOU d'apporter du piment à mettre dans les plaies, parce qu'il estimait que c'est nous qui versons de l'acide sur les gens. L'ordinaire n'ayant pas pu leur fournir du piment, c'est l'alcool à brûler qu'il demande à l'infirmier de mettre dans les plaies. Ce dernier devra s'approcher de moi pour me verser de l'alcool à brûler dans les plaies.

Tout mon corps était couvert de sang. Tout mon dos reste lacéré de cicatrices de lanière jusqu'à ce jour. Coudes, genoux, orteils et doigts étaient en sang car certains endroits avaient laissé leur peau sur les cailloux du Camp. Sans soins, je fus jeté dans une cellule qu'ils avaient fait arder par un soldat n'armes. Ce n'est que vers 22 heures que BABALAO et l'Adjudant

responsable des services de renseignements devaient venir me chercher m'amener au poste de police où BABALAO intima l'ordre aux soldats de me taper à mort.

C'est alors que ces deniers se mirent au travail. Mais cette fois-ci avec bâtons et crosses de fusil. Je reçus des coups de crosse dans les côtes, ce qui m'avait amené à perdre connaissance. Plus tard dans la nuit je me réveillai et vis autour de moi BABALAO, l'Adjudant, certains soldats et l'infirmier de garde. BABALAO se dépêcha de me poser des questions : « comment ça va ? » J'avais senti de l'huile sur mon corps, sur les côtes, dont l'infirmier se servait pour me masser. Après cela je ne pus porter ni chemise, ni chaussures à cause des plaies.

Après l'arrivée de GOMINA Fousséni, le 7 octobre 1985, les questionnaires reprurent. Tortures morales et sévices sont souvent l'œuvre de tortionnaires.

Le 14 octobre 1985, ce fut la troisième fois que je devais subir un rodéo avec deux autres détenus MONSIA et DOSSOU. Ceci dans la nuit profonde. Ce fut le dernier tour de rodéo. Il faudra dire qu'après une semaine de plongée de mon corps dans ce puits, je portais des séries d'abcès sur mon corps. Mais j'étais interdit de soins jusqu'à notre départ sur SEGBANA le 6 novembre 1985, jour d'ouverture de cette prison.

Tout ceci sans inculpation ni jugement. Ensuite je constatai après une prise de tension que je souffrais de la chute de tension artérielle. Plus tard, je commençai par sentir une baisse de la vue. Pendant longtemps, le Président de la Commission Clément ZINZINDOHOUÉ refusa de déplacer les malades pour les soins. Ce n'est que par nos luttes que le Ministre de l'Intérieur Edouard ZODOHOUNGAN fit son apparition à SEGBANA pour s'enquérir des faits. Ce n'est qu'après ça que nous fûmes déplacés une seconde fois vers BEMBEREKE pour soins.

Mais l'ophtalmologie n'y était pas. Nous revîmes à Kandi où un ophtalmologue chinois nous avait examiné et inscrit dans le carnet. Mais aucun soin ne nous a été proprement donné. Nous avons revendiqué d'aller dans les centres les plus spécialisés dans chaque cas. C'est alors que sur l'accord du nouveau Président de la Commission, le Commissaire ATTAKPA, nous fûmes amenés à Parakou où nous avons été traités.

Jusqu'ici, je ne me sens pas bien. Le mal des yeux continue. Bilan des maladies contractées au cours de cette détention : cicatrices indélébiles sur le corps, envahissement périodique des abcès, chute de tension artérielle, maux d'yeux.

Faute de moyens, j'ai stoppé d'abord les soins. Au retour de la prison, tous mes biens ont été dilapidés.

DAH TOGBENON **HOUNGBO Antoine**

Profession : Professeur précédemment en service à Adigoun (KETOU°

Motif : affaire tract

Arrêté en cours de route pour port et diffusion de tracts le jeudi 5 mai 1988 au petit matin alors que je me rendais au service, j'ai été conduit manu militari à la brigade de la gendarmerie de cette localité. Menotté pieds et mains liés, je fus jeté au violon en slip d'où je devais sortir peu après l'arrivée du Commandant de la brigade. Ce dernier recommanda, à ma vue, à ses agents de me lier les pieds avec la menotte et de passer au « Baptême ». Il revenait à chacun des agents (au nombre de cinq à ce moment) de me servir 20 fessées et 15 coups dans chaque main. Pendant que chacun d'eux exécutait l'ordre du chef, un agent se tenait à côté, cravache en main qu'il utilisait pour me frapper toutes les fois que je rate un coup.

Malgré que mes fesses et cuisses saignaient, les bourreaux n'ont pas cru devoir arrêter le « baptême » jusqu'au moment où arrivé le sixième agent. Celui-ci reçut l'ordre du chef de me tabasser comme ses voisins. Ne pouvant pas refuser d'exécuter l'ordre du patron, il passa à

l'action mais se rendit compte que cela constitue pour lui un danger à vouloir continuer cette sale besogne. Il jeta la matraque sous prétexte qu'il a mal au poignet.

Non content de me voir, pas en train de le supplier, mais plutôt en train de les narguer, le chef de brigade arriva en personne à l'assaut non pas avec la matraque mais plutôt la crosse de son A.K.M qu'il utilisa pour me cogner la tête, le corps et surtout les articulations. Il a estimé que c'est parce que je suis mal rodé que j'ai encore le souffle et le courage de parler, de ne pas dire la vérité. Il faut qu'il m'arrache à tout prix la vérité, des aveux et ceci en usant de tous les moyens. C'est à croire que la crosse et la matraque m'ont suffi pour m'achever. Il s'est mis à se servir des coups de poing pour me cogner les joues et le visage. Il n'a eu de frein à cette opération que quand le sang a commencé par couler abondamment de ma bouche. La prothèse dentaire que je portais a été brisée sous l'effet du choc provoqué par les coups de poings occasionnant ainsi des blessures au niveau de mes gencives et de mes lèvres. C'est après ce premier tour que le CB constitua l'équipe chargée de me suivre à mon domicile pour la perquisition. De la brigade à la maison, j'ai circulé en slip à travers la ville de Kétou sur environ 3 km, menotté, les bras au dos, suivi de deux flics armés.

Au retour de mon domicile, commença l'interrogatoire proprement dit suivi à nouveau de bastonnade. C'est après cet interrogatoire que je fus embarqué pour la brigade territoriale de Porto-Novo sous la direction du CB lui-même.

Un second interrogatoire eut lieu à Porto-Novo conduit par le CB de Kétou et deux agents en poste à la brigade territoriale et ceci dans une condition beaucoup plus draconienne. Après quoi, je fus enfermé seul dans un container de 13 heures à 20 heures 45 environ toujours menotté. C'est dans ces conditions que j'ai passé la nuit jusqu'au lendemain matin où vers 11 heures nous levâmes le cap sur Cotonou. Deux mini-cars contenant chacun six gendarmes étaient apprêtés pour la circonstance. Tout porte à croire que c'est une autorité d'Etat qui se déplaçait, tellement la sirène de ces véhicules sifflait sans interruption faisant ainsi dégager la voie par tous les usagers de la route.

Arrivé à Cotonou, c'est à la Sûreté Urbaine que j'ai été gardé pendant une semaine au violon baptisé V3. Durant cette période, toute visite m'était interdite. Je n'ai pas pu faire la toilette une seule fois au dehors car j'étais considéré comme un élément dangereux par tous. J'ai subi dans cette période un interrogatoire conduit par deux agents du petit palais suivi de toutes les intimidations possibles.

Le vendredi 13 mai, à environ 5 heures du matin, la police vint me sortir du violon pour une destination inconnue. À la question de savoir où on me conduit, le policier rétorqua en ces termes : « tu le sauras quand tu arriveras à destination ». Peu après, c'est au petit palais que l'on arriva, on embarqua deux autres détenus à bord du véhicule et on nous conduisit à l'Aéroport militaire où attendait déjà le coucou qui rallie Cotonou à Parakou. Quelque temps après, l'ex-Directeur du petit palais vint nous rejoindre. Il s'agit du capitaine GOMINA. Malgré qu'il y ait des passagers en route pour Parakou ou Natitingou et voulant payer les frais de transport, GOMINA exigea que ses trois colis (en nous désignant) soient embarqués avant tout voyageur.

Nous voici après quelques heures de vol à l'Aéroport de Parakou où nous attendaient déjà un véhicule et des militaires tous armés. Aussitôt descendu du petit appareil, nous fûmes accueillis par le véhicule militaire qui nous a conduit au camp où se situe le siège de la CNPESE.

Ici, c'est un monde nouveau. La vie est invivable : c'est des intimidations à longueur de journée. Je n'ai pas eu à subir de tortures physiques mais c'est pire que des bastonnades. À chaque coup de téléphone, on vient me chercher pour la CNPESE pour plancher. On profère à notre endroit des menaces de rodéo mouillé à tout instant. Les artisans de ces intimidations ont pour nom ZINZINDOHOUÉ Clément, BABALAO Alexis, AGONKAN et autre YABARA. Je vivais dans la crainte perpétuelle d'être rodé au cours des interrogatoires. Et

chaque fois que le téléphone sonne, on est troublé croyant qu'on va nous inviter devant la commission pour interrogatoire car c'est ce moyen qui est souvent usité par eux. Moralement on est abattu si bien qu'on n'arrive même pas à manger.

Il est à noter que l'alimentation est très défectueuse et insignifiante. C'est à croire que c'est aux animaux qu'on donne à manger.

Nos lettres sont le plus souvent détournées ou purement déchirées ; pas de soins adéquats quand on est malade. Pour se faire soigner correctement, toutes les charges reposent sur les parents et amis qui subissent de la part des autorités pénitentiaires toutes sortes d'intimidations quand ils nous rendent visite.

Voilà ainsi décrit les tortures physiques et morales que nous avons subies pendant 16 mois après mon arrestation à Kétou par NATA Jacques, chef de la brigade de cette localité. J'ajouterai que depuis mon arrestation, mon salaire a été suspendu et jusqu'à présent ma situation administrative et financière reste bloquée.

Ces pratiques que j'ai vécues ont eu cours sous le régime autocratique du Président général Mathieu Kérékou. Les artisans de tels actes barbares et ignobles ne sauraient rester impunis. Pour cela, que justice soit faite.

FANOU Simon

Né vers 1951 à Bopa

Date d'arrestation : 6 mars 1989

Date de libération : 29 août 1989

J'étais en conversation avec le capitaine Dieudonné ZODJI qui m'avait rendu visite ce dimanche 5 mars 1989 vers 19 heures 45, quand on a entendu des détonations d'arme moderne. J'ai demandé au Capitaine de quoi il s'agissait, il a dit que c'était une arme traditionnelle. Il s'est levé et est parti à une vitesse étonnante. Les habitants du quartier ont commencé par siffler avec des cris de « Olé ! Olé ! » Je suis sorti de la maison avec mon sifflet, je me suis mis à siffler, comme les autres.

Arrivé devant mon portail, j'ai vu deux hommes qui m'ont intimé l'ordre de ne pas bouger, je ne me suis pas occupé d'eux, j'ai poursuivi mon chemin en sifflant.

Arrivé au niveau de la maison de mon voisin Monsieur Joseph BOCO, j'ai vu la femme du jeune BOCO Crépin en train de se rouler par terre et pleurant à chaude larme. J'ai poursuivi mon chemin jusqu'à la devanture de la maison de Monsieur KAKPO, ce dernier était armé d'un coupe-coupe et voulait aller prévenir le Chef de brigade de Calavi.

Je me suis informé auprès de sa femme, elle m'a dit que les voleurs ont tiré sur le jeune BOCO Crépin. Je suis reparti chez moi.

Nous étions là quand j'ai entendu mon portail s'ouvrir, un homme de haute taille s'était introduit dans ma maison, il était en tenue de sport et a demandé à haute voix qui s'appelle FANOU Simon ici. Je suis sorti rapidement de mon salon pour aller le rejoindre dans la cour. Sans attendre ce qu'il allait me dire, j'ai poursuivi mon chemin vers ma devanture.

A ma grande surprise, il y avait devant ma maison, presque tous les habitants de mon quartier et des inconnus armés, ils étaient au nombre d'une quinzaine en tenue civile, un Monsieur en boubou avait un poste émetteur et demandait du renfort.

La personne de haute taille a commencé par me présenter aux personnes attroupées dans ma maison.

Je le cite « Voilà, c'est chez ce vil individu qu'on venait, car il est anti-révolutionnaire, il complot avec KOUSSEY Noël. Noël est le Président de l'Assemblée de la Convention du Peuple. Ils veulent renverser notre gouvernement révolutionnaire, le nom de travail de Noël est Issa. Simon même s'appelle Olivier. Ils doivent se réunir ce soir chez lui sous la direction

de KOUESSEY, mais comme ce dernier est malin, il a senti que le quartier était miné, il a éteint le phare de sa mobylette et puis nous avons perdu ses traces. Noël KOUESSEY dont je parle est mon cousin, cela fait des années que nous le cherchons et ce vil individu l'héberge chez lui. Donc nous sommes venus pour arrêter Noël et lui. Mais malheureusement les jeunes du quartier nous ont pris pour des voleurs, nous ne sommes pas des voleurs. Un jeune homme nous a agressé avec une grosse clé, mes gars ne pouvaient pas rester sans se défendre, ils se sont servis de leurs armes. Nous avons eu des blessés, un jeune homme a reçu des balles. Voilà pourquoi nous sommes venus dans votre quartier ».

J'ai pris la parole pour demander s'il a un mandat d'arrêt, il a repris pour dire qu'il n'a pas besoin d'aller déranger le Procureur pour prendre un mandat d'arrêt, il a fini par dire qu'ils iront perquisitionner chez moi. J'ai demandé s'il a un mandat de perquisition, il me dit : « tu ne sais pas encore ce qui t'attend ».

Malgré cela, j'ai demandé à ce que le Président de notre Association de Développement de District (ADD), son secrétaire et le responsable de la sécurité du pouvoir assistent à la perquisition, car ils peuvent glisser des documents compromettants chez moi à mon insu. Durant tout ce temps, j'étais plaqué contre le mur entre deux militaires, leurs AKM étaient braqués sur moi.

Je n'avais pas peur ; l'homme à haute taille aussi avait un poste émetteur et demandait du renfort. Nous étions là quand un gros camion militaire bourré de militaires en tenue est arrivé.

Le responsable a demandé à ce qu'on évacue les blessés, dont BOCO Crépin au dispensaire du camp.

Après avoir donné l'ordre d'évacuer les blessés, le chef a demandé qu'on lui remette une somme pour acheter du sérum anti-tétanique pour BOCO Crépin. Le Président lui a remis une somme, les habitants du quartier voulaient amener nos blessés, mais les militaires ont refusé de nous laisser les deux blessés dont un grave.

C'est après le départ des blessés que le chef a demandé qu'on rentre chez moi pour perquisitionner. Je les ai suivis, la perquisition avait commencé vers 21 heures et prit fin à 23 heures 30 minutes, mon salon et mes chambres à coucher ont été perquisitionnés.

J'avais un petit lot de tracts et journaux dans ma chambre qu'ils ont pris, c'était une victoire pour eux. Dans mon placard, ils ont trouvé une veste treillis que j'avais depuis des années, l'homme géant a dit que j'étais de la branche armée du P.C.D., j'ai rejeté cette accusation et il s'est jeté sur moi et m'a giflé deux fois dans ma chambre. Après avoir fini la perquisition, ils m'ont demandé trois feuilles pour relever les différents tracts qu'ils ont trouvé chez moi.

Ils me demandent de les suivre, ainsi que ma femme (je signale que ma femme avait subi une opération chirurgicale deux mois avant son arrestation).

Arrivés devant le gros camion militaire, ils ont intimé l'ordre à ma femme de monter par les pneus du camion, j'ai riposté pour dire qu'elle venait de subir une opération chirurgicale et que les plaies n'étaient pas cicatrisées. Ces brutes n'ont pas voulu m'écouter. Arrivés au Palais de la République, ils nous ont dit de descendre. J'ai dit à ma femme de ne pas descendre.

On m'a remis six feuilles pour recopier de nouveau le nombre de tracts qu'ils ont saisis chez moi, ainsi que l'adresse de mon tuteur. Je recopiais les choses quand de derrière, le Capitaine me donna un bon coup de poing sur la joue gauche, en disant : « ces imbéciles qui nous empêchent de dormir ».

Après avoir fini de recopier, il me dit de remonter dans le camion, il donne l'ordre au chauffeur de nous conduire au Camp PLM. J'ai su que l'homme géant avait le grade de Capitaine.

Une dizaine de militaires en tenue ont pris place à côté de nous sans compter ceux en tenue civile, le camion s'est ébranlé vers l'ancien pont, direction PLM.

Nous sommes arrivés au PLM vers 0 h 45 au moment où ma femme descendait du camion, une partie de l'opération s'est ouverte et elle a commencé par saigner.

Les militaires nous ont introduit au poste de police. Le chef de poste nous a inscrits dans un cahier, ainsi que l'adresse de nos parents. L'homme en boubou qui demandait du renfort avait le grade d'Adjudant chef, car quelqu'un avait dit 'oui, mon adjudant chef » quand il lui a dit de m'ouvrir ma cellule. Il y avait dans le poste de police au moins une dizaine de personnes couchées, toutes ces personnes n'étaient que des détenus politiques.

Trois militaires m'ont accompagné vers ma cellule, deux avaient leurs AKM, le troisième m'a ouvert la porte et me dit de rentrer, j'ai laissé ma femme au poste de police. Il y avait dans la cellule un jeune et un vieux. Le jeune m'a bien accueilli en m'indiquant un lit qui était libre.

Je me suis installé au premier étage. Durant toute la nuit, je n'ai pas fermé l'œil. Je pensais à ma femme et aux enfants. Il faisait très très chaud, un instant après, quatre détenus nous ont rejoint dans notre cellule, j'ai su après qu'ils étaient des privilégiés par rapport aux autres. Ils allaient rester au poste de police jusqu'à 0 heure ou 1 heure du matin avant de rentrer dans le four.

A leur arrivée, ils m'ont demandé pourquoi j'étais arrêté, je leur ai raconté brièvement l'histoire, ils étaient tous apparemment indignés sauf un, c'est après que j'ai su qu'il s'appelait BADOU Benjamin, un responsable du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

La journée tardait à venir. Vers 7 heures du matin, je vois notre porte s'ouvrir, un agent m'a demandé de sortir, c'était le lundi 6 mars 1989. J'ai mis mon pantalon et ma chemise, il m'a remis un balai métallique et m'a dit : « tu vas balayer tout le camp jusqu'à la devanture du camp ».

J'ai voulu refuser mais finalement, j'ai accepté, après l'avoir fixé méchamment durant quelques secondes. L'agent s'est mis à crier sur moi. Je me suis mis à balayer de 7 heures 15 à 10 heures 30. J'étais fatigué mais la torture continuait, j'ai balayé tout le camp jusqu'à la devanture du camp.

Après, il m'a dit que je pouvais aller me laver. Ce que j'ai fait ; l'agent criait sur moi et me demandait de sortir de la douche ; un autre agent l'encourageait en appelant son nom de guerre : « ELE BABA » ou bien « KPEHOUNCECKE3 »

Lui-même répondait pour dire : « je suis là, il ne faut pas avoir peur, ces petits là veulent prendre le pouvoir ».

Quand je suis sortit, j'ai remarqué deux agents derrière la douche avec leurs AKM. Ils m'ont conduit devant la cellule. Les quatre détenus ont regagné le poste de police, il ne restait que le vieux et le jeune dans la cellule.

A 11 heures 15, la porte s'ouvre et on me dit de m'habiller et de les suivre. Ils m'ont amené devant un chef, il faisait partie de ceux qui étaient chez moi pour m'arrêter. Il s'agissait de ma première audition.

L'agent avait le grade d'Adjudant chef, il m'a mis à l'aise et m'a dit : « tu me dis la vérité et je te libère ». Il me remet un questionnaire en dix points :

A quelle organisation du PCD appartiens-tu ? Quel est ton rôle dans l'organisation, organisateur, etc... ? Où se trouvent les planques des camarades responsables ? Où se trouvent les archives, les machines à écrire, à ronéotyper ? J'ai nié en bloc, il a essayé de me baratiner, à propos des tracts trouvés chez moi, j'ai dit que je les avais ramassés au carrefour de Saint-Michel.

L'audition a duré jusqu'à 13 heures 30. A 14 heures, la porte s'ouvre, un agent de 1^{ère} classe m'appelle : « FANOU, habilles-toi et sors ». Il m'a conduit au poste de police ; à ma grande surprise, j'ai vu ma femme qui m'a apporté de la nourriture. J'avais à peine une

minute pour prendre les nourritures et une minute pour les transvaser dans la cellule. Refus de parler avec ma femme.

Un agent au nom de GODONOU me pousse et me dit de sortir. Il m'a aussitôt enfermé à 14 heures 05. Et ce n'est qu'à 16 heures qu'un agent est venu ouvrir la porte et a dit à ADOTE Roger de sortir pour faire la corvée.

A 17 heures 05 minutes, une autre équipe est arrivée. Je rappelle que de 14 heures à 17 heures 30, il faisait une chaleur terrible, je transpirais. Notre cellule a une grande fenêtre faite en châssis de « naco ». C'était un bureau qu'ils ont transformé en cellule. Les tortionnaires ont fermé la fenêtre avec des matelas en mousse et de grosses caisses, tout ceci pour nous empêcher d'avoir de l'air à l'intérieur. C'est une porte en persienne que nous avons. De temps en temps chacun se met devant la porte pour se rafraîchir la poitrine.

A 18 heures 30, un agent est venu pour nous ouvrir et Roger et le vieux se sont levés, je les ai suivis. Nous nous sommes douchés, à peine fini, on nous enferme de nouveau dans notre cellule. J'ai su les noms des six autres détenus qui restent dans la journée au poste de police.

A 20 heures, je suis descendu de mon lit pour manger les deux boules d'akassa qui me restaient. Je suis remonté sur mon lit et je n'ai pas fermé l'œil durant toute la nuit. La journée du 7 mars 1989 a commencé par la corvée, cette fois-ci, c'est Roger ADOTE qui est parti

A 7 heures 30, un agent de 1^{ère} classe est venu ouvrir pour nous demander d'aller à la douche, accompagnés de deux agents bien armés. J'allais à la douche quand un agent qui faisait partie de deux qui m'ont arrêté me dit : « voilà celui qui veut être Président de l'Assemblée, il a failli nous tuer hier ». Je ne lui ai rien dit et ai continué mon chemin vers la douche.

L'agent a commencé par s'agiter et m'a menacé, il m'a même interdit la douche, et rapidement m'a enfermé dans notre cellule. Vers 11 heures, j'avais envie d'aller à la selle, j'ai tapé à la porte plusieurs fois, un agent qui passait dont j'ignore le nom demande avec un ton moqueur ce qu'il y a, je lui ai dit que je voulais aller au W.C. Il me dit : « tu peux faire caca dedans ». Je ne savais que faire.

A 16 heures 30, notre porte s'ouvre de nouveau, un agent du nom de Hyacinthe me dit de m'habiller et de sortir ; il m'a conduit dans le bureau de l'Adjudant chef. Il y avait là deux agents assis sur un lit avec leurs AKM. L'Adjudant chef monsieur Damien PADONOU me fait asseoir et me remet un autre questionnaire à remplir. Il prend soin de me dire : « j'ai transmis votre première audition et les chefs m'ont dit de vous poser quelques questions en plus ». Il a marqué au bic trois questions en plus des vingt autres. Il voulait savoir les noms de ceux avec qui je travaille, quel est mon rôle dans le parti, là où se trouve notre matériel de presse.

A la suite de mes réponses, il a dit : « Vous ne voulez pas dire la vérité, vous ne savez pas là où vous êtes ». Alors j'ai pris la parole pour lui dire que je sais qu'il abuse des gens, qu'il ne respecte pas les droits de l'homme, le droit de parole et que les libertés ne sont pas respectées chez nous au Bénin. J'ai donné l'exemple de la France sur le respect des droits de l'homme et qu'on n'arrête pas pour détention de tracts.

Il appelle un agent et lui dit de me déformer la tête avec un tesson de bouteille. Heureusement, ce dernier a pris une lame, la sanguinaire Damien PADONOU le pressait tellement qu'il m'a arraché la peau et m'a blessé à plusieurs endroits de la tête. Après avoir fini, il me dit de le suivre, s'arrête devant un trou qui se trouve à côté du poste d'eau, et me dit d'y rentrer. La profondeur m'atteignait la poitrine ; il a donné l'ordre de remplir le trou avec la terre.

Six soldats ont commencé par m'envoyer de la terre dans la figure et les cheveux avec des pelles. Après avoir fini de m'enfermer, les tortionnaires ont commencé par me taper avec de gros tuyaux en plastique, d'autres avec du bois. L'adjudant chef même était derrière mon dos.

J'ai tourné la tête, l'ai vu, il me dit : « oui, oui, je te tape aussi et tu ne peux rien contre moi ». Les coups ne faisaient que tomber sur ma tête, mes épaules ; il y avait des zélés comme GODONOU , TOHOUENON, ELE BABA, enfant de Dieu, KOUAGOU et le Caporal Chef DANSOU (ce dernier m'a donné un bon coup de poing sur l'oreille gauche qui a fait éclater mon tympan).

Des coups pleuvaient sur mon dos et sur ma tête. L'œil gauche a reçu un coup de raccord. Ils étaient au moins dix à me taper, je criais. Je disais : « je n'ai tué personne et vous abusez de moi ». J'ai répété ces phrases plusieurs mois.

Un instant après, je n'arrivais plus à respirer. J'ai crié pour dire que j'étouffais, le tortionnaire PADONOU a dit à ces agents d'arrêter, TOHOUENON a pris deux seaux d'eau pour me ranimer dans le trou, ils ont repris encore la bastonnade, je suis resté au moins une heure dans le trou.

En me tapant, certains soldats me demandaient les noms des camarades avec qui je travaillais et qu'il aurait suffi que je donne les noms pour qu'ils me laissent en paix. Le silence a été ma réponse à ces imbéciles. L'Adjudant chef a cessé de me taper et est parti. Quelques instants après, les soldats aussi ont arrêté. Ils m'ont dit de sortir, alors que mes deux bras et tout mon corps étaient dans le trou, seules ma tête et une partie de mes épaules étaient dehors. Je leur ai dit que je ne pouvais pas sortir seul. Grâce à un soldat que tout le monde appelle Serpentos j'ai pu sortir. Ce denier a pris une pelle pour m'aider à sortir du trou.

J'étais épuisé, mais deux agents armés sont arrivés me dire d'arroser toutes les fleurs de la maison, y compris les citronnelles de la devanture du camp. J'ai commencé à arroser. Le soldat TOHOUENON qui faisait partie de ceux qui me surveillaient, me dit de mettre un seau d'eau à chaque fleur, et il y en avait beaucoup, surtout des citronnelles.

J'ai commencé par utiliser un seau d'eau pour trois citronnelles, le tortionnaire TOHOUENON me dit : « un seau d'eau pour chaque citronnelle et que ça presse ». Le 2^{ème} soldat, M. KASSIM n'a pas gobé la manière dont son second me traitait, il s'est mis à l'insulter de tous les noms et lui dit : « tu ne sais pas que c'est un homme que tu traites comme ça ? » Puis il s'approcha de moi et me dit : « tu utiliseras un seau d'eau pour trois ou cinq citronnelles, comme ça tu vas vite finir ». Je signale qu'ils étaient deux à refuser de participer à ma torture. Le premier s'appelle ENCIEN Joseph et le second KASSIM.

Toute la nuit, je n'ai pas fermé les yeux, j'avais les maux de tête. Le matin du 8 mars 1989 j'avais des courbatures partout.

A 7 heures du matin, le caporal AHOUE ouvre la porte et demande aux détenus de sortir pour aller à la douche. Il me dit que l'adjudant chef m'interdit l'accès de la douche durant trois semaines. Les trois semaines seront renouvelées plusieurs fois et finalement je suis resté sans me laver durant deux mois et une semaine. Je me contentais de laver les parties sensibles avec mon slip. J'ai gardé ces slips en souvenir.

Au cours de ma torture, j'avais reçu des coups sur l'oreille gauche ainsi que sur l'œil gauche, j'avais des douleurs, mon œil coulait des larmes. J'ai demandé qu'on m'emmène aux soins plusieurs fois, sans succès. J'ai même envoyé une lettre à monsieur le directeur du S.D.I sans suite. C'est grâce aux médicaments que ma femme m'apportait que j'ai pu me soigner, mais les séquelles demeurent : surdité totale de l'oreille gauche.

Je continue de suivre les soins. Avec le temps, j'ai commencé par connaître les noms des tortionnaires qui étaient chez moi pour m'arrêter. L'homme géant n'était autre que le Capitaine Pascal TAWES ; le militaire qui a tiré sur le jeune BOCO Crépin était le caporal chef OKE, il a accédé au grade de Sergent avant notre libération. Le sergent OKE est un ancien boxeur et maître karatéka. C'est lui qui entraîne les soldats du camp P.L.M.

Je donne ces détails pour montrer que si ce dernier n'était pas animé d'un instinct sauvage, il pouvait maîtriser facilement le jeune BOCO Crépin avec ses mains. Ce n'est que

le 15 mars que j'ai su que Crépin avait rendu l'âge le lundi 6 mars 1989 à 15 heures au dispensaire du Camp Guézo.

L'atmosphère dans mon quartier était invivable, mes enfants ne sortaient plus. Toutes les femmes du quartier ont fui mon épouse.

Le 1^{er} avril, l'Adjudant chef m'a autorisé à prendre une douche. Toujours dans le mois d'avril, une délégation de la Croix-rouge a tenté plusieurs fois de nous rendre visite, c'est à l'approche du jour de l'arrivée de la Croix-rouge que les autorités du Camp m'ont fait sortir pour me coiffer, car j'avais des raies sur ma tête. Les cheveux avaient poussé de façon inégale.

Au mois de mai, l'Adjudant chef PADONOU et ses collaborateurs nous ont réunis, l'Adjudant chef nous a donné l'information sur le vitriolage et l'explosion au campus. Il nous dit qu'ils ont reçu des informations précises sur l'attaque que la branche militaire du P.C.D. veut faire contre le camp PLM pour libérer leurs membres. Il nous disait d'informer nos amis pour qu'ils ne tentent pas d'attaquer le camp, que s'ils osent le faire, il lui suffira de balancer deux grenades dans notre cellule et ce serait le néant.

C'est au mois de juin que le capitaine TAWES, l'officier de police GNANGA Emmanuel, l'adjudant chef PADONOU Damien, l'adjudant ADANDE m'ont reçu dans leur bureau pour procéder à ma 3^{ème} audition. Cette fois-ci en présence d'un officier de police.

Vers la fin du mois de juin, une forte délégation conduite par le Commissaire ATTAKPA, SOGLOHOUN, TAWES, PADONOU, ADANDE etc, était arrivée au PLM pour relever nos noms et discuter avec nous. Le commissaire ATTAKPA a regretté nos conditions de détention, car on n'avait pas de fenêtre. Il m'a assuré qu'on viendrait me soigner, mais malheureusement, je n'ai vu personne jusqu'au 29 août, date de notre libération.

Voici la liste des détenus politiques avec qui j'étais au PLM :

ATCHAKPO Honoré (commerçant), ALOFA Bruno (étudiant), ALOSSE Ange (travailleur UNB), AROUNA Maman (élève), BADOU Benjamin (travailleur MCAT), Basile (sociologue MCJ), GBAGUIDI Arsène (travailleur MCJS), EROUBINOU Mathias (instituteur), EBO Clément (commerçant-étudiant), FANOU Simon (plombier), DEGBE (travailleur MCAT), SODJINOU Jérôme (Professeur de sport), WANVOEGBE Michel (technicien génie civil), ZOCLANGLOUNON J. Marie (commerçant).

Voici la liste des tortionnaires :

TAWES Pascal (capitaine), PADONOU Damien (adjudant chef), OKE Sénagnon (sergent) DANSOU (caporal chef), GODONOU Anatole (soldat), KOUAGOU (soldat), GBEVONON Charles dit « ELE BABA » (soldat), Enfant de Dieu (soldat), ADANGNIHON TOHOUEGNON (soldat), SANNI (agent du Petit Palais), SOROKIBORO (sergent chef), ZODJI Dieudonné (capitaine), MEVO Félix (agent de renseignement).

De la détention et des tortures, je porte désormais les marques suivantes : mon oreille gauche n'entend plus, j'ai des difficultés de vision et je ressens de constantes fatigues.

KPAKPO Agnès épouse FANOU

Née vers 1956 à Bopa

Couturière Atrokocodji

Arrestation : 05-03-1989

Libération : 06-03-1989

Centre de détention : PLM Alédjo

J'ai été arrêté comme mon mari le 5 mars 1989 ; j'ai passé la nuit du 5 au 6 mars 1989 au PLM. Le matin à 7 heures une voiture du SDI est venue m'emmener au SDI. J'ai subi un

interrogatoire de 8 heures à 11 heures 30. Il a fallu que je proteste en disant que je vais emmener à manger à mon mari FANOU Simon pour qu'on me laisse partir.

A 14 heures, une voiture m'attendait au PLM. Dès que j'ai fini de remettre la nourriture, les soldats m'ont emmenée au SDI pour un second interrogatoire. Les questions étaient de donner les noms des amis de mon mari pour qu'on me libère. Un soldat m'a même tapé le dos avec son fusil.

Toute l'opération a été dirigée par le sergent SOROKIBORO du SDI. Après ça l'adjudant PADONOU est allé chercher les deux mobylettes de mon mari, le lendemain ils sont revenus me chercher avec les deux cousins de mon mari pour nous poser des questions sur les visites que mon mari recevait.

J'ai eu les conséquences suivantes : plaies chirurgicales réouvertes, ce qui a entraîné une nouvelle intervention.

FARADITO Locotoro

Secrétaire Adjoint des services administratifs à la DAFA-MDRAC

Je suis arrêté le lundi 6 mai 1985 vers 21 heures au domicile à Cotonou devant ma femme qui portait un enfant de 11 mois par une horde de soldats armés en tenue de guerre. Leur nombre pouvait être estimé à une quarantaine. Tout le quartier de Tanto où je vivais était entièrement investi ; les militaires armés étaient pleins dans les maisons d'à côté et ma propre douche bien gardée.

Mon arrestation a été organisée et exécutée par les militaires de la garde présidentielle dont N'TCHA Jean alors capitaine et le commandant. Ils étaient aidés dans l'opération par un mouchard bien connu au niveau de l'UNB du nom de Yokossi Solima Sorel, un co-régional qui allait chez moi voir les étudiants de notre région qui habitaient avec moi et voilà comment ils ont procédé.

Ils (du BGP) avaient envoyé chez moi Tchando Moussa, soldat du BGP et cousin maternel à moi vers 19 heures. Moussa ne m'ayant pas trouvé (j'étais revenu tard du service), a laissé à ma femme Simone, la commission de ne pas sortir, qu'il avait ramené du village une commission pour moi. Il a dit qu'il venait dans quelques instants juste le temps de traîner sa mobylette. L'accès à mon domicile par mobylette était impossible à cause du sable. Or les soldats étaient disposés dans la forêt qui borde ma maison et guettaient tout simplement mon arrivée.

A mon arrivée, ma femme m'a transmis la fameuse commission. Je suis sortie pour aller à sa rencontre quand trois bons flics ont surgi sur moi me disant : « le vieux demande que tu arrives avec nous ». Une dizaine de soldats s'étaient ajoutée aux trois premiers. Je leur ai demandé si pour voir le « vieux » il fallait un tel déploiement de force. Certains me tiraient quand je leur notifia que je les suivrai puisque je suis dans leurs mains.

C'est ainsi que je suis amené au bord de la voie principale Cotonou-Sèmè où la 404 bâchée qui m'amena au Palais de la République m'attendait.

Au Palais, je suis accueilli parle capitaine HOUNTONDJI du BGP. Là, Kassa Gilbert me rejoignit, lui aussi amené de force de sa maison.

Après plusieurs tractations, nous (Gilbert et moi) sommes amenés d'abord chez Adolphe BIAOU alors ministre du développement rural et de l'action coopérative et ensuite chez le capitaine Jean N'TCHA et puis ramené au Palais de la République.

C'est donc au palais de la République que je suis interrogé pour la première fois et là aussi le début d'un long calvaire. Les capitaines Jean N'TCHA DU BGP et GOMINA Fousséni du SDI, un adjudant inconnu et feu l'adjudant André KASSA. « Si tu ne dis pas la vérité, cela va te conduire loin, tu vas perdre ton job etc... »

Après cela, je suis conduit au violon 2 du commissariat central vers 1 heure du matin où je suis jeté dans un coin où les pots de merde se trouvent au milieu des bandits qualifiés. Là pendant que certain me chutaient à coups de pieds, d'autres s'apitoyaient de mon sort, estimant que je suis arrêté injustement. J'étais donc au milieu des chenilles dans l'obscurité total. Là un policier de garde me déclarait son incapacité de me faire des conditions acceptables.

Le mardi nuit, une land-rover entre au sein du commissariat : dedans le capitaine TAWES Pascal, un caporal et Gilbert mon frère de misère. On me sort du violon et je suis embarqué pour le PLM. « Allez, monte ; on va te fusiller ». Au PLM, tout un bataillon armé nous attendait et nous fîmes reçus au garde-à-vous. Le capitaine ordonna une disposition pour un tir croisé par deux colonnes. On nous demanda d'aller nous agenouiller la face contre le mur. Ce que nous fîmes. Nous assistons là à un simulacre d'exécution. Après cette introduction, il fallait aller au poste de police pour les premières formalités. Mais avant celle-ci, nous fûmes mouillés au robinet et on nous demanda de rouler à terre ou de marcher sur les genoux sur des pierres tranchantes pendant que les coups de ceinturon tombèrent sur nous. Cela dura une heure. Déjà nous étions seulement en slip durant les tortures.

Les hommes de garde, le chef de poste en l'occurrence prit notre filiation et nous jeta dans une cellule tout nus. Quelques heures après, on nous sortit de là pour nous isoler, chacun dans une cellule.

Au PLM, j'étais enfermé 24 heures sur 24. Dès qu'on venait ouvrir la porte de ma cellule qui était d'ailleurs bâchée, je savais que c'était soit pour des tortures, soit pour me jeter la houe pour sarcler le basf. Au PLM, j'ai fait six mois et non seulement j'étais interdit de visite de mes parents et autres amis, mais je n'étais pas nourri. J'ai pu survivre grâce à deux Aladji qui faisaient une détention arbitraire. Grâce à leur sympathie, j'ai pu survivre. Je me vois ce 4 septembre date à laquelle on portera l'objectif de nous liquider purement et simplement. Ainsi, on nous mouilla à 9 heures. On a subi ce jour-là toutes sortes de tortures. Les fagots de bois étaient déposés pour moi et mon compagnon Gilbert. D'abord, j'ai rampé sur le ventre dans les cailloux tranchants ceci biens sûr à coups de chicottes. Toute le garde mais surtout tous les hommes de piquet, se jeta sur moi à coups de chicottes, ceinturon et les lanières...tantôt en fer, tantôt en peau de vache. Les rangers aussi sont de la partie. Après la rampe, ce fut la roulade, et la marche sur les genoux dans les pierres. Le caporal KOUSSEMOU Pascal et Zatiou dirigeaient et exécutaient eux-mêmes les opérations. Les tortures furent suspendues ce jour là à 23 h 30 et en nous imposant la station debout de 23 h 30 à 8 heures du lendemain, heure à laquelle on me jeta la houe pour sarcler dans le marécage à coups de chicottes avec un nommé « Kpihoo ». J'avais tous les bras enflés et surtout le droit. Il est presque cassé. Les tortionnaires eux-mêmes s'étaient inquiétés et ont dû masser mon bras avec du baume chinois.

La corvée de sarclage terminée, je tombe malade. Pendant trois jours je n'arrive à rien manger. Et c'est presque mourant qu'on m'amena à l'hôpital de la garnison pour des soins.

A PLM les meilleurs tortionnaires étaient : Pascal TAWES, ANIAMBOSSOU le sergent malicieux, les caporaux KOUSSEMOU, ZATIQU

Le 31 octobre 1985, je quittai PLM pour la prison civile de Cotonou, passant par le poste 200 au camp Guézo. A la prison civile, on nous jeta dans les bâtiments de la populace, les « Droits communs ». Là en moins d'une semaine, j'étais atteint de la gale. Une fois couché la nuit, on ne peut plus se mouvoir, tellement nous sommes nombreux mais surtout entassés comme des sardines en boîte.

A peine j'ai fait deux mois quand on nous (avec d'autres) a déporté sur Parakou. Là je suis plongé dans la citerne « Agonkan » puis sérieusement molesté à la sortie par coups de fouet, bâtons, ceinturon. Le bouillon n'a jamais cessé de se dégrader tant que notre pays plonge dans

une situation sans nom. Alors qu'ailleurs – PLM et PCC – je dormais sur le sol, ici à Séro-Kpéra on est couché sur les lits.

Le 24 février 1986, le périple continua et on débarqua par camion militaire à Ségbana. C'est une enceinte fortifiée où nous vivons dans les cellules 24 heures sur 24, jusqu'à ce que nous nous soyons décidés à vivre autrement. Dans les cellules sans fenêtres, on étouffe littéralement, la chaleur allant parfois à 45 degrés à l'ombre. A Parakou, les tortionnaires sont les capitaines Agonkan, Babalao, Fousséni, Gomina, les Gbaguidi, Gomez. Devant l'arbitraire, l'illégalité de notre détention, nous ne sommes pas restés les bras croisés, mes amis et moi. Au PLM, nos protestations contre les abus et l'exigence de voir nos parents étaient vite réprimées ou négligées. Mais à la prison civile, nous avons protesté contre notre détention dans les bâtiments de droit commun et exigé que l'on nous fasse un statut de détenus politiques ; quand bien même nous avons obtenu cela, les autorités pénitentiaires nous ont ramené aux bâtiments secours A et B et interné administrativement. Nous nous sommes toujours cognés avec le régisseur et le capitaine Zankaro pour qui nous ne devions pas avoir de contact. A Parakou, nous luttions pour l'amélioration des conditions de détention.

Notre lettre au Procureur général du parquet populaire central a fait un tollé général et cela nous a valu la déportation sur Ségbana. Pour ZINZINDOHOUÉ, nous ne devons pas faire de la « pagaille » dans son camp. Alors il bouche toutes les issues du campus et personne n'a droit à la parole en octobre 1986. A Ségbana, il y a toujours eu choc entre nous et les autorités lorsque nous mourrions à petit coup. Les plus importants sont : pour avoir accès à la cour intérieure d'abord et extérieure ensuite. Les protestations se faisaient sous forme de manifestations comme tapage des portes, sit-in, grève de la faim. Je ne garde plus les dates en tête. Résumons les noms des tortionnaires : N'TCHA Jean, Gomina Fousséni, TAWES Pascal, HOUSSOU Patrice, ZANKARO Moumouni, SOGLOHOUN, OGOUCHOLA, AGONKAN, Clément ZINZINDOHOUÉ, KOUSSEMOU, ANIAMBOSSOU, Latiou GOMEZ, ZATO etc...

Aujourd'hui, les luttes des travailleurs et des peuples du Bénin sont portées très haut et beaucoup de libertés conquises. Qui l'aurait cru avec l'autocratie. Pour certains, cela tient d'un miracle. Mais pour d'autres, ils savent que c'est là le résultat concret des luttes.

Ainsi à part donc le châtiment que je propose pour les zélés, faudrait-il que nous installions une structure de défense des droits de l'homme.

Tout ce qui est réunion, référendum doit viser à la mise sur pied des Associations ou autres Ligues de défense des droits de l'homme.

GANGBE David

33 ans

Technicien Supérieur des Travaux publics

Le 14 octobre 1985, alors que j'étais au service, deux agents du petit palais avaient fait leur entrée sur le campus d'Abomey-Calavi déjà militarisé, et l'un d'eux s'était présenté à moi. « Camarade GANGBE David, c'est la police : on a besoin de vous à Cotonou pour une enquête ». C'est en ces termes qu'ils s'adressaient à moi. Mon arrestation fut chose faite ce jour-là vers 10 heures.

D'Abomey-Calavi, on avait fait escale chez moi à Cotonou pour une perquisition de ma chambre entière avant d'être conduit au petit palais puis au camp Guézo où j'ai été enfermé au poste 300 pendant 48 heures et sans contact.

Le mercredi 16 octobre 1985 vers 7 heures, j'ai été conduit à l'aéroport de Cotonou pour une déportation sur Parakou. On m'enferma au camp Séro-Kpéra où Monsieur ZINZINDOHOUÉ Clément, commandant de la zone Nord d'alors, était le patron suprême. Il

était en ce moment le chef des tortionnaires. Il prescrivit les genres de rodéos qu'il faut infliger aux détenus pour leur retirer des aveux. Ces tortionnaires se réunissaient à tout moment (même heure) pour des interrogatoires musclés. Au sein de cette commission, on peut distinguer les tortionnaires les plus zélés comme ZINZINDOHOUÉ Clément, FOUSSENI Gomina, HOUNSOU Patrice et BABALAO Alexis.

J'ai été interrogé à plusieurs reprises de jour comme de nuit. C'était au cours de l'un de mes interrogatoires que j'avais été torturé physiquement. Cette séance de bastonnade (avec bâton, lanière et ceinturon) avait duré plus d'une heure. En effet, une équipe de plus d'une douzaine de soldats armés de bâtons, de lanières et de ceinturons s'étaient jetés sur moi dès que le top a été donné par HOUNSOU Patrice. On dirait que c'était une bête à abattre. Je recevais des coups sur tout le corps. BABALAO demandait qu'on me tapa fort. Il demandait qu'on me crève les yeux. D'autres ordonnaient de me tuer si je ne voulais pas donner les noms des responsables du PCD de toutes les provinces et si je n'acceptais pas d'indiquer la planque de KOUSSE KOUUMBA Noël.

Après une quarantaine de minutes, on m'obligeait à ramper sur les cailloux. Mon corps saignait déjà et certains soldats m'arrosaient d'eau et avec des coups de lanières et de ceinturons. Après une demi-heure de ce genre de rodéo, le capitaine HOUNSOU donnait l'ordre de me conduire à l'infirmerie pour des soins.

J'avais subi le châtiment corporel pendant que j'étais malade et sur le point d'être évacué à Cotonou pour des soins médicaux adéquats. Ce jour-là, tous les détenus ont été rôdés avec des centaines de chicottes d'acacia sur le terrain de sport du camp. Le crime qu'on avait commis était notre réaction spontanée face aux soldats qui s'étaient jetés sur la femme de notre co-détenu KPEKPÈDE Grégoire. La femme qui avait été grièvement blessée n'avait rien fait à ses agresseurs. Pour eux, elle faisait trop l'élégante et ne les avait pas salués. Voilà pourquoi elle avait été la proie de ces chasseurs d'hommes.

ZINZINDOHOUÉ, en ordonnant de nous rôder, avait non seulement demandé de rôder la femme qui était blessée, mais il lui avait interdit de rendre visite à son mari.

Les tortures morales sont nos pains quotidiens. Les geôliers n'ont jamais cessé de nous provoquer quand ils veulent. Les conditions de vie auxquelles on avait été soumis étaient pour nous tuer à petits coups.

Tous les centres de détention que j'avais faits avaient pour caractéristique principale l'étroitesse et l'insalubrité.

Toutes les cellules sont malsaines. Il s'agit de : camp Guézo (poste 200, 300, 400), le commissariat central (maison blanche), le camp Séro-Kpéra (poste de police, ex-infirmerie, poste central, poste jardin) et la prison civile de Ségbana. A la prison civile de Ségbana, les rudes conditions climatiques et l'étroitesse des cellules sans aération aucune, nous rendaient la vie plus pénible. On était exposé à toutes sortes de maladies.

Les mets qu'on nous servait étaient non seulement insuffisants mais de qualité médiocre. On n'avait pas le droit de faire des réclamations. La seule réclamation du café insuffisant qu'on avait faite, nous avait valu toute une journée sans repas et la déportation de certains de nos co-détenus sur Ségbana.

La survie des détenus n'était pas le problème de nos geôliers. En effet, toutes les ordonnances médicales sont à la charge des parents des détenus. Les évacuations décidées par les médecins ne s'exécutent pas facilement par la commission.

GNANSA Gnimassou Pierre

1953

Enseignant : Abomey

Arrestation : 17 juin 1982 et 8 février 1986

Libération 24 juin 1983 et 2 septembre 1989

Centres de détention : commissariat de police de Zohoungu, brigade des FSP d'Abomey, brigade des FSP de Bohicon, camp Séro-Kpéra de Parakou, prison civile de Ségbana.

PREMIERE ARRESTATION

Durée de détention du 17 juin 1982 au 24 juin 1983 soit un an et une semaine

Lieu de détention : commissariat des FSP de Zohoungu-Cotonou

Interrogatoire sous torture psychologique dirigé dans un premier temps par le commissaire de police DOMINGO Dieudonné (à la direction de la police d'Etat) puis dans un second temps par l'officier ZODEHOUGAN Edouard dans une atmosphère de menace de torture à chaque instant : « Si tu ne nous livres pas la vérité que nous connaissons déjà d'ailleurs, nous allons te faire rôder proprement tout de suite... »

DEUXIEME ARRESTATION

Durée de détention : du 8 février 1986 au 2 septembre 1989 soit trois ans et demi

Lieux de détention : violon brigade des FSP d'Abomey pendant 5 jours (du 8-2-86 au 13-2-86), coupés des parents sans nourriture, camp militaire de Parakou pendant dix (10) mois environ, prison civile de Ségbana pendant deux (2) ans et huit (8) mois environ.

Interrogatoire sous torture physique et morale : deux séances de rodéo ordonnées par le colonel ZINEINDOHOUÉ Clément alors président de la CNPESE et sous la direction du capitaine AGOUKAN B.G., chef de bureau de garnison du camp de Parakou.

a) 1^{ère} séance : le 15-2-86, au camp Séro-Kpéra de Parakou sous le soleil de midi en slip, on me demanda de plonger dans un bassin (3 m de long, 2 m de large et 1.60 m de haut environ) plein d'eau sale. Ensuite il faut rouler sur le sol chaud tandis qu'une meute d'une dizaine de soldats, excités et comme des chiens enragés, te frappent à qui mieux mieux, qui avec un bâton, qui avec des chicottes, qui avec une lanière. Certains n'hésitent pas à utiliser leurs godasses pour envoyer des coups de pieds à la figure, dans les côtes et dans les parties intimes.

Résultats, tout le corps en sang ; l'œil blessé et testicules touchés. Le capitaine AGONKAN a dirigé personnellement cette séance et c'est lui qui me demanda de temps en temps entre deux pluies de coups de bâtons, chicottes, lanières et godasses si je suis prêt à accepter que je suis membre du PCD, chef du Zou et à citer ceux avec qui je travaille ou que je dirige. La réponse ayant toujours été : « c'est faux, je ne sais rien, je suis innocent », la séance s'était poursuivie jusqu'à ce que je sois au bord de la perte de conscience. La séance fut enfin arrêtée. J'ai été alors pratiquement traîné sur une véranda sous la raillerie des soldats qui venaient d'accomplir leur sale besogne. Après on me remit un lot de papier et un bic pour me demander de faire ma déclaration sous la menace de reprise immédiate de la séance de rodéo si je n'avoue pas mon « forfait » et ne cite pas mes éléments. Mais cela ne m'a pas ébranlé et j'étais ferme dans ma déclaration. Finalement, j'ai été renvoyé en cellule.

Il me fut refusé d'aller à l'infirmérie de garnison pour prendre des soins élémentaires. Les plaies se sont infectées, surtout celle de l'œil droit. J'ai donc eu des douleurs pendant plus d'un an et demi à l'œil droit et aux testicules.

b) 2^{ème} séance : elle s'est déroulée dans les mêmes conditions toujours au camp de Parakou sauf que je n'avais pas été mouillé au début et qu'au lieu de rouler tout le corps sur le sol, il fallait cette fois rouler sur la tête avec la meute toujours à l'œuvre derrière.

GNIMAGNON A. Adolphe

Maître maçon
C/1124 – Vodjè – Cotonou

Le 30 Avril 1985, j'ai pris part à une opération d'affichage et de dépôt de tracts, opération au cours de laquelle mon second a été arrêté et conduit au camp Guézo.

J'étais à la maison alors le 1^{er} mai dernier et après la perquisition que Monsieur Gaston HOUNKPE a dirigé dans notre maison, mon second Nicaise a été obligé de leur dire mon nom et je l'ai suivi. C'était donc mon arrestation. Malgré toutes les intimidations, nous n'avions pas accepté les accusations. Nous avions dit que nous revenions d'une promenade et un groupe de personnes qui faisaient les affiches nous a sollicité à les aider. Malgré les confrontations avec le type qui nous avait vus et arrêtés la nuit, nous n'avons pas changé d'opinion jusqu'à notre libération après 18 mois.

Après la perquisition donc, nous étions tous deux enfermés au poste 200, coupés de tous contacts pendant soixante douze (72) heures.

J'ai passé huit (8) mois au poste 200 du camp Guézo dans des conditions vraiment minables. J'ai été malade durant deux mois (troubles intestinaux et coliques très compliquées) et l'infirmerie du camp ne m'a pas fourni la nivaquine. N'eut été l'amabilité de mon patron qui me faisait des infusions et achetait des gélules « noukpo gokpo », je serais décédé.

Le 18 décembre 1985, nous avions été transférés à Parakou et le 16 janvier 1986 à la prison de Ségbana. J'ai subi les mêmes traitements que les membres reconnus du PCD dans ces prisons.

Malgré toutes les supplications et investissements de mon patron, Monsieur ZINZINDOHOUÉ n'avait pas voulu nous libérer. Malgré les 22 000 F que mon patron a remis à ZINZINDOHOUÉ, aucune amélioration n'a été apportée à notre situation.

Cette somme c'est bien sûr, parmi tant d'autres. Ce n'est que le 26.9.1986 que j'ai été libéré.

GNIMAGNON Louis

Administrateur civil, chef de service des Etudes et Formation à la Direction de l'Artisanat Cotonou BP 1574

Arrestation : 30 août 1985 vers 17 heures

Libération : 1^{er} avril 1989

Centre de détention : camp Guézo, camp Séro-Kpéra, prison civile de Ségbana

Mon arrestation a eu lieu le vendredi 30 août 1985 vers 17 heures. Ceux qui m'ont arrêté étaient en civil. Ils ne détenaient pas de mandat d'arrestation contre moi. Ils étaient au nombre de trois. Pour m'arrêter il leur a suffi de se présenter à mon bureau et de dire : « c'est la police politique, suivez-nous ».

Le véhicule qui a servi pour l'opération n'avait aucun signe extérieur de la police. Il n'avait pas non plus d'immatriculation. Les plaques d'immatriculation ont été arrachées. Immédiatement, ils m'ont conduit au camp Guézo après une courte escale à la présidence. Dès notre arrivée au camp, ils m'ont remis dans les mains expertes de la garde présidentielle et se sont retournés. Immédiatement aussi les tortures ont commencé. Il n'y a pas eu d'interrogatoire en tant que tel. On décrète que je suis infailliblement du parti communiste du Dahomey (PCD) et on me demande ceux avec qui je suis en contact et comment nous travaillons. Inutile de décrire ici la sauvagerie des pratiques inhumaines de torture appelées « rodéo ». Pour résumer je cite ce qu'un soldat m'a dit le premier jour de mon arrestation : « Ici, on te fera souffrir jusqu'à ce que tu aies envie de mourir. Mais tu ne mourras pas. On te

gardera en vie pour te faire souffrir davantage ». Et c'est exactement ce qui s'est passé. A la seule différence qu'à un moment donné eux-mêmes ne savaient plus si je pouvais rester encore en vie tellement j'ai frôlé la mort. Survolons tout de même ce qu'était le rodéo. On me met en slip. On me rase. On me matraque tout le temps, de jour comme de nuit. J'ai subi aussi beaucoup d'autres choses, toutes destinées à me faire souffrir au maximum. On m'a même fait nager dans des eaux usées couvertes d'épines, de fer rouillé etc..

Toutes visites m'étaient interdites, seule ma femme a été autorisée par la suite à m'apporter de la nourriture sans me voir. Une semaine après mon arrestation, je devais voir pour la première fois ma femme.

C'était pour lui faire goûter à une séance de torture. En un mot, j'ai été « rôdé » devant elle et d'autres parents de détenus. Les tortures morales ne se laissent pas compter. Onze jours après, mon état est devenu pratiquement désespéré. J'étais près de mourir. Pourtant on refusa de m'emmener à l'hôpital situé à quelques mètres de là.

Il a fallu que d'autres détenus, dans ces conditions dramatiques aient osé faire grève à leurs risques et périls pour obtenir mon évacuation. A l'hôpital, j'ai subi des soins médicaux intensifs. J'ai séjourné là pendant deux mois et demi. Un poste de garde est monté là pour me surveiller. Mon salaire est détourné dans un compte spécial et je ne devais pas le percevoir.

Les énormes frais occasionnés par mon état sont entièrement restés à ma charge. A l'hôpital même les menaces ont continué. Au bout de deux mois et demi je n'étais même pas guéri et on m'arracha de l'hôpital sans aucune autorisation des médecins soignants. J'ai dû continuer les soins au camp Séro-Kpéra de Parakou et à la prison civile de Ségbana, lieux où j'ai été également détenu. Les conditions de détention à Parakou et à la prison civile de Ségbana sont purement inhumaines. A la moindre chose, on vous enferme 24 heures sur 24 dans des cellules. On peut même vous frapper ;

De ma détention et surtout des tortures, j'ai gardé des séquelles aussi bien physiques que morales.

Les séquelles physiques sont restées pour toujours sur mon corps à cause de la gravité des blessures, par exemple, des plaies de plus de 15 cm de large sur chaque fesse. Même mes organes génitaux ne sont pas épargnés.

Au terme de ce bref rapport qui résume qu'imparfaitement l'ampleur des dégâts qui me sont causés, je demande la réparation des dommages que j'ai subis.

GNIMAGNON Paul

Profession : Assistant des Services Financiers

Date et lieu de naissance : 1958 à ADANHONDJINOU, province du Zou

Le présent rapport comporte quatre volets à savoir :

- 1 – l'arrestation
- 2 – les lieux de détention
- 3 – les conditions de détention
- 4 – les tortures subies

1 – L'ARRESTATION

Le 22 novembre 1985 vers 2 heures du matin, une équipe de militaires armés dirigée par messieurs ZINZINDOHOUÉ Clément et BABALAO Alexis s'est rendue chez moi au carré n° 196 à Akpakpa. Après avoir fait encercler la maison, les deux messieurs ont défoncé ma porte : ils m'ont fait kidnapper par un groupe de militaires qui m'ont jeté dans un camion

2 – LES LIEUX DE DETENTION

Du 22 novembre 1985 date de mon arrestation au 1^{er} avril 1989, je suis passé par le petit palais, le camp Guézo, le camp Séro-kpéra, la prison civile de Ségbana.

3 – LES CONDITIONS DE DETENTION

A tous les endroits précités, j'ai vécu dans des cellules étroites, obscures, insalubres, exposé aux diverses intempéries, aux moustiques, aux moucherons, aux microbes. La plupart du temps, j'ai été enfermé et privé de visites.

Les repas insuffisants, mal cuits, excessivement pimentés ou salés contenant de la glutamate m'ont fait souffrir pour la première fois des hémorroïdes externes. En cas de crises d'hémorroïdes et de paludisme, j'ai été obligé de recourir à des parents, des amis et co-détenus. Bien des fois j'ai été contraint de me coucher à même le sol, il n'était pas permis à temps de me laver et de satisfaire mes besoins. Les injures, les menaces sont monnaie courante de la part des geôliers. A tout cela s'ajoutaient la délation, le mouchardage, les menaces et injures de certains co-détenus contre ma personne.

4 – LES TORTURES SUBIES

Incontestablement, mon arrestation, les conditions de détention sont de véritables tortures morales. A cela s'ajoutent les va-et-vient forcés, intempestifs entre Cotonou et Parakou, entre Parakou et Ségbana. Dans le but de m'extorquer des aveux, j'ai été plusieurs fois séquestré à des heures indues pour interrogatoires, menaces par ZINZINDOHOUE Clément, BABALAO Alexis, AGBLO Simon A. à dessin des co-détenus étaient torturés physiquement devant moi, BABALAO me montrait des fagots de chicottes, me disait qu'ils étaient réservés à moi au cas où je ne citerais pas des gens et ne montrerais pas les planques d'hommes et de matériels dont j'avais la charge. Les corvées auxquelles j'étais assujetti étaient, elles aussi, de véritables tortures.

Un groupe des membres du Comité d'Action de la Commune de Yenaw (Cotonou)

Date d'arrestation : 9 février 1990

Date de libération : 15 février 1990

Centre de détention : commissariat de Tokplégbé et commissariat central – Cotonou

Le vendredi 9 février 1990 aux environs de 16 heures, répondant à l'appel du Comité d'Action de la Commune (CACO) de YENAWA, nous étions debout à l'un des angles du carrefour de l'Ecole de Base de YENAWA. L'effectif atteignait la quarantaine. La population s'apprêtait à nous rejoindre sur les lieux pour une assemblée générale qui avait pour but de discuter des problèmes de la commune. C'est en ce moment que la police fait son intervention avec deux véhicules (une 504 bâchée du commissariat de Tokplégbé et un camion venu en renfort de la Sûreté Urbaine). Ce détachement était dirigé par le sieur Dine SAIZONOU, adjoint au commissaire de Tokplégbé.

Ont été arrêtés après une forte résistance

Gabriel OUSMANE MOUSSA, comptable BBD

Jean DOHOU, technicien bâtiment

Apollinaire KIKI, étudiant, FLASH

Guy HOUNGBO, élève

Alfred Z. TOSSAVI

Djima AKINDE, étudiant, FASJEP

Augustin MEVI, élève

Elie MITOFIOCOU, soudeur

Pascal GNONLONFOUN, conducteur sans emploi.

RAISON DE L'ARRESTATION

Officiellement et suivant le procès-verbal d'audition transmis au Procureur de la République du Tribunal du DUC 6, le Magistrat Jean Baptiste MONSI, nous étions arrêtés et détenus du 9 au 15 février 1990 pour « Atteinte à l'ordre public ». Signalons que la réunion pour laquelle nous étions sur les lieux n'avait pas encore commencé et nous n'occupions pas la voie publique.

CONDITIONS DE DETENTION

Nous (les neuf) étions détenus au Commissariat central de Cotonou après avoir transité par le « violon » du commissariat de Tokplégbé.

D'abord nous avons passé la première nuit à la « grille » du poste de police où méthodiquement rangés nous avons passé la nuit à même le sol, les têtes à et les pieds intervertis à la manière des sardines.

Ensuite, le lendemain matin nous avons été transférés à la « salle trafic » pour le reste de notre séjour. Nous y avons vécu avec les détenus de droit commun dans des conditions d'hygiène insoupçonnables. Pendant une semaine et en dépit de la grande chaleur qui sévissait, nous n'avons eu droit qu'à deux douches de deux minutes chacune. Le bloc note et le poste radio nous étaient interdits.

Il est à peine besoin de signaler qu'aucun repas n'est offert, chacun devant se débrouiller pour manger.

SEVICES MORAUX ET CORPORELS SUBIS :

Notre première nuit, aux environs de 22 heures, à l'une des questions provocatrices qu'est venu nous poser un brigadier, notre camarade GNONLONFOUN a répondu : « peut-être ». Aussitôt il a exigé et obtenu du policier de garde le transfert de notre camarade de la « grille » au « violon » où il a été littéralement « pris en compte par les locataires de cette cellule, c'est-à-dire maltraité.

Au cours de la résistance opposée pendant notre arrestation les camarades GNONLONFOUN et HOUNGBO ont reçu chacun une paire de gifles. Depuis ce temps d'ailleurs la chemise du premier est hors d'usage, tachée de sang.

Pendant la semaine qu'a duré notre détention, nous avons entendu toutes sortes de propos des flics pour nous amener à abandonner la lutte et surtout à ne pas militer au sein de la Convention du Peuple. La démarche consistait à nous faire comprendre que par nos faits nous étions en train de compromettre notre avenir et celui de nos progénitures.

Le maire de la commune de YENAWA qui a demandé notre arrestation a, pendant que nous étions détenus, envoyé commission à AKINDE et à GNONLONFOUN pour qu'ils ne résident plus dans la commune à leur sortie du commissariat. Le sieur Dossou Bruno a proféré toutes sortes de menaces contre les deux camarades.

Cotonou, le 22 avril 1990

HOUEDETE Thomas

Né vers 1950

Profession : Assistant d'Economie

Date d'arrestation : 31 octobre 1985 vers 5 heures du matin

Date de libération : 30 août 1989

Centres de détention : Petit Palais Cotonou, poste 200, camp Guézo, Camp Séro-kpéra de Parakou, prison civile de Ségbana

Mon arrestation remonte au jeudi 31 octobre 1985. Il était entre 4 heures et demi et 5 heures du matin quand je fus brutalement réveillé et sorti de mon lit par une meute de soldats dirigée en personne par le commandant ZINZINDOHOUÉ Clément (chef de mission, président de la CNPESE), le capitaine GOMINA Fousséni qui connaissait les lieux pour y être arrivé un certain nombre de fois auparavant en tant qu'étudiant de 3^{ème} année de Sciences Economiques voulant consulter son professeur de Théories monétaires approfondies que je fus, le lieutenant BABALAO Alexis (tortionnaire de ma femme et de mes enfants après l'échec de sa mission en mon domicile considéré comme le repaire des « subversifs qu'il avait mission de ramener morts ou vifs).

La veille, je m'étais couché assez tard un peu fatigué. Je n'ouvris les yeux ce matin-là que pour constater à travers les persiennes que la chambre où je dormais et toute la maison était entièrement cernée. Il ne me restait plus aucune issue pour m'échapper. Toutes mes tentatives se sont avérées vaines. Je n'eus même pas le temps de m'habiller et c'est en pagne que je fus sorti et accueilli par une rafale de questions-réponses appuyées de gifles et de bastonnades. Le commandant ZINZINDOHOUÉ dégaina un coutelas (c'était un bâton de commandant, devais-je m'en apercevoir plus tard) et m'en menaça : « Je vais te couper déjà en attendant une oreille si tu ne m'indiques pas rapidement la maison de ton oncle ».

On notait à la fois un soulagement et un énervement au niveau de la meute qui s'affairait autour de moi ce matin-là : soulagement parce qu' « un gros poisson venait d'être pris » mais énervement aussi parce que contrairement à leurs espoirs, les documents « compromettants », les autres « gros morceaux » recherchés et supposés tapis chez moi dont notamment KOUSSEY K. Noël n'y étaient pas. Leur hargne sur ma personne (gifles, chicottes, bâtons, menace au coutelas...) était à la mesure de leur demi-échec de ce matin.

Le quartier était entièrement bouclé et ses habitants vécurent des heures chaudes ce matin-là. Personne ne devait bouger. Il y eut des contrôles d'identité et des interpellations tous azimuts. Le cas d'un co-régional qui avait la malchance d'avoir sa maison à quelques mètres de la mienne fut affreux. ZINZINDOHOUÉ et ses hommes, dans leur rage de retrouver coûte que coûte mes pars « subversifs » qui « logeraient chez moi ou chez mon oncle dans le quartier » selon leurs informations, défoncèrent la palissade de clôture de la maison de ce co-régional, firent irruption dans ses chambres qu'ils fouillèrent de fond en comble. Ils nous passèrent un interrogatoire musclé mais sans résultat positif. Le co-régional fut traîné, en état d'arrestation, jusqu'au véhicule militaire garé à près de 500 mètres de la maison avant d'être relaxé.

Je fus seul emporté du quartier ce matin vers 7 heures, mon pagne de nuit noué au cou comme tout vêtement.

Il m'avait été interdit de prendre quoique ce soit et c'est plus tard qu'on me fit porter des vêtements au Petit Palais, mon premier point de chute après mon départ de la maison. J'y suis resté jusqu'à 15 heures ; puis on me transféra au poste 200 du camp Guézo avec d'autres citoyens arrêtés dans la même journée. Je fus écroué à ce poste avec la mention « sans contact ». J'y passai 7 jours sans la possibilité d'entrer en contact avec ma famille qui comme

je le saurai plus tard vivait séquestrée depuis mon enlèvement de ce jeudi 31 octobre 1985. Ma maison a été assiégée de jour comme de nuit pendant 6 jours. Le lieutenant BABALAO comme je l'apprendrai plus tard y a fait la pluie et le beau temps. Ma bibliothèque a été mise sens dessus-dessous, beaucoup de mes bouquins et documents de recherche volés puisqu'il n'y eut pas de perquisition en bonne et due forme.

Il soumit ma femme et mes enfants de 8 et 11 ans à une torture atroce. Quiconque arrivait dans la maison pendant la période du siège était fait prisonnier. Ce fut le cas notamment du répétiteur de mes enfants et de notre domestique qui bien qu'ayant perdu un parent proche ne fut point autorisé à sortir pour assister à son enterrement. C'était les soldats du siège qui devaient aller acheter des choses au marché pour que ma femme puisse faire la cuisine et donner à manger aux enfants. Ma femme ne pouvait se rendre à son service et mes enfants encore moins à l'école. Ils ont vécu un calvaire indescriptible.

Durant mon séjour au Poste 200 du camp Guézo je fus convié à remplir par 2 fois une fiche de renseignements (la même) mais je ne subis point d'interrogatoire véritable.

Le 6 novembre 1985, un avion militaire spécialement apprêté m'emporta en compagnie d'une quinzaine d'autres camarades vers Parakou. Nous fûmes accueillis dès l'aéroport de Parakou par Bembèrèkè et au camp Séro-kpéra même par le staff de la CNPESE comme de grands criminels. Nous étions présentés comme des gens qui, s'ils n'avaient été arrêtés ce jeudi 31 octobre 1985, « auraient provoqué la chute du régime révolutionnaire du Peuple béninois ». Outre Gomina Fousséni, un certain capitaine GBONSOU du génie de Parakou s'était particulièrement illustré dans cette mise en scène funeste.

Après les parades d'intimidation, on installe les nouveaux « colis » (c'est ainsi que le commandant ZINZINDOHOUÉ nous désignait) que nous constituons. Je fus isolé et libre aux moustiques dans une salle abandonnée de l'ex-infirmerie de garnison de Parakou transformée pour la circonstance en cellule toujours avec la mention « sans contact ». Un soldat armé gardait la porte nuit et jour. Mes sorties pour la toilette devaient se faire sous escorte et haute surveillance et pas au même moment que d'autres détenus. Ce régime dura près de 3 semaines avant un petit relâchement.

Dès le 7 novembre 1985 et après la séance de prise de vue, mon interrogatoire commença par une séance in pléno de tous les membres de la commission où le commandant ZINZINDOHOUÉ déclinant mon identité selon les renseignements de son « radar » (comme il aura à le dire) déclara notamment : « ...Quand une femme doit accoucher, elle ne peut rien cacher. Tu es en situation analogue à celle d'une femme enceinte dont le travail a commencé. Je sais tout de vous... Je sais que tu es le responsable national du PCD. Donnez-lui une rame de papier et qu'il me raconte l'histoire de son parti... » Je fus soumis pratiquement sans répit, de jour comme de nuit à une multitude de questions. Le commandant ZINZINDOHOUÉ, souvent furieux face à mes réponses n'avait cessé de me menacer : « Tu es irresponsable, tu me bloques... Tu es hémorroïdaire dit-on ! Tes hémorroïdes vont traîner tout à l'heure par terre... » Mais mon supplice fut surtout moral. Le commandant ZINZINDOHOUÉ tenait un certain nombre de camarade dont moi, moralement responsables des conséquences des tortures atroces qu'il faisait subir à quelques camarades suspectés de détenir des informations précieuses pour la bonne marche de son œuvre de « démantèlement du PCD ». Les cas des camarades Justin HOUNDANTODE et CHABI Sika Karim furent les plus préoccupants dans la période (courant novembre 1985). Le commandant ZINZINDOHOUÉ souffla constamment le chaud et le froid.

Il usa tour à tour des procédés chers à la flicaille à savoir la mystification, l'arme de la division, le chantage, etc..

Le 8 mai 1986, prétextant d'une grève de la faim que nous aurions déclenchée dans son « camp » alors qu'il n'était question que d'une revendication de nos parts de pains de petit déjeuner détournés à l'ordinaire du camp Séro-Kpéra, le commandant ZINZINDOHOUÉ

décida d'affamer tous les détenus qu'il embarqua dans deux véhicules militaires en direction de la prison de Ségbana.

Je fus naturellement du nombre et à partir de cette date, c'est à Ségbana que je passai le reste de ma détention (chaleur excessive en saison sèche, froid excessif en hivernage, alimentation insuffisante et déficiente, refus de visite des parents, refus des évacuations sanitaires, etc...)

Je m'en suis sorti avec une perte de poids très sensible, une asthénie oculaire avec baisse d'acuité visuelle accentuée.

Mon évacuation sanitaire décidée par le médecin du CSD de Ségbana dès 1987 confirmée par le médecin de la Délégation du CICR qui nous avait rendu visite à la prison de Ségbana en avril 1988 est demeurée sans suite jusqu'au départ du colonel ZINZINDOHOUÉ de la tête de la CNPESE en septembre-octobre 1988.

Il m'est revenu que dès le 8 mai 1986, au soir, après notre évacuation du camp en direction de Ségbana, le commandant ZINZINDOHOUÉ avait saisi un sac contenant des vêtements neufs, des bols dans lesquels des bonnes volontés m'avaient amené à manger et que j'avais confié à un camarade à transmettre à des connaissances à Parakou.

Je n'ai plus jamais retrouvé ces effets malgré mes nombreuses lettres de réclamation ;

De mai 1986 à septembre 1988 (date de départ du colonel ZINZINDOHOUÉ de la CNPESE) toutes les lettres qui ont transité par Parakou furent interceptées et gardées par le commandant ZINZINDOHOUÉ.

C'est par paquets que mes lettres furent brûlées à son domicile de fonction à son départ du camp Séro-kpéra lorsqu'il quitta la direction de la CNPESE selon les témoignages que j'ai reçus de co-détenus restés à Parakou.

HOUNDANTODE Justin

Profession : Ingénieur agronome CENAP BP 988 – COTONOU

Date d'arrestation : 31 octobre 1985

Date de libération : 2 septembre 1989

Motif : Affaire PCD

Centre de détention : Camp Guézo Cotonou, Camp Séro-Kpéra Parakou, Prison civile de Ségbana.

- 1- 31 Octobre 1985 : je fus arrêté par trois hommes armés au service (Centre national d'Agro-Pédagogie) à Agonkanmey sans présentation de mandat d'arrêt. Emporté au camp Guézo, je fus enfermé seul dans une petite cellule sans lumière. Privé de nourriture, j'y resterai sans contact avec mes parents jusqu'au 6 novembre 1985
- 2- 2 Novembre 1985 : vers 23 heures après un bref interrogatoire, les bastonnades commencèrent pour finir vers 6 heures du matin sous la supervision de Gomina Fousséni, Alexis Babalao et Assavèdo Gérard. Les bastonnades étaient effectuées à l'aide de lanières en cuir, de câbles en fer et de bâton. Le torturé était pris en compte par un « piquet » d'intervention composé de trois soldats au moins. Obligation m'était faite de ramper sur les coques de noix de palme afin que des énergies des tortionnaires ne soient pas « élissipées » selon leur propre dire.
- 3- 6 Novembre 1985 : déportation à Parakou où nous sommes enfermés au camp Séro-Kpéra
- 4- 10 Novembre 1985 : suite à un bref interrogatoire à la veille, Chabi Sika Karim et moi fûmes soumis à la bastonnade des commandos supervisés par ZINZINDOHOUÉ et BABALAO. Résultats définitifs et visibles : Chabi Sika

Karim perdit sur le champs deux dents et quatre autres affectées. J'ai de mon côté trois dents affectées. Nous avons tous des gerçures et chéloïdes ;

5- 17 Décembre 1985 : déportation à Ségbana.

KASSA M. NAGNINI

Mampo dit Gilbert

Profession : étudiant

Arrêté le 6 mai 1985 par les gardes de corps directs du Président Général Kérékou, vers 23 heures chez moi à Cotonou (Akpakpa) avec le camarade Paul FARADITO, j'ai été libéré le 2 septembre 1989 suite à l'amnistie du 29 août 1989. Avant d'échouer à la sinistre prison de Ségbana, je suis passé au palais présidentiel, au camp Guézo, au camp PLM de Cotonou, à la prison civile de Cotonou et au camp Séro-kpéra de Parakou. Quelques faits illustrent la misère vécue durant toutes ces années de détention illégale. Comment j'ai été arrêté ?

Au lieu d'une arrestation, on parlerait plutôt d'un kidnapping. Tenez : « c'est vers 22 heures qu'un soldat de la garde présidentielle s'est présenté à mon domicile comme étant un homme venant de Natitingou et rechercha un étudiant du nom de Jacques, dont Gilbert Kassa connaît la maison. Une petite fille de chez moi l'informe de mon absence en ajoutant que je ne tarderais pas à venir. Le soldat se retira momentanément. Vers 23 heures j'étais de retour quand la petite fille me chargea la commission du flic déguisé. Je finissais à peine de manger quand il revient. Je me présentai au salon et reconnut immédiatement le garde de corps qui continuait de se présenter en étranger. Faisant partie des meneurs de la grève des étudiants et connaissant l'attitude du pouvoir à propos de ladite grève et vu que le 6 mai nous avions mis le pouvoir en déroute, je compris tout de suite que c'était la chasse à l'homme qui a commencé. Je tentai une esquive en disant au flic qui feignait de ne pas me connaître, que Gilbert est allé passer la nuit au campus de Calavi, et que personne d'autre dans la maison ne connaissait la maison de Jacques en question. Le soldat fit semblant de se retirer pour revenir deux minutes plus tard avec un commandant d'environ 6 militaires tous armés. Les militaires sont rentrés cette fois-ci dans la maison sans crier gare. Ils bousculaient tout sur leur passage. Ils foncèrent sur moi et sur mes parents (mon tuteur et sa famille) et commencèrent à me rouer de coups (gifles, coups de crosse de Kalachnikov et de coups de godasses). Je reçus un coup de godasses au nez et je saignai abondamment pendant qu'on continuait de me taper hors de la maison. On m'amena chez moi torse nu avec un short comme vêtement (sans chaussures). Je me retrouvai dans une camionnette 404 bâchée garée devant une buvette non loin de ma maison que je venais de dépasser à mon retour sans soupçonner que c'était le véhicule des gens qui m'attendaient. Je retrouvai dans la camionnette un ami de village et de quartier qu'on venait aussi d'arrêter, Paul FARADITO. On nous embarqua pour le palais présidentiel où nous subîmes torses nus dans une salle fortement climatisée vers minuit, le premier interrogatoire dirigé par le capitaine N'TCHA Jean en présence de Fousséni GOMINA et autres. L'interrogatoire s'est déroulé vers 1 heure. Toutes les questions tournaient autour de notre participation à la grève des étudiants et scolaires. Après l'interrogatoire, le capitaine Houmtondji (impliqué dans le coup d'Etat de Kouyami) nous fit embarquer dans une land-rover pour le camp Guézo pour moi et le Commissariat central pour Paul. Avant de partir du palais, Houmtondji précisa qu'il faut nous abattre si nous tentions un départ ou si quelqu'un tendait de nous délivrer. On alla nous chercher le lendemain 7 mai vers 23 heures pour nous amener au camp PLM que nous n'avions auparavant jamais connu comme prison. C'est Pascal TAWES qui s'est chargé personnellement de nous y conduire dans la land-rover bleue de la Présidence. Il intima l'ordre au chauffeur de faire de la vitesse au point où nous avons doublé dangereusement un titan au niveau de l'hôtel GL. Arrivés au PLM nous avons trouvé

une quarantaine de soldats tous armés de Kalachnikov nous attendant, TAWES donna les instructions fermes de nous tenir dur et qu'ils seraient tous fusillés si quelqu'un d'entre nous s'évadait. Ce camp où on gardait précédemment sur l'ordre de Cissé, les Maliens et les Guinéens arrêtés depuis 1982 pour trafic de drogue dit-on, devenait ainsi un camp de prisonniers politiques. Notons au passage qu'un chauffeur guinéen arrêté après l'évasion en 1984 d'un des Guinéen, y avait été torturé à mort.

Après le départ de TAWES, les tortures commencèrent. Elles ont pour nom : ramper ou marcher avec les genoux sur du goudron concassé sous les coups de chicottes et de godasses des soldats. Le temps me manque pour aller dans les détails des tortures subies au PLM pendant 6 mois. Je ne citerai que quelques unes : torture physique, bastonnades (au moins 4 fois par semaine) avec chicottes, bois, godasses, lanières et ceinturons. Sarclage parfois à coups de chicottes, balayage du camp tous les jours sans pouvoir se laver après le balayage. Animation forcée en cercle la nuit au gré du chef de poste (c'était la spécialité du sergent Aniambossou). L'animation est souvent suivie de bastonnades. On peut vous réveiller à 00 heure pour animer pour les hommes de garde. Empêcher d'aller au WC qui est à un mètre de la cellule. Paul et moi par exemple étions tenus de manger en conséquence la veille de la garde des caporaux Pascal Koussénou et Saïbou Izatiou (déjà mort malheureusement). Ceux-là, surtout Izatiou nous refusaient toute sortie pour nos besoins pendant qu'ils étaient de garde. C'était d'ailleurs systématique chez Saïbou. Il fut un temps où on devrait se laver une fois par semaine et cela le lundi à midi si les hommes de garde de bonne humeur, il est arrivé qu'un lundi soit raté. Alors nous avons fait deux semaines sans nous laver et le jour où nous devrions nous laver, par malheur nous sommes tombés sur le tandem Saïbou-Koussémou. Au lieu de nous permettre de nous laver on nous a juste laissé le temps de nous mouiller le corps pour nous obliger à ressortir pour repasser devant une haie de soldats armés de chicottes. Avant de pénétrer dans les cellules, on a roulé au sol dans du sable. Refus de nous nourrir et imposition de carte d'identité spéciale délivrée au palais à tous nos visiteurs qui ne peuvent même pas nous voir. Tout ce qu'ils nous amènent doit transiter par les militaires qui prennent souvent une bonne partie avant de nous remettre le reste. Je me rappelle encore 5 000 F disparus sans trace, qu'un parent m'avait amenés. Il importe de mentionner le sadisme de Koussémou qu'on avait envoyé au camp PLM pour sa pratique exemplaire de la torture. Pascal Koussénou se plaisait à voir l'homme souffrir en faisant saigner des plaies provoquées par lui. La nuit du 4 au 5 septembre 1985 reste un souvenir amer pour Paul et moi. C'est vers 19 heures qu'on commença par nous rôder jusqu'à 23 heures environ, heure d'arrivée de Pascal TAWES qui avait commandé l'opération. Encore une fois, c'est Pascal Koussénou et Saïbou Izatiou qui ont dirigé l'opération ce jour. Je passe des détails de ce rodéo qui a été intense. A partir de 23 heures on devait avoir deux heures de repos debout et deux heures de torture jusqu'au lendemain à 19 heures. Mais dans la pratique, les militaires étaient fatigués de nous taper, si bien qu'ils gardaient debout jusqu'au lendemain à 6 heures. De 6 heures à 18 heures, nous avons sarclé sans manger dans une brousse malgré les entorses et plaies issues du rodéo de la veille.

Il y a eu également des tortures morales : simulacre d'exécution la nuit, injures répétées des soldats et mépris affiché par eux, nous transformant en des choses et non des personnes...

A partir du 31 octobre 1985 commença une autre phase de notre détention. Transféré à la prison civile de Cotonou, nous avons été imposés au régisseur de la prison par le capitaine ZANKARO qui n'avait aucun papier légal pouvant justifier notre présence à la prison. Là, nous avons passé deux mois (31 octobre 1985 – 10 janvier 1986) toujours sans être nourris et dans des conditions insalubres qu'on connaît à nos prisons. La prison civile de Cotonou est le nid de toutes sortes de maladies. Donc la mort sévit durement là-bas. Une chose m'a marqué à cette prison. Nous avons un jour rencontré le Procureur général du Parquet populaire central M. Tidjani Serpos à qui nous avons soulevé la question de l'illégalité de notre détention. Pour

toute réponse, le monsieur nous dit que notre problème et que c'est le Président de la République qui s'en occupe.

Le 10 janvier 1986, on vint nous prendre à 6 heures du matin pour une destination inconnue. Nous avons pris l'avion pour Parakou (Camp Séro-kpéra où Zinzindohoué Clément le chef-tortionnaire régnait en maître absolu). Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'Etat a commencé par nous nourrir et comment ? Moi je n'ai pas subi de tortures corporelles à Parakou, mais j'ai vu des gens perdre par exemple leurs dents. Le cas de Biaou Léopold. Des gens ont le corps couvert de chéloïdes. Le cas de Chabi Sika Karim et de Baparapé Aboubacar pour ne citer que ceux-là. Les mêmes tortures morales qu'à Cotonou sont valables. Ici, on menace de vous envoyer à Ségbana, espérant que cela vous ferait paniquer. C'est ainsi que le 25 février vers 4 heures du matin on vint m'embarquer avec un certain nombre de camarades pour Ségbana où nous avons retrouvé les camarades le moral très haut dans une prison non aérée.

A Ségbana, il n'y a pas de bastonnades tout simplement parce que les détenus sont en nombre suffisant pour s'opposer aux soldats, mais au départ on nous enfermait systématiquement. C'est avec nos luttes qu'on a réussi à rester dans la cour intérieure même la nuit, mais après que des gars ont pique des crises par manque d'oxygène dans les cellules. Nous n'avons eu droit à la visite qu'en août 1988 et cela après plusieurs luttes des détenus, des démocrates, des communistes et des parents des détenus (surtout les femmes). Je leur en sais une fois gré. Le temps me manque pour parler des différentes luttes que nous avons menées soit contre les geôliers en place pour l'amélioration de nos conditions de détention, soit contre le pouvoir pour notre libération, ou notre jugement dans des conditions internationalement reconnues.

Que ce soit à Cotonou, à Parakou ou à Ségbana, les autorités ne se sont jamais préoccupées de nos problèmes de santé. C'est ainsi que j'ai traîné des maux d'oreille de 1985 jusqu'en 1988 où j'ai été guéri par le CICR. C'est ainsi aussi qu'à Ségbana des camarades malades qui devraient être évacués sur Parakou ou Cotonou ont attendu un an avant d'être évacué à Bembéréké après une violente protestation qui a fait intervenir le ministre de l'intérieur d'alors, Edouard Zodéjougan.

A Ségbana, la souffrance est permanente. Pendant l'harmattan, il fait très froid et pendant la chaleur les prisonniers souffrent de jour comme nuit. Décidément le temps me manque pour préciser certaines choses que j'ai vécues là-bas. Par exemple, se laver avec un demi-pot d'eau le matin et demi-seau d'eau le soir ; les geôliers coupent les arbres pour nous empêcher d'être dans la cour extérieure, etc. Je souhaite que d'autres amis donnent des détails dans leurs rapports. Même après l'annonce de l'amnistie à la radio, il fallut encore exercer une pression sur les autorités pour être libérés.

Au total, notre détention s'est opérée dans l'illégalité la plus absolue au mépris des droits élémentaires de l'homme. Je salue le peuple béninois qui a lutté pour notre libération. Je souhaite vivement que les luttes aboutissent à l'instauration d'un véritable Etat de Droit dans une république démocratique moderne où toutes les libertés seront garanties. J'exige que justice soit rendue et que les chefs tortionnaires ou exécutants soient châtiés à la hauteur de leurs crimes.

Il m'est difficile d'évaluer le préjudice qui m'a été causé avec les tortures physiques et morales, quatre ans et demi de détention illégale entraînant ainsi la perte des années scolaires et les conséquences de faiblesse générale de l'organisme dues aux mauvaises conditions de détention. Je sollicite les spécialistes en la matière pour m'aider à évaluer les dommages et intérêts.

J'exige à être dédommagé immédiatement pour ma réintégration normale dans la vie active.

N.B. : Quelques noms de tortionnaires qui ont fait leur preuve à PARAKOU :
Adjudant ZATO, Caporal OLO, Caporal Infirmier SOSSAMINOU, Capitaine AGONKAN et leur chef le Colonel Clément ZINZINDOHOUE.

KOKODE Gaston

Service : Direction de la Recherche agronomique (Cotonou)

Motif : Affaire U.C.D

Les arrestations de août-septembre 1976

1-1 Les personnes arrêtées et détenues :

GOUDALO Léon

DOSSOUMON Abel

DJEGUI Narcisse

KOKODE Gaston

KPATOUKPA Lazare

ELEGBE Martin

De MEIDEROS Nicolas

ADJALIAN BLAISE

KOGBE Ruben

OGOUMA Benjamin

NONVIGNON Louis

1-2 Les parents arrêtés

Mère, cousine et autres parents de Narcisse DJEGUI bien que ce dernier ait déjà été arrêté, menace d'arrestation des parents et autres

COMMISSION CHARGEÉE DE L'AFFAIRE U.C.D.

Les commissaires de Police :

GUININKOUKOU Marc

JOHNSON Darius

GODONOU Pierre Claver

Policiers et soldats associés :

CHOROE Martin et bien d'autres policiers du commissariat central de Cotonou

Tortionnaires zélés

GUININKOUKOU Marc en personne a – dans son zèle- torturé et arraché des « aveux », cassé son bâton en planche (« parmatoire ») sur le derrière (les fesses) de Léon GOUDALO qui déjà était bien chétif.

JOHNSON était zélé dans les ordres donnés pour torturer les détenus.

GODONOU l'était aussi, peut-être un peu moins que les deux autres, mais il l'était tout de même.

Tous les policiers et soldats qui étaient sous les ordres de ces chefs n'étaient pas que des zélés mais purement et simplement de véritables sauvages.

Martin CHOROE quant à lui, montrait quelques scrupule à certains moments.

Les arrestations ayant été effectuées aussi bien à Cotonou qu'à Comè, Lokossa, Dassa, les agents des commissariats, gendarmeries et douanes de ces divers endroits ont participé aux tortures avant même que les détenus aient été conduits à Cotonou

LIEUX DE DETENTION

Sûreté Urbaine de Cotonou (S.U.C.) Commissariat central de Cotonou –violon 1 et 2 : violons bien célèbre (le n° 2 surtout) connues de tous ceux qui y ont passé quelques jours. Dans le cas d'espèce, certains y avaient séjourné plus d'un mois et demi.

« Maison Blanche » : Après la période des interrogatoires et des tortures.

Commissariat de Gbégamey « Grille »

Commissariat de Jéricho « violon »

Camps militaires de Ouidah, Dan et Ouassa (chez les para commandos)

DUREE DE DETENTION :

Deux ans (2) ans dont trois mois et demi dans les commissariats, trois semaines au camp militaire de Ouidah, 19 mois dans les camps para commandos de Dan et de Ouassa.

Les séjours dans les camps des para commandos étaient des séjours de « détenus indisciplinés » devenus (contraints à être) des recrues au compte d'un service militaire obligatoire et traités comme tels. Dans le langage militaire cela signifie : à traiter avec moins d'égard que des animaux ; et ce le fut avec quelques variantes d'un chef militaire à l'autre.

INSTRUMENTS ET METHODES DE TORTURES

Instruments : lanières, bâtons en caoutchouc des policiers, bâton en planche

Parties du corps maltraitées : tout le corps.

Méthodes de tortures physiques : rodéo, pompes et bastonnades, interdiction de se laver, alimentation à la charge des parents qui, pour la plupart, étaient bien loin de Cotonou. D'où l'alimentation était aléatoire. Ceci se passait essentiellement pendant le séjour dans les commissariats. Etant entendu que dans les camps militaires, les détenus devenus militaires étaient nourris au bouillon du soldat.

Tortures morales : interdiction de visite des parents et amis essentiellement pendant la première moitié du séjour dans les camps militaires, les catastrophes dans les familles des détenus, maladies des parents, fils des détenus, décès successifs de parents chers –demeurés sans nouvelles de leurs enfants, neveux, cousins, parents chers qui se sont plaints jusqu'à leur dernier souffle de ne pouvoir les revoir au moins une dernière fois, scolarité ratée pour enfants, neveux et nièces, menaces de tortures et d'arrestation de parents innocents.

Séquelles des tortures et de la détention – les dommages : chéloïdes indélébiles sur le corps des détenus, chéloïdes traumatisants pour les uns, pour les autres, ils les ont vus disparaître avec le temps, les maux d'yeux pour coups et blessures reçus, incapacité de s'asseoir et de mouvoir certaines parties du corps pendant longtemps, traumatisme dû aux mauvais traitements devant des parents, traumatisme dû aux tortures, les scolarités ratées pour certains détenus alors élèves et les années perdues pour tous (scolarité, carrière).

Les dommages : les dommages sont donc grands et difficiles à évaluer tant les séquelles dues aux tortures physiques et morales reçues pendant ces affreux et traumatisants moments se poursuivent encore aujourd'hui.

KINDAI Etienne

Profession : Ex-ouvrier des SSS

Date d'arrestation : 26 juin 1985

Date de libération : 1^{er} avril 1989

Centres de détention : brigades de gendarmerie de Savé et d'Abomey, Petit Palais à Cotonou, Commissariat de Cadjèhoun (Cotonou), Camp Séro-kpéra (Parakou), prison civile de Ségbana.

Le syndicat légal de l'Etat ne prenant pas en charge nos problèmes, nous nous sommes engagés à créer un nouveau syndicat en clandestinité. Le 22 juin 1985, une de nos publications a été trouvée chez un ouvrier qui, sous la pression, a déclaré l'avoir reçu de moi. Sur ordre de l'Adjudant QUENUM (son prénom m'a échappé), je fus également arrêté le même jour vers 15 heures par le soldat de deuxième classe BIO.

A la brigade de la sucrerie, je suis passé à l'interrogatoire où je n'ai rien nié à propos de la remise du tract à l'ouvrier. Après avoir été frappé férolement, je suis enfermé dans un container sans rien manger.

Le 24 juin, je suis conduit à la brigade de la ville Savè, ce jour-là, c'est face à face avec le chef de District AIKPE. Devant celui-là, je n'ai laissé entendre aucun brin de vérité concernant mon syndicat. Déchaînés comme un chien enragé, ils (AIKPE et ses proches) se sont jetés sur moi et j'ai été sérieusement maltraité.

Le 25 juin 1985, une délégation spéciale a quitté la Compagnie d'Abomey pour Savè et dirigée par le capitaine OGOUTCHOLA Dossou Irénée. Cette délégation a pour mission de m'exterminer j'allais dire, car tout juste à mon entrée dans la salle où sont placés ces hommes, ils se sont jetés sur moi. J'ai été trop molesté, les coups de bâtons retentissent par-là, les cravaches par ici, les rangers de l'autre.

J'ai des cassures crâniennes, qui d'un moment à l'autre, me font du mal. Les cicatrices sont indélébiles. Quand je tombe en agonie, ils m'exposent à l'air libre et si je reviens à moi, ils recommencent leur battue. En ce temps, OGOUCHOLA Irénée a laissé entendre cette phrase « les communistes ne crachent jamais la vérité, c'est leur méthode de travail ». Ainsi, il a donné l'ordre à ses subordonnés de me tuer. Vraiment j'ai été sauvagement bastonné.

Le 26 juin 1985, je suis ramené à la Compagnie d'Abomey où j'ai subi sauvagement les châtiments corporels. Le 27 juin, je suis transféré au Petit Palais. Du Petit Palais, je suis allé au Commissariat de Cadjèhoun . Là, j'ai eu de sérieux problèmes aussi. Comme je n'ai pas de liberté pour aller aux soins, les plaies se sont infectées. Ma tête s'est enflée et tout mon corps sent. Il a fallu l'intervention de mes parents pour me sauver de cette mort inévitable. Ils ont dépensé environ 80 310 francs CFA

De même, dans ce commissariat, j'ai souffert de dermatose. Mes parents se sont endettés et ils ont dépensé 30 850 francs CFA. Cette maladie n'a pas cessé. Elle continue de me menacer actuellement. En août de la même année, j'ai été au C.R.I où j'ai été chauffé aussi.

En décembre 1985, j'ai quitté Cotonou pour Parakou pour tomber dans les mains du Commandant (grade d'alors) Clément ZININDOHOUÉ, président de la Commission permanente de Sécurité d'Etat qui, lui aussi, a fait son temps.

En janvier 1986, je suis envolé pour Ségbana. La dermatose m'a de nouveau menacé. Avec l'aide de certains camarades de lutte arrêtés, j'ai dépensé 5 000 francs CFA pour calmer un tant soit peu ce mal.

Le 1^{er} avril 1989, j'ai été libéré. Durant ce périple, toutes mes choses sont gâtées. Ma femme est partie. Tous mes documents sont foutus. Ma chambre s'est écroulée. Les feuilles de tôles emportées par le vent. Le travail perdu. Arrivé à la maison, je suis à la charge des parents qui eux-mêmes cherchent celui qui peut leur donner à manger.

KEDOTE Léonard

Profession : étudiant

Demeurant à : C/184 B Cotonou

Date d'arrestation : mars 1976, en 1978 puis 19 juillet 1985

Date de libération : 3 septembre 1989

Centres de détention : commissariat central de Cotonou, Camp Guézo, Hôtel PLM Alédjo Cotonou, Camp Séro-Kpéra Parakou, Prison civile de Ségbana

Ma première arrestation remonte à mars 1976. J'étais alors arrêté et détenu avec huit (8) autres de mes camarades, tous signataires d'articles très peu conformistes dans le journal scolaire du Cours secondaire protestant Cotonou, journal alors baptisé « Cabral »

Nous nous étions retrouvés à près d'une cinquantaine dans une cellule lugubre (2.5 mètres sur 3 ou 4 mètres environ) sans lumière et sans aération mais avec un seau dans lequel nous devions faire tous nos besoins qui n'attendent pas. Tous les matins à 7 heures 30, mes camarades et moi étions emportés à la Sûreté Urbaine de Cotonou où nous étions gardés, à la Compagnie Républicaine d'Intervention. Là-bas nous subissons une séance de torture pendant quatre heures. On l'appelle le « rodéo ».

A midi, nous sommes autorisés, je dirai obligés de nous laver, de mettre des vêtements propres car les parents qui nous apporteront à manger ne devraient rien remarquer. Nous déjeunions et nous nous reposions jusqu'à 16 heures, quand commencent les cours d'idéologie, véritables séances d'endoctrinement.

Nous avons subi le rythme pendant deux semaines. Après quoi le Ministre de l'Intérieur, c'était Monsieur Azonhiho, nous rencontra et nous libéra en nous disant d'apprendre à nous tenir tranquilles, que ceci n'était qu'un avertissement.

Deux ans après, je me retrouvais encore dans une cellule lugubre dans un Commissariat de Cotonou, soupçonné d'avoir distribué des tracts. La police avait à charge de me le faire avouer et de me faire dénoncer mes éventuels acolytes. Une seule méthode : la torture.

Le 19 juillet 1985, la police débarque dans ma planque, l'encerle et me capture. Trente minutes après, je me retrouve avec deux autres de mes camarades dans une cellule du Camp Guézo de Cotonou. Ainsi, commence ma plus longue détention, mais aussi la plus éprouvante qui dura jusqu'au 30 août 1989.

L'isolement et la faim ont été les deux premières épreuves à vaincre. Nous étions gardés sans aucun contact avec l'extérieur. Seuls les militaires qui nous gardaient pouvaient nous voir. Et même eux, il leur était formellement interdit de bavarder avec nous. Personne ne devrait approcher notre cellule.

Du vendredi où nous sommes arrêtés au lundi, nous avons été soumis à une diète noire : pas de nourriture. Ce n'est que le lundi soir que nos parents ont commencé par nous amener à manger. Et ils déposaient au poste de garde. Nous ne les voyions jamais. Ce sont les militaires qui ouvrent notre cellule et nous glissent le manger.

Le lundi matin vers 11 heures, nous étions là quand le chef de poste, un Caporal, ouvre les cellules et nous enlève tous nos vêtements. Nous n'étions alors qu'en slip, contraints à nous asseoir et nous coucher à même le sol. Pas un pagne dans la cellule. Nous étions quasiment nus dans le froid de juillet-août, livrés en pâtures aux moustiques qui en animaient comme des abeilles dans une ruche.

Dans l'après-midi, un Adjudant du Petit Palais débarqua avec ces menottes et m'enchaîna dans les mêmes menottes que mon compagnon WANTCHECON Léonard. Son poignet droit était enchaîné à mon poignet gauche. Figurez-vous que pas un seul mouvement nous ne

pouvions faire l'un sans l'autre. Nous y sommes restés pendant deux semaines. Quand les menottes nous tombèrent des mains, les tortures n'en montèrent pas moins d'un cran.

C'était un vendredi à 9 heures, nos bourreaux, les lieutenants ZANKARO Moumouni et TAWES Pascal, arrivèrent nous extorquer des aveux. Après deux heures d'interrogatoire sans suite, ils décidèrent de nous infliger une torture très simple mais bien raffinée, efficace à leur goût.

C'est le garde-à-vous, bras au corps. Ils nous imposèrent de garder cette position jusqu'à ce que nous nous soyons décidés à leur dire ce qu'ils appellent la « vérité. Ils déposèrent au poste de garde du papier, un stylo et des consignes fermes : 15 minutes le matin pour les besoins et le petit déjeuner, 5 minutes le midi pour le déjeuner et 15 minutes le soir pour le dîner, tout le reste du temps au garde-à-vous ; la nuit y compris.

Pas de sommeil. Sur qui somnole, on verse de l'eau et il est manœuvré s'il persiste. D'ailleurs la nuit, les militaires versent de l'eau dans la cellule. Il faut vous le dire, tout le temps que durera cette torture, la porte de la cellule était ouverte, et les soldats se relayaient en faction devant nous à surveiller si nous gardions bien le garde-à-vous.

Vendredi au soir, tous nos corps étaient complètement endoloris. Nous n'étions plus que des statues debout. Nos têtes tombent qui derrière, qui de côté, qui devant. A ces signes de fatigue, nos gardes nous obligèrent à chanter, danser, autrement c'est le rodéo.

Samedi : nous étions complètement à bout. Nos corps ne suivaient plus, seuls nos esprits tenaient bon. Moi je n'avais jamais souffert des hémorroïdes. Mais ce jour-là, mes hémorroïdes sortirent de près de 5 cm. Alarmés, les gardes me transportèrent au dispensaire de la garnison. Là, je n'ai reçu aucun soin. L'infirmier de garde demanda aux gardes de me ramener en consultation le lundi. J'ai fait le déplacement dans mon seul et même slip. Je retournai à mes camarades comme j'étais parti.

Dimanche : le martyr continue pour nos corps. Vous savez, lorsque les douleurs dépassent un certain seuil, l'on devient insensible.

Lundi : dès 8 heures, ZANKARO et TAWES débarquèrent, s'enquérirent si nous avions fait des déclarations. Puisque la réponse était non, ils ordonnèrent aux militaires de garde de nous sortir dans la cour. La plus terrible séance de rodéo que j'ai jamais subie de ma vie allait se dérouler. Figurez-vous après trois jours, trois nuits de garde-à-vous, étions-nous vraiment des hommes debout ?

ZANKARO et TAWES : « Allez les gars, sortez-les, armez-vous de chicottes. Allez chercher des bâtons, ils apprendront à se taire, ces sales communistes ». C'était le branle-bas total dans le secteur. Qui allaient chercher des branches d'arbres, qui des lanières, qui des chambres à air de pneus, qui de gros bois de chauffage. En position départ, nous étions sur la même ligne et chacun avait au moins trois militaires pour s'occuper de lui.

ZANKARO et TAWES : « Roulez, roulade avant, allez vite ! aidez les et que ça gicle ! ». Et ça giclait, le sang aussi. A chaque roulade, nous étions roués de coups de fouet. Le soldat qui était directement derrière chacun de nous « aidait » accompagnant chaque roulade de coup de pied chaussé de godasses en cuir, ferrées à la semelle. A chaque coup une blessure sur le dos. Le dos complètement ensanglé, nous devions retourner très vite au départ, très vite pour des gens déjà debout.

Mais après quelques tours, il devenait impossible de bouger. Et là, c'est des coups de pieds et de bâtons, chicottes et autres lanières qui par leur force terrible nous faisaient bouger. Quelques cris de douleurs nous échappaient, loin d'attendrir nos bourreaux, ils s'en excitaient plutôt.

Faisons justice. Mais à part quelques zélés, l'on ne lisait pas la joie de maltraiiter dans les yeux des soldats. Mais les chefs étaient là, on les nommait ZANKARO et TAWES. Ils disaient avoir reçu l'ordre du commandant N'TCHA de nous tuer si possible, si les aveux ne tombent pas.

Les chefs étaient donc là, donnaient les ordres, et il fallait exécuter. Bon gré, mal gré, ils l'ont fait, bien fait même.

ZANKARO et TAWES : « Ca va les roulades. Continuez au tonneau. Après le dos, ce sera les côtes qui seraient exposés aux matraques. Rampez maintenant ! »

Nous, comme nous étions, n'ayant que nos cache sexe, nous ramions dans du sable plein de cailloux, de tessons de bouteilles et jonché de dalles qui couvraient les fosses septiques. Il suffit d'un tour et le tout est joué. Tous les coudes et les genoux étaient déshabillés de leur peau. La suite ! Et bien, sur ces genoux nous devions marcher.

Ici, le terrain de jeu est très limité, les dalles découvertes avec quelques graines de sable et de cailloux. Chaque pas de genoux résonne dans notre tête, et à ce signal répondent des coups de gourdin qui nous tombent de tous les côtés, sur la tête, les épaules, nous étions assommés, momentanément abasourdis.

Le temps de reprendre connaissance, les ordres reprenaient d'ores et déjà : « Marchez ! et que ça gicle ! ».

Après quelques répétitions de cette série, ils augmentèrent d'un cran.

TAWES et ZANKARO : « Allez chercher des briques, chargez leurs dos et faites les ramper ». Quelques tours après notre dos en est déchargé et les épaules les portèrent pour rendre plus pénible la marche sur les genoux dans l'épreuve qui devait suivre. Nous ne portions plus de peau ni sur les genoux ni sur les coudes. Nos tibias étaient déchiquetés, l'un d'entre nous, mon ami WANTCHECON Léonard a même reçu un coup de barre de fer au tibia qui a laissé une plaie profonde sur cinq centimètres environ.

De guerre lasse, nos bourreaux retournèrent dans des cellules individuelles les cadavres que nous étions presque, car nous avions frôlé la mort de très près.

Cette journée marque le début des tortures physiques directes. Chaque jour apportait son lot de brimades et de tortures. Tous les jours, nous allions sarcler et nettoyer les espaces libres du camp. Un jour nous avons subi un rodéo public que j'appellerai – excusez-moi, car les autres le sont aussi – gratuit. Nous avons sarclé toute la journée, garde chiourme au cul, kalachnikov et chicottes au poing, de 8 heures à 18 heures avec une heure de pause pour le déjeuner.

A 18 heures, nos deux bourreaux débarquèrent. Nous étions encore aux abords de la mare dont nous avons dégagé les herbes dans la journée. C'est en plein centre du camp.

Au moment où les soldats s'apprêtaient à rentrer et où les visites arrivaient aux détenus. Nos parents étaient arrivés aussi et attendaient devant « la semaine » d'où ils nous avaient à l'œil. C'est justement parce que nos gardes nous ont laissés traîner un peu après 18 heures que nous avons pu voir nos parents qui jusque là n'avaient jamais pu nous toucher des yeux.

Ils auraient dû ne jamais arriver, car ce qu'ils virent ce jour était atroce, inouï, complètement impensable. Pour leur plaisir, pour nous humilier devant nos parents, il y avait : mères, femmes et enfants, et pour faire de la peine à ces personnes, ils improvisèrent une séance de rodéo.

« Jetez-vous à l'eau et nagez comme du poisson. Tout à l'heure vous ramperez comme des crocodiles ».

C'est trempés jusqu'aux os qu'ils nous ordonnèrent de nous jeter à terre pour notre dose de ce soir-là. Le spectacle était affreux. ZANKARO et TAWES jubilaient, riaient, jouissaient profondément de nous voir rouler, ramper, marcher sur les genoux, crier sous les coups de bottes et de chicottes des gardes.

Nos parents étaient abattus, meurtris et n'ont pu s'empêcher de rouler à terre devant cette horreur. Dans le visage des soldats du camp qui ne participaient qu'en spectateurs au rodéo, l'on lisait plutôt l'indignation et la révolte contenues. Nos gardes affirmaient un zèle apparent en présence de leur chef, mais n'en exécutaient pas moins bien les ordres qu'ils recevaient.

Ils cognaienr dur et nous les sentions dans notre chair et notre âme. Aussitôt leurs chefs partis, les militaires du Camp Guézo et nos gardes venus de la présidence se rassemblèrent autour de nous et nous témoignèrent leur compassion. C'était émouvant. Certains par nous ont coulé des larmes, pas de douleur mais d'émotion. Ils nous consolèrent et nous encouragèrent à leur manière.

Le camp militaire PLM est, au Bénin de Kérékou, ce que le camp BOIREAU fut en Guinée de Sékou Touré. Le camp Boireau fut, mais le camp PLM est encore. Rien de particulier, mais aussi rien de militaire dans ce camp si ce n'est les hommes.

Quelques beaux bâtiments, l'on dirait des bureaux d'une entreprise bien fleurie. Les allées, toutes de granit concassé recouvertes, soigneusement tracées, des jardins parsemés de fleurs toujours bien entretenus confèrent à cette mystérieuse maison une apparence gaie et rayonnante. Toutefois, à l'entrée de la maison, quelque chose vous choque : une petite bâtie isolée de construction forte qui vous donne du frisson dans le dos au seul aspect qui s'offre à votre vue. Ce sont là les deux cellules qui font la triste réputation du camp PLM.

Mes camarades et moi avons été transférés là le 15 septembre 1985. Nous avons quitté à des dates différentes. En tout et pour tout, moi j'y ai passé exactement un mois avant d'être transféré au Camp Séro Kpéra le 15 octobre 1985.

Si survivre aux affres de la détention est héroïque, alors je peux dire que mes camarades et moi avons vécu une épopée. Nous en avons vraiment vécu. Voyons quelques temps forts.

Le premier jour de notre arrivée, à 16 heures environ, alors que nous étions déjà parqués comme des bêtes sans vêtements ni couvertures, les cliquetis des armes et des clés nous mirent sur le qui-vive, la porte de la cellule s'ouvre et une dizaine environ de soldats rentrèrent.

« Mettez-vous en rang, ici il faut toujours être en ordre. Et vite ». Nous nous mêmes en rang et avons eu droit à un discours digne d'un chef nazi. C'était le Caporal KOUSSENOU qui arriva à voir ceux qu'il a à dresser si jamais il ne les tuait pas plutôt.

« Présentez-vous un à un » nous ordonna-t-il, sa cravache en main. A votre nom, il vous arrose de coups de cravache. Parfois aidé de ses soldats, quand nous finissons aussi. Nous étions sept dans notre cellule. Et le Caporal KOUSSENOU, je suis payé pour tuer. C'est un métier et si jamais vous sortez d'ici vivant, ce sera tout redressé ».

A ces mots, tous se jetèrent sur nous avec des lanières, branchages, cravaches, ceintures, dans un assaut brusque puis reprirent en nous disant : « voilà le baptême. C'est pour vous souhaitez bonne arrivée ». Et un autre calvaire commença ainsi.

La première nuit à 20 heures – 21 heures, nos montres ont été arrachées. Ils nous ouvrirent pour nous sortir et nous disposèrent en rang. C'était pour une séance d'animation. Nous chantions les louanges du pouvoir et dansions au rythme de nos mains. Qui danse est fouetté. Comme l'objectif est de fouetter, tous nous dansions mal.

Cela a duré des heures pour finir par un rituel. Il y a un chant bizarre dont l'air et les paroles m'échappent qu'ils nous apprirent. Nous sommes en cercle, n'est-ce pas ? Assis, ils nous ordonnèrent de nous accroupir et de baisser la tête. Nous offrions bien notre dos.

A cadences régulières, les militaires qui tournaient derrière, nous arrosèrent de coups, de chicotées. Chacun un coup de chicotte à la fois et à chaque cadence. Tous nous jubilons. Les militaires de joie, la joie de nous arracher des plaintes, nous de douleurs : c'est à faire remuer Sade dans sa tombe.

Des nuits comme celles-là ont été nombreuses. Nous avons passé une semaine sans nous laver, nous l'avons souvent demandé, sans suite. Mais lorsque l'on nous l'accorde, nous l'avons presque regretté. L'on baptise pour tout au PLM., même pour la douche. Une semaine après notre transfert, l'on vient nous ouvrir en plein midi, pour aller nous laver. C'est tout un cérémonial.

A l'appel, nous répondions et sortions un à un. A la sortie de la cellule, chacun de nous dépose ses effets de toilette, et sur une distance d'environ trente mètres, il rampe sur le ventre, les coudes et les genoux dans une allée couverte de granit concassé à arêtes vives. Ce n'est pas tout. Il y a sur tout le parcours une haie de deux colonnes de militaires armés de bâtons et qui à coups secs nous aident à aller vite. Au retour, nous marchions sur les genoux. Donc qui finit cette épreuve retourne à la case départ devant la cellule.

Les douches sont à cent mètres environ au fond du camp, c'est alors que nous prenons nos effets de toilette, traversons la colonne qui s'est allongée jusque dans la douche et en grandes foulées sous les coups de bâtons, de poings et de crosses, nous filions à la douche. En cinq minutes, nous devrions avoir fini. En tout cas, de temps en temps, les bâtons venaient nous rappeler sous l'eau que nous devrions nous presser. Après le bain, nous retournons sur nos genoux en sueur les pieds un peu plus sales qu'avant. Baptême d'eau !

De temps en temps, l'on nous sortait en slip toujours entre 4 heures et 8 heures pour sarcler la devanture de l'hôtel PLM Alédjo, les kalachnikov et les bâtons ne sont alors jamais oubliés.

Pas d'œuf dans les repas, le nombre de morceaux de viande est limité. Le surplus aux gardes ! Les effets de toilette sont détournés. Quand nous n'étions pas prêts de mourir, pas de médicaments et ce sont les parents qui nous les achètent. Les vêtements sont interdits, les visites, jamais.

Lorsque par mégarde l'on vous surprend en train de regarder par les œillades de la porte de la cellule aux heures où les parents amènent à manger, à leur départ nous avons droit à un rodéo sec. Tous les prétextes sont bons pour nous torturer ; d'ailleurs sans prétexte, ils nous torturent déjà.

Voilà quelques aspects de notre détention au PLM

Un mois après mon transfert, j'ai transité par le Camp Séro-Kpéra avant de faire partie du premier contingent des détenus à inaugurer le 6 novembre 198 la prison civile de Ségbana.

METONGNON Laurent

35 ans, Administrateur du Trésor.

Date d'arrestation : 1979, à la suite de la grève des étudiants, 1985, à la suite des opérations dites du démantèlement du PCD, 1990 à la suite de la grève des travailleurs.

Divers lieux de détention : 1979 Sûreté urbaine de Cotonou, 1985 Poste 200 au Camp Guézo, Parakou, Ségbana. 1990 PLM Alédjo, Commissariat Central.

DESCRIPTION DES FAITS

1979 : Appréhendé à 23 heures à la place de l'Etoile Rouge par les agents du Petit Palais. Gardé sans contact après les perquisitions effectuées le lendemain. Rodéo suivi de coups et blessures chaque matin et ceci avant l'interrogatoire qui ne débuta que trois semaines après.

Tortures morales au cours des interrogatoires et exercice des travaux dégradants comme : balayage avec les mains, lavage des WC avec les mains.

1985 : Appréhendé aux environs de 10 heures au Palais de la Présidence et conduit immédiatement au poste 200 du camp Guézo. Transféré le 6 novembre 1985 à Parakou puis à Ségbana, après 40 jours de séjour suivi surtout de tortures morales et de corvées à Parakou. A Ségbana, les conditions de vie sont inhumaines. Au cours du trajet, j'ai eu un déhanchement qui périodiquement se répète

1990 : Arrêté à 6 heures du matin puis conduit au PLM Alédjo. De 7 heures à 12 heures ce 7 janvier 1990, ont débuté les tortures. Mouillé dans l'habit sous le robinet par le soldat de 1^{ère} classe GBEVONON Charles, je devais faire des roulades sur une longue distance très

rocailleuse avant de commencer par recevoir des coups de poings, de bâtons, de courroie de plusieurs soldats à la fois dont les plus zélés étaient :

Sergent OKE Sènangnon
1^{ère} classe KOUAKOU Théodore
HOUÉHOU Valentin
ODO Norbert.

Tout ceci sous l'œil vigilant du sergent chef GBESSA Chabi. Roué de coups pêle-mêle, il fallait crever creuser alors un trou à ma taille. Muni d'une pelle, et fatigué déjà, il fallait se mettre à la tâche sans observer une seconde pause. Au cours de ce travail forcé GBEVONON Charles arrache avec sa main mes cheveux, m'en met une touffe à la bouche. Le sergent OKE devait y ajouter une pierre à croquer et à appeler bonbon. Dans le tronc, le dos, la tête étaient les meilleures cibles. HOUÉHOU Valentin avec une houe à manche en fer quant à lui préférera la hanche. Le troc ayant atteint les épaules, il fallait ramasser le sable avec un panier tout en prenant soin de ne pas gémir. Les tortures devaient reprendre le lundi 8 janvier 1990 de 4 heures du matin à 8 heures avec l'équipe du soldat DJIDONOU Anatole qui fut le maître à jouer véritable. Rodéo, roulades sur le goudron, appuis avant, etc, etc, étaient le menu agrémenté de fouets dans le nouveau trou creusé à l'entrée du camp PLM. J'étais enfermé 22 heures sur 24. Les 2 heures servaient pour les corvées le matin et l'après-midi. J'ai eu droit à la toilette après une lutte âpre avec la commission qui avait été dépêchée le 4^{ème} jour pour m'entendre. Deux fois de suite une équipe du Petit Palais dans laquelle se trouvaient deux femmes photographes est arrivée prendre mes vues. A ce niveau on peut noter les tortures morales de cette scène. Comme le montre l'examen médical ci-joint ainsi que les deux photos prises juste après ma libération, il est question d'un traumatisme crânio-cervical, des plaies au niveau du rachis cervical. Au niveau du tronc, des plaies multiples zébraient les faces antérieures et postérieures du thorax et de l'abdomen et sont encore visibles jusqu'à ce jour de même que les plaies multiples cicatrisées au niveau des deux bras, coudes et avant-bras. Les tortures de DJIDONOU Anatole ont causé surtout la tuméfaction douloureuse (contusion) du creux poplité gauche puisque ce soldat s'est trouvé beaucoup plus de plaisir à taper ce creux poplité.

MALEHOSSOU Yaya Bagnikan

Toute l'histoire avait commencé le 4 décembre 1987 quand la police a arrêté le père de Rémi, Monsieur Marcellin C. AKPOKPO, parce que son fils a publié un papier appelant la population d'Abomey et des environs à exiger la libération des fils de la région arrêtés depuis des années et détenus pour leurs opinions sans jugement ni inculpation, à apporter des aides à leurs familles et à eux-mêmes, des aides à ceux pourchassés vivant en planque et à la leurs familles et des aides aux familles exilées. On le menaçait à tout moment pour qu'il dénonce là où se trouvait son fils qui diffusait des papiers à l'encontre du régime despote de Kérékou.

Le père est mis au violon du commissariat central d'Abomey, est sans contact contraint de se coucher à même le sol sans habit. Le vieux tient ferme et pour justifier la répression qu'il abattait sur lui, le capitaine OGOUCHOLA Irénée, trouva que les aides et lettres des défenseurs des droits de l'homme à travers le monde (les militants d'Amnesty International) trouvées chez lui sont illégales et que du coup le vieux jouait le rôle de complice du mouvement révolutionnaire. Alors OGOUCHOLA justifiait les tortures physiques et morales qu'il faisait subir au vieux de Rémi.

Le 8 décembre 1987, les capitaines TOSSOU et HOUNTIN sont descendus pour m'arrêter, je suis le père du camarade et ami de combat de Rémi et m'appelle vieux Yaya Bagnikan MALEHOSSOU. Je suis incarcéré sans contact et privé de nourriture que ma

famille m'apportait. Ils voulaient savoir où se trouvait mon enfant et son ami Rémi dont l'évocation du nom m'oblige à méditer une minute pour voir si ceux qui l'ont assassiné crapuleusement pourront bien être châtiés un jour. Dans tous les cas, je compte sur la détermination du peuple combattant.

OGOUCHOLA Irénée affirmant que c'est moi qui transmettais les lettres à mon enfant et que si je ne dis pas là où il se trouve, qu'il va me tuer. Deux semaines après un tel interrogatoire, KESSO Sébastien en compagnie d'un certain nombre de gendarmes m'ont fait sortir de la compagnie pour me torturer sauvagement. La même nuit, ils ont arrêté mon enfant et son ami Rémi.

Le capitaine OGOUCHOLA et certains gendarmes dont j'ignore les noms sont partis perquisitionner dans ma maison à mon insu et ont cassé des choses et mis tout en désordre. Personne n'a su ce qu'ils cherchaient.

Quelques jours plus tard, ils sont allés chercher mon fils et OGOUCHOLA donne l'ordre de bien le taper et jusqu'à la mort. C'est vers 17 heures que OGOUCHOLA conduit deux individus en sang menottés et qui étaient tous deux croulants. Je reconnus mon fils et Rémi et je suis atteint d'inanition.

OGOUCHOLA me demanda à peine si je connais ces deux personnes qu'il se jeta à bras raccourcis sur mon fils Souradjou qu'il a battu jusqu'au coma et ce fut le tour de Rémi qui était déjà mourant. Car moi, j'entendais les gens taper quelqu'un depuis 13 heures. C'était lui et sur cette dernière descente de OGOUCHOLA, Rémi reçut le coup fatal, il faut ajouter que la torture dura pour la dernière fois de 18 heures à 22 heures.

Après que Rémi ait succombé et que mon fils fut dans le coma, les gendarmes n'étaient pas intervenus. Il a fallu l'intervention de toute ma famille pour que le corps médical puisse intervenir pour sauver la vie à mon fils Souradjou. Les ordonnances étaient supportées par moi-même car OGOUCHOLA a refusé de le faire et c'est près de 85 000 F qui ont été engloutis pour sauver la vie à Souradjou. Sa mère a été obligée d'abandonner son commerce et d'investir tout l'argent qu'elle avait et a été immobilisée pour garder le malade et le choc reçu est à l'origine des troubles de la tension artérielle dont elle souffre. L'état de mon enfant est encore très grave car je crains qu'il ne puisse plus étudier correctement sans des soins approfondis.

Par rapport à la mère de Rémi, il faut dire que bien que son enfant soit déjà arrêté, OGOUCHOLA ne s'est pas abstenu de jouir du sinistre plaisir de voir taper et humilier cette mère en la mettant nue comme un verre. Et poursuivre la torture jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

MALEHOSSOU Bouraïma

Profession : Etudiant

Date d'arrestation : 24 décembre 1987, 19 mars 1979 et 6 mars 1984

Date de libération : 3 septembre 1989, 3 mars 1984 et 23 juin 1984

Quelques jours avant notre arrestation le 24 décembre 1987 à Cotonou sur indication du mouchard de la gendarmerie TOHOU Zacharie, KESSO Sébastien ne s'est pas abstenu de molester le beau-père de Rémi, Monsieur Toussaint LOKO dit ROKA, il l'a tapé jusqu'à lui casser le bras et jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Les preuves de cette barbarie existent et nécessitent des réparations surtout que KESSO et son chef savaient déjà là où on résidait.

Le 24 décembre 1987 sur indication de TOHOU Zacharie, une horde de flics armés jusqu'aux dents conduit par OGOUCHOLA Irénée est descendue là où nous résidons et a arrêté Rémi, sa femme qui portait une grossesse de 5 mois, sa mère, ma femme, mon enfant de 9 mois réveillé de son sommeil avec fracas et moi-même. Je devais être menotté dans le

dos ainsi que Rémi et les gendarmes ne se sont pas abstenus de nous torturer séance tenante pour nous humilier devant l'assistance en nous taxant de bandits, de délinquants. Il faut préciser que cette descente s'est faite à une heure du matin donc une violation des réglementations juridiques en cours dans le pays.

La femme de Rémi a été menottée ensemble avec sa belle-mère et dans une telle position les flics les obligaient à marcher l'une derrière l'autre. Imaginez s'il vous plaît la difficulté. Ma femme quand bien même elle avait un bébé sur le dos avait les deux mains menottées. Il a fallu que je proteste sérieusement pour qu'on lui ôte les menottes pour qu'elle allaite le petit Kémal. Nous sommes passées dans la maison d'une tante à Rémi où ils embarquèrent un fils de la tante Monsieur GNANCADJA Zacharie, instituteur dans une école de base à Agla.

OGOUCHOLA vient brutalement vers Rémi et moi, nous dire que nos protestations sont vaines car nous n'étions pas d'accord avec le fait qu'on nous ait menottés et il ajoute en se retournant : « C'est fini pour vous, dite adieu au PCD, car vous ne reviendrez plus jamais dans ses rangs ». Ce jour j'avais pris cela pour de vaines menaces mais plus tard tout se comprendra. Il y avait prémeditation.

On m'enferma avec Rémi, Zacharie dans le coffre d'une 504. On n'avait même pas de place pour s'asseoir, mais nous avons été comprimés dedans de force.

A la brigade territoriale de Cotonou, ils chargèrent le coffre à ZACHARIE et nous nous retrouvions à deux dans notre coffre.

C'est dans de telles conditions que le voyage a été engagé sur Abomey. On y arrivera à 5 heures 20 minutes du matin tout essoufflés et courbaturés. Ils intimeront l'ordre aux agents de ne pas nous laisser uriner et lorsque la mère de Rémi eut envie d'uriner on lui demanda d'uriner dans ses habits. La mère a été obligée de s'abstenir par amour propre.

Les capitaines OGOUCHOLA et KESSO vinrent vers 6 heures du matin demander à ce qu'on emporte Rémi et moi au commissariat central d'Abomey avec consigne qu'on doit être sans contact entre nous et avec nos parents. Cette précision est presque inutile car la plupart de nos parents étaient gardés à la brigade de gendarmerie de Bohicon.

Le 29 décembre 1987, on vint me chercher du commissariat pour la brigade territoriale d'Abomey en remplacement de Zacharie GNANCADJA car les mesures de sécurité prises pour nous empêcher d'être en contact sont tombées immédiatement car la sympathie de certains détenus et policiers ne tarda pas à se manifester quand bien même les zélés ne manquent guère. J'ai oublié jusque là de dire que depuis le 24 décembre 1987 j'ai toujours été gardé menotté de jour comme de nuit, ainsi que Zacharie et Rémi.

Le 16 janvier 1988, j'étais fatigué de mes conditions de détention et j'ai forcé les menottes que j'ai sautées. Les flics des lieux m'ont tabassé et ceci sous la direction du Maréchal de Logis CHABI (dont j'ignore le prénom mais que je peux reconnaître parmi mille autres : il est élancé et avait un début de calvitie). Le même jour Irénée OGOUCOLA est passé et a dit que le lundi 18 janvier 1988 qu'il me fera venir à la compagnie pour me prouver si je suis gardé dans de mauvaises conditions. Je lui ai réaffirmé que je ne pouvais accepter de telles conditions de détention ce qui le mit en colère extrême et il partit en trombe.

Le lundi on ne vint plus me chercher mais c'était mon ami Rémi qui était la cible privilégiée.

Le mardi à une heure du matin, on me réveilla de ma cellule, les gens de la brigade m'enlevèrent leurs menottes et elles furent remplacées par celles de la compagnie et on me fit ramasser mes effets utiles. Je me retrouvai à nouveau dans le coffre dans lequel j'étais pour arriver à Cotonou, cette fois chaque main menottée au pied opposé, ils ont pris la route de Cotonou mais arrivés au commissariat central, ils se sont arrêtés et sont partis chercher les autres selon moi. Ma surprise fut grande quand ils revinrent avec Zacharie et qu'on leur confia certains effets de Rémi. Mon compagnon de coffre cette fois-ci, c'est Zacharie.

J'ai imaginé ce qui s'est passé et Rémi n'était pas du voyage, mais j'ai pensé à tout sauf à sa mort. J'ai posé la question à Zacharie de savoir où était Rémi. Il me dit que la compagnie est venue le chercher vers 13 heures et qu'il n'est plus revenu avant qu'on ne vienne le chercher et je me suis dit qu'il a dû effectuer le voyage de jour. Je continuai de m'interroger sur l'événement qui exige notre présence à Cotonou. Le commandant de bord me somma de me taire au risque de subir une sanction exemplaire. Cela ne m'intimida guère et il me menaça avec son arme. J'avais eu ce que je voulais. On me conduit au Ministère de l'Intérieur, de là on m'achemina au commissariat de Cadjèhoun. La compagnie m'ôta ses menottes et le commandant de bord exigea qu'on me mette aussitôt d'autres pour éviter que je m'évade, que sinon je vais fuir.

A Cadjèhoun, j'ai été enfermé au violon sans contact et sans qu'aucun membre de ma famille ne sache où j'étais. En ce moment où la nouvelle de la mort de Rémi courait, il faut imaginer à quelle torture on soumettait mes parents. Moi à mon niveau, je me disais que Rémi était détenu quelque part à Cotonou ou à Parakou. Surtout que le commandant de bord qui m'a conduit d'Abomey à Cotonou m'a confié un foulard plus 500 F pour Rémi en me disant que quand je vais le rencontrer de les lui remettre. (Vous voyez le cynisme ! car il a participé à la torture de Rémi et de Soradjou). J'ai été soumis à une diète obligatoire et malgré mes protestations le commissaire n'a pas daigné me rencontrer pour m'assurer l'alimentation et son cynique adjoint me disait que leur souhait c'est que je meurs de faim et qu'ils iront me jeter à la morgue. Dans la mesure où vous voulez être des héros, disait-il, pourquoi vous réclamez de la nourriture.

Le 29 janvier 1988, BABALAO Alexis est venu me chercher pour Parakou, là j'étais convaincu que je retrouverais mon ami à l'aéroport ou à Parakou. Dans l'avion mes recherches sont demeurées vaines, mais à Parakou ma conviction est devenue totale. Arrivé au Poste de Police du Camp Séro-kpéra de Parakou je fus accueilli par mon ami AHOUISSOU Christophe, une des victimes de la sauvagerie de Irénée OGOUCHOLA qui me présenta ses condoléances par rapport à la mort sous torture de Rémi AKPOKPO. Imaginez le choc et mon état d'âme en apprenant de but en blanc la mort de mon ami. J'ai cru que nous allions nous voir bientôt car j'ai du mal à croire qu'il est mort.

Quelques minutes plus tard j'ai été pris en interrogatoire par le tandem Fousséni-Babalao, ils menacèrent de me faire roder et firent appeler leur homme de main le nommé SOSSA, mais ils le renvoyèrent car ils avaient fini avec moi en réalité.

Avant cet entretien Clément ZINZINDOUHOUÉ m'avait traité de délinquant et bandit qui trouble l'ordre public. Ce que je n'ai pas accepté.

Mais j'étais arrivé dans un contingent de gens indésirables comme moi et qui voulaient réactiver les luttes pour la dignité du prisonnier. Alors à 4 heures du matin, le 7 mars 1988, j'étais embarqué avec 8 autres camarades pour la sinistre prison de Ségbana.

Disons que là les conditions de détention sont extrêmement difficiles, sans visite et sans contact avec les populations environnantes. Nous vivons en déportation avec embrigadement, soumission aux travaux forcés, dans des cellules non aérées et sous un régime non équilibré sur le plan alimentaire. Le drame provient même du fait que les malades ne bénéficient d'aucun soin adéquat.

Une telle situation a fait que les maux même bénins sont devenus compliqués et parfois incurables.

Les luttes des peuples, des travailleurs, de la jeunesse de notre pays et les pressions externes des autres peuples et les conflits d'intérêts impérialistes ont fait que le 3 septembre 1989 nous avons été libérés grâce aux mesures d'amnistie.

Je ferai un retour en arrière pour parler des traitements inhumains qui ont été réservés aux femmes et enfants arrêtés au même moment que nous.

La femme de Rémi, AGONHOUN Catherine bien qu'étant en état de grossesse a été gardée à vue à la brigade territoriale de Bohicon où elle se couchait à même le sol dans des conditions insalubres. Les jours d'interrogatoire on vient la chercher le matin et ne revient que le soir sans qu'OGOUSHOLA ne se préoccupe de savoir ce qu'elle a mangé ou de ce qu'elle mangera. A la mort de son mari Rémi sous torture la flicaille a pensé que c'est le moment propice de la faire souffrir en la transférant à Cotonou où elle passera par le commissariat central et le Petit Palais avant d'être mise malgré son état dans un ACHAT pour le long et périlleux voyage Cotonou-Parakou. Elle fut isolée de ses compagnons de détention et sera relaxée quelques jours plus tard.

Pour elle, c'était la fin d'une longue période de tortures mais les bourreaux en avaient déjà décidé autrement depuis. Après l'accouchement elle apprendra la triste nouvelle de la mort de son mari. Elle continue de souffrir de cette douloureuse et brutale disparition. Les deux enfants de feu Rémi ne connaissent pas leur père. La fille avait eu la chance de le voir quant au garçon c'est deux mois et demi après l'assassinat de son père qu'il vit le jour. Tous ceux-là demandent que justice soit faite.

La mère de Rémi a été torturée sauvagement par le bourreau OGOUCHOLA Irénée sans ménagement aucun. Elle a été mise nue comme un ver et ils l'ont tapée. C'est un corps en sang qui a été déposé ce jour-là à la Brigade territoriale d'Abomey où étaient son mari et moi. C'était une torture morale sans limite. Elle avait perdu connaissance plus de deux fois dans la nuit et malgré tout cela elle était restée sans soins jusqu'à sa sortie. Elle ne doit la vie aujourd'hui qu'à l'attention de ces co-détenus et à la compréhension de certains policiers. Elle a vu tout son commerce péricliter et elle a des dettes énormes sur le dos et en plus de tout cela elle a perdu son enfant. Imaginez un peu ce qu'elle doit ressentir dans sa chair de mère et de victime.

Ma femme et mon enfant ont été détenus dans les mêmes conditions que la femme et la mère de Rémi. Le drame est que mon enfant était malade et est resté sans soins et aujourd'hui continue de traîner les séquelles de cette maladie.

Pour trois femmes et un petit enfant, ce n'était qu'un seau d'eau qu'ils avaient pour leur toilette du matin et un autre seau le soir. Il est arrivé des jours où on a empêché ma femme d'acheter de la bouillie pour le manger de l'enfant. Il y eut des jours où ils n'avaient pas à manger, un exemple marquant le 1^{er} janvier 1988 à Bohicon. Le jour où nous avons été arrêtés ma femme revenait du marché de Pahou où elle était allée s'approvisionner. Rien de cela n'a été sauvé et les voleurs aussi sont venus ramasser les effets de mon enfant, ceux de ma femme et quelques uns de mes effets restés là. Ma femme est revenue trouver tous es bien envolés à cause de la barbarie moyenâgeuse des Elégbédé, Ogouchola et consorts.

POST SCRIPTUM SUR MA DETENTION DE 1979 à 1984

Je tiens à ajouter que les sévices de la police ont commencé sur moi depuis le 19 mars 1979 à Abomey. J'étais arrêté chez mon ami Rémi G. AKPOKPO en même temps que lui. A partir de 9 heures ce jour là, on l'a torturé jusqu'à 13 heures. On me torturera le même jour de 17 heures à 20 heures en me cravachant. Le lendemain, on m'attacha les mains dans le dos et on me fit coucher sur le dos en travers d'un banc et on me mit le bout de fusil mitrailleuse dans l'oreille pour me sommer de parler et il faut vous dire que c'est avec du fil électrique que mes mains ont été attachées. Si on voit les Agonvinon, ils pourront citer leurs acolytes. On nous transféra à Cotonou et ce jour, ce qui est étonnant, les flics qui étaient de garde au commissariat central de Cotonou se sont jetés sur nous pour taper avant de chercher à savoir ce pour quoi on nous a amenés.

Vous voyez à quel degré d'aliénation se trouvent des hommes de main du système !

Le 5 avril 1980, je fus transféré de la Prison Civile de Cotonou avec une trentaine de camarades.

Un bref retour en arrière est nécessaire pour dire que les interrogatoires se faisaient à l'école de Police où AGOSSA et ZODEOUGAN avaient des élèves policiers prêts à dévorer. Il y avait une élève géante et massive à qui AGOSSA disait de s'asseoir sur le prisonnier allongé sur le sol.

Le 30 août 1980 pour affaiblir notre force, la police nous divisa en deux groupes et je fis partie de celui qui a été envoyé à Porto-Novo où dès notre arrivée le régisseur GOUNOUKPEROU Dafia Pascal menaça de nous serrer et a commencé par exercer sa dictature sur nous. Imaginez qu'on nous fit coucher sous la pluie pendant plus d'un mois. Il faut dire que quant ça plait à N'TCHA Jean et SOGLHOUN NOUTAI, il débarque près de 150 gendarmes armés jusqu'aux dents pour matraquer, taper à coups de crosse, de godasses, 11 personnes. L'invention est allée jusqu'à ce que nous empêche d'aller à la toilette.

Dans tout cela, il faut dire que nous avons été gardés sans jugement ni inculpation pendant près de 5 ans sans un seul espoir de dénouement.

LE 3 mars 1984, la grande évasion à la Prison civile de Porto-Novo. Je suis arrêté le 6 mars 1984 et gardé dans un container par GANHOUEGNON et transféré à Cotonou au Camp d'où nous nous évadons le 23 juin 1984. Je ne rejoindrai ma famille que le 5 août 1984.

MALEHOSSOU Souadjou

Age : 21 ans

Elève

Demeurant à ABOMEY

Date d'arrestation : 18 janvier 1988

Date de libération : 30 avril 1988

Centres de détention : Camp d'ABOMEY – Commissariat central de Cotonou – Camp Séro-Kpéra de Parakou

J'ai vu et senti mourir mon aîné Rémi qui m'a sauvé la vie.

Tout a commencé le 18 janvier 1988 à partir de 16 heures environ. J'étais en classe ce 18 janvier 1988 en train de réviser mes leçons quand mon surveillant général fit son entrée et me dit quel e proviseur a besoin de moi ; sans aucune autre déclaration, il me conduisit dans le bureau du proviseur où étaient installés OGOUCHOLA et ses coéquipiers.

A mon entrée, OGOUCHOLA me demanda de déclarer devant mon Proviseur à qui je remettais les notes que AKPOKPE Rémi m'envoyait et aussitôt j'étais libéré. Comme j'étais resté sans aucune réponse, ils me conduisirent à la compagnie.

Mon entrée dans le bureau de déclaration fut accompagnée de paires de gifles, par où avaient commencé la torture. Après m'avoir posé la même question plusieurs fois, je leur répondais que j'ai plus vu Rémi ni eu de ses nouvelles il y a près de 2 ans.

Sous le signe d'un officier, une douzaine de soldats m'ont entouré avec des matraques, des cravaches et des menottes en mains ; quelques secondes après, il m'ont menotté le pied gauche à la main droite et la main gauche au pied droit. Après m'avoir ligoté ainsi, des coups de matraques, des cravaches commençaient par tomber sur moi. Une heure après que ce combat inégal (c'est un jeu de mots) entre une dizaine de soldats et un adolescent de 19 ans eut lieu, le capitaine OGOUCHOLA leur demanda de me faire passer dans son bureau où je croyais à ma libération prochaine, mais ce fut plutôt une autre phase de torture. Même les menottes enlevées je n'avais pas pu aller sur mes pieds dans le bureau du capitaine ; je tombais chaque fois que je me levais. Cet exercice repris plusieurs fois, je fus tiré comme un sac de maïs par terre dans le bureau du Capitaine où m'attendaient KESSO, OGOUCHOLA et un commandant de l'armée. OGOUCHOLA ordonna à ses agents de faire venir le N° 1 AKPOKPO Rémi. Il revient le corps tout gonflé et conduit de la même manière dans les

escaliers que moi. C'est en ce temps là que OGOUCHOLA sortit une lettre et me montra. Après cela il me reposait la même question avec la même réponse, il demanda à KESSO de m'aider à dire la vérité, sous son signe tous les agents reculèrent. La bataille continue mais cette fois-ci plus pénible que l'autre car dans celle-ci, on recevait des coups de matraques et de pieds en désordre partout dans le ventre comme dans les reins, on nous prenait et on nous jetait comme des sacs de maïs. Tout fatigués qu'ils étaient, OGOUCHOLA invite KESSO à nous exterminer, celui-ci était en sueur aussi.

Puis il invita une jeune fille de son bureau à y aller. Celle-ci n'ayant pas voulu nous taper déclare qu'elle est malade et il lui dit que si elle n'exécute pas, elle sera punie sévèrement. Une nouvelle phase de combat commence mais cette fois uniquement des coups de matraque sur la tête. Une fois que le capitaine se rendit compte que c'est un bon moyen de nous achever car il le dit à chaque fois qu'il a la matraque en mains : « Mon devoir c'est de vous achever et je le ferai » ce n'est qu'à 19 heures 30 environ que prenait fin ce combat et KESSO nous faisait comprendre que s'il n'a pas pris rendez-vous avec le préfet que nous verrons bien ce qu'est la vie. Leurs tenues sont mouillées de sueur tout comme si elles sont trempées dans l'eau. Sous le signe du capitaine, les agents réapparurent et il leur ordonna de nous menotter le pied gauche à la main droite puis de nous mettre dans un coin. Le N°1 Rémi après avoir retrouvé un peu ses esprits mit sa main sur ma poitrine pour s'assurer de l'allure de ma respiration. Je lui répondis par le même geste en retour et j'ai remarqué que sa respiration était très lente et après quelques minutes, elle s'était coupée complètement. J'ai crié : « Au secours ! » Le garde intervient et téléphona rapidement au capitaine ; celui-ci arriva et lui enleva les menottes et lui pratiqua la respiration artificielle mais ceci fut vain. Ils le conduisirent à l'hôpital de Goho et après toute analyse le médecin qui était de garde leur déclara qu'il était mort. Dans la nuit même, il fut conduit à Cotonou.

Avant qu'ils ne reviennent de Goho à la Compagnie, moi-même je devrais rendre l'âme. J'avais perdu connaissance ; ils m'enlevèrent les menottes et me conduisirent à Goho, où le médecin de garde protesta : « Pourquoi tuez-vous les gens d'abord avant de les conduire vers nous ? » Là j'ai eu un peu de nouvelles sur la mort de notre ami. Il refusa de me garder et je fus reconduit dans le camp Goho sur le terrain de football sans aucune amélioration, les gardes nous renvoient à l'ex hôpital d'Abomey où j'ai passé le moment le plus difficile de ma vie. Après une semaine presque en coma, je me suis retrouvé tout lourd surchargé de maux tels que les maux de reins, de tête. Jusque là les parents n'ont pas beaucoup droit de rester avec moi. Ce qui va bloquer mes soins est maintenant le paiement des ordonnances ; et c'est mon père qui est en prison pour le même problème qui sortait son argent pour les payer même la radiographie.

Plus de quatre-vingts mille (80 00) francs CFA ont été dépensés pour rétablir une partie de ma santé car jusqu'ici je souffre de certains maux.

Le 20 mars 1988 nous fûmes conduits à Cotonou alors que les soins ne sont pas terminés. Et malgré qu'une commission est envoyée par l'Intérieur depuis Cotonou, ils n'avaient pas dit mot sur le paiement des ordonnances. A Cotonou, nous étions installés au commissariat central où personne ne demande d'après moi pour ma santé et c'était encore mon vieux qui me payait encore les comprimés nécessaires.

Peu à peu pendant ces durs temps quelques maux étaient partis mais il restait les maux de tête et de rein qui persistent jusqu'ici.

Après avoir passé 21 jours au commissariat central, nous fûmes conduit au Petit Palais de Cotonou où une autre torture nous attendait. On nous avait mis dans un garage rempli de moustiques et c'est là que nous allions passer 2 jours ; puis on s'était mis sur la voie de Parakou ; là-bas on était intégré dans un monde de prisonniers où la vie était plus supportable que celle qu'on avait vécu à Cotonou. Car on rentrait en chambre à 18 heures et ce n'était qu'à 7 heures du matin qu'on nous ouvrait la porte. On nous nourrissait comme des cochons

jusqu'à ma sortie du Camp Séro-Kpéra le 31 avril 1988. Mon père libéré presque un mois avant moi, e n'avais plus un franc sur moi pour les frais de voyage. J'ai été les voir pour ce problème de voyage et ils me demandaient s'ils avaient tort de m'avoir libéré. Donc que je pouvais périr à Parakou. Je m'étais lancé en promenade avec des sacs sur la tête et par chance j'ai croisé une connaissance à la garde de l'O.C.B.N qui m'a fait voyager avec son propre argent. Arrivé à Abomey, j'ai repris les cours mais après une heure d'étude je commence par avoir les maux de tête et j'ai dû laisser cette année-là écouler. La nouvelle reprise me crée aussi les mêmes problèmes jusqu'à ce quelle a été déclarée blanche. Même à l'heure où j'écris ces lignes, la situation n'a pas changé.

En gros, c'est la mort de Rémi qui m'a donné encore la vie et surtout l'éveil de nos amis de France qui ont publié dès le lendemain, la mort de Rémi sans quoi, OGOUCHOLA pouvait reprendre la bataille avec moi.

Pourquoi nous ont-ils torturés, manœuvrés jusqu'à tuer Rémi et d'autres. Je crois bien pour avoir réclamé la démocratie et le rétablissement de certains choses dans ce pays : où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous tendons vers l'objectif principal. Et ceux qui ont sacrifié leur vie vont nous aider à réussir nos plans. Nous devons aller jusqu'au bout !

Abomey, le 11 mars 1990

Moussa MAMA YARI

Né en 1951 à Kouandé Bariba

J'étais régulièrement inscrit en tant qu'étudiant en 3^{ème} année de Sciences Economiques quand j'ai été appréhendé pour la première fois le 20 novembre 1979. C'était lors des premières élections de commissaire du peuple. Sur ces élections, le Parti Communiste du Dahomey s'était prononcé contre à travers des tracts et des graffitis et avait ordonné le boycott de celles-ci. En application de ce mot d'ordre un groupe d'étudiants avait pris d'assaut le bureau de vote de l'Ecole des Sœurs près de l'Eglise St Jean de Cotonou. J'étais de la partie. Le groupe était conduit par Emmanuel ALAMOU , 3^{ème} responsable des étudiants qui avait conduit la première grève après l'écrasement du soulèvement populaire en 1975 suite à la mort de Michel Aïkpé. A cette action donc, notre camarade avait prononcé son discours faisant le point rapide de la situation marquée par le bâillonement total des libertés du fait du régime anti-populaire qui nous dirigeait. Il avait caractérisé ces élections comme une mascarade et en conséquence avait demandé d'exécuter le mot d'ordre de boycott. Le camarade avait été applaudi par les étudiants alors présents pour la manifestation. Suite à ce mot d'ordre, le milicien du nom d'AGUEMON qui supervisait ce bureau de vote s'était mis à poursuivre le camarade Emmanuel qui prit la fuite. Pour protéger le camarade Emmanuel qui était déjà recherché par la police politique, le nommé Adam MAMA YARI lance un crochet au milicien qui tombe. Ce qui permit à l'autre de disparaître. Aussitôt le milicien change de cible et se met à poursuivre Adam. Ce dernier est pris par un autre camarade sur un engin dont la vitesse ne pouvait répondre à l'exigence de la situation. D'où mon intervention avec mon engin qui semblait plus en forme. Malheureusement, l'alerte était déjà donnée et plusieurs personnes étaient désormais à mes trousses. Il y avait beaucoup de gens sur les voies du fait de ces élections. Nous ne pouvions plus éviter les gens. C'est ainsi donc que nous étions appréhendés. Et par le hasard des faits nous étions deux frères.

Il faut signaler qu'à cette époque notre peuple pour une écrasante majorité était bien mystifié, trompé, dupé. Kérékou, aidé des traîtres au mouvement démocratique, bénéficiait d'un soutien manifeste. Kérékou était tout-puissant car il avait boisé toute résistance de la part de nos aînés. Mais malgré cette « toute-puissance » la génération des étudiants que nous étions, avait adhéré aux idées du Parti Communiste du Dahomey. Nous étions contents

d'avoir un tel éclairage pour aller à l'assaut d'un tel pouvoir. Nous nous retrouvions aux avants-postes de combats contre les actions de ce pouvoir pseudo-révolutionnaire policier et répressif. Nous avions une confiance infinie à la prochaine victoire du peuple sur ce pouvoir mystificateur. Nous étions animés d'un engouement tout spécial, d'un enthousiasme à toute épreuve. Nous avions et étions bien conscients que ce que nous faisions pouvait nous conduire en taule avec des tortures et autres sévices corporels et la perte de nos études et de nos boulots. Mais la force de nos convictions, la foi en l'avenir radieux de notre peuple, la combativité des uns et des autres était plus forte que l'idée des tortures, des sévices, des misères à subir face aux limiers du Petit Palais et dans les geôles. Et puis nous étions bien renforcés par les riches expériences des autres peuples. Cette parenthèse étant, je reprends mon récit.

Appréhendé, nous étions conduits à l'Etat Major devant un Colonel qui était un cousin à nous. Nous étions au Poste 300 de 11 heures à 18 heures avec un premier interrogatoire de routine. Vers 18 heures un véhicule de la Direction de la Police d'Etat était venu nous chercher pour être amenés à la DPE face à la grande poste de Cotonou. Nous avions en face de nous Monsieur Marc GUINNIKOUKOU adjudant, de Monsieur Edouard ZODEOUGAN alors DPE. La question immédiate qui les intéressait c'était de leur indiquer le nom et l'identité du camarade qui était poursuivi et qui avait pu s'échapper. Là où on pourrait le retrouver. Il est évident qu'elle (la police) ne pouvait avoir un tel renseignement de notre bouche. Nous avions déclaré ignorer un tel bonhomme. Aussitôt un billet d'écrou a été fait pour nous devant nous conduire au commissariat central Adam pour le violon 1 et moi pour le violon 2.

A notre arrivée, nous sommes déshabillés, chacun enfermé dans sa cellule. Au violon 2, je trouverai deux camarades pris quelques mois auparavant : Simon KOUDEZIN et Léon YELOME. Le reste était des droits commun pris pour vol, délinquance, bagarre, escroquerie, etc...

Quelques caractéristiques du violon 2 (V2)

Le V2 est réservé aux éléments « dangereux ». Ses dimensions 1.20 mètre de largeur sur 2.5 mètres. Un battant en fer avec une petite grille servant d'ouverture ; ce battant est toujours fermé. Les cellulards de V1, V2 et de la grille sont « sans contact » enfermés 24 heures sur 24. Interdit de communiquer avec l'extérieur. Une seule sortie aléatoire tous les matins 15 minutes au maximum pour faire les besoins et la toilette. Cette sortie peut être remise en cause à tout moment suivant l'humeur des gardiens et on y rencontre de tout genre ou pour une raison ou une autre. On reste en slip assis ou couché à même le sol nu, les murs noirs encrassés de toutes les saletés possibles. On sue à grosses gouttes, on pue. Une cellule où il fait toujours sombre et où il est absolument impossible de lire. D'ailleurs c'est interdit d'y introduire un papier de quelque forme que ce soit. Les limiers veillent à tout moment contre toute infraction de leur législation policière. Il y avait un grand pot en fait des seaux avec couvercles pour nos besoins puisque nous sommes enfermés 24 heures sur 24 comme je l'ai dit plus haut. Les moments les plus difficiles entre autres misères, c'est quand un co-détenu doit faire ses besoins. Il le fait au vu et au su de tous les autres détenus. Vous imaginez tout le baume qui envahit toute la cellule et même tout le poste de police. On est alors obligé d'avoir du crésyl pour essayer d'atténuer les effets des odeurs. Cette description me donne de la chair de poule à l'instant où j'écris ces lignes. C'était la triste et dure réalité qu'il fallait vivre avec des déclassés de la société des lumpens avec leur morale puante. Toutes les conditions visaient à nous abattre le moral et nous rendre faible devant la police pour qu'elle extorque le plus de renseignements possibles. L'objectif étant de t'anéantir et de te retourner contre tes camarades et ton organisation. Au sujet de ce cachot, je dois préciser que nous étions régulièrement au nombre de dix personnes quand nous ne sommes pas nombreux.

Quand il y avait des rafles on atteignait parfois 25 personnes. Arrêtons-là pour le moment et abordons la phase des interrogatoires.

Mon cas parmi nous deux intéressait plus la police politique et elle misait faire une bonne « affaire » avec moi : me soutirer le maximum d'informations sur le Parti. Mon nom était sur leur liste. Un interrogatoire choc fut organisé pour moi à l'Ecole de Police où j'ai été conduit pour la circonstance. Mes camarades de cellule m'avaient rappelé le comportement à avoir face aux flics et les procédés utilisés pour extorquer les aveux. J'étais donc prêt à tout. L'interrogatoire était dirigé par Mama YACOUBOU gendarme en retraite, ancien Directeur du Petit Palais, LAHADE un officier de Paix, GOMINA, Sanson WOSOU actuellement Directeur des Affaires consulaires au MAEC, TCHOROWE Martin et un dernier, un bariba dont j'ignore le nom. A part LAHADE, tout le reste était des hommes du Nord. C'était bien conçu pur m'avoir puisque bon nombre me connaissaient ou connaissaient mes parents. Etant un jeune du Nord connu par eux, ils pouvaient espérer par ce conditionnement psychologique que je livre ces « FONS », ces « DANXUME ». Malheureusement, ils ne savaient pas au font à qui ils avaient à faire. La première question après avoir décliné mon identité, c'était de décrire les circonstances de mon arrestation. Ce que je fis sans gêne. Ils ont demandé le nom et les renseignements sur le camarade qui a fuit. Je ne connais pas. Nous sommes passés rapidement sur autres questions, étant donné les informations en leurs possessions.

Deuxième question : Qu'est-ce que le PCD ?

Troisième question : connais-tu un tel ?

J'ai répondu à toutes ces questions par la négative. La 3^{ème} question était le point nodal de leur interrogatoire. A mon non ferme, ils ont demandé l'intervention de deux flics pour me prendre en compte. Ceux-ci bien contents avaient chacun un fouet communément appelé « SOMKPAKA ». J'étais en slip. Ces deux gaillards m'avaient bien pris en compte, encerclés par eux. Cela a duré 30 minutes. La caractéristique de cette chicotte ou plutôt de ce fouet une fois qu'elle touche votre corps, c'est de vous enlever la chair. Après cette torture mon corps était comme une peau de zèbre ; des plaies partout. Ils sont revenus sur cette 3^{ème} question. J'étais devenu plus ferme. J'ai répondu par la négative. L'intervention sollicitée de l'officier supérieur ne changea pas ma position. L'interrogatoire s'arrêtera là puisque n'ayant rien tiré de moi. Je fus reconduit au V2. Mon frère n'ayant pas été interrogé avec la même vedette.

J'ai été pris en compte une deuxième fois par GOMINA et Samson WOROU. C'était cette fois-là le matraquage psychologique, l'usage de la carotte avec toutes les promesses de liberté si je révélais les informations dont ils avaient besoin. Ce matraquage visait à me faire comprendre que je m'égarais en suivant les sudistes, les fons. Pourquoi moi, un type du Nord, je m'opposais au régime de KEREKOU ? Qu'est-ce qui me manquait ? Bref, un laïus du genre m'était tenu. Mais sans succès.

Ne pouvant aller aux soins, mes camarades ont dû utiliser les antibiotiques « Ampicillin » généralement appelé « Nu Kpo go kpo » pour faire cicatriser les plaies. Couché à même le sol avec ces blessures sur tout le corps, c'est la misère, des souffrances indescriptibles. Au violon 2, j'y suis resté jusqu'en juin 1980 date de notre transfert à la prison civile de Cotonou.

Comme la détention durait déjà 8 mois pour certains, 4 mois pour d'autres, nous avions organisé une grève de la faim pour 48 heures largement diffusée par les camarades à l'extérieur. C'était pour protester contre notre détention déjà prolongée sans qu'on sache à quoi on était destiné. La réponse à cette grève était notre transfert en prison. Le premier camarade à être conduit en prison était Simon KOUDEZIN. Nous l'avions rejoint deux mois après. Suite à nos protestations on nous a donné le statut « d'internés administratifs ».

LE 30 août 1980 j'étais encore transféré pour la prison civile de Porto-Novo dans un groupe de quinze détenus politiques liés à la question du PCD. Ce transfert faisait suite à une action menée pour infliger une correction à un provocateur lié au service de renseignements

du nom TAOFIK introduit parmi nous comme un étudiant arrêté aussi pour fait de grève et chargé de rapporter à la police politique les menus faits de notre existence et de nos déclarations. Ayant réalisé un recouplement de faits sur son identité et son itinéraire universitaire, nous avons pu conclure que ce n'était pas un étudiant. Par la suite nous avons établi des preuves des lettres qu'il envoyait par le biais d'un autre agent de renseignements. C'est ainsi que nous nous sommes résolus à lui régler son compte. C'est en représailles à cette action que le pouvoir a divisé le groupe des étudiants et professeurs (une trentaine environ) en deux pour envoyer une partie à Porto-Novo.

Le chef geôlier de la Prison de Porto-Novo du nom de Pascal DAFIA GOUNOU KPEROU originaire de Kandi actuellement en retraite, se passait pour « un homme canaille qui casse les durs ». C'est ainsi que notre groupe lui fut envoyé, groupe comprenant les chefs du mouvement protestataire des étudiants. Monsieur GOUNOU KPEROU avait promis à l'autocrate qu'il nous conduirait à coup sûr à « écrire la fameuse lettre de pardon ». Il devait arracher notre reddition totale face à Kérékou qui suivait personnellement le plan. Le Monsieur avait les entrées libres à la Présidence pour voir directement Kérékou. Sur la question du PCD, Kérékou était déjà en ces années reculées hors de lui-même quand on lui en parle. Il était prêt à tout donner pourvu qu'on réussisse à lui enlever cet os de sa gorge. Il donnait donc directives sur directives.

Remarquons ici qu'en prison, faire écrire une lettre de pardon est un moyen d'action utilisé par le pouvoir pour détruire la personnalité du détenu politique et même le transformer en collabo. C'est ainsi que déjà au commissariat central ce moyen a été utilisé pour avoir Philippe ZOCLAKLOUNON qui a livré des renseignements sur des camarades et le mouvement. Fort de cette première expérience, nous avons réussi à avoir à la prison de Cotonou l'unanimité qu'il ne fallait plus écrire une telle lettre. Le faire c'est renier le combat que nous menions pour la renaissance du mouvement démocratique que nous venions de reconstruire.

A Porto-Novo, le plan central du geôlier était basé sur la rédaction de cette lettre de pardon. Il comptait réussir cette mission dans cette prison de Porto-Novo, vieille prison coloniale où Monsieur DAFIA GONOU KPEROU régnait en despote absolu. Il utilisait des méthodes archi-patriarches pour diriger la prison. La cravache « SOMKPAKA », la matraque, la planche de bois bien taillée généralement appelée en langage vulgaire « parmatoire » servent à infliger des tortures physiques à des pauvres paysans, à de jeunes gens pris pour vol de régime de palme, de mangues et autres délits. Il terrorisait cette masse de prisonniers faméliques, aux visages désossés, parce que mal nourris, entassés comme des sardines dans les bâtiments, soumis à de basses besognes. C'était un véritable enfer sur terre. C'était bien affreux et révoltant pour des intellectuels comme nous de voir ces traitements inhumains et dégradants infligés à des êtres humains par d'autres qui s'en vantaient. Ce patriarche misait sur ce climat de terreur pour nous abattre le moral et atteindre son objectif. Avant notre arrivée il avait interdit aux droits communs de nous porter secours sous quelque forme que ce soit.

Toutes ces dispositions prises, le geôlier met au point différents scénarios pour nous provoquer et nous mater proprement en vue de notre reddition totale. Ces provocations en bonne et due forme se résument comme ceci :

- 1- Pour pénétrer dans la prison de Porto-Novo, nous entonnions une chanson Fon : « So ma dé ma dé, mi lè na gba yé... » Cette chanson énerve le chef geôlier qui était hors de lui-même. Il tempête. A un camarade qui tente de s'asseoir sur un banc dans son bureau sans son autorisation, il administre une gifle en le traitant de mal éduqué. Nous protestons et refusons de nous asseoir quand il nous demanda de prendre siège. Alors commencent vociférations, injures, calomnies, mensonges et

dénigrements. Dans cette prison, nous promet-il, la pagaille de l'université va prendre fin. Il va nous réduire. Nous serons enterrés vivants, précise-t-il.

- 2- Le lendemain de notre arrivée, il nous fait sortir de notre cellule, nous aligne et met en face de chacun de nous un droit commun. Il entonne les différents slogans révolutionnaires alors à la mode : « EHUZU , SUKA TI YINAN, ABERE ... » et nous demande de répondre. Nous refusons de répondre et commençons notre agitation contre le pouvoir. Il s'énerve et ordonne aux droits communs de nous frapper. Il s'y joint et donne des coups de poings. Notre agitation porte et les droits communs se retirent. Il ordonne de mettre certains d'entre nous en cellule. Il nous promet d'être plus terrible la prochaine fois.
- 3- Pour diviser notre unité d'action, il décide de nous répartir dans les différentes grandes cellules appelées « BATIMENTS ». Nous refusons d'obtempérer. Ce jour-là nous l'avons fustigé proprement et avons mis à nu sa terreur instaurée. Il avait le profil bas et son autorité était entamée sérieusement. Un vent de liberté commençait à souffler. Les traitements inhumains faits publiquement avaient cessé.
- 4- Pour pouvoir jouer sur notre moral il a joué des pieds et des mains pour faire libérer quatre (4) parmi nous qui avaient signé la lettre de reddition. Nous nous opposons à leur libération et exigeons la libération immédiate et sans conditions de tout le monde. Ils font intervenir un détachement de près de 40 personnes pour nous neutraliser et les faire évacuer.
- 5- La dernière provocation vécue qui a conduit à une stabilisation des positions fut organisée le 16 novembre 1980. Elle fut conçue en liaison avec l'Etat Major Général de la gendarmerie qui dégagera un détachement de 80 personnes pour conduire l'opération. Ce jour-là, le gardien chef provoque littéralement un de nos camarades et le gifle. Ce dernier riposte. Les autres agents vont au secours de leur chef et tapent le camarade. Les droits communs nous alertent. Aussitôt nous réagissons. La bagarre s'engage. Une pause intervient. Quelques instants après le détachement de 80 agents qui était déjà en alerte débarquent avec des matraques. Les droits communs étant enfermés dans leur bâtiment, nous étions les seuls sur la cour. La rage des agents se déverse sur nous. Ils nous matent proprement. Ce jour fut pratiquement un jour de « deuil ». Ces scènes de bastonnade étaient affreuses, ignobles à voir. Les âmes sensibles n'ont pu retenir leurs larmes en voyant ces scènes horribles.

Notre geôlier et ses hommes pensaient avoir réussi leur coup. Mais très tôt ils déchantèrent. C'était une équation impossible à résoudre que de venir à bout de notre détermination. Nous avions une conscience claire de notre responsabilité dans la reconstruction du mouvement démocratique et de notre choix idéologique. Nous étions prêts à tout. Il faut préciser pendant tout ce temps les visites de nos parents étaient interdites. Mieux les geôliers intimidaient ces parents, nous dénigraient, nous calomniaient pour obtenir la pression de ceux-ci sur nous. Mais rien ne changera d'un seul iota nos positions de principe. Notre reddition devant Kérékou, notre Wassangari Pascal DAFIA GOUNOU KPEROU et son maître Kérékou ne l'auront jamais une. N'ayant pas réussi sa mission Monsieur DAFIA fut affecté.

Dans la nuit du 3 mars 1984, nous avons organisé une évasion collective de dix (10) personnes qui a réussi. C'est ainsi que j'ai pu me retrouver hors des murs lugubres de cette prison. Nous venons de conquérir notre liberté.

Mais à partir de mai 1985 commence pour moi une période de clandestinité totale qui durera jusqu'en octobre 1988.

Le 24 octobre 1988, je fus repris par la brigade de Sèmè-Kpodji. Après l'interrogatoire subi aussitôt je fus immédiatement menotté pour être conduit au MISPAT puis au commissariat Immigration-Emigration pour être finalement gardé au commissariat du Port pendant deux semaines. Le 11 novembre 1988, je fus transféré au camp Guézo où m'attendait le capitaine TAWES qui, pour la circonstance, avait déjà mobilisé sa compagnie. Après les formalités d'identification, je fus déshabillé et pris en compte pour le rodéo classique que bon nombre de camarades avaient subi. De 12 heures à 14 heures, sous le soleil ardent, les soldats avaient chacun qui son ceinturon, qui une chicotte, qui une planche de bois, bref tout ce qui tombait dans la main de tout soldat était utilisé pour exécuter la basse besogne. Mouillé, roulé, les coups pleuvaient sur le corps. C'était bien horrible. Mais c'est bien le rodéo. Au bilan, j'ai eu les métacarpes brisées.

Je fus gardé au Poste 200 où je retrouve encore une 2^{ème} fois mon camarade Léon YELOME qui était également repris pour la 3^{ème} fois. Nous avons séjourné au Poste 200 de novembre 1988 à avril 1989. Le 11 avril 1989 nous fûmes transférés pour la prison civile de Cotonou où nous sommes restés jusqu'à notre libération le 1^{er} septembre 1989.

EN CONCLUSION :

Sous le règne de Kérékou, notre peuple a vécu dans un état d'ensauvagement total, dans la pure barbarie. Des barbares qui régnait en maîtres absous et qui faisaient subir dans un cynisme écœurant des traitements qui vont jusqu'à des pertes en vies humaines. Cas de nos camarades Rémi AKPOKPO GLELE, Serge GNIMADI, Luc TOGBADJA et beaucoup d'autres gens tués pour un oui ou un non dans cette nuit noire de la barbarie. Des détenus parqués comme des animaux dans des cachots obscurs sans aucune aération. Un grec qui était détenu au commissariat central constatant le caractère ignoble et barbare des conditions de détention au Bénin a traité les détenus « d'esclaves » qui ne comprenaient rien aux questions de liberté, puisque ces détenus ne connaissaient rien de leurs droits et se résignaient à leur sort. Des détentions illimitées, sans jugement, justifiées par la Loi sur l'internement administratif votée sous Maga. Loi dont nous ignorions le contenu, la signification. Du coup nous avons très peu combattu cette Loi. Baignés dans cet ensauvagement général de notre peuple, nous avons subi toute cette répression dans une méconnaissance totale des droits élémentaires de l'homme. Ayant mis le cap sur les libertés politiques et combattu pour leurs conquêtes, notre pays s'achemine aujourd'hui et à coup sûr dans la voie de la démocratie et la liberté. Mais nous ne faisons pas trop d'illusions. Car nous sommes à l'époque de l'impérialisme. Et l'impérialisme est négateur de la démocratie. Avec les cliques pro-impérialistes qui nous gouvernent ces conquêtes peuvent être remises en cause à tout moment. Avec l'interview à l'allure fasciste de Monsieur FELIHO le lundi 16 avril 1990 à l'occasion de l'ouverture du Séminaire de la police on peut bien se rendre compte de cette possibilité objective. C'est pourquoi, la création d'une association de défense des Droits de l'homme est une initiative heureuse et nécessaire pour défendre les droits de l'homme et combattre toutes tentatives de leur remise en cause. J'opte pour le caractère anti-impérialiste de cette association. Compte-tenu de l'expérience vécue sous la barbarie de Kérékou, cette association devra enseigner dans ses moindres détails toutes les notions ayant trait aux droits de l'homme. Elle devra se déployer sur toute l'étendue du territoire, pénétrer le tréfonds de nos peuples pour en extraire les aspects patriarcaux bloquant les progrès de nos sociétés. Le caractère anti-impérialiste de cette association permettra à nos peuples de mieux discerner la démocratie véritable pour les peuples des démocraties tronquées, enrobées de tout vernis. Les relations futures de cette association avec d'autres ligues ou organisations de défense des droits de l'homme enrichiront à coup sûr l'expérience de celle-ci. Elle devra être d'une vitalité, d'un dynamisme et d'un militantisme à toutes épreuves. Ce qui permettra d'enraciner les droits de

l'homme au sein de notre peuple pour sa libération totale. L'exigence du châtiment exemplaire des tortionnaires doit être reprise fermement et défendue par principe.

Enfin, je dois rappeler qu'en dehors des cinq derniers mois de ma deuxième détention, je n'ai jamais été nourri par le régime qui m'a fait arrêter et garder pendant toute cette détention.

Le jour de mon arrestation, j'ai été pris avec mon engin qui est avec eux. C'est une BBCT. Le premier engin avait été également pris. Les tentations de les récupérer en août 1984 après la mesure de grâce du Président ont échoué lamentablement. Il faudra récupérer ces engins.

En avant pour la mise sur pied d'une véritable ligue des Droits de l'Homme.

N'DA SIRA BARNABE

Economiste-Planificateur

Sans emploi.

J'ai été mis aux arrêts le lundi 27 avril 1987 par le Commissaire Mèbounou à l'aéroport de Cotonou alors que je revenais de Moscou en fin d'études, ceci sans mandat d'arrêt. Une fois les formalités terminées, je fus conduit au Petit Palais où, dès l'après-midi, j'ai été soumis à l'interrogatoire du capitaine Fousséni GOMINA assisté de quatre de ses collaborateurs officiers dont j'ignore les noms. Du papier m'a été remis par la suite pour rédiger une déclaration. Après cela, plus rien jusqu'à ce que je sois déporté à Parakou le 19 octobre 1987, soit environ 6 mois passés au Petit Palais.

A Parakou, j'ai été interrogé par ZINZINDOHOUÉ Clément puis par le capitaine BABALAO Alexis sur fond de menaces : deux déclarations différentes leur furent remises. Je dois dire que notre vague a eu la chance de ne pas subir de tortures physiques. Néanmoins, certains noms de personnes s'étant particulièrement illustrés dans les bastonnades infligées à des camarades peuvent être cités : au Petit Palais, il s'agit de Toviessi Vincent, caporal Aboudou, le fils de Mama Djougou etc.., à Parakou : AGONKAN Alphonse, ZATO, GBAGUIDI, KOUSSEMOU, les donneurs d'ordre étant GOMINA Fousséni, ZINZINDOHOUÉ Clément, BABALAO Alexis, HOUSSOU Patrice.

Au Petit Palais, c'est dans le garage, c'est dans le garage que nous étions enfermés. Selon l'humeur du chef de poste, on pouvait se voir refuser l'autorisation de prendre un bain ou d'aller au WC, ainsi il nous était arrivé en juillet 1987 de passer quatre jours à satisfaire les besoins dans la cellule où il n'existait pas de pot. On nous a fait subir le calvaire en nous obligeant à dormir sans ampoules allumées et pendant plus d'un mois et demi, interdiction nous avait été faite d'allumer du « Mosquito » afin de lutter contre les moustiques. Toujours dans le cadre des tortures morales, à Parakou, les autorités du camp ont longtemps renvoyé des parents et visiteurs arrivant de très loin (Natitingou par exemple) me saluer. La pratique du sport nous avait été refusée un certain temps et n'a fini par être autorisée qu'après plusieurs plaintes et avec l'arrivée de la Croix-Rouge.

Quant aux cellules de Parakou, il arrivait selon le flux de détenus qu'on se retrouvât à plus de la trentaine dans des pièces exiguës. Les rations alimentaires étaient généralement insuffisantes et de qualité médiocre, ce qui a été l'objet de maintes plaintes également. Pour notre santé, c'était les sempiternelles nivaquine et aspirine, qui manquaient d'ailleurs, n'eût été l'aide de la Croix-Rouge. Ce n'est que vers la fin que nous nous sommes vus acheter quelques produits pharmaceutiques.

Les relations avec nos geôliers ont souvent été des relations conflictuelles soit par excès de zèle, soit par provocations ou mouchardage, soit encore quand les autorités du Camp prenaient des mesures de détentions arbitraires remettant en cause les bouts de droits conquis. Un de ces conflits fut l'épreuve de force qui a failli avoir lieu le 16 mars 1989 alors que nous

avions déclenché une grève de la faim pour protester contre les arrestations et détentions illégales. J'ai été libéré le 14 juillet 1989, après deux ans et trois mois de détention.

Je n'ai pas été torturé physiquement dis-je, mais les traitements subis, et surtout les séances de tortures de plusieurs camarades faisaient avoir la chair de poule voire même couler des larmes et ont montré l'extrême barbarie du régime moyenâgeux du Général Kérékou et la nécessité de lutter pour le respect des Droits de l'Homme tels que promulgués par la Déclaration Universelle des Nations Unies, ceci dans le cadre de l'édification d'une nation civilisée. Aussi tous les tortionnaires doivent-ils être repérés, traduits en justice et châtiés, et les victimes de la répression du pouvoir autocratique dédommagées matériellement et moralement. J'apporte donc mon soutien à l'Association des Anciens Détenus Politiques dont le but est de promouvoir réellement les Droits de l'Homme et du Peuple au Bénin.

NOUDJENOUME Philippe

Age : 42 ans

Profession : professeur assistant à l'UNB

Motif : Affaire PCD

Dès 1975, je suis mis sur la liste d'exilé volontaire

Arrêté en avril 1979 et libéré en mai 1979

Motif : appartenance au PCD

Lieu de détention : Ex-direction de la Police d'Etat

Arrêté le 26 juin 1979 : appartenance PCD. Détenus jusqu'en mars 1984

Lieu de détention : SUC – PC COTONOU, PC PORTO-NOVO, Evadé de prison en mars 1984 – Clandestinité de mars à août 1984

Poursuivi par la police politique du PRPB en juillet 1985

Rentré en clandestinité en juillet 1985 jusqu'à la mesure d'amnistie du 30 août 1989

COMMENT J'AI SOUFFERT DE LA POLITIQUE DE KEREKOU PRPB

J'étais étudiant en France, responsable de l'Association des Etudiants Dahoméens (A.E.D) quand intervint l'arrestation à COTONOU des militants de l'UCD en 1976. Je saurai plus tard que dès ce moment mon nom avait été mis sur une liste noire.

C'est ainsi que retourné au pays en 1978, je fus arrêté le 26 avril 1979 à la frontière Hilla Condji alors que je me rendais à Lomé. Le responsable de la Brigade du lieu me fait voir que j'étais en fait interdit de sortir, que mon nom avait été envoyé à tous les postes de frontière avec consigne de m'appréhender si je tentais de sortir. On me faisait comprendre que j'étais soumis à une surveillance serrée. Le maître d'œuvre était le MISON d'alors AZONHIHO Dohou Martin.

Je fus ainsi détenu du 26 avril au 11 mai à l'ex Direction de la Police d'Etat et relâché après une perquisition serrée à mon domicile.

La grève des étudiants de juin 1979 éclata. Le 22 juin ce MISON fit convoquer au grand amphi du Champ de foire tout le corps enseignant du Supérieur où j'étais mis en vedette comme le plus grand subversif de l'Université avec force menace sur ma sécurité. Dans cette lancée je fus arrêté le 26 juin 1979. De juin 1979 à juin 1980 je fus détenu à la Sûreté Urbaine de COTONOU (SUC), ex-commissariat central (salle de trafic, Maison Blanche).

Le 6 juin 1980, je fus transféré avec un certain nombre de détenus politiques, étudiants, élèves, fonctionnaires à la Prison Civile de COTONOU où nous fûmes enfermés dans les salles des droits communs avec des situations inhumaines.

A la suite d'un mouvement de protestation de notre groupe face aux traitements dégradants auxquels on était soumis, les autorités policières scindèrent le groupe en deux et je

me retrouva dans celui qu'on considérait comme le plus dangereux, envoyé à la Prison Civile de Porto-Novo aux mains de l'Adjudant Chef Pascal GOUNOU KPEROU, régisseur de la prison, responsable de la lutte contre les tracts dans la province de l'Ouémedé. C'est là que commencèrent pour moi les plus grandes tortures physiques et morales que j'ai eues dans ma vie de détention. Se donnant pour tâche de nous réduire ou de nous « casser », GOUNOU KPEROU se lança dans l'administration de tortures. Dès notre arrivée, il nous aligna avec chacun un gaillard costaud (prisonnier de droit commun, et se mit à pousser des slogans « révolutionnaires » du PRPB. C'était la première séance de dressage. A notre refus de répondre aux slogans il ordonna qu'on nous bastonne. La séance de torture a duré presque une heure. L'Adjudant même face à notre fermeté de céder à ses injections, s'est jeté sur certains d'entre nous avec des coups de poing, Bouraïma MALEHOSSOU par exemple en reçut dans le ventre, ce qui continue de lui causer des troubles jusqu'à ce jour. A la suite de cette séance de tortures, je fus désigné comme meneur de groupe par le régisseur et enfermé dans une cellule sans lumière et sans aération, au sol humide et non cimenté, sans vêtement et sans natte pendant une journée.

Les tortures se poursuivirent et connurent leur paroxysme le 2 novembre 1980 quand après une provocation orchestrée par eux-mêmes les geôliers firent débarquer une cinquantaine des gendarmes de la Mobile pour nous matraquer. Le battage dura pendant des heures. Résultats : nous étions esquintés, entassés les uns sur les autres comme des cadavres, le corps couvert de sang et de sueur ; les visages entièrement bouffis. J'en porte personnellement des marques et surtout les conséquences de temps à autre se traduisent par des douleurs périodiques en particulier des céphalées.

En mars 1984, je m'évadai avec l'ensemble de mon groupe de la prison de Porto-Novo avant que n'intervînt la mesure de grâce d'août 1984. Je repris mes enseignements à l'Université quand le mouvement de mai 1985 eut lieu. Dès le 19 juin 1985, Vincent GUEZODJE devenu Ministre de l'Enseignement Moyen Général et Supérieur, prit un arrêté me suspendant de l'Université comme enseignant. Cette mesure fut aussitôt suivie d'une poursuite policière en vue d'arrestation. Je fus contraint de passer à la clandestinité jusqu'à la mesure d'amnistie d'août 1989.

Pendant toute cette période de dix ans environ – de 79 à 89 -, je vécus presque sans salaire, ma famille fut l'objet de tracasseries policières, les descentes de militaires étaient pratiquement annuelles pour arrestation et perquisition. Mes frères et même mes enfants sont souvent inquiétés et détenus. Le dernier cas, ce fut le 17 décembre 1989 où un jeune frère et ma fille ont été arrêtés et détenus le premier au célèbre camp PLM, la 2^{ème} au Commissariat central d'où ils ne furent relâchés qu'avec la protestation de leurs collègues élèves.

Persécutions permanentes, mesures arbitraires ont eu comme conséquences une vie affective brisée, une évolution professionnelle impossible et d'autres conséquences morales et sociales qu'il serait trop long de décrire ici.

Telles sont les affres endurées sous le régime autocratique. Tel est le prix payé pour la liberté et la dignité de l'homme.

SOSSOU A. Alphonse

Profession : étudiant.

DE MON ARRESTATION

Pour lutter contre le décret du 5 août 1986 relatif aux conditions d'attribution des bourses et secours universitaires et obtenir son abrogation, les étudiants de l'UNB initièrent des actions pacifiques avec l'envoi au gouvernement des pétitions demandant l'abrogation de ce fameux décret.

Tout de suite, ils se rendirent à l'évidence de la nécessité de mieux s'organiser pour soutenir leurs actions. C'est alors que des comités d'action par Amphi commencèrent à se former.

Laisser les étudiants s'organiser de façon autonome était perçu par le pouvoir comme un danger à vite circonscrire et éteindre. Par l'intermédiaire de Monsieur DOSSOU Robert, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, des complots furent mis en chantier pour dévoyer le sens de la lutte des étudiants en cours. Une conférence fut initiée et conduite par DOSSOU Robert en collaboration avec Monsieur GUEZODJE Vincent alors Ministre de l'Enseignement Supérieur et des individus tristement célèbres du genre GBANKOTO Adam, KOUNGANZONDE Christophe, devaient noyauter les étudiants à travers le comité de suivi qu'elle a accouché. Mais cela n'aura pas duré longtemps.

Les illusions nées de la Conférence commencèrent par tomber avec des pratiques du Comité de suivi en flagrante contradiction avec les promesses mielleuses et les verbiages démocratistes nécessaires pour endormir les étudiants.

Les illusions ainsi tombées, les actions d'organisations autonomes reprirent avec intensité. J'étais l'un de ceux qui avaient choisi d'être au premier poste de combat.

Ainsi le 12 janvier 1987, nous déclenchions une première grève de protestations contre ce décret. Après cette action une chasse policière fut donnée aux dirigeants du mouvement me contraignant à quelques semaines de clandestinité.

Et en mars 1987, la tension sur le campus était arrivée à son paroxysme. Le soulèvement des étudiants était devenu incontournable.

Le pouvoir pensait l'empêcher par l'arrestation des dirigeants du mouvement du 12 janvier. Mais toutes leurs tentatives dans ce sens échouèrent. C'est alors qu'en collaboration avec les flics, les autorités de l'Université notamment celle de la FASJEP, DOSSOU Robert en tête, décidèrent ensemble le calendrier d'exams partiels hâtés afin de pouvoir nous arrêter.

Informés des détails de ce plan échafaudé pour nous arrêter, mes autres amis recherchés et moi avions retenu que j'aille à l'examen et organiser la résistance pour décourager de telles aventures policières contre les étudiants ou, à défaut de vaincre, la bataille, aura empêché que mon arrestation se fasse à l'insu des étudiants.

Le lundi 10 mars 1987, comme tout autre étudiant de mon amphi, j'étais allé à l'examen partiel.

L'épreuve de macro-économie devait durer 2 heures de temps. Mais après environ une heure de composition, la secrétaire de la section Sciences Juridiques vint m'informer à voix basse « Le doyen a besoin de vous dans son bureau ».

Comprenant par là que DOSSOU Robert a accueilli les flics dans son bureau et m'appelait pour me faire arrêter clandestinement, j'ai répliqué à la dame « Dis à DOSSOU Robert et ses flics que je suis au courant de son plan et s'il ne veut pas voir couler le sang sur le campus, il faudra qu'il renvoie simplement ses sbires du campus ».

La dame était allée certainement faire la commission et environ 5 minutes après cet entretien, le secrétaire principal de la FASJEP, Monsieur DOMINGO Basile et le vice-Doyen de la Faculté, Monsieur ASSOGBA Innocent vinrent dans la salle avec les flics derrière. Je suis descendu devant les étudiants pour leur dire : « Chers amis, je suis actuellement dans un encerclement policier. Je n'ai pas volé, je n'ai ni commis aucun crime, c'est en défendant la cause commune que les flics se sont jetés à mes trousses et veulent m'enlever. Je n'ai aucune force sans vous. Défendez-moi ». Comme un seul homme et massivement les étudiants se levèrent pour engager la bagarre avec les flics.

ASSOGBA Innocent et ses hommes redoublèrent d'ardeur. ASSOGBA est allé jusqu'à fermer de ses mains un des battants de la porte de l'amphi pour nous coincer. Au cours de la bagarre les étudiants ont réussi à blesser deux flics. Mais ils ne purent réussir à

empêcher mon arrestation puisque les flics avaient sorti des armes et avaient voulu en faire usage. Je fus arrêté, menottée sur le champ et jeté dans la voiture des flics qui démarra en prenant la direction de la brigade de Calavi. Mais ce qui a réussi, c'est que contrairement aux vœux de DOSSOU Robert, la « démocratie », de ASSOBA Innocent et autre, mon arrestation ne s'est pas passée dans l'indifférence de mes camarades.

Et le lendemain, ce qu'ils avaient voulu empêcher s'est produit avec même plus d'intensité. Au cri de « trop c'est trop » les étudiants étaient descendus dans les rues.

A la brigade de Calavi, le 10 mars 1987, c'est-à-dire quelques temps après cet enlèvement rocambolesque, j'ai été jeté dans une cellule très puante, les menottes toujours aux pieds et aux mains.

Autour de 18 heures, deux gendarmes vinrent me chercher pour me conduire dans une salle appelée salle de baptême et le chef de la brigade donna l'ordre « baptisez-le ». Les gendarmes me prirent et me dressèrent. Les coups ont commencé par pleuvoir sur mes fesses. Ils m'ont tapé jusqu'au point où le lendemain mon pénis était enflé et j'avais des difficultés pour uriner. Pendant plus d'une semaine avant que je n'urine, je criais malgré moi tant je sentais la douleur.

Pourtant je n'aurai droit à aucun soin. De la brigade de Calavi, je fus transféré à la brigade du port. Les conditions de détention étaient identiques, sauf que je n'ai reçu aucun coup de cette brigade.

Mais l'épreuve dure qui a rendu un de mes poignets moins sensible consistait dans la façon dont je fus menotté. Cette fois-ci on m'a menotté par derrière et je ne pouvais plus utiliser ma main pour manger.

Quand mon petit frère se débrouillait pour m'amener à manger, les co-détenus me mettent le repas à la bouche ou alors je leur demandais de le verser sur des feuilles d'Akassa et comme un animal je prenais les repas directement avec la bouche. Les dents des menottes ont commencé par s'enfoncer dans ma chair quand les gendarmes en service à la brigade du port ont protesté pour exiger avec moi qu'on enlève les menottes. Ces bruits ont contraint les sbires de Kérékou à desserrer un peu les vis et ramener mes bras devant.

C'est après cette situation qu'une première commission d'enquête me passera aux interrogatoires. Aux interrogatoires ce qu'ils croyaient obtenir de moi est comme ce qu'ils exigent de presque tous les détenus, la dénonciation de nos camarades, révélation des cachettes de ceux qui étaient en clandestinité, notre rôle dans les organisations etc...

Comme naturellement, étant conscient et fier de mon choix, je ne peux aller à de telles bassesses, je m'étais attiré la foudre de cette commission qui m'a torturé pendant environ une semaine avant de me livrer aux hommes du Petit Palais avec la mention « c'est un inconscient qui veut faire bêtement le héros, prenez le au sérieux ».

Ceux-ci après environ deux jours d'interrogatoire m'ont expédié à Parakou. Mon arrivé à Parakou a coïncidé avec la tenue du Congrès du PRPB. Monsieur Alexis BABALAO, ZINZINDOHOUÉ Clément, le commissaire YABARA, le capitaine HOUNSOU Patrice et autres criminels à la solde de ce pouvoir étaient au Congrès. Les interrogatoires étaient suspendus.

Avant leur retour, j'ai organisé et réussi une évasion le mercredi 13 mai à 19 heures 30, 64 jours après mon arrestation. Ayant passé quelques temps à l'extérieur, j'étais revenu au pays en juillet 1987 où j'ai vécu en clandestinité plus de 10 mois. Ayant échappé à un coup de filet de la police, j'ai dû me réfugier à Lagos en comité de défense des Droits de l'Homme qui avait mission de faire connaître à l'opinion publique internationale les violations des Droits de l'Homme au Bénin et les luttes de notre peuple pour arrêter la main des assassins.

Lagos, le 9 avril 1990

LOCCO Toussaint dit RokaNé le 1^{ER} novembre 1935 à Cotonou

Profession : photographe

Sous prétexte que je connais où résidait Rémi AKPOKPO en clandestinité, je fus appréhendé le 8 décembre 1987 et conduit à la compagnie de brigade du Zou (Abomey). J'y suis gardé pendant 3 jours et transféré à la gendarmerie d'Agbangnizoun. C'est là que j'ai été sujet à des atrocités les plus périlleuses de la police. Ainsi, le 23 décembre 1987, j'ai reçu la visite de KESSO Sébastien 2^{ème} adjudant capitaine de la compagnie qui me soumet à l'interrogatoire avec une animosité sans précédent. Il me ménagea des coups de tout genre (parmatoire, cravache et matraque) et je perdis totalement connaissance et m'évanouis. Ce n'est que le 26 décembre que je me retrouvais réveillé, allongé dans un lit de malade au Centre hospitalier d'Abomey après quatre jours de comas tout le corps en blessures, la hanche esquintée et l'avant-bras gauche fracassé. Quelques jours après je fus conduit plâtré au commissariat central de Cotonou, au Petit Palais où je passai quelques jours puis à Parakou où j'ai recouvré ma liberté après plusieurs mois de souffrance. Il faut noter que les dommages et autres causés sur ma personne ont été supportés à mes propres frais. Rendu invalide et devant les différentes pertes enregistrées à cause de la longue détention, je n'ai encore pu reprendre jusqu'à présente mes activités. Aujourd'hui encore je continue de traîner les séquelles de cette dure épreuve qui continuent de me marquer pour toujours ici. Voici en bref ce que je peux porter en votre connaissance.

N.B. : Commanditaires et exécutions : le capitaine KESSO Sébastien m'a mis à nu, en me ménageant des coups de tout genre (parmatoire, cravache, matraque) de 11 heures du matin à 17 heures du soir devant deux de mes enfants qui m'ont apporté à manger, par ailleurs il a promis de m'exterminer devant eux et de faire leurs adieux en les menaçant de les corriger aussi. Objets soins au cours de la perquisition non retrouvés jusque-là. Je suis transporté à l'hôpital d'Abomey par le Commandant de brigade d'Agbagnizoun.

Soins à la charge du détenu : aucun

Les frais de manger, de voyage (Parakou – Abomey) de radiologie, etc.. ont été supportés à mes propres frais.

Il me faut résoudre les pertes que j'ai accumulées lors de ma détention. Ci-joint le coût des ordonnances médicales et celui des examens radiographiques (bras et poumon).

Coût ordonnances médicales : 49 787 F

2 films radiographiques (avant bras) : 7200 F

3 films radiographiques (poumon) : 8000 F

frais d'hospitalisation : 75 100 F

Frais de consommation y compris les enfants et moi-même : 200 000 f

TOTAL : 340 000 F

Estimation globale de l'indemnisation à laquelle vous avez droit : 5 000 000 (cinq millions)

SOSSOU Sègninou Janvier

Age : 25 ans

Profession : Elève à Gbégamey
CotonouMotif de la 1^{ère} détention : Hébergement de personnes recherchéesMotif de la 2^{ème} détention : affaire de tracts.

C'était le mardi 7 avril 1987 vers 2 heures du matin, une horde de flics, ayant à sa tête les Capitaines Fousséni GOMINA, alors Directeur du S.D.I (Service de Documentation et d'Information de la Présidence de la République, chef de la police politique, vice-Président de la CNPESE (Commission Nationale Permanente d'Enquête et de Sécurité d'Etat, et Alexis BABALAO rapporteur de la dite commission, cette horde faisait irruption dans ma chambre après avoir défoncé la porte du salon. Leurs armes au poing ils criaient : « Si vous bougez je tire, si quelqu'un bouge je tire ».

Ils avaient réussi à pénétrer dans la chambre où j'étais couché avec une jeune sœur de 12 ans.

J'étais aussitôt soumis à un dur interrogatoire et la torture physique.

Après quelques minutes, je serai enlevé pour le Petit Palais. C'était un véritable enlèvement car ils n'ont pas pris la peine de dire ni à la petite qui était avec moi ni à mes co-habitants ce que j'ai fait et où ils m'amenaient. Ces derniers ont été intimidés et menacés d'arrestation quand ils cherchaient à savoir qui ils sont et les raisons pour lesquelles ils m'arrêtent.

La lune disparaissait ce petit matin d'avril 1987 quand je prenais départ de ma maison au milieu d'une dizaine d'agents (les militaires) BABALAO me disait que je disparaîtrai au même moment que la lutte si je ne le conduisais pas arrêter tous les camarades qui me rendaient visite. J'étais amené dans le local du Petit Palais dans le bureau de GOMINA où tous les 5 avec qui j'étais rentré s'étaient jetés sur moi. Au nombre de ceux-là, il y avait BABALAO, l'agent de 1^{ère} classe DAMAKI Jean, le sergent FAMONMI Codjo, un autre lieutenant dont je ne connais pas le nom. GOMINA a pris son téléphone et a rendu compte de sa mission à qui ? Je ne sais. Mais il disait qu'ils viennent d'arriver et qu'ils n'ont trouvé qu'une seule personne. Il donna mon nom et prénoms et précise que je suis à l'interrogatoire devant lui. Il donna l'ordre à ses chiens de me taper plus fort pour que son interlocuteur entende mon cri.

Après ce préliminaire il ordonna à deux des ses fidèles chiens de m'amener au robinet, de rester avec moi jusqu'au moment où je voudrai leur dire la vérité. Il demandait de me ramener que quand je serai prêt à « tout dire ».

J'étais conduit au robinet par FAMONMI Codjo et DAMAKI Jean où j'ai été arrosé. Ils étaient armés tous de lanières chacun. Ils avaient poursuivi le rodéo et avec tout le zèle. C'est vers 6 heures du matin que BABALAO viendra leur demander de cesser. Il aura à constater que j'ai été trop tapé, qu'ils m'ont « déchiré tout le corps ». Il faut préciser que tout le temps que j'ai fait avec FAMONMI et DAMAKI, ils n'ont pas pris une seule minute de repos. Ils me faisaient rouler sur des cailloux et me fouettaient avec la lanière tout ceci accompagné des coups de pieds. Mon pantalon (dont j'ai encore les lambeaux) et ma chemise n'étaient plus que des chiffons, tout mon corps était à sang, et à des moments donnés, je sentais à peine les coups qu'ils donnaient pourtant avec toutes leurs forces. Ils avaient la sueur jusqu'aux cheveux . C'est après que l'un d'eux (DAMAKI) me dira que s'ils m'ont tapé sans interruption c'est parce que leurs chefs ont l'habitude de les suivre depuis leur bureau.

Après tout cela, vers 6 heures 15 , GOMINA viendra et avec BABALAO ils me diront que c'est moi qui me suis fait maltraiter et qu'ils m'enverront chez ZINZINDOHOUÉ Clément. Avec lui je dirai tout ont-ils conclu. GOMINA ordonna qu'on m'enferme. J'ai été enfermé dans une cellule remplie d'épaves de mobylettes AV 85 où les moustiques à longueur de journée ne cessaient de fredonner. J'ai passé dans ce lieu sinistre trois mois sans visite. Conscient de l'arbitraire qui règne dans mon pays j'ai préparé avec deux de mes amis de geôle une évasion. Nous avions réussi à nous évader du Petit Palais le 28 juin 1987. Je m'étais évadé avec ANATO Gustave et N'DA SIRA.

Après mon évasion, j'étais contraint à la clandestinité. Je serai arrêté pour la seconde fois le 11 décembre 1987 avec deux de mes amis. C'est le début d'un nouvel épisode. Cette

fois c'est à Bohicon avec le commissaire SOHOU et le capitaine Antoine DJOGBEDE et Apollinaire AKPO au commissariat central de Bohicon du 11 au 17 décembre 1987.

Avec le commissaire SOHOU, j'étais menotté par derrière et mes deux pieds étaient dans les entraves. Tous les jours, il m'amenaît à l'interrogatoire parfois je subis l'interrogatoire deux fois et à chaque interrogatoire il me soumet au rodéo. Ce traitement dégradant et inhumain connaîttra son point culminant le samedi 12 décembre 1987 avec l'arrivée de OGOUCHOLA où j'ai été torturé de 10 heures du matin à 17 heures sans interruption avec OGOUCHOLA, SOHOU et le CD de Bohicon. Ce dernier faisait la torture morale, il disait : « Tu mouras pour rien, il vaut mieux dire la vérité, il faut faire arrêter tes amis, on te libérera etc... ». Monsieur OGOUCHOLA était armé d'une lanière et d'un gros bâton, le commissaire d'une lanière. Chacun d'eux a sa préférence. Pour OGOUCHOLA, c'est le bâton car il estime que le bâton « casse l'individu sans laisser des traces, on garde des séquelles pendant des mois ; c'est seul l'individu qui sait réellement ce qu'il sent », c'est à peu près ce qu'il disait. Il a dit que c'est un officier qui lui a donné cette « recette » quand il était en formation. Une formule qu'il chante souvent « Tu as choisi, j'ai choisi, c'est moi qui ai le pouvoir aujourd'hui, je vais te traiter comme je veux, je te tuerai si tu ne dénonces pas, demain si tes amis prennent le pouvoir, ils peuvent m'envoyer dans le dernier village du Bénin ». Il tape sur tout le corps, les mains dans les menottes, les pieds dans les entraves, tout mon corps était sans défense. Il tapait à volonté la partie qui lui plaisait. Il a du plaisir à taper de façon rythmique la tête et pendant des minutes.

Il arrive des moments où c'est seulement le bruit du coup que j'entends ; je ne sentais pratiquement plus le coup. Il a un fou plaisir aussi à taper les articulations (genoux, coudes), la poitrine, le front, le menton, les mollets, tout le corps). Il lui arrive de fermer les yeux et de taper pendant des minutes puisqu'il sait que tu es immobilisé et il a ses collaborateurs SOHOU et le CD.

N'ayant pas réussi à m'arracher des aveux, ils m'ont torturé pendant 7 heures (10 heures à 17 heures) sans interruption. Je n'avais pas mangé depuis la veille. Ils jurent SOHOU et OGOUCHOLA m'arracher des aveux par la « diète noire », je ne mangerai pas tant que je ne vais pas dénoncer. J'ai été enfermé dans le violon tout fatigué. Je demandais du manger. A un moment donné je n'en pouvais plus, j'étais debout puis j'ai perdu l'équilibre et par deux fois au moins j'ai cogné ma tête contre la porte métallique qui fermait le violon. OGOUCHOLA et son ami se disaient que je te le faisais consciemment. Une seconde fois la chose s'est reproduite et OGOUCHOLA de dire il meurt... Il faut dire que quand ma tête se cogne à la porte et au mur je me retrouve. Ils m'ont fait sortir et c'est en ce moment qu'ils m'ont acheté de l'Akassa et du piment. Ils ont constaté que je n'arrivais plus à faire aucun mouvement de moi-même. J'ai de grande difficulté à amener la main à la bouche même sans les menottes. Tout le corps me faisait mal. J'ai réussi à prendre quelques bouchées d'Akassa. J'avais beaucoup soif ; ces assassins m'ont privé d'eau pour quelques minutes. Ils ont demandé qu'on me laisse prendre un peu d'air, puisqu'il « n'a dénoncé personne, et qu'il faut qu'il dénonce avant de mourir » dira OGOUCHOLA.

C'était le jour du marché de Bohicon ce 12 décembre et c'est dans cet état qu'il prendra ma vu en face du commissariat central qui est cœur du marché. J'étais simplement un spectacle.

Sachant l'état dans lequel ils m'ont mis, ils ont laissé avec moi un détenu de droit commun qui m'aidait dans le violon à mouvoir. Il me change de position de temps en temps. Je n'arrivais pas à faire plus de 5 minutes sur un côté tellement le corps me faisait mal.

Ces gens ont poussé leur sadisme loin. Ils ont demandé qu'on arrête mon vieux. C'est la brigade de Glazoué qu'ils ont envoyé arrêter le vieux de près de 70 ans, dans sa ferme. Il a fait 48 heures à la brigade de Glazoué et 72 heures au commissariat central d'Abomey avec AHOUISSE Christophe, une autre victime de l'autocratie. Au commissariat de Bohicon, on

me présentera à mon vieux pour lui demander s'il me connaît. Il avait été déshabillé et on menaçait de le « roder ». SOSSOU Magnon, c'est son nom, reconnaît que je suis son enfant. J'ai été déplacé de Bohicon le 17 décembre 1989 pour le commissariat central où je passerai plus de 10 jours avec mes compagnons de misère sans prendre du bain. C'était les consignes que les geôliers avaient reçues. Après tous ces traitements je n'étais pas autorisé à suivre les soins. C'est le 29 décembre 1989 que Alexis BABALAO viendra avec un commissaire nous chercher pour Parade.

A Parade, j'ai été « rodé par 7 militaires sous la direction de BABALAO, AGONKAN capitaine chef du poste de commandement du camp de Parade, c'est lui qui a formé l'équipe de rodéo. « Il connaît son camp et connaît ses hommes, ceux qui font bien le rodéo » disent les soldats. Le lieutenant colonel ZINZINDOHOUÉ Clément, commandant en chef de la zone Nord, président de la CNPESE disait à l'équipe devant moi qu'ils peuvent me tuer si je ne suis pas prêt à dire la vérité. Il a ajouté qu'il a le droit de faire tuer dix pour cent (10%) des détenus politiques.

J'ai été plongé par les chiens de ZINZINDOHOUÉ – son sobriquet – dans une citerne d'eau puante où tous me chicotaient dans l'eau. Ils étaient aux abords de la citerne. Ils m'ont demandé de sortir. A ma sortie de la citerne, j'étais assommé par les 7, je me suis écroulé par terre. Après quelques minutes ils me demandaient de rouler par terre, tantôt ils me mettent à genoux, tantôt ils me font coucher sur le dos ou sur le ventre et m'assomment. Tantôt ils m' demandent de courir et BABALAO court aussi derrière nous. Tout ceci se passait le 6 janvier 1988 à Parade.

Le 8 janvier 1988 on me retournera à Cotonou pour « nécessité d'enquête. J'ai été confié au capitaine HOUNSOU qui m'a fait enfermer au poste 200 au camp Guézo après m'avoir tapé dans le bureau. Il ne me nourrissait pas alors que personne ne savait où j'étais sauf la police. J'étais gardé au secret.

Le 27 janvier 1988 on me retournera à Parakou d'où je prendrai départ pour Ségbana le 7 mars 1988 pour ne quitter que le 1^{er} septembre 1989. Un détail : en plein vol quand on allait à Parakou, BABALAO a menacé de me jeter de l'avion si je ne dénonçais pas mes camarades. Là j'étais sûr que je ne partirais pas seul puisqu'il n'a pas ses chiens à ses côtés ce jour-là. S'il avait tenté de me jeter on partait ensemble.

Je n'ai pas décrit les conditions de détention (les lieux car tous ces lieux ont certaines choses de commun) de façon particulière.

MES DIFFERENTS LIEUX DE DETENTION

Petit Palais : petite cellule, chaleur excessive, sous alimenté.

Commissariat de Bohicon : violon très sale, chaleur excessive, j'ai été mal nourri.

Commissariat central Cotonou : violon très sale, violon III où nous sommes gardés à plus de 40, chaleur excessive, nous étions laissés à nous-mêmes alors que mes parents ne savaient pas où nous étions.

Poste 200 au Camp Guézo : cellule sale, chaleur excessive, j'étais mal nourri. J'ai été pris en compte par un détenu de droit commun le vieux GBENOU.

Poste de police à Parakou

Poste central à Parakou : même condition que dans les autres centres. A tous ces lieux, j'ai été privé de visite de parents et amis.

SOSSOUKPE Cocouvi Paul

Demeurant à Cotonou

Profession : employé des services administratifs de l'UNB

Date d'arrestation : 11 octobre 1985

Date de libération : 2 septembre 1989

Centres de détention : camp Guézo, camp Séro Kpéra, Prison civile de Ségbana

Mon calvaire devait commencer le vendredi 11 octobre 1985 au soir, quand vers 21 heures 30, quatre individus en tenu civile discrètement armés de pistolets, firent irruption dans ma chambre à coucher. Ils se mirent immédiatement à fouiller toutes mes chambres, me demandèrent où j'avais déposé mes armes etc...

Après avoir passé au peigne fin tous mes effets, ils m'embarquèrent dans une voiture Renault 4 et à quelques mètres de chez moi, ils retrouvèrent un autre flic en tenue civile, le nommé Moumouni Zankaro à qui ils me confierent. Celui-ci me conduisit au commissariat central où il me fait enfermer au violon 1. Les détenus de droit commun qui se trouvaient dans cette cellule exiguë et surchauffée en nombre important, se ruèrent de coups sans savoir pourquoi j'avais été arrêté. Je restai à jeun jusqu'au dimanche 13 octobre 1985.

Ce jour-là, vers 11 heures, l'un de ceux qui étaient venus m'arrêter à mon domicile vint me chercher pour me conduire au Camp Guézo où je fus déposé au poste 300.

Le 23 octobre 1985, dans la matinée, je fus conduit au Petit Palais où je subis un interrogatoire (le premier) depuis mon arrestation. Face à mon refus de donner quelques renseignements sur mon appartenance au P.C.D., ceux qui y militent avec moi, leurs activités et autres, ZANKARO MOUMOUNI promit me faire parler le lendemain 24 octobre. Il me dit qu'il me fera voir de toutes les couleurs si je m'obstine toujours à ne rien dire sur le P.C.D.

Le 24 octobre vers 14 heures, des flics vinrent me chercher du poste 300 pour un interrogatoire dans l'enceinte du Camp Guézo, interrogatoire dirigé par ZANKARO, TAWES et un autre flic que je ne connais pas de nom. Un groupe de militaires armés de fouets, de bâtons, et de câbles électriques me firent courir sous une volée de coups jusque sous des robinets qu'ils ouvrirent et je fus trempé pendant au moins un quart d'heure. Après cela, ils allèrent me plonger dans des eaux excrémentielles, m'obligèrent à faire des roulades sur un sol tout chaud. Ensuite je fus déshabillé et laissé en slip. Les coups de chicottes, de bâtons, de câbles électriques, depuis le début de cet interrogatoire n'ont pas cessé. On me chargea sur la tête une brique de 20 et me força à marcher à genoux sur des cailloux acérés. On me fesse pendant au moins une demi-heure. Après toutes ces brutalités inhumaines qui n'ont pas réussi à me faire parler, ZANKARO promit de me « griller » les fesses comme il l'a fait déjà à un prédecesseur (GNIMAGNON Louis) ou de me faire fusiller.

Cet interrogatoire s'acheva vers 18 heures. La loque humaine que j'étais devenue fut conduite dans ma cellule au poste 300. J'étais à demi mort. Les douleurs étaient très vives. Toute la nuit j'ai vomi.

C'est dans cet état déplorable que je fus embarqué en compagnie d'autres personnes arrêtées comme moi, le 25 octobre 1985 vers 10 heures. Le voyage fut très pénible. Je n'avais pas cessé de dégueuler depuis lors et mon organisme s'affaiblissait très sensiblement. Des notes prises par un co-détenu qui fit le voyage avec moi, il est dit « état de santé de Paul inquiétant, dû à des tortures de la police (TAWES6zankaro) ».

Sur instance de mes camarades de misère, le chef de convoi, le lieutenant MISSODE, qui, depuis le début, refusait de s'arrêter pour que je reçoive des soins médicaux dans un dispensaire, finit par faire escale à la C.M de Bohicon. On me fit quelques injections et je reçus des comprimés. Cela n'a pas calmé ni mes vomissements, ni mon affaiblissement.

Des notes de camarade précité, on peut lire « Paul continue de vomir ». Ces vomissements sont provoqués par les coups qui lui furent donnés avec de gros bâtons sur les côtes, le foie surtout. Nous lui administrons du jus de citron. Il a vomi ». Malgré mon état de santé qui s'empirait, le lieutenant ne cessait de dire : « Dans les consignes de ma mission, il ne m'a pas été dit de soigner quelqu'un en cours de route. Si le malade (Paul) crève, nous le jettions dans la brousse et poursuivrons notre voyage ».

Nous arrivâmes à SAVE. Le camion fut bloqué par une panne de moteur. Le lieutenant MISSODE refuse toujours de me faire hospitaliser. Mes camarades insistent, l'un d'eux note ceci : « Accentuation des malaises de Paul. Rapide préparation (pour lui) de café au lait et un peu de pain qu'il prit. Au désappointement de nous tous, il rendit tout instantanément. Son affaiblissement continue. Le médecin de la C.M de SAVE arriva et proposa de mettre le malade sous perfusion ». Je fus conduit à la C.M et mit sou perfusion avec pour garde un militaire armé de Kalachnikov.

A trois heures du matin, un camion militaire arriva de Parakou nous chercher. A son bord se trouvait le lieutenant BABALAO. Quand il arriva à la C.M. me cherche, BABALAO me lança au visage : « Debout ! Nous partons. Mais lève-toi gaillardement comme un communiste. Nous, nous sommes des démocrates ».

Le 26 octobre 1985 a 6 heures 10 du matin, nous arrivâmes à Parakou. Nous fûmes conduits sous bonne escorte dans un poste du Camp militaire Séro Kpéra. On nous confia à des gardes (para-commandos) de BEMBEREKE. Ceux-ci étaient sous tension et regrettèrent que nous soyons arrivés au petit matin. Si c'était en plain jour qu'ils devaient nous recevoir, ils nous « roderaient ». On nous disposa de façon à ce que personne d'entre nous ne puisse bavarder avec son compagnon de misère.

Après un court sommeil, nous fûmes contraints de balayer à 7 heures la devanture de notre cellule. Il n'y avait pas de balai. On racla le sol avec la main. Après cela on nous fit faire un sarclage jusqu'à 11 heures. Malgré ma fatigue extrême, les militaires m'obligèrent à participer à toutes ces corvées.

Le dimanche 27 octobre 1985 au matin, on me conduisit à l'infirmérie de la garnison de Parakou pour y recevoir des soins. Un des infirmières qui y étaient en poste du nom de SOSSAMINOU m'accueillit avec colère et menaces, il me dit en substance : toi, tu es du Mono comme moi. J'ai bien envie de t'injecter de l'urine. Toi, fils de pauvre paysan, tu cherches à renverser le gouvernement de Kérékou. De toutes façons, le jour où on t'interrogera, si jamais tu ne dis pas vite la vérité, c'est moi-même qui viendrait te tuer. Et je me présenterai à DOBGO pour informer les tiens que c'est moi qui t'ai tué ».

Le lundi 28 octobre 1985, toute la journée nous avons subi des interrogatoires. Le soir vers 20 heures les tortures avaient repris. Ce jour-là malgré mon état critique et les blessures que j'avais sur tout le corps, une équipe de torture dirigée par BABALAO et GOMAIN Fousséni me firent faire des roulades, marche à genoux sur des cailloux tranchants. Je fus bastonné, fouetté pendant longtemps. A cette équipe de torture participait SOSSAMINOU. Comme il me l'avait promis la veille, il m'administrat des coups de concert avec le para-commando GBAGUIDI qui était chauffeur au Camp de BEMBEREKE. Je fus battu jusqu'à m'évanouir.

Après cela je fus conduit dans ma cellule. Toute la nuit, le chef de poste (un para-commando) venait voir si je ne suis pas mort. Car, dira-t-il : « il ne faut pas que les gens t'esquintent et que tu viennes crever entre mes mains ».

Les menaces de toute sorte : électrocution, tampon d'acide sur les parties génitales, exécution, arrache des dents avec des pinces etc.. nous furent proférées jusqu'au 6 novembre 1985.

Le 6 novembre 1985 au soir, on vint nous appeler pour un éventuel voyage dont la destination était gardée secrète.

Après une cérémonie de déploiement d’armes et de force et un speech prononcé par le tortionnaire GOMINA Fousséni, nous fûmes embarqués dans un camion militaire accompagné d’autres véhicules remplis de flics armés jusqu’aux dents.

Partis de Parakou vers 17 heures 30 et sous le froid mordant de l’harmattan du Nord Bénin, nous arrivâmes à Ségbana vers 1 heure du matin. Des flics nous accueillirent et nous fûmes enfermés à 24 que nous étions dans une cellule très noire. La nuit fut pénible. La faim nous tenaillait.

TAKOUNTI Roger

Agent de service social.

Responsable du Centre social de Partago-Djougou rural

1^{ère} arrestation.

En 1979, je fus pris par la brigade de Natitingou après l’arrestation de OFFIKI Hébert, un étudiant en mission. Je subis simplement les intimidations verbales mais je passais deux semaines entières à la gendarmerie. C’était alors le début d’un parcours.

2^{ème} arrestation (juillet 1981-septembre 1982)

Celle-ci dura 14 mois et paraît la plus dure des arrestations que j’ai connues. Considéré comme le chef de file des « subversifs », mon interrogatoire fut le plus rude. Pendant 21 jours, j’étais au violon et subissais 3 interrogatoires par jour : vers 9 heures, vers 13 heures et vers 23 heures. Je subissais également toutes les tortures morales.

Pendant le reste du temps que nous avions passé au commissariat central de Cotonou, le mois de novembre 1981 fut un calvaire pour moi. Deux fois par semaines, je subissais un interrogatoire sur les coups de fouets, des chicottes, des parmattoires, des pieds de rangers, des ceinturons, de coups de poing et de gifles. La vie y était dure car nous n’étions pas nourris. Mes tortionnaires étaient : Mama YACOUBOU, TAWES Pascal, OROU Samson, AGOSSA Christophe.

3^{ème} arrestation (février 1986-septembre 1986)

Après une torture morale pendant 3 mois au Petit Palais et au camp Séro-kpéra de Parakou, je poursuivis ma détention à Ségbana pendant 4 mois. On était mal nourri (le sel et le piment étaient les meilleurs constituants des repas) et maltraité (le malade doit se supporter). Mes tortionnaires furent MPO Théophile, GOMINA Fousséni, TAWES Pascal, ZINZINDOHOUÉ Clément, BABALAO Alexis, MOUNIROU, OROU Samson, AGONKAN Alphonse.

4^{ème} arrestation (octobre 1987- avril 1989)

C’est la plus longue de mes détentions et la plus compliquée. Elle dura 19 mois dont 15 jours à la gendarmerie de Natitingou et le reste au camp Séro-kpéra.

Pour mes 4 premiers jours à la Brigade territoriale de Natitingou, c’était la diète noire. Enfermé au violon, je n’ai pas eu droit à un seul besoin pendant 4 jours. C’est après 4 jours qu’on ouvrit la porte pour voir si j’étais vivant. Par la suite, je n subissais que la torture morale. Il faut ajouter qu’à Natitingou à la brigade de recherche, je vécus pendant 11 jours dans le violon où sont élevées les punaises et où on ne peut jamais fermer l’œil. Durant les 19 mois de ma détention au camp militaire de Parakou, je n’ai jamais eu droit aux visites : tous mes visiteurs étaient refoulés au portail. Le moment le plus dur est que je trouvai ma chambre vide de retour de ma détention : les voleurs avaient tout volé car Dari et Biaou avaient empêché mes parents de prendre mes effets de la chambre que je louais. Mes tortionnaires

étaient : DARI Bernardin, BIAOU Adolphe, ZINZINDOHOUÉ Clément, BABALAO Alexis, AGONKAN Alexis, TAWES Pascal.

EVALUATION D'UN DEDOMMAGEMENT PROBABLE

Pour tous mes effets raflés : 500 000 FCFA

Pour mes détentions et ses conséquences : 1 000 000 FCFA soit au total plus de 1 500 000 C.F.A.

SUGGESTIONS

Je souhaitais qu'on inflige un châtiment exemplaire au moins aux tortionnaires les plus zélés comme : TAWES Pascal, ZINZINDOHOUÉ Clément, BABALAO Alexis, AGONKAN Alphonse, DARI Bernardin, BIAOU Adolphe, GOMINA Fousséni, AGOSSOU Christophe, Mama YACOUBOU, HOUSSOU Patrice.

Je souhaiterais surtout une création de la Ligue des droits de l'homme pour la sécurité des libertés.

TIOMOKO Djafarou

Né en 1956 à Natitingou

Ingénieur des Eaux et Forêts

Arrestation : 31 octobre 1982

Libération : 3 septembre 1989

Centres de détention : Petit Palais, camp Guézo, camp Séro-kpéra de Parakou, prison civile de Ségbana.

Arrêté le 31 octobre 1985 à 10 heures à Ouidah par le commandant Clément ZINZINDOHOUÉ, le capitaine GOMINA Fousséni, le lieutenant Alexis BABALAO et les agents du Petit Palais.

Gardé au Petit Palais de 11 heures à 17 heures, privé de nourriture et d'eau...

Ramené dans la même soirée aux environs de 18 heures au camp Guézo et jeté dans la cellule du poste 200 avec la consigne particulière « sans contact ».

Réveillé dans la nuit du 2 au 3 novembre 1985 aux environs de 23 heures et conduit à l'Etat Major, 2^{ème} bureau pour interrogatoire. Séance dirigée par le capitaine GOMINA, vice-président de la commission spéciale d'enquêtes. Il était entouré du capitaine Patrice HOUSSOU, des lieutenants BABALAO et MOUNIROU et autres agents du Petit Palais.

Il était un peu plus de minuit quand le président de la séance, GOMINA, déclara :

« Puisqu'il ne veut pas parler, conduisez-le au piquet d'intervention ». C'est ainsi qu'ils appellent l'équipe de tortures.

Il y avait dans la cour au bas de l'étage plus d'une trentaine de soldats armés de ceinturons, de bâtons, de lanières, de câbles etc...

Du haut de l'étage, les chefs tortionnaires GOMINA, HOSSOU, BABALAO, MOUNIROU donnaient des ordres.

Je suis déshabillé comme seul vêtement sur le corps mon slip. Je suis mouillé avec un seau d'eau. On me fait rouler par terre pendant que cinq soldats me rouaient de coups de bâtons, de fouets et de chaussures rangers.

Du haut de l'étage les chefs criaient « plus fort ». Non satisfaits, ils ont désigné le lieutenant MOUNIROU pour aller donner l'exemple.

Avec un gros bâton, il s'est mis à taper de toutes ses forces, je sentais des douleurs très atroces au bras droit, puis soudain je suis tombé évanoui. Réanimé avec un seau d'eau, on me

fit remonter à l'étage pour interrogatoire. Face à mon silence, on me remit une fois encore au piquet.

Un des tortionnaires me dit : « maintenant on va te tuer et t'enterrer sur place, on dira après que tu t'es évadé ». Il sortit alors un poignard et me l'appliqua au gosier en appuyant progressivement. Puisque cela n'a rien donné, ils ont repris encore les bastonnades, cette fois-ci de toutes leurs forces. Les équipes se relayaient périodiquement lorsque les hommes s'essoufflaient. Les chefs craignent du haut : « tuez-le, tuez-le » et les hommes tapaient encore plus fort. Une fois encore, je suis tombé évanoui. Lorsque je fus réanimé, il était presque 6 heures du matin. On me mit dans la voiture, avec mes habits que je ne pouvais plus porter. Je fus jeté dans ma cellule du poste 200, le corps complètement couvert de boue mélangée de sang.

Ce n'est que vers midi que les vertiges ont diminué et j'ai pu me relever et m'asseoir. J'avais faim, mais je ne pouvais pas manger. Je ne buvais que de l'eau que je rejettai immédiatement. Mon bras me faisait atrocement mal. Il était trop enflé et continuait de s'enfler. Mes co-détenus ont pris peur et ont appelé le chef de poste. Celui-ci dit qu'il ne peut rien faire. Heureusement entre temps le lieutenant BONI Mathieu, officier de permanence est arrivé. Il demanda aux infirmiers du camp d'intervenir. Ceux-ci m'ont nettoyé les plaies et donné des comprimés d'Aspirine pour calmer les douleurs.

J'ai été obligé d'en prendre bien que mes ulcères me brûlaient.

Plus tard dans la soirée, le capitaine GOMINA arriva et demanda de me faire sortir. Je fus transporté car je ne pouvais pas marcher à cause des vertiges et des douleurs. Il me demanda si je suis prêt à parler. Face à mon silence, il dit : « tant pis, on viendra te chercher tout à l'heure pour te taper sur les plaies. Ensuite, tu seras déporté à Ségbana d'où tu ne sortiras jamais. Quant à ta femme presque à terme et ton enfant qui va naître bientôt, je m'en chargerai personnellement ».

Je suis à jamais marqué par des crises permanentes d'ulcères suite à la diète de plusieurs jours à laquelle j'ai été soumis au camp Guézo de Cotonou.

TOGBADJA Dovi

Arrêté en 1978 et en 1979

Centre de détention : commissariat de Gbégaméy – Cotonou

Au Bénin de KEREKOU, les crimes, l'arbitraire sont monnaies courantes et nul ne peut se douter de son arrestation. Du jour au lendemain, il faut s'y attendre.

C'est ainsi qu'en 1978, deux hommes en civil défondèrent notre porte au petit matin. Je me réveillai pour les accueillir et déjà ils se ruaien dans la chambre à coucher et me demandèrent expressément :

- « Où est Julien ?
- Il est sorti depuis hier et n'était pas de retour, leur avais-je répondu
- Tu ne sais pas où il peut être ?
- Non je ne sais pas ».

Pendant ce temps la perquisition commença. N'ayant rien vu de compromettant, ils avaient repris les questions suivantes :

- « Quels sont les camarades qui te visitent,
- Je ne connais pas les noms
- Depuis que les gens viennent chez vous tu ne les connais pas de nom ! En tout cas, tu vas les connaître tout à l'heure
- Tu ne connais pas Mèdenon Pierre
- Non, je ne le connais pas ».

Il donne encore quelques noms des camarades de Julien que je suis sensé connaître mais la réponse était toujours négative.

C'est à ce prix seulement que j'étais conduit au commissariat de Gbégamey où j'étais gardé au violon avec consigne « sans contact ». Ces vils individus ont pour nom : KAKPOTHITCHI Michel et SINHO Antonin.

Pareil à un musulman en carême, encore que le musulman en carême mange très tôt le matin, j'étais resté à jeun depuis le matin jusqu'à 23 heures et quelques minutes. Ce n'était qu'après cette heure que la nommée DOSSEH Monique, une fille sympathique, après m'avoir beau cherché partout dans les commissariats et gendarmeries, vint s'assurer de ma présence au dit commissariat pour aller finalement me ramener de la nourriture.

Ayant appris que la dite fille est arrivée me donner à manger, les deux inhumains et assassins étaient allés la menacer et l'avaient conduite jusqu'au commissariat pour interrogatoire en lui défendant de me donner de la nourriture.

Pendant plus de deux semaines, DOSSEH Monique et sa mère étaient menacées et interpellées. Des jours durant, j'étais interrogé. Je reconnaissais entre autres flics, Bernard SINDJALOUM.

Le violon, voilà le lieu de toilette de tous les détenus. Voilà également mon dortoir. Il a fallu vivre cette atrocité, mener cette vie de calvaire au violon pendant plus de trois mois.

Les évènements de 1979 au campus avaient constraint bon nombre de militants à la clandestinité, voire à l'exil, y compris Julien. C'était à la suite de ces moments d'effervescence que deux hommes en civil s'étaient présentés à la maison à la recherche de Julien. Un matin de bonne heure, alors que je partais au cours de 7 heures, je les avais vus assis devant notre maison. A peine m'avaient-ils laissé m'éloigner de la maison, ils m'avaient suivi et s'arrêtaient devant moi. L'un des deux descendit et m'arracha par le bras, me demanda de rentrer dans la R4 qu'ils avaient. C'est alors que, longtemps, je m'opposai. Le second, aussi violent que le premier me demanda expressément de rentrer auquel cas les peines seront allégées. Résistant toujours, le second sortit de sa poche une carte sur laquelle je lis : police.

Déjà, nous étions entourés de monde. C'est alors que je dis aux gens que je n'ai pas volé ni commis aucun crime... Ils cherchaient mon frère et ne l'ayant pas vu, ils s'attaquent à moi.

Aussitôt ces phrases prononcées, ils me brutalisèrent, m'entraînèrent dans la voiture, mon kaki tâché de boue puisqu'il avait plu. J'étais conduit et enfermé à la CRJ près des trois banques depuis le matin jusqu'à dix huit heures, moment où ils étaient arrivés me chercher et me déférer au même commissariat de Gbégamey où les conditions de détention au violon étaient insupportables, voire difficiles.

D'où pouvait venir la nourriture ? Du ciel ? Non. C'est alors que je finis par bénéficier du reste de la nourriture des maliens arrêtés aussi je ne sais pour quelles raisons. Je suis autorisé à me laver une seule fois dans la semaine, les lundis matin. Comme toujours, je déposais ma matière fécale au violon même et ne la déversais que le lundi prochain.

Je vous annonce que la sœur de Togbadja Thintchantin était aussi arrêtée pendant le même temps et gardée au commissariat de Zogomè.

En 1982, alors que Julien était arrêté, la police politique, composée de quatre hommes conduits par ABALLO Firmin (ex-directeur en retraite à AKODEHA) firent leur entrée dans notre maison. Il sonnait 14 heures et plus. Ceux-ci disaient qu'ils étaient à ma recherche. Les parents leur avaient signifié que j'étais effectivement arrivé et que je venais à peine de rentrer sur Cotonou. Non contents de cette réponse, ils revinrent et assiégerent la maison paternelle de 23 heures jusqu'à l'aube avant de poursuivre leur itinéraire.

Il fallait quitter le village et se cacher et ceci pendant plus de 2 ans et revenir après l'amnistie d'août 1984. En 1987, livré à Adam (garde présidentiel) par AVINADJE Gisèle et ses frères jumeaux Damien et Côme qui me traitaient d'anarchiste et de contre-révolutionnaire

etc, j'avais été filé, poursuivi pendant plus d'un mois par des hommes du Petit Palais que je suis sensé reconnaître et me résolus de rentrer dans la clandestinité. Ceux-ci étaient allés me chercher auprès d'un cousin à Comè et ne m'avaient pas vu.

De Guésin où j'étais, j'avais été livré par ZAMMAN Michel à Tokannou Miflinso, un lieutenant militaire qui était allé me livrer aux hommes du Petit Palais qui étaient arrivés pour m'arrêter. Vigilant, je les avais joués et m'échappais tel un lapin devant un lion.

Face à toutes ces menées anti-populaires relevant du nazisme, du fatalisme qui nous avaient vu perdre des promotions, nous avaient gelé nos arriérés etc...

Demandons que tous les tortionnaires soient :

- châtiés et jugés
- que tous ceux qui ont été violés, torturés, assassinés soient dédommagés.

TOKO Yako

Né vers 1952 à Parakou

Ingénieur textile

Détention à Parakou et Ségbana

Le 21 septembre 1985, je fus arrêté sur mon lit de malade alors que je souffrais d'une double fracture ouverte à la jambe gauche. Ce jour-là à 12 heures firent irruption dans ma maison à TBETEX, le lieutenant BABALAO Alexis, le commissaire CHABI GUIA Jean Baptiste, le sergent AGLO et les deux autres, pendant qu'une multitude de militaires en armes prenait position autour de la maison et sur le toit. Après une petite hésitation, ils m'invitèrent à rester assis car ils sont arrivés pour opérer une perquisition ordonnée par le commandant Clément ZINZINDOHOUÉ. Je leur demandai de m'en expliquer les raisons. BABALAO dit alors qu'il leur a été dit que je suis le commanditaire des tracts jetés par-ci par-là à Parakou et suis responsable des activités subversives du PCD dans la région. Ils ont perquisé, ils n'ont rien trouvé. Pourtant ils n'ont pas démordu ; ils me prirent et me jetèrent dans une Land-Rover avec mes cannes pour le camp où ils m'ont promis une confrontation avec un certain élève qu'ils auraient pris et qui m'aurait accusé.

Arrivé au camp Séro-kpéra, BABALAO me plaça dans une cellule à la guérite où il revint me chercher que dans la nuit pour cette fois-ci me conduire à la poudrière. Là, me confiant au chef de poste, il dit : « chef de poste, je mets cet élément à votre disposition ; il est très dangereux, donc surveillez-le de près ». Et se tournant vers moi, il me dit : « vous vous trouverez ici dans une zone militaire assez dangereuse, donc si vous faites le con mes hommes finiront avec vous » : alors là, m'appuyant sur mes cannes je lui répondis : « mon lieutenant, un malade sans pied qu'est-ce que j'ai de si dangereux pour que vous me livrez de cette sorte à vos hommes ? Avant de me prendre dans mon lit de malade, vous m'avez dit que vous m'emmenez pour une confrontation avec un élève qui m'accuse ; où est-il alors cet élève en question » ? Il me reprit immédiatement : « ne vous pressez pas, vous le verrez, on est en train de nous occuper de cela. A tout à l'heure ».

A son départ les militaires à qui il m'avait livré m'ont demandé qu'est-ce que j'ai pu ainsi faire pour être conduit ici avec un pied comme ça. Ils me demandèrent si j'ai mangé, je n'avais pas eu à manger cette nuit-là.

Alors dans la nuit profonde, le sergent AGLO vint me chercher avec une moto CG 125 et me conduisit au PC où attendait BABALAO. Là ce dernier me dit d'avouer que je suis membre du PCD. Si je veux faire le révolutionnaire, pour ne pas dire le con, je vais laisser définitivement mon pied ici et même ma peau, car KEREKOU leur a demandé de ne pas lésiner sur les moyens pour arrêter les membres du PCD. « Je vous aiderai continua-t-il, car je vous connais, mais tant que vous ne parlerez pas, ne comptez pas avoir des soins pour votre

pied et là vous aurez choisi d'avoir une gangrène. On vous enverra pour l'amputation car on ne vous laissera pas mourir tant que la vérité ne sortira pas ».

Le lendemain, on me présenta au Commandant ZINZINDOHOUE qui proférera presque mot pour mot les mêmes menaces contre moi en ajoutant qu'en tant qu'officier assermenté, il sévira. Depuis ce temps, tous les jours c'est des menaces, les visites nocturnes étaient courantes pour que « je vomisse tout ce que les recommandations du Komintero me font garder dans le ventre ».

Je ne dormais pas, le pied s'infectait. Ils refusèrent de me porter des oins jusqu'au jour où les esquilles d'os sont tombées. Une ostéite a gagné l'os. C'est alors qu'ils firent intervenir l'infirmerie de la garnison qui ne disposait d'aucun matériel adéquat pour me donner des soins. Des instruments sont souvent souillés, pas de compresses. J'en ai acheté à plusieurs reprises et aussi des antibiotiques : Totapen. Cela m'a coûté près de 35 000 FCFA. Malgré cela, mon état de santé se dégradait et les tortionnaires ZINZINDOHOUE et BABALAO menaçaient toujours de me laisser les pieds pourrir. ZINZINDOHOUE et BABALAO s'attachaient tellement à la bonne marche de leur commission d'enquête que plusieurs fois, dans la nuit, ils nous faisaient comparaître Monsia et moi devant les membres, pour nous dire que nous sommes en train de bloquer les travaux et que lui Zinzin a reçu du grand camarade l'ordre de faire de nous ce qu'il veut, qu'il peut nous tuer et nous mettre dans son trou duquel notre PCD ne nous enlèverait jamais. « Je sais, dit-il, si le PCD arrivait au pouvoir, il ne nous ménagerait pas, mais aujourd'hui nous vous montrerons que c'est nous d'abord ».

Mon état s'empirant, ils se décidèrent enfin à m'hospitaliser à l'hôpital de Parakou le 21 janvier 1986. Alors, compte tenu de la gravité du cas, dû à la négligence et au mépris des geôliers, j'y connus un long séjour : du 21 janvier 1986 au 8 juillet 1987 et subis deux interventions chirurgicales. ZINZINDOHOUE, président de la commission, a refusé de prendre en charge les soins : les médicaments et durant mon hospitalisation, la commission ne m'a pas nourri. Je me suis soigné et me suis nourri par mes propres moyens, l'aide des parents et des amis.

J'ai donc passé 534 jours à l'hôpital sans avoir été nourri par la commission. Elle n'a pas non plus jugé utile de m'acheter les médicaments : plâtre, antibiotiques, alcool, bande, éther, bio gaze, sparadrap, serum glucosé... Les dépenses effectuées en médicaments atteignent 650 000 FCFA ;

Le fait de laisser mon pied pourrir, de me menacer d'amputation et d'agir effectivement dans ce sens fut des actes de tortures physique et morale utilisés par la commission en vue de m'extorquer des aveux. D'ailleurs si à temps les tortionnaires avaient accepté que je sois hospitalisé, s'ils n'avaient pas attendu que le cas devienne inquiétant avant de m'envoyer, ma guérison se ferait sans séquelles. Aujourd'hui je porte de lourdes séquelles. J'exige que les préjudices moraux et physiques causés sur moi par les tortionnaires du parti-Etat PRPB soient évalués et que je sois dédommagé et que les frais de médicaments me soient remboursés de même que les frais de nourriture couvrant la période de mon hospitalisation (donc les 534 jours) doivent être remboursés.

La famille TOGBADJA

Monsieur DJOSSOU et Madame SEKPEMION TOGBADJA

Domiciliée à AKODEHA Via COME (Mono)

Nous formulons contre le pouvoir anti-populaire de l'assassin KEREKOU, la plainte suivante :

Le 7 avril 1989, fut arrêté notre fils Luc TOGBADJA alors étudiant en Sciences Economique (FASJEP) à l'université nationale du Bénin.

Après avoir été soumis à des tortures physiques et morales, il fut soutiré de son cachot du poste 200 (camp Guézo) pour une destination inconnue le 7 mai 1989. Là, il a été passé à tabac et assassiné. Sur son corps on a pu relever beaucoup de traces de tortures subies. Son crâne est fendu, son bras désaxé etc..

Ce crime, digne du régime du fasciste Hitler est monstrueux.

KEREKOU a assassiné notre fils, nous jetant dans une grande détresse.

Nous exigeons que justice soit faite. Elle doit se traduire par :

- la répression de tous ceux qui de loin ou de près ont trempé dans ce crime crapuleux
- le dédommagement des parents éplorés.

La famille TOGBADJA domiciliée à AKODEHA via COME (Mono)

Nous formulons contre le pouvoir de l'assassin KEREKOU les plaintes suivantes :

- En 1985, notre fils Julien TOGBADJA et 17 autres étudiants furent expulsés du campus pour fait de grève. Suite à cette décision, il fut pourchassé.

Mais qu'est-ce qui s'est passé par la suite ?

Alors que notre fils avait disparu de la circulation et que nous, nous ignorons où il était, une nuit en 1985, une meute de gendarmes venus de la brigade de COME avaient investi notre maison familiale et la maison paternelle de Julien TOGBADJA. Les portes furent défoncées et la brutalité avait commencé contre hommes, femmes et enfants.

Que voulaient les flics ? Ils cherchaient Julien TOGBADJA qu'ils n'avaient alors trouvé dans aucune des deux autres maisons.

Au lieu de rentrer, ils avaient décidé, en lieu et place de Julien d'arrêter deux de ses oncles paternels qui sont : Abel Kolé TOGBADJA et Oké TOGBADJA qui purgèrent dans les conditions horribles plusieurs jours de détention à la Brigade de gendarmerie de COME sans jugement ni inculpation. Ces deux victimes de l'autocratie ne furent libérées que des jours après.

- En 1987, alors que la situation de notre fils Julien n'a toujours pas changé (il demeurait introuvable), le pouvoir fit irruption dans les deux maisons citées plus haut. Même scène, mais cette fois-ci de façon plus horrible. Portes et fenêtres de nos demeures furent défoncées. Hommes et femmes, nous fûmes brutalement réveillés et tout nous, nous fûmes jetés dehors éclairés par la lumière des torches, au milieu de nos enfants et des autres villageois arrachés à leur sommeil. C'était bestial.

Une femme, Mme Ablavi TOGBADJA, arrachée à son sommeil par les coups et le bruit de la porte défoncée (c'était dans la maison paternelle de Julien) piqua une crise. On l'abandonna au milieu des flics, toute nue. Elle demanda après à aller à la selle. Les flics l'obligèrent à déféquer là, dans la chambre, devant tout le monde. Ce qu'elle fit.

Après cette intervention barbare qui n'a rien à envier au style nazi, les flics, comme pour la première fois en 1985, emportèrent les mêmes victimes : Abel K. TOGBADJA et Oké TOGBADJA. Ils purgèrent plusieurs jours de détention sans inculpation ni jugement.

Tous ces actes sont barbares, inhumains. Pourtant c'est ce que nous a fait vivre le pouvoir des brigands à la tête desquels se trouve KEREKOU.

Nous exigeons réparation.

N.B. : tous ces actes ont été perpétrés avec l'aide du mouchard ABALLO Firmin, ancien directeur d'école à AKODEHA.

YACOUBOU Jean-Marie

29 ans, étudiant

Arrestation : 5 août 1985

Libération : 2 septembre 1989

Centres de détention : camp Guézo, PLM Alédjo, prison civile de Cotonou, camp Séro-kpéra de Parakou, prison civile de Ségabana.

Toute cette histoire a commencé avec la grève des étudiants du mois d'avril-mai-juin 1985. Etant 2^{ème} responsable de ma Faculté (FAST) et membre du conseil central d'administration de la coopérative universitaire des étudiants, j'ai été amené à assumer ma responsabilité en dirigeant, avec les autres responsables d'Entité ou d'Amphi, ladite grève. Très tôt, j'ai été poursuivi comme bon nombre de mes amis et au conseil des Ministres du 11 juin 1985, la décision de m'exclure avec les 17 autres de mes camarades fut rendue publique. Dès lors ma tête était mise à prix et je fus contraint à la clandestinité. Malheureusement, quelques mois plus tard, je fus arrêté sur dénonciation du délateur DADJO Pierre.

Arrêté le 5 août 1985 à 19 heures par l'équipe du lieutenant TAWES et ZANKARO Moumouni, je fus conduit au camp Guézo et plus précisément à la « maison blanche » où croupissaient déjà 4 personnes dont 3 étudiants (WANTCHEKON Léonard, KEDOTE Léonard, HOUEDANOU Barnabé et VDEGLA Euloge). La nuit même, j'ai reçu la visite d'une équipe des gardes du corps de KEREKOU qui m'ont passé à tabac. Alors que j'avais des menottes aux mains et aux pieds, ces gorilles s'étaient jetés sur moi, qui, avec des coups de pieds, qui, encore avec les coups spéciaux appris lors de leur entraînement de karaté. Alors j'étais livré sans aucune possibilité de défense. Je fus roué de coups et fus particulièrement atteint à l'oreille droite qui a coulé du sang. Après 45 minutes d'acharnement, ils refermèrent la porte de la cellule et me laisseront encore dans le noir. Quelques secondes plus tard, j'entendis un cri de douleur de la cellule d'à côté. Après 2 heures de temps, toutes nos cellules retrouveront le calme nécessaire pour réfléchir et me préparer à ce que le lendemain me réservait. Mais je me trompe largement, car très tôt après leur départ, j'ai commencé par ressentir de vives douleurs à l'oreille atteinte et je n'ai pas retrouvé le sommeil jusqu'au lendemain matin. Mon calvaire ne venait que de commencer.

Ce lendemain donc, le lieutenant ZANKARO arriva vers 9 heures pour me demander si j'avais passé une bonne nuit. Je lui répondis que les conditions qui m'étaient faites ne me permettaient pas de passer une bonne nuit.

- pour tout vêtement, je n'avais que mon slip
- je ne disposais pas de place suffisante pour m'étendre dans le cas où je me déciderais de dormir
- que son équipe a passé et m'a souhaité la bienvenue à sa manière et je lui montrais mon oreille d'où du sang coulait encore et qui me faisait atrocement mal. Sans rien répondre, il referma le poste et s'en alla.

Ce même jour vers 10 heures un soldat vint en tenue de sport me demander mon nom, prénom, faculté et m'honora de quelques gifles avant de s'en aller. Ce fut tout pour ce jour-là.

Je n'ai plus revu le lieutenant ZANKARA le mercredi qui suivit où ils vinrent me chercher pour l'interrogatoire. Pour un interrogatoire, c'en était vraiment un. Je fus sorti de ma cellule où je vivais seul vers 15 heures. Je fus ensuite conduit dans une salle où m'attendait le lieutenant TAWES assisté d'un autre dont j'ignore le nom. Arrivé là, un questionnaire me fut remis. Parmi les questions, on pouvait lire :

- Depuis, quand es-tu membre du PCD ?
- Qui t'a recruté ?
- Quel est ton maître de stage ?
- Qui as-tu recruté ?

- Où sont tes camarades AGBETOU, ALASSANE, WAOUNWA et autres ? etc...

A toutes ces questions, je déclarai que je n'en sais rien et que je n'y répondrais pas. TAWES ricana et me dit que j'allais leur livrer tout dans les minutes à suivre. Sur ces mots, il fit appeler 2 soldats qui vinrent aussitôt bâtons en mains. Ils commencèrent par me taper dans la salle et me conduisirent à un robinet situé derrière le bâtiment. Là, je fus forcé à me coucher sous le robinet et fus mouillé (toujours en slip). D'autres détenus, que je connaissais d'ailleurs étaient aussi amenés. Il s'agissait de Benoît DJEGUI et ADJASSIN Eric, tous deux parents de Cyprien DJEGUI qui avait échappé aux assassins. Ces deux étaient retenus en otage de même que 4 autres personnes dont la mère de Cyprien.

Après nous avoir tous mouillés, une équipe de près de 20 personnes, toutes armées de bâtons se déchaînèrent sur nous. La fameuse séance de rodéo commença. TAWES et ZANKARO suivirent eux-mêmes « l'opération », les coups de bâtons pleuvaient à tel point que je n'avais même pas le temps de sentir la douleur. Mais dès cet instant, ma résolution était prise : mieux vaut mourir que de parler ! Après deux heures de coups de bâtons, de chicottes et de cravache, TAWES me demanda si j'étais prêt à parler. Je ne répondis pas et à ZANKARO de donner l'ordre à ses hommes de repartir. Mais cette fois-ci je fus seul car les deux lieutenants avaient demandé d'arrêter de taper les deux autres co-détenus. Seul au milieu d'une allée, il ordonna de me conduire à l'hôpital mais il fit semblant de n'avoir rien entendu et nous quitta. J'insistai après son départ, à voir mes autres camarades qui étaient dans d'autres cellules pour savoir si je pouvais avoir certains médicaments pour atténuer la douleur qui était devenu insupportable. Le chef de poste accepta et alla chercher une boite de zorro chinois et quelques comprimés d'Aspirine auprès de WANTCHEKON. J'ai avalé 2 comprimés sans avoir besoin d'eau et me mis à masser le bras qui était enflé jusqu'à l'épaule. Alors pris de pitié, un soldat vint m'aider à faire le massage. Après le traitement, je fus conduit en cellule le corps couvert de blessures et de sang. Je ne pouvais pas résister au sommeil qui m'emporta aussitôt. Je fus réveillé vers 13 heures par la faim. Je tapais la porte et demandais au soldat d'aller m'acheter à manger. C'est alors qu'il me répondit que les 1000 F que je lui avais laissés étaient finis. J'exigeai à voir le lieutenant ZANKARO. Il arriva après une heure de temps et je lui posais clairement mes problèmes que sont

- m'envoyer à l'hôpital
- rechercher et trouver ma sœur pour qu'elle m'amène à manger puisqu'il refusait de nous donner à manger
- m'amener auprès de mes autres camarades afin que je puisse manger avec eux ce que leurs parents leur amènent
- me permettre de me laver afin de nettoyer le sang qui couvrait tout mon corps.

Il refusa de m'envoyer à l'hôpital une fois encore mais prit les coordonnées de ma sœur et donna des instructions aux soldats pour qu'ils me prennent à manger auprès de mes autres camarades pendant les moments où ces derniers mangeaient. Depuis ce jour je me nourris avec mes camarades.

Trois jours après le rodéo, le lieutenant TAWES arriva un après midi tout furieux et demanda qu'on me sorte. Je fus tout de suite dehors toujours en slip et il demanda de tout lui « dire sur l'équipe qui verse de l'acide sur des citoyens honnêtes ». Je répondis que je n'en savais rien et il demanda alors à son équipe qui était déjà prête de s'occuper de moi. Tels des automates, les hommes se jetèrent sur moi malgré mon bras qui était toujours enflé. Cette fois-ci la séance ne dura pas, mais je fus complètement amoché et épuisé. Une fois encore j'avais le corps couvert de sang, l'œil droit poché. Après cette séance, l'ordre fut donné par TAWES de me mettre avec les autres camarades. Nous fûmes tous regroupés dans une cellule de 5 m x 3 m. Nous étions au total 5. A partir de ce jour nous n'avons plus à répondre aux questions mais tous les jours nous avions droit à une séance de bastonnade.

Nous restâmes avec ce régime jusqu'au jour où deux personnes seront arrêtées. Il s'agit de GNIMAGNON Louis et AGBLA Jonas. Ils furent traités tout comme nous, à notre début. Une forte dose de rodéo ; Jonas fut contraint de rester au garde à vous pendant des jours alors que tous les jours presque, il était battu. Ces deux nouveaux venus étaient des fonctionnaires de l'Etat. Ils étaient accusés d'être des membres du Parti Communiste du Dahomey. Cette semaine fut tout aussi dure pour nous tous qui étions là. Après cette série de tortures où il y a eu des blessés graves (VIDEGLA Euloge, fracture à la main droite et GNIMAGNON Louis dont les fesses ont pourri pour coups reçus). Nous avions subi d'autres séances de rodé et surtout en présence de mes parents pour mieux nous humilier. Le 26 septembre, le lieutenant TAWES (actuellement capitaine) nous amena DADJO Pierre pour une confrontation. A cette confrontation, tout le mensonge du délateur fut étalé, néanmoins TAWES décida de nous transférer au camp du PLM où dès le soir même les couleurs furent annoncées : bastonnade, brûlures de mégots sur nos corps etc...

Là aucune question ne nous était posée. Les caporaux Pascal KOUSSEMOU et ZABIOU les exécutants les plus zélés en la matière. Trois jours après notre arrivée au PLM, alors que nous n'avions plus d'eau à boire, nous avons demandé à KOUSSEMOU, le chef de poste de ce jour-là, de nous permettre d'aller en chercher. Trente (30) minutes plus tard, il vint ouvrir et me désigna pour aller chercher l'eau. Il déclara ce qui suit : « Vous voulez voir, Jean-Marie, tu vas chercher l'eau, si tu me connais à Dassa, saches que je ne suis plus le même. Mon métier actuel a pour nom bourreau et je suis payé pour tuer ». Je pris alors le bidon et sortit. Une surprise générale m'attendait dehors : de la porte de notre cellule jusqu'au robinet qui se situait à 80 mètres à peu près, une double rangée de soldats m'attendaient bâtons en main. L'ordre me fut intimé de commencer par ramper. Je me mis à ramper alors et les coups ont commencé par pleuvoir. Je fus battu à l'aller et au retour. Tout mon corps était en sang. A mon retour, KOUSSEMOU nous souhaita bon appétit car c'était pour manger que nous avions besoin d'eau.

Une semaine plus tard, on nous autorisa à aller nous laver et c'était encore la même scène avec le même KOUSSEMOU.

Que ce soit au camp Guézo ou au PLM, nous n'étions pas autorisés à rencontrer nos parents. Ces derniers doivent désigner une femme à qui une carte est délivrée par la présidence. Cette femme doit présenter chaque fois qu'elle arrive ladite carte avant que le repas soit accepté. Tout visiteur sans carte est purement renvoyé s'il n'est pas menacé d'arrestation. A PLM, l'intimidation a été forte sur nos parents. A plusieurs reprises nos parents ont été contraints de manger toute la viande ou les œufs que contenait le repas qui nous a été amené. C'est le cas de ma sœur et du frère de Léonard WANTCHEKON.

Concernant nos questions de santé, aucune de nos demandes relatives à la possibilité de consulter des médecins n'a jamais été prise en compte. Pire encore, tous les médicaments que nous demandions à nos parents étaient purement confisqués lorsqu'il les amenaient. En dehors de nos plaies, il y avait certains parmi nous qui souffraient de beaucoup d'autres maladies telles que le rhumatisme, de maux d'yeux, de tremblements. Les tortures morales étaient permanentes : nos photos furent prises au PLM avec des pancartes portant nos noms respectifs par exemple, des scénarios d'exécutions – on nous réveille à 2 heures du matin et on nous menace de nous conduire à la plage pour être exécutés si on ne parle pas. Les soldats sont alignés avec des fusils à cet effet etc...

Nous fûmes transférés à la prison civile de Cotonou le 31 octobre 1985. Là nous étions jetés en prison sans aucune autre forme de procédure. Lorsque le procureur général de la République était de passage à la prison et que nous lui avions posé notre cas, il nous dit que le cas des subversifs ne le concerne pas et que seule l'autorité qui a décidé de leur détention pourra décider de leur sort. Je suis resté donc là qui me semblait être un paradis vu la barbarie que nous venons de quitter car à la prison de Cotonou on ne nous battait plus ; nous pourrions

nous laver et surtout recevoir la visite de nos parents. Mais malgré cela, nos repas étaient à nos frais et toutes les démarches que nous avions entreprises pour que le pouvoir prenne cela en compte sont demeurées vaines. J'y suis resté jusqu'au 28 décembre où on vint me réveiller à 5 heures du matin pour me demander de me préparer pour un voyage éventuel. Quelle est la destination de ce voyage ? Le commissaire n'en savait rien. Vers 7 heures 30 , le véhicule arriva enfin et m'embarqua. Je reconnus quelques étudiants arrêtés comme moi et gardés dans d'autres lieux de détention. Après avoir fait le tour des commissariats et des camps, on prit la voie de Parakou et c'est là que je sais qu'on allait à Parakou. Le chef de convoi, l'inspecteur IDOSSA nous dit qu'il nous faudra dire la vérité quand nous serions à Parakou.

A Parakou, je rencontrais le staff dirigé par le commandant ZINZINDOHOUÉ Clément qui me remit une feuille contenant plusieurs questions de même genre que ce que j'ai eu à Cotonou. Des feuilles nous furent distribuées. Nous fûmes conduits dans nos cellules respectives après avoir répondu aux questions. Je fus ensuite conduit dès le 15 février 1986 à Ségbana. Là-bas les conditions de détention sont tout aussi draconiennes qu'au PLM sauf qu'on ne nous battait pas. Les cellules au total 8, étaient trop pleines. J'étais resté dans la cellule n° 15 dont les dimensions sont d'environ 7 m x 5 m et dans laquelle le nombre est allé jusqu'à 22 détenus. Nous nous couchions sur des couvertures qu'on nous distribuait à l'entrée. Il n'y avait pas de nattes à mon premier tour. On nous nourrissait à 3 000 FCFA par jour. Nous étions en cellule 24 sur 24, sauf pour aller aux toilettes. Les repas qu'on nous présentait étaient de mauvaise qualité et le plus souvent je dormis à jeun. Les visites étaient interdites. A plusieurs reprises, nos parents ont été renvoyés alors qu'ils se sont donnés toutes les peines de ce monde pour effectuer le voyage. Même la remise des colis ne se faisait pas à cette époque.

Le 26 février 1986, je fus rappelé à Parakou pour interrogatoire. Arrivé à Parakou, on nous a isolé au poste de Police sans contact avec les autres détenus du camp. L'interrogatoire eut lieu le 4 mars. On me demande les noms des étudiants et élèves qui ont participé à la grève de 1985. A cette question, j'ai répondu que je ne saurais le dire : réponse qui énerva ZINZINDOHOUÉ qui ordonne qu'on me fasse subir un rodéo en bonne et due forme jusqu'à ce que je sois prêt pour leur dire ce qu'ils voulaient de moi. Je fus donc plongé dans une citerne puis battu par un groupe de 20 soldats armés de bâtons, chicottes, lanières, etc.. Je fus blessé et reçus encore un coup à l'endroit précis où j'ai eu une fissuration de l'os avec TAWES et ZANKARO. La radiographie du bras que j'ai faite deux semaines plus tard faute de moyen a attesté qu'il y avait effectivement fissuration mais que l'os se reconstituait de lui-même déjà. A Parakou tous les produits étaient à notre charge. En Avril, je fus déporté encore sur Ségbana où je resterai jusqu'en juillet. C'est féroce, les conditions climatiques ont changé car l'harmattan a laissé la place à une grande chaleur étouffante. Dans ces conditions les cellules qui ne sont pas du tout aérées sont devenues de véritables fours. On y étouffait littéralement. Dès les premiers jours de ce second séjour un incident se produira : un camarade était tombé évanoui, faute d'oxygène. Après l'avoir tapé longtemps, les geôliers sont arrivés ouvrir les cellules. Depuis ce jour nous avons juré ne plus accepter nous faire enfermer dans les cellules pendant la journée. Il y eut quelques injures échangées et même quelques coups de poings entre nous et nos geôliers. Mais comme résultat on a obtenu de rester dans la cour interne de la prison (qui n'est pas moins un fort) de 8 heures à 18 heures.

Après ce séjour, je fus ramené à Parakou en juillet à la suite de la lettre adressée au Procureur général de la République. A Parakou, je subis avec les autres camarades, toutes formes de tortures morales. Le capitaine BABALAO Alexis était chargé de nous rencontrer et de nous faire changer d'avis. Presque tous mes camarades, sauf nous deux, avaient été ainsi contraints d'écrire une lettre de désengagement par rapport à la première requête adressée au Procureur. Par la suite, sur proposition de BABALA, ils écriront tous une lettre individuelle de clémence au Président de la République. J'ai refusé de céder à cette manœuvre et fus encore renvoyé à Ségbana en mars 1987.

Je dois signaler ici qu'il y eut un incident pendant mon séjour à Parakou qui coûta à nous qui étions détenus au « poste manguiers » la bastonnade systématique. Il s'agit de la femme d'un des nôtres , Grégoire KPEKPEDE. Elle est allée voir son mari mais ce matin, sous prétexte qu'elle ne les avait pas salués... Cela nous révolta et nous amena aux mains avec les soldats. Quand ZINZINDOHOUÉ arriva, tout le monde cessa la bagarre et il commença par nous injurier. Il nous rassembla et annonça la sanction. Une bonne dose de rodéo pour tout le monde avec des particularités pour le mari de la femme et d'autres y étaient cités comme meneurs. La femme, elle aussi, n'a pas échappé à cette torture, elle a eu droit à sa séance de rodéo. C'est ainsi qu'à plus de cinquante que nous étions, nous avions été livrés presque nus à des soldats qui étaient surexcités.

Sur mon séjour à Ségbana, j'espère que d'autres camarades pourront en parler étant donné que mon récit est déjà long.

Je dois de signaler qu'à mon séjour à Ségbana, ma mère a été purement et simplement envoyée à Parakou alors qu'elle demandait à me voir. Le capitaine AGONKAN lui demande d'aller s'occuper d'autres enfants, que moi, qu'elle était venue voir, étais un enfant perdu. Ma pauvre mère quitta le camp Séro-Kpéra totalement bouleversée.

YANSUNNU Magloire

Né le 2 octobre 1947 à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Avocat stagiaire

Arrestation : 19 janvier 1988

Libération : 3 septembre 1989

Centres de détention : commissariat central de Cotonou, camp Séro-kpéra de Parakou, prison civile de Ségbana.

J'ai été arrêté dans la nuit du 19 janvier 1988 à la suite d'une dénonciation calomnieuse effectuée par le gardien de l'office béninois des mines (OBEMINES) à Wlacodji.

J'étais intervenu auprès de ce gardien pour faire libérer un distributeur de tracts pris en pleine action.

Pendant que je parlais, ce dernier a pris la fuite. Le gardien pour se venger a décidé de m'accuser en lieu et place de celui qui venait de lui échapper.

C'est ainsi que je fus conduit dans une horde de membres du CRL basé à l'ancien pont.

J'eus à peine le temps d'ouvrir la bouche que j'étais tiré hue et à dia, frappé de dos et mes vêtements mis en lambeaux.

Je tentai de fuir et ce fut pour mon malheur car au cri de « Olé, Olé (au voleur) », tous les membres du CRL du quartier me cernèrent à la station STPA de l'ancien pont. Les coups redoublèrent. Je reçus même la bouche d'un ceinturon de militaire au bas de la nuque.

Finalement, je fus transporté à la sûreté urbaine de Cotonou. J'avais alors été délesté de mon porte-monnaie, de ma montre, de mes chaussures. J'arrivais donc en piteux état au poste de police. L'accueil était moins brutal quoique des menaces avaient été proférées par certains policiers à mon encontre. Cependant je découvre plus de bienveillance dans ce milieu qu'avec les CRL.

Du reste des lires, je ne subirai que des traitements cruels et dégradants et plus de tortures physiques. Ainsi, lors de mon transfert de la sûreté urbaine de Cotonou au commissariat central, le soldat chargé de ma surveillance vitupérait contre moi et me faisait entrevoir les délices du Petit Palais : « tes testicules seront broyés comme ça » me disait-il en frottant ses mains l'une contre l'autre avec délectation. Cependant c'est au commissariat central que je connus les pires humiliations.

D'abord on m'ordonna de me déshabiller. C'est en slip que je pénétrai dans le violon 3.

Nous étions une quarantaine de détenus dans un réduit de 30 m². Pour se coucher, il fallait se disposer en deux rangées puis disposer les jambes l'une après celle de son vis-à-vis, de manière à ne pas atteindre son entrejambe. J'étais au milieu de détenus de droit commun au nombre desquels figuraient le fameux Seidou. Ceux-ci m'avaient pris pour un mouton chargé de percer leur secret et démanteler leur réseau. Ils avaient résolu de me régler mon compte et je ne devais mon salut qu'à l'intervention d'un détenu influent qui m'avait constitué 15 jours avant mon arrestation et qui avait attesté que j'étais réellement un avocat.

Dans tous les cas, j'avais été parqué près du pot à urine et à excréments, toute la nuit et toute la journée, il fallait respirer cette fétide, manger pendant que certains se délestaien; parfois les gouttes d'urine vous tombaient sur le corps et peut-être dans le plat. Pour tenir il fallait changer de la tête l'idée de ce qui était avalé.

La zone était infestée de microbes et on y attrapait des gros boutons pulvérulents. Deux jours après, mon sort fut amélioré car les chefs de cellule me déplacèrent de là.

Du reste le traitement qui m'était réservé par la police avait dissipé tous les doutes sur la cause de ma détention.

Tous les droits communs étaient autorisés à sortir prendre leur douche tous les jours, à l'exception de moi et d'un instituteur pris parce qu'il avait eu le malheur d'être le cousin d'AKPOKPO Glèle Rémy.

Le refrain était le suivant : « tout le monde à la douche sauf GNANCADJA et YANSUNNU ».

Or la cellule était une étuve et on couchait en slip sur le ciment, la chaleur était telle que les chefs de cellule exigeaient aux nouveaux venus de leur battre l'air.

J'ai été astreint à cette corvée durant la première nuit de son arrestation sans pouvoir fermer l'œil et à jeun.

Une autre série d'humiliations consiste d'abord m'emmener dans ma maison en haillons, menottes aux poignets : toute ma rue était dehors pour observer ce spectacle.

Un jour je fus emmené, menottes aux mains au 7^{ème} étage du ministère de l'Intérieur. Le Ministre de l'Intérieur voulait me rencontrer pour m'amener à un repentir qui pouvait entraîner son élargissement rapide et arrêté toute la compagnie nationale et internationale faite au tour de mon arrestation et du traitement que je subissais.

Ce fut là encore une série de traitements dégradants : je devais aller au W.C.

Alors que j'étais au 7^{ème} étage et avais de menottes aux poignets, un lieutenant appartenant au Cabinet du Ministre, ordonna qu'on laissa ouverte la porte des W.C. de peur que je ne m'évade.

C'est donc devant trois ou quatre personnes dont deux armées de AKM que je dus satisfaire mes besoins et plus humiliant me torcher le derrière dans une position des plus acrobatiques car j'avais des menottes. Le couloir étant un lieu de passage, je n'étais à l'abri d'aucun regard.

Poussant plus loin l'humiliation, le lieutenant ordonna qu'on me fit descendre des fauteuils de l'anti-chambre du ministre et asseoir par terre en tailleur.

Le soldat qui était venu me transmettre l'ordre était embarrassé et j'ai dû le mettre à l'aise. Je suis resté près d'une heure dans cette position sans pouvoir du reste rencontrer le ministre qui, à ce qu'il paraît a été effrayé pour mes propos déterminant et m'a fait dire qu'il était absent. Il craignit que dans ces conditions mon intervention ne soit interprétée par l'autocrate comme une complicité avec le PCD.

Toutes ces scènes étaient ponctuées de pressions morales du genre : « Yansunnu, il faut collaborer sinon c'est foutu pour toi ».

Dix jours plus tard, j'étais au camp de Séro-kpéra où il s'est agi surtout de menaces et vociférations du colonel ZINZINDOHOUE qui, en fin de compte, m'a fait transférer à Ségbana. Ils avaient fait croire à mes parents que j'étais désormais en sursis de mort.

Le plus pénible dans ce camp était de voir ses compagnons de cellule revenir des interrogatoires le corps couvert d'ecchymoses ou pissant du sang et d'attendre inéluctablement son tour sans savoir quand est-ce que ça arrive.

Je ne saurai terminer sans rendre hommage à ceux d'entre les policiers de la Sûreté Urbaine de Cotonou qui m'ont accueilli cordialement et m'ont permis de me conformer dans l'idée que, dans notre combat, nous n'étions pas isolés et qu'une grande masse de gens inconnus nous soutenait à leur manière.

Je remercie surtout ce policier de la Sûreté Urbaine dont j'ignore le nom qui m'a offert 100 F pour manger le 20 janvier, alors que j'avais le ventre creux depuis la veille et à qui je n'avais rien demandé ; sans doute avait-il deviné mes problèmes en ce moment-là car tout était mis en œuvre pour que mon lieu de détention soit ignoré de mes parents.

YELOME Epiphanie Lucien

Né le 8 janvier 1961 à Cové

Etudiant en 2^{ème} année GEO-FLASH

Arrestation : 7 mai 1985

Centres de détention : PCO – Camp Guézo, camp militaire de Ouidah, camp Séro-Kpéra Parakou, prison civile de Ségbana.

Libération : 1^{er} avril 1989

Raisons d'arrestation : 2^{ème} responsable de la FLASH, Membre du CCA/BEN-CUE, dirigeant des grèves d'avril-mai 1985

Soupçonné d'appartenir à l'OLUB, donc membre du PCD

TORTURES ET SERVICES CORPORELS

TORTURES PHYSIQUES : du 7 mai au 8 mai 1985 (22 heures 45 à 5 heures), sous la direction du colonel COOVI Gaston, alors chef d'Etat Major/FDN en collaboration avec HOUSSOU Patrice et KOUTON alors tous deux lieutenants, et d'autres officiers de permanence au 1^{er} BIA/camp Guézo du 7 au 8 mai 1985

OBJETS UTILISES : ceinturon US (boucle lâchée), bâton, matraque et lanières. « Pisard ».

Effectif des commandos : il varie entre 4 et une trentaine.

Fréquentes bastonnades au camp Séro-Kpéra de Parakou sous la direction du commandant (puis du colonel) ZINZINDOHOUÉ Clément, en collaboration avec les lieutenants (capitaines) AGONKAN Alphonse et BABALAO Alexis.

TORTURE MORALE

Les interrogatoires qui perdurent par exemple de 9 heures à 16 heures, des questions et menaces venant d'une équipe d'enquêtes de 3 membres (AISSA alors CIJ, IDOSSA et YABARA)

Interdiction de visites et de contacts du 7 mai 1985 au 5 août 1986 et privation de repas du 8 mai 1985 au 28 décembre 1985

PREJUDICES

- cinq années académiques perdues
- bourses perdues
- quelques cicatrices sur le corps.

QUEL AVENIR

17 ans

17 ans de nuit noire,
de nuit cauchemardesque
pour les peuples égrenés
à l'ombre des panneaux géants
A la gloire du Parti-Etat
Et d'un marxisme bancal et
Provoqué
17 ans,
17 ans de nuits ténébreuses
Passées dans le royaume
Moyenâgeux
Ou, caméléon
Au son des cliquetis des kalachnikovs
Des fracas assourdissants
Des grilles du PLM, du camp Guézo
Au camp Séro-Kpéra et de Ségbana
Au son des explosions des lacrymogènes
et des bruits de bottes
Martyrisant en conquérant insolent
la terre sacrée de nos aïeux.

17 ans !

Quel bilan des 17 ans d'incurie
de médiocrité, de gabegie et de pillage
Erigé en système de gouvernement
Où, tel un typhon, le PRPB
Ravage tout sur son passage
Expédiant cyniquement de vie à trépas
tout ce qui est perfection
et ta valeur sûre.
Ah quel désastre !
Et pourtant il ne fallait rien dire
17 ans
Quel est le bilan de 17 ans de ruissellement
D'un peuple bâillonné
Englué dans la boue humiliante
De l'oppression et de l'exploitation
Maladroitemment camouflé
par les litanies mystificatrices
des faux prophètes du marxisme
Se faisant vénérer au rythme des Ehuzu dan dan
17 ans !
Quel réquisitoire contre ces barons reflets
Ces monstres cyniques aux lunettes d'or.

Gavé jusqu'au cou du sang et de la sueur de notre labeur
Quel réquisitoire contre les forfaitures.
Les outremidanas de Saint Mathieu
Et des apôtres déversant à flots
Les versets surannés de l'organisation
Et de la mobilisation des masses populaires
Et véhiculant leurs somptueuses limousines
Le symbole des mirobolantes promesses
Société où il fera bon vivre pour chacun et pour tous
17 ans.
Quel verdict contre les mains assassines
Ces bourreaux arrosent lâchement
de rafales le peuple aux mains nues
Hurlant dans la rue sa faim et sa misère
Quel verdict contre ces abjections
Ces crimes odieux des barbares aux képis
Chaque jour mutilant les dignes fils du peuple
et leur fracassant les crânes
Au choc de la matraque et de la mitrailleuse
Martyrs et victimes héroïques de l'autocratie
Tombés à l'aube du combat sacré
Pour tous ceux qui, soif, faim, misère et répression aveugle
abrége les jours. Quel verdict,
Un verdict à la mesure de leur forfait !
Car le pardon n'exclut pas la justice !

PAIX A TON AME

Tourne la roue de l'histoire
Avec elle, la sanglante odyssée
Des peuples du Dan Xomè
Néanmoins, à la tâche ! Plus de répit pour vous.

Car l'enjeu, c'est « to be or not to be ».
Nos peuples ne s'y méprennent point
aussi marchent-ils intrépides contre l'imposteur !
Les cœurs endoloris par les deuils de leurs fils fauchés

Macabre circonstance que celle qui hélas !
Nous constraint d'énumérer nos martyrs :
Houyomè, Atchaka c'était hier,
Et déjà aujourd'hui, Rémy nous te pleurons.

O Rémy AKPOKPO, vieux compagnon
de chaîne et de misère, militant farouche
à la trempe d'acier des Bolcheviks pur-sang
Sous les démoniaques tortures des assassins, tu succombas.

Dans l'opacité obscure de l'éternel
Tu t'es endormi, bravement la hargne bilieuse
et scélérat de tes bourreaux assoiffés de sang.
De toi, ils voulaient un aveu, l'abjuration, la honte.

Non ! Non ! Le serment pour militant digne
C'est sacré ! Plutôt le trépas que le parjure
C'est ce que tu prouveras
Ton héroïsme, fiers guerriers, nous saluons !
Oui les peuples endeuillés par ta fin précoce
et cruelle honorent et saluent ton courage et ta ténacité.
Dans le combat pour la liberté et la démocratie
Aucun sacrifice n'est ni trop grand, ni inutile.

Compagnon des premières heures qui hélas !
Au fond de l'abîme, amarre dans la force de l'âge la barque de la vie et du militantisme
Devant ta glorieuse mémoire, le peuple s'incline et te dit Adieu !

Adieu Rémy, Adieu !
Que la terre te soit légère
Et qu'en paix repose ton âme
Nous te vengerons !
P.C.S. 28-2-88

POEME : Couronne éternelle (dédié à TOGBADJA Luc)

Les fleurs ce jour pâlirent.
La triste nouvelle
Par monts et vallées répercutée
traversa le monde entier
Les visages s'assombrirent
et les torrents de larmes
à flots ruisselèrent
L'autocratie,
Totale négation de la démocratie
Sur les pages sombres de son règne
Venait d'inscrire
Le nom d'une nouvelle victime
TOGBADJA Luc !
TOGBADJA Luc !
TOGBADJA Luc !
TOGBADJA Luc !
Réponds-moi
De ton éternel sommeil
réveille-toi et réponds-moi
Ce jour-là
les bourreaux de nos peuples
bandèrent tes yeux
du lugubre voile noir
Ils venaient, ces sanguinaires
du sinistre cachot, t'extraire
Le crime, dans leur macabre cerveau
Fut soigneusement préparé.
Des volées de coups de chicottes
de cravaches, de bâton
pleuvent sur ton corps en sang
Puis, ce fut le choc fatal
la nuque affreusement défoncée
Et le forfait fut consommé
Cher Ami
Martyr au pays de l'inconnu parti
pour rien au monde
tu ne saurais disparaître
La brise qui souffle te porte vivant ;
Dans le soleil qui luit, tu es lumière.
A la bouche du nouveau-né qui agit
tu es vérité et innocence.
La nuit ne te fait pas fantôme
O ! TOGBADJA Luc !
L'écho clame ton courage,
courage légendaire par tout l'univers
sur l'aile de l'hirondelle
vibrent ta foi en l'avenir et
ta furie de vaincre

pour un monde meilleur à bâtrir
O ! TOGBADJA Luc !
L'arme de tes mains tombées
Est déjà, par une bordée de bras, empoignée.
Bientôt, elle s'abattra
sur l'hideuse tête de l'autocratie.
O ! TOGBADJA Luc !
Ecoute dans le silence
ton peuple te crier sans cesse :
« Mon fils,
mon digne fils,
tu seras vengé ».

LE SILENCE DU SEPULCRE

(dédié à AKPOKPO Glèle Rémi)

Il est des hommes
qui ne peuvent disparaître ;
Des hommes qui meurent pour être
et renaître comme
Phénix de ses cendres.
Il est des hommes
que la mort ne peut descendre,
Même quand elle arrive et les assomme
Des hommes que ne peut bâillonner
le trépas dans sa fureur aiguillonné
Il est des hommes qui, une fois morts,
ne meurent plus jamais
Des hommes dont le sort est un trésor
Toi, vaillant combattant, tu aimais
ta patrie et te battais pour elle ;
Et les sanguines te taxèrent de rebelle
Durant des ans, tu as croupi en geôle
Des ans qui affermissent ton rôle
De guerrier et de liberté
Ce furent ensuite des lunes en clandestinité
Puis un jour sans soleil ;
un jour par mille fois maudit
Le sinistre filet de l'autocratie,
Sur toi s'abattit au macabre réveil ;
Et la dernière heure sonna.
Et aux quatre coins de l'univers,
la triste nouvelle résonna,
Tel un toscain, comporté en ondes
par les tambourins, de seconde en seconde
et roulant des flots en verre.
Sous les tortures sans nom
De la meute d'argousin et de sbires
tu succombas sans mot dire.
A l'hideuse face de ces guenons,
tu crachas ta haine ; en silence,
L'histoire se déroule et recense ;
Le martyrologue ainsi s'imagine
Tu écris alors de ton sang, une belle page
des livres d'or du panthéon de la patrie
Où tu rejoignis des héros, tel Hounyovi
Adieu ! compagnon disparu
Nous courons et venons par les rues
les yeux gros de larmes, le cœur plein de chagrin
écouter le silence de ton sépulcre :
Il nous intime l'ordre de vaincre

Adieu ! compagnon disparu !
Ami assassiné par la criminelle autocratie.
Les griots, dans leurs épiques refrains,
chantent ton courage et ta combativité,
Eminent héros de la liberté

Adieu ! compagnon disparu.
Du monde l'inconnu, vois-tu ?
Vois-tu ces enfants, ces femmes, ces vieillards
sur ta tombe déposés ?
Vois-tu ? Oui vois-tu ces tristes regards
Gonflés de respect voué au temple
de ton caveau irisé ?

Vois-tu ? Vois-tu ?
Ces bataillons de patriotes
armés de détermination,
prêts à monter à l'assaut
du bastion vermoulu

De la réaction ?
Voir-tu ? Vois-tu ces bandes idiotes
d'apatriades arborer le sceau
de la reddition et de l'apostasie ?

La terre a avalé ton robuste corps
Mais elle ne saurait engloutir l'idéal
Pour lequel tu trouveras la mort
L'idéal auquel tu restas toute ta vie féal
De nos lares, nous arrosons ton tombeau.

La vie n'est qu'un vacillant flambeau
Devant le géant trépas.
Adieu ! Compagnon disparu ! Adieu !
Cher ami à nous cruellement arraché
Dors en paix.
Par tes peuples, tu seras vengé

Ségbana lundi 8 février 1988
Paul Coucouvi SOSSOUKPE
(ancien détenu politique du Bénin)
(extrait du recueil inédit « voix des geôles »)

AUX AMIS DE LA GEOLE

Nuit noire ! Nuit sombre
drapant vos demeures en son ombre !
Oh ! Ténèbres ! Quelles douleurs
dans les cœurs meurtris !
La réaction, tel un inévitable et mortel cancer,
vint vous arracher à vos êtres les plus chers.
Amère séparation ! Femmes, enfants, frères et amis,
nul n'eut le temps de vous dire au revoir.
La horde de flicailles gonflée de haine,
la horde de la réaction la rage dans l'âme
défonça portails, portes, fenêtres et plafonds de vos maisons,
et vous emportera sous l'indignation de vos peuples
aux yeux embués de larmes, aux cœurs endoloris.
Vos peuples vous ont vu le corps ensanglanté,
Vos peuples vous ont suivi dans votre résistance à l'ennemi.

Sous tortures et supplices vous avez durci ;
Cravaches, chicottes, rodéo, insomnies et autres menaces
rien n'ébranlera votre esprit,
rien n'étouffera vos idées !
Vous êtes à une page de l'histoire,
page à moitié blanche et à moitié noire
Voilà le signe de votre inéluctable victoire !
Au bout de la pénible déportation,
Vous avez découvert un trésor en gestation
Lutte des classes, lutte violente et implacable !
Honte aux provocateurs insensés et aveugles
Vils individus à l'esprit par la myopie politique
ils ont livré à l'ennemi l'œuvre sacrée des peuples
Au procès de l'histoire, ils répondront de leurs actes ignobles !
Honte aux traîtres passés maîtres dans la délation.
Eux qui naviguent à contre-courant de l'histoire de notre nation
se fracassent la tête contre le roc que sont nos peuples
C'est le sort réservé à ces êtres misérables !
Honte à ces tortionnaires aux désirs macabres,
par leur furie, ils se sont rendus tristement célèbres.
Demain, les peuples dameront même leur ombre !
A vous, braves et intrépides amis de la geôle,
Dignes et valeureux fils de notre sacré sol.
A vous, indéfectibles partisans de la démocratie ?
Indestructibles flambeaux de bonheur,
A vous, à vous indomptables défenseurs des peuples,
Images certaines de l'abnégation et du sacrifice suprême :
Amour et profonde considération de la patrie !

Ségbana, jeudi 2 janvier 1986
Paul Coucouvi SOSSOUKPE
(ancien détenu politique du BENIN) (extrait du recueil inédit « voix des geôles)

CONCLUSION

Voilà les faits tels qu'ils se sont produits. Voilà l'effroyable réalité que notre peuple a vécue pendant 17 ans ; nous dirons même pendant 30 ans car l'enfer apocalyptique du régime de KEREKOU-PRPB n'a été que le paroxysme de situations antérieures, de voies de fait et de violations des droits de l'homme perpétrés par les régimes d'avant 1972 et consacrés notamment par les textes tels que la loi 61-7 du 20 février 1961 et l'ordonnance 69-10 PR du 14 mai 1969.

Aujourd'hui en découvrant toutes ces horreurs maintenues cachées pendant longtemps, tous les honnêtes gens s'écrient : « Plus jamais cela dans notre pays ».

Oui en effet, plus jamais cela. Mais pour que de telles choses ne se reproduisent plus, tout citoyen doit se poser les questions de savoir comment en est-on arrivé à ces horreurs là et quel est le limon fertilisant susceptible de générer et d'entretenir de telles situations.

1 – Comment en est-on arrivé là ?

En guise de réponse à cette question nous pouvons dire citant Maurice DRUON que : « C'est toujours sur une démission collective que les tyrans fondent leur puissance ». Citation à laquelle on peut ajouter celle de R. CAILLOUX : « La liberté n'existe que là où l'intelligence et le courage parviennent à mordre sur la fatalité ».

Lorsqu'un groupe d'hommes représentant des intérêts minoritaires se trouvent au pouvoir, son premier souci est de bâillonner la majorité, de choisir toute forme d'action et toute voie légale pour assurer « sa sécurité ». Une mince couche périphérique achetée avec des sinécures par le groupe au pouvoir et chargée de peindre le noir en blanc, de chanter les louanges du « Guide éclairé », du « Rédempteur » du « timonier », du « Grand Camarade de lutte », etc. Si tous les autres apeurés par le déploiement des forces et le déluge des mots courbent l'échine, le processus est bouclé.

Notre peuple a connu un tel cheminement, il a connu des moments d'hébétude dirait-on, de d'égalements qui ont permis ce qui se passait dans notre pays depuis lors.

Il apparaît clair pour tout le monde que le pouvoir KEREKOU a battu tous les records dans l'escalade de la répression des démocrates combattants de la liberté. Sous le couvert d'une prétendue lutte contre la sorcellerie et le fétichisme, ce pouvoir barbare, le sinistre AZONHIHO en tête, a procédé à des massacres collectifs, semant la terreur au sein des paisibles populations, torturant avec des méthodes horribles (introduisant du piment dans les orifices génitaux et dans les yeux des femmes ou écrasant les testicules des hommes à coups de pilons). Ce même régime par la bouche même du tyran a menacé de tirer sur les étudiants réunis en assemblée générale, le 6 mai 1979. Ce même régime avec sa logique scélérate dictée par l'autocrate fera assassiner le jeune ATCHAKA Parfait, élève au CEMG de Gbégaméy, froidement abattu d'une balle dans le dos au cours des manifestations des 5 et 6 mai 1985. Plus récemment encore en août 1989, le jour-même où le sanguinaire KEREKOU devait se faire investir par l'ANR à la « Magistrature Suprême de l'Etat », le regretté Désiré ARABA, agent de l'OMS précédemment en service au Burkina-Faso, sera également abattu au volant de sa voiture dans les rues de Cotonou.

Le pauvre Désiré qui a eu « le tort de se trouver aux abords de la voie empruntée par le cortège présidentiel devait alors payer de sa vie et abandonner ainsi parents, femmes et enfants dans la détresse.

A travers ces exemples brièvement rappelés, on perçoit nettement la nature scélérate de ce régime qui rappelle étrangement les pires moments de l'époque hitlérienne en Allemagne et du racisme en Afrique du Sud. Les témoignages rassemblés ici sont suffisamment édifiants quant aux actes criminels commis contre le peuple par les tortionnaires

professionnels qui ont nom : Clément ZINZINDOHOUE, Fousséni GOMINA, Pascal TAWES du service de Documentation et d'Information (S.D.I) du Petit Palais , Gaston COOVI, Jérôme SOGLOHOU, Irénée OGOUCHOLA, Moumouni ZANKARO, Marius DADJO et autres Alexis BABALAO, HOUSOU Patrice du 2^{ème} bureau de l'Etat-Major des Forces de Défense Nationale, feu Christophe AGOSSA.

Mais malgré toutes ces horreurs le peuple béninois a relevé le défi avec honneur et dignité, guidé par ses organisations de lutte tant de l'étranger que sur le sol national. Ces organisations ont pour nom : le Parti Communiste du Dahomey (PCD), le Front Démocratique anti-impérialiste du Bénin (FDAIB), le Comité des femmes et parents de détenus politiques, le comité d'action des étudiants (CAE), le comité d'action des finances et du plan (CAFPI), les CACO, les COPATCO et le COGELEB (toutes membres de la convention du peuple), les syndicats autonomes de travailleurs : SNES, SYNAPLASTA , SYNEMBTP etc...

Ces organisations sont soutenues à l'extérieur par le Comité Culturel pour la Démocratie au Bénin (CCDB) en France. Le comité pour les droits de l'Homme et la Protection de l'environnement (CDHPE) au Nigéria, le comité de soutien au CSN en Côte d'Ivoire.

Un hommage particulier doit être rendu ici aux organisations comme Amnesty International, le Comité international de la Croix rouge (CICR), la Fédération Internationale des droits de l'Homme (FIDH), différentes sections européennes de l'Action Chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), la Commission Européenne des Droits de l'Homme, pour leurs contributions inestimables tant sur le plan matériel que moral, et à beaucoup d'autres organisations telles que le CIMADE, le MRAP qui n'ont pas ménagé eux aussi leurs efforts dans cette lutte du peuple béninois.

2- Voyons à présent ce qui a pu générer toutes ces atrocités.

A ce propos nous répondrons en disant que la source permanente des atteintes aux Droits de l'Homme réside dans le fait que la majorité est exclue de la jouissance des biens nationaux. Une trop grande inégalité dans l'accès à ces biens communs amène les laissés-pour-compte à la révolte et les privilégiés à user de la violence pour maintenir leurs priviléges.

« Toute société qui prétend assurer aux hommes la liberté doit commencer par leur garantir l'existence » a dit Léon BLUM. Assurer au citoyen son existence c'est lui assurer entre autre chose le droit à l'instruction, à un emploi digne, à la santé. Ces droits de l'Homme désormais reconnus et codifiés à l'échelle mondiale par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948, laquelle est intégrée à la Charte Internationale des Droits de l'Homme entrée en vigueur en 1976, constituent un progrès immense de l'espèce humaine.

On ne saurait se proclamer le défenseur des Droits de l'Homme si par des mesures légales ou extra-légales, on empêche la jeune génération d'accéder à l'instruction ou à l'emploi si on prive certains –qui l'avaient- de la jouissance de ces droits. Les hommes ont besoin non de charité mais de justice, ce qui implique le devoir de tout Etat de droit à l'assurer entre tous les hommes.

C'est contre toutes ces violations des Droits de l'Homme que le peuple béninois doit se dresser. Tout cela est intolérable et ne devrait plus jamais se produire dans notre pays.

Nous devons sensibiliser toutes personnes (physiques ou morales), toutes organisations (béninoises ou étrangères), tous individus soucieux du respect de la vie humaine et les exhorter à exiger une justice exemplaire et des peines appropriées pour tous les tortionnaires de ce pays, conformément aux dispositions légales reconnues par la Communauté Internationale.

Nous devons exiger qu'une juste réparation soit accordée à toutes les victimes de ce régime barbare et scélérat, ainsi qu'aux ayant droit de tous disparus.

Tous les citoyens doivent se mobiliser pour le triomphe de la justice, pour le respect scrupuleux des Droits de l'Homme, pour la garantie de l'exercice effectif des libertés démocratiques.

Aujourd'hui, comme hier, nous devons nous mobiliser pour exiger le respect de nos droits fondamentaux.

Face à toutes les tentatives d'intimidations, face aux déclarations musclées et aux menaces à peine voilées, proférées ça et là contre les travailleurs, tous les citoyens doivent continuer à défendre leurs droits en faisant leur cette pensée de F. LEHANNAIS qui dit :

« La liberté est le pain que les peuples doivent gagner à la sueur de leur front ».

SIGLES et ABREVIATIONS UTILISES DANS CET OUVRAGE

P.D.U	: Parti Dahoméen de l'Unité
P.R.P.B	: Parti de la Révolution Populaire du Bénin
J.U.D.	: Jeunesse Unie anti-impérialiste du Dahomey
U.G.E.E.D.	: Union Générale des élèves et étudiants du Dahomey
F.A.C.E.E.N	: Front d'Action Commun des élèves et étudiants du Nord
C.S.N	: Comité de Salut National
P.C.D.	: Parti Communiste du Dahomey
F.D.A.I.B.	: Front Démocratique et Anti-impérialiste du Bénin
C.A.E.	: Comité d'action des Etudiants
C.A.F.P.	: Comité d'action des Finances, du Plan et de la Statistique
C.A.C.O.	: Comité d'action de Commune Urbaine
C.O.P.A.T.CO	: Comité des paysans et travailleurs de Commune rurale
C.O.G.E.L.E.B.	: Comité Général de lutte des élèves du Bénin
SYNAPLASTA	: Syndicat National du Plan et de la Statistique
S.N.E.S.	: Syndicat National des Enseignements du Supérieur
SYNESTP	: Syndicat National des Enseignements Secondaire, technique et Professionnel
S.N.E.M.B.	: Syndicat National des Enseignements Maternel de base
C.C.D.B.	: Comité Culturel pour la Démocratie au Bénin
C.D.D.H.P.E.	: Comité pour la Défense des Droits de l'Homme et la Protection de l'Environnement au Bénin
C.C.S.C.S.N.	: Coordination des Comités de soutien au C.S.N en Côte d'Ivoire
C.I.C.R.	: Comité International de la Croix Rouge
A.C.A.T	: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
F.I.D.H	: Fédération Internationale des Droits de l'Homme
A.N.R.	: Assemblée Nationale Révolutionnaire
U.N.B.	: Université Nationale du Bénin
C.E.M.G	: Collège d'Enseignement Moyen Général
M.I.S.O.N.	: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale
O.M.S.	: Organisation Mondiale de la Santé
S.D.I.	: Service de Documentation et d'Information
M.R.A.P.	: Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix
C.I.M.A.D.E.	: Comité Inter-Mouvement d'Action pour le Développement.